This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

a39015 01802709 7b

PROPERTY OF
University of
Michigan
Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

# MÉLANGES

## HISTORIQUES,

## SATIRIQUES ET ANECDOTIQUES

## DE M. DE B... JOURDAIN,

ÉCUYER DE LA GRANDE ÉCURIE DU ROI (LOUIS XV);

CONTENANT des détails ignorés ou peu connus sur les événemens et les personnes marquantes de la fin du règne de Louis XIV, des premières années de celui de Louis XV, et de la Régence.

## TOME SECOND.

PARIS,
CHEVRE ET CHANSON, IMPRIMEURS,
RUE MONTMARTRE, N° 113.
M. DCCC. VII.

3V
380

DC
33.4
.B68
v.2

# NOTICES HISTORIQUES,

## ANECDOTES

## ET PIÈCES SATIRIQUES

*Sur le Duc de* BOURBON *et Madame* DE PRIE.

### LE DUC DE BOURBON.

Le duc de Bourbon, que l'on nomme aussi quelquefois *Monsieur le Duc*, s'appelait Louis-Henri, duc de Bourbon et d'Enghien; il était fils de Louis, duc de Bourbon-Condé, et petit-fils du grand Condé. Il naquit à Versailles en 1692.

Il fut nommé chef du conseil royal de la régence sous la minorité de Louis XV, époque où le duc de Bourbon commença à avoir de l'importance; il devint ensuite surintendant de l'éducation du roi, et enfin premier ministre après la mort du duc d'Orléans, régent, arrivée le 2 septembre 1723. « Il était jeune, disent les mémoires de Noailles rédigés par l'abbé Millot; il aimait les plaisirs, et donnait sa confiance à des personnes qui devaient en abuser. Il fit des fautes, et ses bonnes qua-

lités ne suffisaient pas pour qu'on pût se promettre un gouvernement heureux. Le mariage de Louis XV avec l'infante d'Espagne, qu'on avait fait venir à Paris, fut rompu d'abord sans consulter la cour d'Espagne, sans négocier une affaire si délicate. La plus grande faute du duc de Bourbon a peut-être été de s'être laissé conduire par la jeune marquise de Prie, fille de M. Pleneuf, entrepreneur des vivres. Cette jolie femme, intrigante, spirituelle et ambitieuse, disposa de tout et vendit presque tout. Ce qu'il y eut de plus étrange, c'est qu'elle ravit à la maison du prince son amant, l'honneur de donner une reine à la France. On cherchait parmi les princesses de l'Europe une épouse pour le jeune roi. Mademoiselle de Vermandois, sœur du duc de Bourbon, pleine d'esprit, de graces, de vertus, vivait dans un couvent à Tours. La marquise de Prie part sous un nom emprunté, pour pressentir la princesse sur le mariage projeté. Ses réponses franches et naïves prouvèrent à la marquise que ses mœurs avaient inspiré à mademoiselle de Vermandois de l'éloignement pour une union traitée par une telle négociatrice. Elle se retira furieuse, en laissant entendre ces mots : « Va, tu ne seras jamais reine de

France; » et en effet Louis XV épousa la fille du roi de Pologne.

Cependant la marquise continua de braver les jalousies et les clameurs élevées contre elle. Lisant avec dédain des chansons faites pour la satiriser, elle disait : « Voilà comme sont les Français quand ils sont trop bien, » mot qui contient de l'exagération et de la vérité, comme nous l'avons bien appris depuis.

Cette dame, dont l'histoire se confond avec celle du duc de Bourbon, puisqu'elle prit part à tout ce qu'il fit, était en partie l'instrument de Paris du Vernay, qui, sans avoir le titre de ministre, dirigeait les affaires générales des finances. Ce fut ce du Vernay qui proposa la levée du cinquantième des biens en nature sur tous les fonds nobles, ecclésiastiques ou roturiers, une taxe pour le joyeux avènement, une autre appelée la *ceinture de la reine*, et divers autres édits bursaux qui irritèrent la noblesse et le peuple. L'on murmurait d'être pour ainsi dire gouverné par ce financier, qui s'était emparé de l'esprit du prince premier ministre; presque toute la cour se récriait contre le duc de Bourbon; et le cardinal de Fleury, qui avait un grand ascendant sur l'esprit de Louis XV, le fit exiler en 1726 à Chan-

Ully ; c'est dans ce même château qu'il mourut en janvier 1740, âgé de quarante-huit ans. Il avait servi dans la dernière guerre de Louis XIV ; il soutint sa disgrace avec dignité, et fut estimé comme homme presque autant qu'il avait été blâmé comme ministre.

Madame de Bavière, mère du régent, dit dans ses lettres, en parlant du duc de Bourbon, que ce prince était très-poli et savait très-bien vivre ; que quoique son génie ne fût pas très-étendu, il avait l'ame noble, et que quoique vu de fort près il eût bien des petits défauts, néanmoins il avait d'excellentes qualités qui lui ont fait des amis.

Il était borgne. M. le duc de Berri lui avait crevé un œil en jouant avec lui.

Il manquait d'application et de patience dans l'examen des affaires ; il était peu instruit, quoiqu'il estimât les personnes qui avaient du savoir.

Madame dit encore dans ses lettres qu'il gagna avec sa mère au moins vingt millions au jeu des actions de la banque de Lass. L'infidélité de madame de Prie, qui le quitta pour M. d'Alincourt, lui fit un très-grand chagrin, et l'on ne saurait douter que cela n'abrégeât beaucoup ses jours.

Le duc de Bourbon était grand ami de Lass ; aussi lorsqu'il passait, le peuple criait-il après lui, il en était de même de son frère, le comte de Clermont. Un jour qu'il allait au Palais-Royal, la populace lui cria : « Va, chien, tu ne vaudras pas mieux que tes frères ». Son gouverneur sortit du carrosse pour haranguer les criards ; mais ils s'armèrent de pierres, et le gouverneur fut obligé de se réfugier bien vite dans le carrosse.

# SATIRE

*Sur M. le Duc, premier Ministre* (1726).

AINSI qu'un autre Phaéton,
Plein de faiblesse et d'ignorance,
Nous voyons le duc de Bourbon
Gouverner les peuples de France,
Monté dessus son char de prix, (*de Prie*)
Traîné par les quatre Pâris;
Son cocher, homme malhabile,
Son postillon pétri de bile.
De cet atelage maudit
Nous est venu le discrédit
Qui nous jette dans l'indigence.
Quel ténébreux gouvernement!
On dit par-tout publiquement
Que c'est trop peu d'un œil en France.

## LES DEUX MINISTRES.

*Le duc d'Orléans et le duc de Bourbon* (1726).

Gémis, France, gémis, pleure ta destinée,
A de cruels malheurs sans cesse abandonnée;
En perdant un grand roi, tu perdis ton appui,
Celui qui lui succède, et qui règne aujourd'hui,
Est livré par deux fois à d'odieux ministres;
Le premier n'écoutant que des conseils sinistres,
D'un projet effréné te fit sentir l'horreur,
Du faux appas du gain colora sa noirceur,
Et voulant absorber tout le bien de nos pères,
Pour les réaliser nous donna des chimères:
Son cœur ambitieux qui nageait dans l'orgueil,
De toutes les vertus fut le funeste écueil.
Il foulait à ses pieds les lois de la nature,
Des forfaits les plus noirs sa vie est la peinture;
Il est mort satisfait et tranquille au-dehors,
Sans crainte, sans effroi, sans regret, sans remords;
Le ciel tranchant le cours de son dessein perfide,
Arrêta les horreurs d'un affreux parricide.
France, combien de fois as-tu pâli d'effroi
En voyant le danger qui menaçait ton roi!
Heureuse si tu peux en perdre la mémoire!
De ton premier tyran telle est l'affreuse histoire.
Le second moins fertile en projets captieux,
Beaucoup moins éclairé, voyant par d'autres yeux,

S'abandonna, séduit par son ame emportée
Aux avares desirs d'une femme effrontée.
Ton peuple à demi-mort et pressé par la faim,
Se . . . . . .
Son avide fureur se nourrit de tes larmes.
Vois tes enfans craintifs au milieu des alarmes,
Attester vainement en réclamant leurs droits,
Le serment solemnel du sacre de nos rois:
Trop légitimes droits qu'efface l'injustice!
Les lois n'ont plus de force où règne l'avarice;
L'audace d'une femme éludant ses sermens,
Convertit ton sang même en de vains ornemens;
En bravant l'infamie, en imitant sa mère,
Te rend le déshonneur de sa flamme adultère.
Que dis-je! c'était peu qu'en proie à sa fureur,
Elle suivît les pas d'un père sans honneur,
Un malheureux rebut des gardes de tes princes,
Par des maux imprévus accable tes provinces:
Vil artisan d'impôts il est seul écouté,
Digne choix d'une femme et d'un prince hébété.
Jouissant autrefois d'une heureuse abondance,
Le laboureur charmé, flatté par l'espérance,
Ornant avec plaisir ses fertiles guérêts,
Cultivait en repos les trésors de Cérès.
Les troupeaux bondissans au milieu de la plaine,
Des zéphirs amoureux sentaient la douce haleine;
Tout croissait à l'envi dans les champs fortunés.
Mais depuis que ces cœurs au crime abandonnés,
Augmentant chaque jour la misère publique,
Exercent les horreurs d'un pouvoir tyrannique;
Depuis qu'ils ont osé combler tous leurs forfaits,
Par un subside injuste au milieu de la paix,

N'espère plus revoir les campagnes fertiles ;
Déjà le désespoir accourant dans les villes,
D'un déluge de maux te fait sentir le poids ;
Thémis de son sénat emprunte en vain la voix,
Rien ne peut arrêter leurs avides licences,
Et l'on n'écoute point les sages remontrances.
Tu croyais, mais en vain, qu'un hymen glorieux
Te pourrait amener un siècle plus heureux ;
Trop inutile espoir, une indigne alliance
Souille le sang des rois auteurs de ta naissance.
Mais quoi ! pour te venger ton sort est dans ta main ;
Enfonce ton épée au flanc de l'inhumain.
Perce, délivre-toi de ce cyclope horrible,
Et donne à l'avenir un exemple terrible,
En livrant au bourreau ce conseil malheureux
Qui te fait éprouver un sort si rigoureux.

M. de Charolais et M. de Brissac faisaient leur cour à la même actrice. Il se rencontrèrent chez elle. M. de Charolais dit à M. de Brissac, *sortez*. Vos ancêtres, répondit M. de Brissac, auraient dit, *sortons*.

## VERS SATIRIQUES

*Sur Madame de Saint-Sulpice, à qui M. le duc de Bourbon et le comte de Charolais mirent un pétard sous les jupes, après l'avoir enivrée dans un souper qu'ils lui donnèrent chez madame de Prie.*

Le grand portail de St.-Sulpice,
Où l'on a tant fait le service,
Est brûlé jusqu'aux fondemens;
Chacun s'étonne avec justice
Que les Condé par passe-tems
Aient brûlé ce vaste édifice.

Au grand Condé terrible en guerre,
Plus craint cent fois que le tonnerre,
Bourbon, que tu ressembles peu!
A trente ans tu n'es qu'un novice;
Car tu n'as jamais vu le feu
Qu'à la brêche de St.-Sulpice.

Un soir l'aimable St.-Sulpice,
Qui ne songeait point à malice,
Se chauffait en mettant son fard;
Le feu prit à sa cheminée,
Je m'en étonne très-fort, car
Elle était de frais ramonée.

# PARODIE D'ORESTE.

*Satire contre M. le Duc après sa disgrace* (1726.)

Grace au ciel, mon malheur passe mon espérance :
J'ai fait des malheureux avec persévérance ;
L'exil de la de Prie a droit de m'en punir,
Au comble des malheurs il me fait parvenir.
Si j'ai réduit la France aux pleurs, à la misère,
Si j'ai frappé Leblanc d'une injuste colère,
C'est que je voulais être un tyran accompli :
Ce fut mon seul desir, du Vernay l'a rempli.
Où est le vieux Fréjus pour couronner ma joie ?
Dans son sang, dans le mien il faut que je me noie.
De mon œil en mourant je veux le regarder :
Réunissons deux cœurs qui n'ont pu s'accorder.
Mais quelle épaisse nuit tout-à-coup m'environne !
De Prie, où êtes-vous ? d'où vient que je frissonne ?
Quelle terreur me saisit ! grace au ciel, j'entrevois.
Dieux ! ce sont les Pâris pendus autour de moi.
Ah ! seigneur !
Quoi, Fréjus, je te retrouve encore !
Trouverai-je partout un prêtre que j'abhorre !
C'est sous mon mauvais œil que tu t'es donc sauvé !
Tiens, tiens, voilà le coup que je t'ai réservé.
Mais que vois-je ? à mes yeux de Prie hélas ! l'embrasse,
Elle veut l'étouffer. Je tremble... il la menace
De la faire enfermer, et même malgré moi.
Quels démons, quels serpens traine-t-elle après soi ?

# MÉLANGES

## HISTORIQUES,

## SATIRIQUES ET ANECDOTIQUES

## DE M. DE B... JOURDAIN,

ÉCUYER DE LA GRANDE ÉCURIE DU ROI (LOUIS XV);

CONTENANT des détails ignorés ou peu connus sur les événemens et les personnes marquantes de la fin du règne de Louis XIV, des premières années de celui de Louis XV, et de la Régence.

## TOME SECOND.

PARIS,

CHEVRE ET CHANSON, IMPRIMEURS,
RUE MONTMARTRE, N° 113.

M. DCCC. VII.

3V
380

Il arriva une fois cependant que l'incognito fut rompu, sans qu'on cherchât à le pénétrer. Le suisse de l'hôtel ayant été changé, un domestique vint demander comment se portait mademoiselle: « Aussi bien que son état peut le permettre, et l'enfant aussi, » répondit le suisse.

Elle était une des habituées des sociétés que le jeune roi Louis XV tenait à Rambouillet. Il y régnait une grande familiarité et beaucoup de liberté dans la conversation.

Une des dames qui s'y trouvaient, et qui était enceinte, éprouvant tout-à-coup les douleurs préliminaires de l'accouchement, on fut effrayé et embarrassé de trouver du secours; ne pouvant pas la transporter à Paris, on envoya chercher un accoucheur. « Enfin, dit le roi, si l'opération presse, qui s'en chargera? M. de la Peyronnie, premier chirurgien, et qui était là présent, dit: Sire, ce sera moi; j'ai accouché autrefois. — Oui, dit mademoiselle de Charolais; mais cet exercice demande de la pratique, vous n'êtes peut-être plus au fait. — N'ayez aucune inquiétude, mademoiselle, reprit-il un peu piqué du ton injurieux à son amour-propre, on n'oublie pas plus à les ôter qu'à les mettre.»

Le roi rit du propos, et ensuite les dames qui étaient là présentes.

Mademoiselle de Charolais passait pour s'être mariée en secret au prince de Dombes, mais elle n'avait pu encore le déclarer hautement son époux. Ces mariages de conscience ou secrets étaient fort à la mode, et M. le comte de Toulouse en avait fait un depuis peu dont il n'avait que très-difficilement obtenu la déclaration publique.

# LA MARQUISE DE PRIE.

Cette femme gouverna despotiquement M. le duc de Bourbon très-incapable de gouverner lui-même.

Elle avait plus que de la beauté, dit Duclos dans ses *Mémoires secrets*; toute sa personne était séduisante. Avec autant de graces dans l'esprit que dans la figure, elle cachait sous un voile de naïveté, la fausseté la plus dangereuse. Sans la moindre idée de la vertu qui était à son égard un mot vide de sens, (c'est toujours Duclos qui parle) elle était simple dans le vice, violente sous un air de douceur, libertine par tempérament; elle trompait avec impunité son amant qui croyait ce qu'elle lui disait contre ce qu'il voyait lui-même. Elle en a donné des exemples fréquens, et entr'autres elle lui persuada une fois qu'il était coupable d'une suite de libertinage dont il n'était que la victime.

Elle était fille de Bertelot de Pléneuf, riche financier, qui étant un des premiers commis du chancelier Voisin, avait fait une fortune immense

immense dans les entreprises des vivres, et tenait une maison opulente.

Sa femme en faisait les honneurs ; avec de l'esprit, de la figure et un ton noble, elle s'était formé une espèce de cour dont elle se faisait respecter, entourée d'adorateurs qui s'empressaient à lui plaire; elle eut beaucoup d'amis distingués qui ne l'abandonnèrent jamais dans les tems de disgrace. Elle se fit une occupation durant l'enfance de sa fille, de lui donner l'éducation la plus soignée, et s'applaudissait de ses soins; mais à peine la fille commença-t-elle à fixer sur elle les regards, qu'elle déplut à sa mère. L'aigreur de celle-ci excita les plaisanteries de l'autre; une haine réciproque s'alluma entr'elles, et bientôt devint une antipathie. Pleneuf, pour avoir la paix chez lui, maria sa fille au marquis de Prie, parent du roi, et qui fut nommé à l'ambassade de Turin où il emmena sa femme. Au retour, la fille se prévalant de son état, traita sa mère comme une bourgeoise, et ne voulut voir de l'ancienne société que ceux qui abandonneraient totalement sa mère. Plusieurs désertèrent et s'attachèrent à la fille, qui ne voulant point de partage, étendit son

animosité contre sa mère sur ceux qui lui restaient attachés.

C'est à madame de Prie qu'est dû le mariage de Louis XV avec la fille de Stanislas Lecsinki, roi de Pologne, détrôné et retiré alors à Veissembourg en Alsace.

Pour entendre cette intrigue dont les résultats au reste n'eurent rien qui pût la faire blâmer, il faut se rappeler que pour faire honneur à Stanislas, on avait placé à Veissembourg plusieurs régimens dont les officiers lui composaient une espèce de cour. Parmi eux, le comte d'Estrée, depuis maréchal, se distinguait par sa bonne mine, ses manières aimables et son assiduité chez le prince. Il avait plu à sa fille, et Stanislas s'en était aperçu. Il le prit à part et lui dit que, quoiqu'il pût la marier avec quelque souverain, surtout par l'expectative des grands biens qui lui revenaient en Pologne, néanmoins comme il desirait le bonheur de sa fille, il consentirait volontiers à la lui donner en mariage, s'il pouvait joindre à sa naissance déjà illustre quelque dignité marquante, comme celle de duc et pair. Le jeune colonel ne manqua pas de se rendre auprès du régent, pour obtenir de sa bonté la dignité que l'on mettait

pour condition à une alliance aussi avantageuse ; mais le prince qui n'aimait point la famille des d'Estrée, écarta cette demande en disant que le comte n'était pas assez élevé pour épouser la fille d'un souverain, quoique sans couronne et électif.

Un peu après la sortie du jeune colonel, le duc de Bourbon, depuis ministre, entra, et voyant encore le Prince tout ému, en demanda et en apprit la raison. Le régent fit en même tems une ouverture au duc, et lui dit que ce mariage pourrait lui convenir ; mais, avant de se décider, il était bien aise de voir comment les affaires du roi de Pologne tourneraient ; enfin l'attachement qu'il avait pour sa maitresse, madame de Prie, le retenait.

Le régent étant venu à mourir à cette époque, et le duc de Bourbon fait premier ministre, ce surcroît de grandeur porta madame de Prie à ne rien négliger de tout ce qui pourrait conserver au prince son autorité le plus long-tems possible. Le mariage du roi avec l'infante d'Espagne pouvait en rapprocher le terme, ou du moins donner lieu au partage du pouvoir de son amant. Elle travailla donc au renvoi de la princesse d'Espagne qui eut lieu en 1725, et persuada

au duc de faire épouser au roi une des princesses ses sœurs. Le duc trouva l'expédient très-bon, et en parla à madame la duchesse de Bourbon sa mère qui traita madame de Prie avec plus de douceur, et lui montra plus d'égards qu'elle n'avait fait jusqu'alors. Mais sitôt que la rupture du mariage promis à l'infante d'Espagne eut éclaté, et que l'espoir de donner au roi une demoiselle de Bourbon parut assuré, madame de Bourbon, changeant de conduite vis-à-vis de la maitresse de son fils, et sa fille ayant témoigné du mépris à la marquise, celle-ci pensa à s'en venger, et en trouva le moyen en proposant la fille de Stanislas pour reine de France.

« Monsieur le duc, dit madame de Prie, nous avons mal combiné les arrangemens du mariage du roi en lui donnant mademoiselle votre sœur; vous élevez votre maison sans doute; mais vous détruisez votre autorité, votre puissance, qui est sans bornes aujourd'hui. Vous avez une mère qui ne manquera pas d'avoir l'ascendant le plus absolu sur l'esprit de sa fille, et vous en êtes d'autant mieux convaincu que vous connaissez celui qu'elle prend sur vous, et la peine que vous avez à vous y soustraire. Je pense que si vous vou-

lez conserver votre pouvoir, il faut renoncer à cette alliance glorieuse, et tout simplement donner au jeune monarque une princesse qui tenant de vous sa fortune en soit toujours reconnaissante. »

C'était assez lui désigner la fille du roi de Pologne, aussi le duc l'entendit-il très-bien; il adopta d'autant mieux ce projet que la princesse, douce, bonne, peu spirituelle, lui convenait fort; il le proposa au conseil et le fit agréer au roi, qui d'ailleurs fut fort satisfait de ce qu'on lui dit de la fille de Stanislas, et n'eut pas à se repentir du choix que l'on fit d'elle pour en faire sa femme, qu'il épousa le 4 septembre 1725.

Au reste madame de Prie se trompa dans ses calculs d'ambition, et ne profita pas des arrangemens pris pour assurer long-tems la souveraine puissance à son amant. L'année suivante M. le duc fut remercié de ses services par le roi, et obligé de se retirer par son ordre à Chantilly.

Ce prince avait moins de capacité et de talent que son prédécesseur le régent; mais il était presque aussi débauché que lui: c'était un grand homme, maigre, d'une figure peu aimable, d'une humeur brusque et peu com-

mode; curieux et aimant les choses rares et précieuses; possesseur d'une très-belle femme, dont il ne connaissait pas tout le prix; cherchant ailleurs des plaisirs qu'il était peu en état de goûter; faisant une grande dépense, mais n'ayant aucune des qualités d'un homme d'état.

Lorsque M. le duc de Bourbon fut ministre, l'évêque de Fréjus lui fit entendre que la feuille des bénéfices ne pouvait point rester à sa disposition; et soit que le duc ne connût pas l'importance de cette branche d'administration, soit qu'il n'osât mécontenter un homme cher au roi, il laissa l'évêque s'en emparer, sans cesser d'entrer dans les autres affaires.

Madame de Prie fut outrée de se voir enlever la disposition des biens ecclésiastiques; car elle comptait bien, sous le nom de son amant (1), gouverner l'état et l'église. En effet, à l'exception du dernier article, elle fut, pendant deux ans et demi de ministère, maîtresse absolue du royaume.

A son retour de l'ambassade de Turin, où elle avait accompagné son mari, elle avait entrepris de plaire au régent, ou du moins à

(1) Duclos, tome VI, pag. 190.

quelqu'un qui pût lui faire jouer un rôle ; le régent n'y eût pas été insensible, mais il était inconstant. En comblant ses maîtresses de galanteries et de graces de toute espèce, il ne leur donnait point de part dans les affaires d'état; la marquise de Prie se rabattit donc sur M. le Duc.

Cette dame avait trop d'esprit pour ne pas connaître l'incapacité de son amant, et pour imaginer qu'elle avait elle-même tout ce qu'il lui fallait pour y suppléer dans le gouvernement. Elle résolut de se choisir des guides qui ne pussent exister que par elle. Les frères Pâris lui parurent propres à remplir ses vues; elle en forma son conseil intime, et les produisit auprès de M. le Duc; quoique ce prince eût déjà la plus haute idée du mérite de sa maîtresse, le comité des Pâris y ajouta beaucoup.

Chaque projet avant d'être présenté au prince était concerté avec elle. On avait soin d'y laisser à dessein quelques rectifications à faire qui passaient la portée de M. le duc, et que la dame endoctrinée d'avance ne manquait pas de faire observer. Les Pâris, comme frappés d'étonnement, ne manquaient pas d'admirer sa sagacité, et corrigeaient le plan sur ses remarques; et le prince plus naïf se

félicitait de trouver dans une maîtresse qu'il idolâtrait, un adjoint aussi utile au ministère.

Madame de Prie sachant que le roi d'Angleterre faisait une pension de quarante mille liv. sterl., près d'un million de France, au cardinal Dubois, s'en assura, afin de continuer d'être favorable à une puissance qui payait si généreusement ceux qui la servaient.

On rapporte un mot de madame de Prie qui prouve qu'elle connaissait toute son influence, et qu'elle se moquait des dévotions populaires. En 1725 les pluies furent si abondantes qu'elles perdirent la récolte. Le peuple crut trouver un remède à ce malheur, et arrêter ce déluge d'eau qui ne cessait d'inonder la France, en faisant porter la châsse de Sainte-Geneviève en procession. La marquise ayant appris cette nouvelle : « Le peuple est fou, se mit-elle à dire, ne sait-il pas que c'est moi qui fais la pluie et le beau tems. »

Son peu de croyance aux usages catholiques ne l'empêcha pas de seconder le duc dans l'injuste mesure qu'il prit contre les protestans de France. Il fit publier une déclaration qui renouvelait les anciennes ordonnances de Louis XIV contre eux. Il y en avait une entr'autres qui défendait aux médecins, chi-

rurgiens ou apothicaires protestans, l'exercice de leur profession, en sorte qu'il aurait fallu plutôt mourir que de se faire soigner par un hérétique.

Il est ridicule d'attribuer aux intrigues de l'Angleterre toutes les sottises que l'on fait en France, comme la mode est venue de le donner à penser, depuis une vingtaine d'années surtout ; mais quand madame de Prie aurait voulu donner aux anglais une preuve de sa reconnaissance, et de son zèle à les servir, elle ne le pouvait mieux faire qu'en provoquant des rigueurs qui forçaient une partie des français à s'éloigner, et à aller ailleurs porter leur industrie et leur haine pour un gouvernement aussi injuste.

«Lorsque l'abbé de Fleury fut parvenu au ministère, en gagnant la confiance du roi, madame de Prie s'apperçut bien que le pouvoir de M. le duc allait disparaître. Elle fit donc sa cour au prélat, et ne négligea rien pour l'engager à la distinguer de M. le duc qu'on regardait, disait-elle, comme son amant, quoiqu'elle n'eût jamais été que son amie ; mais qu'elle cessait de l'être, voyant l'inutilité des bons conseils qu'elle lui donnait.

Il est sûr que la meilleure preuve qu'elle eût

pu donner de son peu d'amour pour M. le duc, était les infidélités qu'elle lui faisait ; mais il ne lui était pas aussi aisé de tromper le vieil évêque qu'un jeune prince. L'ordre de se retirer à sa terre de Courbe-Épine, en Normandie, ne lui fut pas moins signifié le même jour que M. le duc reçut celui d'aller à Chantilly ; mais elle regarda d'abord cette disgrace comme un nuage passager. Soit que l'espérance la soutînt, soit que le chagrin n'étouffât pas en elle tout autre sentiment, une heure avant de partir elle passa dans un cabinet où elle avait fait venir son amant, dont elle prit congé. Ils étaient apparemment trop occupés l'un de l'autre, ou trop pressés, pour songer à fermer les fenêtres, de sorte que de celles d'une maison voisine, quelques personnes furent témoins de ces tendres adieux. Elle n'en gardèrent pas le secret, et comme elles n'étaient pas assez près pour distinguer exactement le rival de M. le duc, et qu'elles étaient fort éloignées d'en soupçonner le secrétaire du mari, on en fit honneur à un autre homme que l'on sut être le seul qui avait dîné avec elle ce jour-là.

La fermeté de madame de Prie ne se soutint pas long-tems : à peine était-elle à Courbe-

Épine, qu'elle apprit que sa place de dame du palais de la reine lui était ôtée, et donnée à la marquise d'Alincourt; elle vit clairement alors que c'était être chassée de la cour pour n'y jamais reparaître. Le désespoir la saisit, le chagrin la consuma, sans qu'elle eût même la consolation de persuader au médecin qu'elle fit venir, et à Silvo, médecin de M. le duc, qu'elle fût réellement malade. Ils prétendaient toujours que ce n'était que des vapeurs, ou des attaques de nerfs, maladie qui commençait à être à la mode; enfin leur ignorance se manifesta en cette occasion, comme dans mille autres où les maux de l'ame détruisent les forces du corps, et y arrêtent les ressorts de la vie. Ils la traitaient de malade imaginaire le jour même qu'elle mourut de désespoir de sa disgrace, à l'âge de 29 ans, après avoir séché quinze mois dans son exil.

M.lle Aissé rapporte dans ses lettres une anecdote plaisante sur le mari de madame de Prie.

Etant dans la chambre du roi Louis XV, appuyé sur une table, la bougie alluma sa perruque; il fit ce que bien d'autres auraient fait en pareil cas, il l'éteignit avec les pieds; l'incendie fini, il la remit sur sa tête. Cela

répandit une odeur très-forte : le roi entra dans ce moment ; il fut frappé du parfum, et ignorant ce que c'était, il dit sans aucune malice, « il sent bien mauvais ici, je crois qu'il sent la corne brûlée. » A ce discours chacun rit ; le roi et la noble assemblée firent des éclats de rire désordonnés : le pauvre cocu n'eut point d'autre ressource que ses jambes, et il s'enfuit bien vîte.

Agnès Berthelot de Pleneuf, femme du marquis de Prie, chevalier des ordres du roi, lieutenant-général de la province de Languedoc, précédemment ambassadeur en Sardaigne, mourut le 6 octobre 1727, dans son château de Courbe-Épine en Normandie, âgée de 29 ans. Elle était fille d'Etienne Berthelot, directeur-général de l'artillerie de France, et d'Agnès Rioult Douilly. Elle avait été dame du palais de la reine ; elle laissa deux filles, dont l'une a épousé le fils du duc de Tallard. Elle est peinte par Valor, et gravée par Chereau, le jeune, tenant sur son doigt un serin, à qui elle apprend à parler.

# NOTICES HISTORIQUES,

## ANECDOTES

## ET PIÈCES SATIRIQUES

*Sur Madame* DE TENCIN *et le cardinal* DE TENCIN.

### MADAME DE TENCIN.

MADAME de Tencin a été une des plus aimables et des plus intrigantes personnes du tems de la régence. Elle fut toujours liée d'amitié et d'ambition avec son frère devenu cardinal, et qui a joué un rôle dans l'église. « J'ai beaucoup connu madame de Tencin, dit Duclos, on ne peut pas avoir plus d'esprit; elle avait toujours celui de la personne à qui elle avait affaire. Le frère et la sœur s'étaient fait un système suivi de flatterie, et quoiqu'ils eussent l'indiscrétion de l'avouer, il leur a toujours réussi. Le génie des plus habiles intrigantes s'éclipsait devant celui de cette dame. Elle était très-jolie étant jeune, et conserva dans l'âge avancé tous les agrémens de l'esprit: elle plaisait à ceux mêmes qui n'ignoraient rien de ses aventures. »

Ses parens la firent religieuse malgré elle

dans le couvent de Montfleuri près de Grenoble. En faisant ses vœux, elle songea au moyen de les rompre; et son directeur fut l'instrument qu'elle employa pour ce dessein. C'était un ecclésiastique fort borné qui devint amoureux d'elle, sans peut-être qu'il s'en aperçût lui-même. La pénitente ne s'y trompa pas, elle profita habilement du faible du saint homme, en fit son commissionnaire zélé, en tira les éclaircissemens nécessaires; et lorsque les choses furent au point où elle le désirait, elle réclama contre ses vœux, et réussit enfin à passer de son cloître dans le chapitre de Neuville, près de Lyon, en qualité de chanoinesse. Je tiens tout ceci d'elle-même, ajoute Duclos.

Bientôt elle fut aussi libre qu'elle pouvait le desirer; l'inclination que l'abbé Dubois, alors ministre du duc d'Orléans, régent, prit pour elle, acheva le reste.

J'ai ouï dire, continue le même écrivain, qu'elle eut avec le régent une intrigue qui ne dura pas; elle se pressa un peu trop d'aller à ses fins, et dégoûta le prince qui ne la prit qu'en passant; il disait en parlant d'elle qu'il n'aimait point les p..... qui parlaient d'affaires entre deux draps. Elle tomba du maître

au valet, et le crédit qu'elle prit sur l'abbé Dubois la consola. Ce n'était pas son coup d'essai, elle avait déjà eu un enfant en 1717 de Destouches ; cet enfant est devenu un homme célèbre par ses connaissances et ses écrits, c'est d'Alembert.

Elle aimait passionnément son frère l'abbé de Tencin, dont l'avancement devint presque l'unique objet de toutes ses intrigues. On a cru avec quelque vraisemblance que cette affection alla plus loin : il n'y a rien d'étrange à cela, et ces unions de frères et sœurs, parmi des personnes de cette trempe, sont plus communes que l'on ne croit ; mais comme le secret est bien gardé, et que d'ailleurs de nouveaux goûts succèdent nécessairement à ce penchant que facilite la liberté domestique, on n'en parle pas, et l'on aime à ne pas y croire.

Madame de Tencin n'était nullement intéressée ; elle regardait l'argent comme un moyen de parvenir et non comme un but digne de la satisfaire. Elle n'a jamais joui que d'un revenu très-modique, elle ne voulait de richesses que pour son frère, afin qu'elles pussent servir à leur ambition. Elle était d'ailleurs très-serviable, quand elle n'avait point

d'intérêts contraires. Elle ambitionnait la réputation d'être amie vive ou ennemie déclarée. Elle s'attacha par-là beaucoup de gens de mérite.

Ses liaisons avec le cardinal Dubois étaient au-dessous d'elle ; il était impossible d'ailleurs qu'elle éprouvât de l'affection pour un homme méprisé et méprisable comme lui ; mais enfin l'ambition la tourmentait, et il lui fallait un homme puissant pour la satisfaire. Elle jouissait néanmoins de l'estime de ceux qui la connaissaient.

Elle était grande, avait le cou long et bien fait, la bouche un peu grande mais fraîche ; sa gorge était peu sensible, et ses yeux étaient plus spirituels qu'agréables ; mais l'ensemble de sa personne faisait une assez belle femme qu'animaient une ame vive et un esprit très-distingué. Elle est morte en 1749, âgée d'environ 68 ans. Son nom est Claude-Alexandrin Guérin de Tencin.

Voici de plus grands détails sur cette femme célèbre que nous trouvons dans nos manuscrits sous la date de 1726.

## ABRÉGÉ

*De la vie de Madame de Tencin. Mort de M. de la Frenaye* (1726).

» Elle avait été d'abord religieuse, et depuis chanoinesse à l'abbaye de Montfleuri à Grenoble. Dans cette abbaye les religieuses ne sont point cloîtrées, et prennent le titre de chanoinesses. Les galanteries de notre jeune et belle nonne, qui d'ailleurs ne se sentait pas propre au célibat, y adoucirent un peu les rigueurs de sa retraite. Entr'autres elle lia connaissance avec un officier-général, et les choses se poussèrent si avant, que leur commerce fut bientôt troublé par un accident peu convenable à sa situation.

» Etonnée de se trouver mère, quoiqu'après en avoir couru plusieurs fois les risques, elle prétexta une maladie et eut une permission d'aller aux eaux. Une seconde catastrophe, semblable à la première, l'empêcha d'obéir aux ordres qui la rappelaient, et ce ne fut qu'après un espace de tems assez considérable qu'elle se rendit à son couvent, d'où elle demanda encore à sortir pour une incommo-

dité qu'on dit avoir été de la nature des deux autres.

» Alors, pour éviter la pénitence que méritaient de pareilles escapades, elle ne songea plus qu'à se soustraire à la clôture. Le crédit de son frère lui fut très-utile dans ces circonstances, et lui fit obtenir un bref du pape qui, en résolvant ses vœux, lui permit de vivre dans le monde, avec le titre néanmoins de chanoinesse.

» Aussitôt, pour s'éloigner de tout ce qui pourrait la faire ressouvenir de ses premiers engagemens, elle vint s'établir à Paris, théâtre propre à mettre dans tout son jour l'esprit de manège et de libertinage qui l'y conduisait. On prétend que son dessein était de faire la conquête de M. le duc d'Orléans. Ce qui est sûr, c'est qu'il ne s'en accommoda pas. Sa beauté, son génie, joints à un petit air de coquetterie, la firent bientôt connaître, lui formèrent une grosse cour, et la mirent en possession de voir ce qu'il y avait de meilleur en hommes dans les différens états. Les beaux esprits du tems firent de sa maison une espèce d'académie : le courtisan, le magistrat et le financier vinrent parer son cercle; et outre cela elle présidait souvent à une assemblée

furtive de prélats qui avaient élu domicile chez elle, lorsque le cardinal de Bissi ou le nonce du pape ne pouvaient pas les recevoir.

» Tout cela ne l'empêchait pas d'aller chez les ministres, de solliciter les magistrats, de rendre des visites, non plus que de donner audience à une multitude de gens qui venaient lui marchander sa protection ou l'informer des intrigues du cabinet et des diverses histoires de la cour et de la ville. De là elle dressait ses batteries pour le grand nombre d'affaires qu'elle entreprenait; car elle n'en connaissait point qui ne fût de son ressort; elle a presque réussi dans toutes.

» Pour prendre un peu de relâche dans des occupations si sérieuses, elle se délassait de tems en tems sur son lit de repos des fatigues de son cabinet; et sans se piquer autrement de constance, ni de délicatesse, elle partageait ses faveurs entr'un certain nombre d'amis, dont elle traitait les uns par intérêt, les autres par estime, quelques-uns par caprice, et d'autres par amour du plaisir.

» On lui donne un talent merveilleux pour développer le faible des gens et en tirer ensuite avantage. On l'accuse aussi d'avoir plus

d'un moyen pour s'en défaire quand elle en était lasse. La mort subite de quelques personnes de considération au sortir de table, donna lieu à ces soupçons, aussi bien que le malheur arrivé chez elle au sieur de la Frenaye, le 6 avril 1726.

» On a prétendu que le sieur de la Frenaye, conseiller au grand conseil, ne se détermina à se tuer chez elle d'un coup de pistolet dans la tête que par jalousie et par désespoir. On trouva chez lui un écrit par lequel il déclarait que s'il venait à mourir d'une mort violente, madame de Tencin en serait la cause. Le lieutenant criminel informa de cette affaire : il décréta madame de Tencin qui fut arrêtée et conduite au Châtelet où elle subit un interrogatoire. L'archevêque d'Embrun, son frère, se donna tous les mouvemens possibles pour en ôter la connaissance à cette Juridiction, et y parvint. Il obtint un ordre pour la faire transférer à la Bastille, un autre pour que les papiers renfermés dans une cassette fussent remis à M. le duc, premier ministre; et ensuite un arrêt du conseil qui a renvoyé la connaissance de cette affaire au grand conseil; lequel, suivant le droit établi, a toujours été en possession du privilège de juger les officiers de son corps,

privativement au juge du domicile. Cette affaire fut instruite de nouveau au grand Conseil et jugée le 3 juillet suivant. La mémoire de la Frenaye a été condamnée, madame de Tencin déchargée de l'accusation intentée contr'elle; et il a été ordonné que le libelle de la Frenaye, qualifié de testament, serait biffé. Ce fut au crédit du maréchal d'Uxelles que l'archevêque fut redevable du tour heureux que prit l'affaire de sa sœur. La cour, informée qu'au sujet des affaires du tems, les évêques avaient choisi sa maison pour y tenir des conseils séditieux dont elle était l'ame, lui a donné ordre de sortir de Paris, et lui fit défense d'y rentrer sans sa permission.

» Voici de plus grands détails sur l'affaire de M. de la Frenaye.

» On trouva dans sa maison, après sa mort, un écrit par lequel il déclarait que s'il venait à mourir de mort violente, il n'en fallait accuser que madame de Tencin, qu'il chargeait d'ailleurs, dans le même écrit, de plusieurs autres crimes atroces. Quoique l'opinion du monde fût que cette dame n'était pas coupable de quantité de choses qui lui étaient imputées dans ce mémoire, elle fut pourtant livrée d'abord à toute la rigueur de la justice; et le

même jour, ayant été menée au Châtelet, on lui fit subir un interrogatoire de plus de quatre heures devant le cadavre de ce malheureux que l'on y avait fait transporter. Elle fut ensuite transférée à la Bastille où le lieutenant-criminel se mettait en devoir de la poursuivre vivement, lorsque tout-à-coup l'histoire fut assoupie par la protection que M. l'archevêque d'Embrun, frère de la dame, trouva à la Cour par l'entremise des Jésuites (1). Madame de Tencin fut renvoyée dans sa maison, et la Frenaye enterré secrètement. Cette aventure arriva à Paris à la fin de juin ou au commencement de juillet 1726, et par les précautions qu'on a prises, les nouvelles étrangères n'en ont point fait mention. Qui aurait jamais cru que M. de Senez qui gardait si bien les obligations de l'épiscopat, dût payer un jour pour une religieuse qui a mal gardé ses vœux ? »

(1) Et du maréchal d'Uxelles, bon ami de madame de Fériol, qui sollicitèrent si bien, qu'il fût rendu un arrêt du grand conseil, le 3 juillet 1726, qui la décharge de toutes les accusations portées contre elle, et condamne la mémoire du sieur la Frenaye. Elle sortit le même jour de la Bastille pour rentrer dans sa maison de la rue Saint-Honoré, ayant la tête aussi haute que si c'eût été une femme vertueuse. *(Note du manuscrit).*

*Lettre de madame de Tencin à M. Cottin, du 2 octobre 1725.*

« Je suis bien touchée, monsieur, de vos bontés et des marques d'amitié que je reçois de vous dans cette malheureuse occasion. Quoi qu'il puisse m'en coûter, je suivrai le parti que j'ai pris : j'en ai trop senti la nécessité. Votre ami et moi ne peuvent plus penser l'un pour l'autre comme nous avons pensé. Quand la tendresse a été altérée jusqu'à un certain point, elle ne peut revenir comme elle a été. D'ailleurs je me dois à moi-même de finir un commerce, où je n'ai trouvé depuis plusieurs mois que des amertumes et des sujets de désespoir. Votre ami n'est pas aussi touché que vous le croyez. Je vous ferai voir des lettres qu'il m'a écrites ; vous jugerez par ce qu'elles contiennent, qu'il n'est pas sûr un moment dans des sentimens dont je puisse être contente. Son caractère, d'ailleurs plein de probité, n'est pas propre pour un commerce tel que le nôtre devait être. Je serai toute ma vie de ses amies, et je voudrais lui en donner des marques réelles ; mais c'est tout ce que je puis pour lui présentement. Il m'a mise dans la nécessité de faire un effort pour m'ar-

racher des sentimens qui faisaient le malheur de ma vie et qui en devaient faire le bonheur. Je ne puis oublier que ses emportemens m'ont exposé à ce qu'il y a de plus terrible, et qu'il a eu des soupçons de ma conduite, dont mon caractère devait m'épargner la honte. Adieu, mon cher monsieur; je vous embrasse de tout mon cœur. Je vous prie de dire à votre ami qu'il ne doit plus songer à me voir ».

*Copie d'une lettre du sieur la Frenaye à M. l'Archevêque d'Embrun.*

« Monsieur, je suis bien fâché de mourir sans être en état de vous payer. J'ai fait les derniers efforts pour vous payer ce que je vous ai payé. Mon impuissance vient de votre sœur. Après avoir vécu dans un commerce d'amour pendant trois ans, aux yeux de ses domestiques et des vôtres, elle s'est emparée de tout mon bien; abusant de la confiance que j'ai eue de le mettre sous son nom, elle m'a mis dans la cruelle nécessité de périr. Si vous voulez éviter la punition de Dieu, renvoyez-la dans son couvent, dont elle n'est pas assurément sortie canoniquement.

Je suis, etc. »

# TESTAMENT

## DE M. DE LA FRENAYE (1).

Sur les avis et les menaces que m'a faites depuis long-tems madame de Tencin de m'assassiner ou me faire assassiner, et que j'ai même cru qu'elle exécuterait il y a quelques jours, sur ce qu'elle m'emprunta un de mes pistolets de poche que j'ai eu le courage de lui donner; et comme, de ma connaissance particulière, elle a fait ce qu'elle a pu pour faire assassiner M. de Nocé, et que son caractère la rend capable des plus grands crimes, j'ai cru que la précaution de faire mon testament ainsi qu'il suit, était très-convenable.

Je déclare que je veux vivre et mourir dans la foi catholique, apostolique et romaine, dans laquelle je persévérerai jusqu'au dernier moment de ma vie. J'ai le cœur pénétré de la plus vive douleur, en voyant que mon bien suffit à peine pour payer mes dettes. J'ai

(1) Ce testament cacheté avait été remis par M. de la Frenaye entre les mains de M. de Sacy.

perdu plus de 500,000 liv. dans le cours de l'année 1724; et depuis ce tems j'ai vécu dans la plus grande économie, me plaignant même le nécessaire pour tâcher de payer mes dettes. J'ai rempli enfin ce qu'exigeait de moi la probité : j'en prends à témoin ceux avec lesquels j'ai vécu.

Je déclare que M. Cottin m'a crédité de quatre-vingt mille livres, reçues de M. de St.-Mars, sans que madame de St.-Mars l'ait approuvé en aucun tems. Ainsi, M. Cottin n'est pas débiteur de St.-Mars de cette *partie*: c'est un témoignage que j'ai cru devoir rendre à la vérité.

Madame de Tencin a à moi présentement entre ses mains un certificat de dix actions prises par M. Chabert, pour mon compte, ainsi qu'il le déclarera. Outre cela, elle a un transport d'un contrat de cinquante mille liv. sur l'isle de Rhé, que j'ai acquis de M. Poncet et mis sous son nom. M. Jourdain qui a passé le contrat a fait passer la contre-lettre à mon profit. Elle a encore un contrat de quarante-cinq mille livres, ou du moins une obligation passée pardevant M. de Mahaut à mon profit, dont je lui ai fait un transport simulé; M. Chévre, qui a passé le transport, a fait passer

lac ontre-lettre : l'un et l'autre le déclareront. Je lui ai remis le tout entre ses mains, aussi bien qu'un billet de quarante mille liv. dont je n'ai reçu aucune valeur, parce que ce dépôt, me disait-elle, la rendrait sûre de moi. Elle est coutumière du fait. On trouvera dans mes papiers une protestation contre un billet de vingt mille liv. qu'elle m'a fait faire, qui a été remis par elle-même à M. Cottin. Je joins à ce testament une lettre qu'elle écrivit audit sieur Cottin dans une querelle que j'eus avec elle. Cette lettre prouve le commerce qu'il y a eu entr'elle et moi. Quand j'ai voulu retirer mes effets, j'ai trouvé une scélérate qui m'a dit qu'elle ne me rendrait rien que je ne lui payasse le billet de quarante mille liv. ; que c'était le moindre paiement qu'elle pût recevoir pour avoir couché avec moi. Cette misérable est si monstrueuse que le souvenir m'en fait frémir. Mépris publics, noirceurs, cruautés, tout cela est trop faible pour exprimer la moitié de ce que j'ai essuyé. Mais sa grande haine est venue de ce que je l'ai surprise il y a un an, me faisant infidélité avec Fontenelle son vieil amant, et de ce que j'ai découvert depuis qu'elle avait commerce avec son neveu

d'Argental. Cette infâme a couché avec moi pendant quatre ans, au vu et au su de tous ses domestiques, d'une partie de ses parens et de ses amis, et après cela n'a pas eu honte de me traiter publiquement comme un valet, et par ses friponneries m'a mis hors d'état de payer mes dettes, sans jamais s'être souvenue un instant qu'elle seule avait causé ma ruine, pour m'avoir lié malgré moi avec des fripons, avec lesquels pourtant elle ne s'est jamais entendue, comme on l'en a soupçonné. Je finis en réclamant la justice de M. le duc, et celle de M. le Garde des Soeaux; ils ne doivent pas souffrir que cette malheureuse continue davantage sa vie infame. Elle est entrée religieuse au couvent de Montfleuri près Grenoble; ils doivent l'obliger d'y retourner pour y faire pénitence de ses péchés.

Les déclarations que j'ai faites par ce présent testament, m'ont paru nécessaires pour l'intérêt de mes créanciers. Je prends Dieu à témoin qu'elles sont dans l'exacte vérité, et que la passion ne m'y a rien fait changer ni ajouter. A Paris, ce 18 février 1726.

*Signé* DE LA FRENAYE.

*(Ce testament avait été déposé à M. de Sacy, avocat ès-conseils.)*

## LETTRE

*De madame de Tencin au Pape, pour le remercier de son portrait qu'il lui avait envoyé* (Janvier 1742).

TRÈS-SAINT-PÈRE,

Le portrait de votre Sainteté, dont elle a daigné m'honorer, n'est pas chez moi sous un dais; mais, à la place de cette marque extérieure de respect qui m'est interdite, mon cœur rend à votre Sainteté un hommage plus digne d'elle, et, si je l'ose dire, peut-être plus flatteur; c'est, Saint-Père, celui de ma tendresse, de ma soumission et de mon zèle, sentimens dans lesquels je ne le cède même pas à mon frère. Ce n'est plus le chef de l'église qui me les inspire; je prends la liberté de vous dépouiller de tout ce qui vous est étranger, pour admirer les rares qualités et les hautes vertus qui vous sont personnelles. Avant que votre nom pût être mis au nombre de ceux qui ont illustré la tiare, vous teniez le premier rang parmi les savans les plus illustres; votre affabilité, Saint-Père, votre bonté, votre fidélité dans l'amitié vous a fait de

tendres amis de ceux qui sont devenus vos enfans. Mes vœux depuis long-tems plaçaient votre Sainteté sur la chaire de Saint-Pierre. J'étais votre fille spirituelle avant que vous fussiez le père commun des fidèles ; aussi l'exaltation de votre Sainteté n'a-t-elle produit en moi aucun sentiment nouveau que je puisse remettre à vos pieds ; mais le précieux don qu'elle m'a fait m'a donné de nouveaux besoins. Il me faudrait, Saint-Père, des indulgences particulières pour effacer le reste de l'orgueil dont je ne puis me défendre depuis que j'ai été honorée du présent de votre Sainteté.

# LE CARDINAL DE TENCIN.

C'ÉTAIT un homme de beaucoup d'esprit, très-attaché aux molinistes et aux jésuites. Ce fut lui qui reçut l'abjuration de Lass, lorsque celui-ci eut besoin de cette simagrée pour être reçu contrôleur des finances, qui donne place au conseil. Cette abjuration lui fit adresser dans le tems ces vers satiriques :

Foin de ton zèle séraphique,
Malheureux abbé de Tencin,
Depuis que Lass est catholique,
Tout le royaume est capucin.

Ces vers se rapportent à l'époque où les désastres du système commençaient à se faire sentir et à ruiner les familles.

L'abbé de Tencin accompagna à Rome, en 1721, le cardinal de Bissy en qualité de conclaviste ; et après l'élection d'Innocent XIII, il fut chargé des affaires de France auprès du Saint-Père. Ses services le firent nommer archevêque d'Embrun en 1724 ; il y tint en 1727 le concile d'Embrun contre l'évêque de Senez,

nommé *Soaneu*, espèce de fou qui croyait le salut du genre humain attaché à l'adoption de quelques propositions oiseuses, tandis que ses adversaires, vils agens de la persécution, voulaient à toute force les faire rejeter. Ayant obtenu la pourpre en 1739 sur la nomination du roi Jacques, il devint archevêque de Lyon en 1740, et ministre d'état deux ans après. Ses espérances de remplacer le cardinal de Fleury dans le ministère ayant été trompées, il se retira dans son diocèse, où il se fit aimer par d'abondantes aumônes.

Il dut son avancement en grande partie à sa sœur Alexandrine de Tencin. Jeune, elle prit l'habit religieux dans le monastère de Montfleury, près Grenoble. Dégoûtée du cloître, elle rentra dans le monde; vint à Paris, où les graces de son esprit lui firent des amis illustres.

Il eut un procès avec un abbé de Vessieres, qui l'accusait de simonie; il s'en tira mal. Aubry, avocat de sa partie adverse, ayant paru faible dans ses allégations, l'avocat de l'abbé de Tencin voulut s'en prévaloir, cria contre une accusation vague et dénuée de preuve, et nia le marché simoniaque. Aubry joua l'embarras. L'abbé crut faire merveille de

de saisir ce moment pour confondre la calomnie, et s'offrit de s'en purger par serment si la cour le permettait. Aussitôt Aubry s'arrêta, et lui dit qu'il n'en était pas besoin; il produisit les pièces du marché en original. Ce fut un coup de théâtre : les juges montrèrent leur indignation; les huées partirent de l'assemblée; l'abbé confondu essaya de s'évader; mais des gens charitables lui fermèrent le passage, et le laissèrent fuir après l'avoir donné long-tems en spectacle.

(Duclos, *Mémoires de la Régence.*)

## FRAGMENT

*De la vie de M. de Tencin, archevêque d'Embrun* (1).

PIERRE Guérin de Tencin, descendant de gentilshommes de Dauphiné, archevêque d'Embrun, abbé de Vézelay, est fils d'un président au parlement de Grenoble. C'est un homme d'esprit et d'érudition, qui écrit bien et parle de même. L'étendue de son genie, sa souplesse, et son assiduité au travail le rendent capable des premiers emplois. Il a fait avec succès les affaires de France à Rome, pendant une partie de la minorité. Ses belles qualités le feraient généralement estimer, si l'envie d'amasser de grands biens, et de parvenir par toutes sortes de voies aux plus hautes dignités, ne l'avait déjà engagé dans plusieurs démarches qui l'ont absolument déshonoré.

(1) Ces fragmens sont rapportés ici tels que nous les avons trouvés dans nos manuscrits; on y trouve quelques répétitions de ce qui précède; mais nous n'en avons pas moins cru qu'ils pourraient intéresser.

Il s'impatronisa chez M. Lass, et présida à l'abjuration que le régent lui fit faire, dans le dessein de lui confier le poste de contrôleur-général jusqu'à l'entière exécution de ses projets. Ce digne prosélyte, en récompense des biens spirituels qu'il lui avait procurés, lui donna des actions de Mississipi; elles ne demeurèrent pas inutiles en ses mains. Il sut, en profitant de la fureur qui régnait alors, les manier avec tant de dextérité, qu'il devint un des plus forts agioteurs du système et y amassa un gros argent comptant, qu'on le soupçonna de prêter à usure, sous des noms supposés, si du moins on en peut juger par un pareil procédé qu'il a eu avec M. le cardinal de Polignac, procédé qui lui a attiré la disgrace de la cour.

N'étant encore qu'abbé de Vézelay, et voulant en conséquence de lettres obtenues clandestinement à Rome, réunir à ladite abbaye le prieuré de Merlon, qui en dépend, il en pourvut confidemment son neveu, qu'on dit même n'avoir pas été clerc alors. Cette manœuvre fut déterrée par un ecclésiastique qui jeta aussitôt un dévolu sur ledit bénéfice. Il y eut plusieurs factums, dans cette affaire,

qui furent imprimés chez Collombat, contre l'abbé Tencin et son neveu; et M. de Lamoignon, avocat-général, alors portant la parole, ne le ménagea pas dans le discours de ses conclusions; voici ses termes : « Les crimes de connivence et de simonie entre l'oncle et le neveu éclatent dans tout leur jour, et il est prouvé si ouvertement et si littéralement par toutes les pièces justificatives qu'on a rapportées à l'audience, et communiquées à M. l'avocat-général, qu'on ne saurait plus le révoquer en doute. » Il ne s'est jamais fait relever de ce crime de simonie. La connivence se trouva si marquée, que, par arrêt du parlement, le bénéfice contentieux fut adjugé au dévolutaire, malgré la haine qu'on a pour ces sortes de gens, et malgré la jurisprudence de la cour qui favorise presque toujours le pourvu par l'ordinaire.

Parvenu à l'archevêché d'Embrun, il se montra un des plus outrés sectateurs de la cour de Rome, soutint la constitution avec toute la manie d'un prélat qui vise au cardinalat; et quelqu'envie qu'eussent la plupart des autres archevêques du royaume de se prêter aux intentions de la cour, il fut le seul qui osât faire la planche des conciles

provinciaux qu'on avait envie de tenir pour condamner les évêques anti-constitutionnaires.

Il sollicita long-tems des lettres-patentes pour l'indiction de celui d'Embrun. Quoique M. de Senez, son suffragant, vit bien que c'était une partie faite contre lui, il ne laissa pas de s'y rendre à l'âge de plus de quatre-vingts ans, avec un air de candeur et de sincérité qui lui attira les respects de toute la province, et la haine des évêques assemblés pour le perdre. Les moyens de récusation, à cause de simonie, qu'il y fournit contre son métropolitain, loin de le faire abstenir, ne servirent qu'à irriter son acharnement. Non-content de l'avoir insulté de gaîté de cœur dans une cérémonie publique, où il s'agissait uniquement de remercier Dieu des heureuses couches de la reine, il exerça contre lui toutes les vexations imaginables. Cette assemblée informe, communément appelée le *brigandage d'Embrun*, ne démentit point son chef, et à la honte de nos canons et de nos libertés, fut déclaré suspens M. l'évêque de Senez, prélat aussi bien famé que M. d'Embrun est universellement décrié.

Ce fut alors qu'il se flatta d'obtenir la barette qui faisait depuis long-tems l'objet de ses desirs; mais une lettre du pape Benoît XIII qui canonisait les irrégularités qu'il avait commises, et une autre du roi qui les agréait, sans pourtant donner à son prétendu concile la forme prescrite par les lois du royaume, furent toute sa récompense : il s'acquit en revanche, même dans son parti, le mépris de tous les honnêtes gens.

Depuis ce tems-là, son affaire dont j'ai parlé avec M. de Polignac, lui ayant fait ordonner de rester dans son diocèse, il s'efforce de réparer le désagrément qu'elle lui a donné par quelque coup d'éclat, qui, en obligeant la cour de France à le mortifier, engage celle de Rome à le décorer d'un chapeau rouge, pour le récompenser et s'attirer en même tems de nouveaux partisans.

La consultation des avocats vient de lui en donner l'occasion ; le mandement qui en ordonne la condamnation dans son diocèse, est conçu en termes injurieux à l'autorité des parlemens. Les sentimens des avocats sur la puissance ecclésiastique, quoiqu'adoptés depuis par un arrêt du conseil, y sont traités

d'hérétiques, et flétris des qualifications les plus horribles.

Au reste, ses mœurs conviennent parfaitement à son génie, et la chronique scandaleuse le rend complice de tous les désordres de sa sœur, si connue à Paris sous le nom de madame de Tencin.

Quand M. de Tencin sollicita le chapeau de cardinal, en 1728, fondé sur le prétendu service qu'il avait rendu à l'église, ce fut encore sur la présentation du prétendant; mais le cardinal de Fleury, à qui le pape fit communiquer ses sollicitations, écrivit au cardinal de Polignac, alors notre ambassadeur à Rome, et n'oublia pas de marquer que la simonie et l'inceste n'étaient pas des vertus cardinales. Le prétendant n'insista plus, et le pape n'accorda rien; mais M. de Tencin ayant été envoyé lui-même à Rome, en 1738, réveilla l'un et l'autre en sa faveur. Le cardinal de Fleury ne s'y opposa plus, parce qu'il avait en vue de le flatter de sa succession au ministère, pour l'opposer à Chauvelin qui l'avait trompé. On assure qu'il a payé ce chapeau cent mille écus: rien d'étonnant à cela; au reste, cette lettre si bien notée qui a été

entre les mains du cardinal de Polignac, tant qu'il a vécu, ne s'est pas trouvée dans ses papiers après sa mort, le cardinal Tencin ayant trouvé le secret de la tirer de M. l'abbé Leblond, secrétaire du cardinal de Polignac, qui en était dépositaire.

M. de Tencin fut donc nommé cardinal par le pape Benoît XIII, en 1739.

Il n'a pas paru à la mort du cardinal de Fleury qu'il eût sincèrement envie d'être remplacé par M. de Tencin; car le roi qui a pris les impressions que son papa cardinal a voulu lui faire prendre, ne lui a cependant donné aucune place dans le ministère, malgré les espérances qu'il avait conçues depuis sa nomination à l'archevêché de Lyon, et qu'il a été fait conseiller d'état. Il n'a eu ni la feuille des bénéfices, ni siège au conseil de conscience, quoiqu'il n'y eût rien plus à sa bienséance.

Cependant la vieille éminence, c'est-à-dire, le cardinal de Fleury, l'avait flatté de lui succéder, ainsi qu'on peut le voir par la lettre que nous rapportons plus bas, en parlant du projet que ce cardinal forma et n'exécuta pas, de se retirer du ministère.

Le cardinal de Tencin eut l'air de refuser ; et l'autre qui n'avait aucune envie d'en faire son successeur, ne persista pas moins à vouloir le lui persuader ; en sorte que de ce commerce d'hypocrisie et de mensonge il résulta une correspondance où chacun des deux prêtres jouait l'autre, et qui n'aboutit à rien.

Tencin mourut de chagrin, à Lyon, de n'avoir pu jouer un grand rôle à la cour ; digne fin d'un ambitieux parvenu.

# LA TENCINADE.

## SATIRE (1740).

Le grand agioteur mitré,
Qui vend la France en habile homme,
Tantôt à Lass, tantôt à Rome,
De remords est-il effleuré?
Non, mais certain songe le gêne,
Ce n'est pas de ces songes vains,
Que la bile ou vapeur amène;
Mais de ceux que Dieu dans sa haine,
Envoyait jadis aux humains
Annoncer leur perte certaine.
Entre quatre rideaux couché
Il a vu un pont effroyable,
Qu'en vers Milton nous a touché,
Qui conduit aux cachots du diable,
Par la mort et par le péché,
Construit sur un torrent rapide
De flamme éternelle et liquide.
Le traître s'y voit entraîné
Par une implacable justice;
A deux noirs démons enchaîné,
Belzebuth d'orgueil forcené,
Et Mammon brûlant d'avarice,
De tous deux il est lutiné.

L'un lui mettant rouge calotte,
Chapeau rouge aux enfers foulé,
Qui grille sa tête falotte,
L'autre d'or fondu distillé
Arrosant son crâne empoulé:
On voyait marcher à la file
Maints satellites d'Uriel,
Remplaçant près du criminel
Les janissaires du concile.
Au patient de Lucifer
Etait joint sa sœur la vestale,
Chaste personne en tout égale
A celle qu'épousa Luther.
Son voile tenait à sa chair;
Elle, comme désespérée,
S'efforçait de le décoller:
L'on voyait le sang ruisseler
De sa poitrine déchirée.
Hercule ne souffrit pas plus
De la chemise de Nessus,
Qu'elle souffre, irritant sa plaie,
Avec le bout du pistolet,
Dont en l'an mil sept cent vingt-sept,
Fut expédié la Frenaye.
A la servir ne pouvant rien,
Tencin s'oubliait pour la plaindre,
Quand Simon le magicien
De ses deux bras le vint étreindre:
J'ai bien trafiqué du sacré,
Dit-il, mais sans cérémonie,
Digne maître de simonie,

Prends ma place, mon cher juré,
Je te dois les honneurs du gouffre.
Il résistait, Simon plus prompt
L'allait jeter du haut du pont :
L'étang de bitume et de soufre
Est déjà prêt à l'engloutir ;
Le ciel s'ouvre, la nuit s'efface,
Un rayon qui vint à partir
Lui montre comme en une glace,
Auprès du docteur de la grace,
Senez, son fidèle martyr.
A cet aspect Tencin s'irrite,
Et dans l'enfer se précipite.

# LA CHAISE BORGHESE,

## PAR M. L'ABBÉ DE GRECOURT (1741).

*A M. le cardinal de Tencin.*

Chez l'anglais le patriarchat
Comme la royauté peut tomber en quenouille;
Mais le romain plus délicat
Croirait que volontiers ses clefs prendraient la rouille,
Si de son diadême saint
Un front de femelle était ceint;
Aussi depuis qu'une papesse
Du fauteuil de Saint-Pierre a souillé le coussin,
Il n'est mortel dont la ruse et l'adresse
Pût mettre au siége un pape féminin.
Aussitôt que la brigue au fond de son calice
Des bulletins mendiés a ramassé les voix,
Et que des cardinaux en lice
Elle a déterminé le choix,
Crainte d'une nouvelle attrape
On fait poser à nu le cul du nouveau pape
Sur une chaise faite exprès,
Où l'examinateur du pontife de Rome
Passe en-dessous la main pour voir s'il a les traits
Qui caractérisent un homme,
Et d'ordinaire à cet œuvre est commis
Le plus cruel de tous ses ennemis.

Un donc de ces faiseurs de bulles,
Que pour l'honneur du siége on ne veut pas nommer,
S'était laissé par Vénus désarmer
Des balanciers de sa pendule.
Monsieur saint Côme au cruel bistouris
Avait livré sa friandise,
Et de toute sa marchandise
Ne restait qu'un tronçon plus court qu'un clitoris:
Par quoi l'époux nommé de l'église encor veuve
Était très-fort embarrassé
Comment sur le siége percé
Il administrerait sa preuve.
Le cardinal, qui ne voulait rater
Sa catholique primatie,
S'avisa d'empaqueter
Deux œufs durs dans une vessie:
Qu'il se pendit au croupion,
Puis fut se poster sur le trône
Où le cardinal matrone
Allait faire sa fonction;
Mais l'examinateur du pontifical germe,
Qui sait qu'à soixante ans cela n'est pas si ferme
Que lui paraissait le paquet,
Tire à lui la bourse postiche
Du vieux candidat qui le triche;
Puis s'adressant au papiste parquet:
Messieurs, dit-il, je ne puis trop répondre
S'il est d'un sexe ou mâle ou féminin;
Ce que je sais, c'est qu'en ma main
Le coq de Pierre à l'instant vient de pondre.

# NOTICES HISTORIQUES,

## ANECDOTES

## ET PIÈCES SATIRIQUES

*Sur le cardinal* DE FLEURY, *son ministère, la guerre de* 1741 *et quelques affaires de la Bulle.*

## LE CARDINAL DE FLEURY.

Il avait été nommé par le roi Louis XIV, précepteur de Louis XV, à la sollicitation du maréchal de Villeroi. Le jeune prince lui était attaché, au point que lorsque le régent exila le duc de Villeroi, l'abbé de Fleury s'étant retiré précipitamment de la cour, le prince pleura, gémit, refusa de boire et de manger, jusqu'à ce qu'on lui eût rendu son précepteur.

Venu de bonne heure à la cour, il était fait pour y réussir, et il le sentit lui-même en y débutant. On le regardait comme un homme des plus aimables, et de la meilleure société, dit Voltaire; et lorsqu'à l'âge de 73 ans, où tant d'hommes se retirent des affaires, il prit les rênes du gouvernement, il fut long-

tems regardé comme un des plus sages ministres; depuis 1726, jusqu'en 1742, tout lui prospéra. Il conserva, jusqu'à près de 90 ans, une tête saine, libre, et capable d'affaires.

Il avait sollicité du vivant du roi Louis XIV un évêché; mais on le lui avait refusé longtems. Enfin il fut, comme on sait, nommé à celui de Fréjus au moment où il s'y attendait le moins. « Je vous ai fait attendre un peu long-tems, dit le roi, parce que vous aviez trop d'amis qui demandaient pour vous, et j'ai voulu avoir la satisfaction que vous ne dussiez rien qu'à moi. » Le séjour de Fréjus lui déplut. Il disait plaisamment que dès qu'il avait vu sa femme, il avait été dégoûté de son mariage; il signait une lettre sur le même ton au cardinal Quirini : *Fleury, évêque de Fréjus, par l'indignation divine.* Il quitta son évêché; la raison qu'il allégua était l'état de sa santé qui le mettait, disait-il, dans l'impuissance de veiller sur son troupeau; mais la véritable raison était qu'à une aussi grande distance de la cour, il n'y avait rien à espérer pour l'ambition.

Sous un air de douceur, de flexibilité, sous le masque de la modestie, sous une répugnance apparente pour les dignités, il cachait un

un ardent amour du pouvoir et de l'élévation.

Avec de pareils sentimens, il est difficile d'expliquer l'anecdote suivante, rapportée comme vraie par tous les historiens de ce ministre. Le régent avait remarqué que Louis XV aimait beaucoup l'abbé de Fleury; en conséquence, il proposa de lui donner l'archevêché de Reims qui était vacant. Le roi envoie chercher son précepteur, et lui apprend le cadeau qu'on lui faisait. Fleury remercie et refuse absolument; le régent insiste, mais inutilement: alors il lui proposa d'accepter au moins l'abbaye de St.-Etienne de Caen, un des plus beaux bénéfices de France, rapportant près de 70,000 liv. de rente. L'abbé, pour ne pas perdre le mérite du refus de l'archevêché, le fit insérer dans les gazettes; mais il est évident qu'il ne cherchait qu'à servir son ambition en cela : il sentait bien qu'une fois archevêque de Reims, il serait regardé comme classé, récompensé; que ses autres démarches seraient épiées, et que la jalousie viendrait à la traverse de ses projets d'élévation; il dut donc refuser.

Nous ne suivrons pas l'abbé de Fleury, devenu cardinal, dans toutes les époques de

son ministère, et dans sa conduite pendant la guerre de 1740. Nous nous attacherons à quelques faits qui puissent le faire connaître, et expliquer la haine qu'on lui porta, après avoir conçu de si grandes espérances de ses talens pour la politique.

Ce fut en 1726 que le duc de Bourbon, qui était premier ministre, ayant été exilé à Chantilly, par le jeune roi, l'abbé de Fleury fut chargé de l'administration du royaume, sans autre titre que celui de conseiller au conseil du roi.

Bientôt après il fut fait cardinal, titre qui, suivant la prétention de ces princes de l'église, emportait la nécessité de le faire premier ministre, puisqu'il prenait rang sur tous les autres, et les obligeait de travailler chez lui.

Le discours qu'il prononça en recevant la barette des mains du jeune monarque, mérite d'être connu ; il est bien écrit et bien pensé. Le voici :

« Sire, la nouvelle dignité dont je viens rendre hommage à votre majesté, quelque grande qu'elle soit en elle-même, m'est encore infiniment plus précieuse, parce que je la tiens uniquement de sa main, et si j'ose le

dire, parce qu'elle ne lui fait pas moins d'honneur qu'à moi-même.

» Qu'il me soit permis, sire, de publier aujourd'hui ce que la bonté de votre cœur vous avait inspiré en ma faveur, dans un tems où vous n'étiez pas encore le dispensateur des graces. Non-seulement vous m'aviez destiné votre nomination au cardinalat, sans que j'eusse jamais pris la liberté de vous en parler; mais vous avez encore, sans me le dire, demandé avant le terme ordinaire que cette grace me fût accordée.

» J'avoue, sire, qu'il y a peut-être quelque retour secret de complaisance sur moi-même, en apprenant au public cette marque d'attention de votre majesté si favorable pour moi; mais ne serais-je pas aussi, avec raison, taxé d'ingratitude, si je n'annonçais pas à la France qu'il y a en vous un fonds de bonté, de sentiment, et je ne crains pas de le dire, de reconnaissance qui doit faire la plus douce consolation de vos sujets.

» La majesté du trône attire seulement le respect; les grands talens des princes attirent l'admiration; leur puissance inspire la crainte, mais c'est la douceur, la bonté, l'humanité, qui les rend maîtres des cœurs. Et qu'est-ce

que les Français ne sont pas capables d'oser et de faire, de souffrir même, quand ils se croient aimés de leurs maîtres!

» Les nations de l'orient rendent à leur souverain un culte presqu'égal à celui de la divinité. Parmi celles de l'Europe, il y en a qui veulent gouverner leurs rois; d'autres, quoique très-attachées à eux et très-fidelles, les respectent encore plus qu'elles ne les aiment. Mais le caractère propre des Français, c'est l'amour pour leur roi, le desir de lui plaire, de le voir, d'en approcher et d'en être aimés.

» Votre majesté a reçu des marques de cet amour dès sa plus tendre enfance; ils vous ont aimé, sire, avant que vous fussiez en état de les aimer vous-même.

» Leur consternation dans vos maladies a été égale à celle d'une famille qui eût tremblé pour celui qui en faisait le soutien; et les marques de leur joie pour votre guérison ont été portées à des excès qui ont quelquefois passé les termes de la modération.

» Avec quelles acclamations vos fidèles peuples n'ont-ils pas reçu la déclaration que votre majesté a faite de vouloir prendre en main le gouvernement de son royaume? et

de quel heureux avenir ne se croient-ils pas en droit de se flatter, quand ils voient se développer de plus en plus en votre majesté les grandes qualités de son auguste bisaïeul, que vous vous êtes proposé pour modèle? Un esprit d'ordre et de justice, une conception à laquelle rien n'échappe, un secret impénétrable, une droiture de jugement, un accès doux et facile, jamais d'impatience, jamais un mot de fâcheux pour personne, un éloignement du luxe en tout genre; mais ce qui est infiniment au-dessus de tout, un attachement invariable à la religion et un respect pour nos saints mystères, qu'aucune distraction étrangère, ni les mauvais exemples ne peuvent interrompre.

» Voilà, sire, ce qu'on admire déjà dans votre majesté, et qui fonde la juste espérance que vos sujets ont de vous voir un jour égaler nos plus grands rois.

» Rien n'est plus dangereux ni plus difficile à soutenir qu'une grande attente, mais j'ose assurer qu'il ne tiendra qu'à votre majesté de ne point tromper la nôtre. Puissiez-vous, sire, la remplir dans toute l'étendue que demandent nos besoins! Puissions-nous avoir la consolation de voir retracer en votre personne

sacrée la sagesse du roi votre bisaïeul dans l'art du gouvernement, toute la bonté du dauphin, votre grand-père, et la piété de votre auguste père ! Ce sera, sire, la récompense la plus touchante pour moi que je puisse jamais recevoir de mon respectueux, et s'il m'est permis de parler ainsi, de mon tendre attachement pour votre majesté. »

Voilà bien sans doute un peu de flatterie, mais il faut convenir qu'il n'y a point de bassesse ni d'adoration, vices si communs aux discours d'apparat, et dont nous avons eu depuis de si nombreux et fastidieux exemples.

Le cardinal jouissait dans sa nouvelle élévation de tout le crédit que lui donnaient la jeunesse et l'inexpérience du monarque. Jusqu'alors ce prince livré entièrement à sa jeune épouse, dont il eut bientôt un fils père de Louis XVI, ne connaissait aucune des intrigues de galanterie dont son bisaïeul avait de si bonne heure donné l'exemple.

Mais à la longue l'union entre les deux époux se relâcha ; le nombre d'enfans qu'elle lui avait donnés pouvait diminuer l'attrait de

la beauté et le goût des plaisirs, et sa dévotion achevait de jeter de la froideur dans un commerce de sentimens que tant de causes pouvaient affaiblir. Les courtisans, à la tête desquels le cardinal tenait le premier rang, s'en apperçurent. Ils craignirent les suites des liaisons que le roi pourrait former avec des femmes qui ne seraient point leurs créatures. On prévint l'évènement, on chercha même à le hâter, pour mieux le maitriser.

On gagna le confesseur de la reine; il insinua à sa pénitente, qu'ayant rempli les devoirs de son état en donnant un héritier au trône et des princesses pour en être l'ornement, elle ferait une chose agréable à Dieu en exerçant désormais la plus excellente des vertus, la chasteté; en se sévrant des voluptés charnelles, qui ne peuvent qu'éloigner des voies du ciel.

Si la reine eût eu un goût bien vif pour le plaisir, ces conseils n'auraient produit aucun effet sur sa conduite; mais elle était d'un tempérament froid, et déjà affaibli par plusieurs enfans qu'elle avait donnés au roi. Elle se laissa donc persuader; elle montra de l'éloignement pour les approches de Louis; elle produisit, ce qu'on attendait, le besoin pour

le roi d'avoir une maitresse : c'est là où on l'attendait, et on lui donna madame de Mailly, femme propre à ce rôle, sans ambition, aimant de bonne foi le jeune prince, et entièrement soumise aux vues du cardinal. Nous parlons de ses amours au chapitre qui la concerne, nous y renvoyons et revenons au tout-puissant ministre.

Comme on savait dans le public qu'il était fauteur et presque le principal instigateur de la conduite que tenait le roi en vivant publiquement avec une femme mariée, il affecta de lui faire des remontrances qui le missent à l'abri du blâme. Le roi l'entendant tenir un langage qui contrariait ses nouveaux amusemens, lui dit : « Je vous ai abandonné la conduite de mon royaume; j'espère que vous me laisserez maître de la mienne. » Ces mots, quoique pleins de sécheresse, remplissaient l'objet du fin prêtre ; il ne manqua pas de les faire répéter par ses affidés dans le public et à la cour.

Il avait quatre-vingt-cinq ans, lorsqu'en 1740 la guerre éclata entre la Prusse et la reine de Hongrie à l'occasion de la mort de l'empereur Charles VI, dont cette princesse était héritière en vertu d'une convention ou

pragmatique-sanction garantie par les principales puissances de l'Europe, et sur-tout par la France. Cette circonstance tira le cardinal de son état de paix et de repos. Il fallut penser à la guerre; il ne la voulait pas; il était entouré de gens qui au contraire la desiraient, et qui l'y portaient en répétant que le cardinal de Richelieu abaissa la maison d'Autriche, et que le cardinal de Fleury en fera une nouvelle, s'il le veut. Ce propos le flattait beaucoup.

Il envoya en ambassade auprès de la diète de l'empire, à Francfort, le fameux comte de Belle-Isle, petit-fils du célèbre Fouquet. C'était lui qui avait conçu le projet de morceler les états de la maison d'Autriche, et de donner la couronne impériale au duc de Bavière.

Le cardinal entraîné n'épargna rien pour que l'ambassadeur étalât toute la magnificence et le luxe qui pouvaient en imposer; sa suite était nombreuse et entraînait une dépense énorme. On fit alors sur Belle-Isle et son ambassade les vers suivans, qui n'ont de mérite qu'un peu de malignité.

Grand cardinal, la voix publique
Nomme avec vous, pour notre ambassadeur
Vers la nation Germanique,

Ce citoyen, cet homme unique,
Ce grand guerrier, ce sage politique
Dont le choix vous fait tant d'honneur ;
Mais monseigneur, s'il vous plaît, sur quel titre
Faites-vous partir avec lui
Tous ces *messieurs*, ces sortes de ministres
Qui par vous nommés aujourd'hui
De l'empire romain se croient les arbitres ?
Sont-ce des espions ? sont-ce des assistans ?
Est-ce un conseil représentant la France ?
Ou bien des gens sans conséquence
Qui s'en vont divertir l'empire à nos dépens ?
N'en déplaise à votre éminence,
L'ambassadeur eût mieux choisi ses gens ;
Des Français il eût pris l'élite,
Il s'y connaît ; vous en eût répondu,
Au lieu que tout est confondu ;
Car franchement ces volontaires
Ne sont qu'un surcroît d'embarras
Pour Belle-Isle et pour ses affaires ;
Ils seraient aussi bien à Paris que là-bas ;
Qu'il vous plaise du moins munir d'une marotte
Chaque sujet de ce détachement,
Pour représenter dignement
L'auguste corps de la calotte
Comme envoyés du régiment!

L'on sait que dans cette guerre, où une partie de l'Europe, et sur-tout les premières puissances, excepté l'Angleterre, furent liguées contre l'impératrice, reine de Hongrie, cette

princesse avait été réduite aux dernières extrémités, se releva de ses pertes, et parvint à ce qu'elle desirait le plus ardemment, de voir son mari reconnu empereur, et la succession dont elle héritait à l'abri d'un morcelement honteux. Cette reine avait des partisans dans toute l'Europe, et principalement en France, où l'on admirait son courage, sa constance et l'élévation de son caractère; manière de penser qui, jointe aux revers que nos armées éprouvèrent, attirèrent au cardinal des satires, des sarcasmes et des calomnies, même de la part de ses contemporains.

Du passé conservant un léger souvenir,
Ébloui du présent, sans prévoir l'avenir,
Dans l'art de gouverner décrépit et novice,
Punissant la vertu, récompensant le vice,
Fourbe dans le petit et dupe dans le grand,
Malgré son air altier accablé de son rang :
L'on connaît à ces traits, même sans qu'on le nomme,
Le maître de la France et le valet de Rome.

Il paraissait dans le même tems une pièce de vers pleine de force et de louanges adressées à la reine de Hongrie.

Fille de ces héros que l'empire eut pour maîtres,
Digne du sang auguste où l'on vit tes ancêtres

Souvent près de leur chûte, et toujours affermis;
Princesse magnanime,
Tu jouis de l'estime
De tous tes ennemis.

Le français généreux, si fier et si traitable,
Dont le goût pour la gloire est le seul goût durable,
Et qui vole en aveugle où l'honneur le conduit,
Inonde ton empire,
Te combat et t'admire,
Te plaint et te poursuit.

Par des nœuds étonnans l'altière Germanie,
A ses puissans rivaux malgré soi réunie,
Fait de l'Europe entière un objet de pitié;
Et leur longue querelle
Fut cent fois moins cruelle
Que leur triste amitié.

Le cardinal, voyant les espérances de la France trompées dans cette guerre, commencée si heureusement, écrivit au général autrichien Kœnigseck une lettre qu'il lui fit rendre par le comte de Belle-Isle. Il s'y excusait de la guerre entreprise, il avouait qu'il avait été entraîné hors de ses mesures. « Bien des gens savent, dit-il, combien j'ai été opposé aux résolutions que nous avons prises, et que j'ai été en quelque façon forcé d'y consentir. Votre excellence est trop instruite de ce qui se passe pour ne pas deviner celui

qui mit tout en œuvre pour déterminer le roi à entrer dans une ligue qui était si contraire à mon goût et à mes principes. »

Pour toute réponse, dit Voltaire, la reine de Hongrie fit imprimer la lettre du cardinal de Fleury. Il s'en plaignit dans une autre que l'on rendit également publique ; ce qui le mortifia beaucoup, et le porta à désavouer l'une et l'autre dans les gazettes; mais personne n'en fut la dupe.

Ces contrariétés, et la situation pénible des affaires de la France hâtèrent sa fin ; il mourut le 9 janvier 1743 ; il était né en 1653, et avait par conséquent 90 ans. Il laissa les affaires très-embrouillées, et la France engagée dans une guerre où le défaut de marine devait bientôt lui donner du désavantage vis-à-vis de l'Angleterre principalement, toute puissante alors sur mer.

On voit par des lettres écrites, quelques mois avant sa mort, au cardinal de Tencin, qu'il cherchait à se donner un successeur.

*Lettre du cardinal de Fleury au cardinal de Tencin.*

Versailles, 24 juillet 1742.

» Ma santé s'affaiblit tous les jours, et mon estomach ne fait presque plus ses fonctions. Il y a déjà huit mois que ce mal a commencé, et le travail auquel je suis assujéti, aussi bien que mon âge avancé, ne me permettent plus d'espérer qu'il puisse diminuer. Je songe donc très-sérieusement à me retirer; je l'ai tenté inutilement plusieurs fois; mais j'ai trop de confiance aux bontés du roi pour croire qu'il me refuse cette grace, par la connaissance qu'il aura du dépérissement entier de mes forces.

Votre éminence connaît depuis trop long-tems le cas que je fais de ses talens et de ses lumières, pour être surprise que je pense à l'avoir pour mon successeur; mais je n'en parlerai point que je n'aie auparavant sa réponse sur ce qu'elle pense elle-même de cette proposition. Il ne faut pas que votre éminence soit effrayée du poids de cette place, elle demande des soins et de l'application; mais avec un ordre suivi tout devient facile.

Ce qui me paraît le plus nécessaire dans le commencement, est d'avoir un homme de confiance, et capable de la soulager.

J'ai jeté les yeux sur M. d'Argenson le cadet, que le roi voudrait bien mettre dans son conseil, et sur lequel votre éminence pourrait se reposer d'une grande partie des détails.

Il a beaucoup d'esprit, il est très-bien intentionné par principes, et zélé pour les affaires de la religion; il est doux et d'un commerce très-aimable, et il m'a paru dans toutes les occasions où il a été question de votre éminence, qu'il l'honorait et en pensait très-favorablement.

Je n'ai dit mon secret à personne, pas même à lui, et je n'en parlerai au roi que quand votre éminence m'aura fait l'honneur de me confier ses sentimens. Si sa santé est rétablie, je ne conçois pas qu'elle puisse et doive refuser. Le changement de ministère a des avantages, et donne l'espérance qu'il en apportera aussi dans les affaires. Quoique je sois bien déterminé à ne me plus mêler de rien, et à me borner au soin de mon salut, je prendrai la liberté, sur-tout dans les commencemens, de vous faire part des notions générales que j'ai sur le gouvernement, et je

répondrai avec une parfaite candeur à toutes les questions que votre éminence jugera à propos de me faire.

J'ai le cœur francais, j'aime ma patrie, et je suis tendrement attaché au roi; je ne le quitterai qu'avec regret et forcé par mes infirmités et mon grand âge; ma retraite ne diminuera pas mes sentimens qui sont légitimes, et je donnerais ma vie pour son bonheur et pour sa gloire; mais je ne pourrais pas lui être utile autant qu'il le faudrait. Il est prudent de prendre son parti pour ne pas s'exposer à tomber dans un délabrement de santé, d'esprit et de corps, qui serait aussi déshonorant pour moi que préjudiciable à l'état.

Votre éminence est dans la maturité de l'âge, et elle a toute la vigueur de son esprit; on se doit tout entier à son maître et à sa patrie. Ayez du courage et Dieu vous aidera; vos intentions sont droites, il faut seulement travailler à les faire connaître et en convaincre le public; on va bien loin quand on a gagné ce point important.

Je ne m'étendrai pas davantage sur ce projet, et j'aurai impatience que votre éminence me permette d'agir en conséquence.

Je

Je ne puis lui donner une marque plus essentielle de mon respect et de mon attachement.

*Signé* le cardinal de FLEURY.

*P. S.* Je n'ai point de minute de cette lettre, et si votre éminence en gardait une copie, et voulait bien me faire l'honneur de me la renvoyer pour la montrer au roi, je lui en serais très-obligé.

*Réponse du cardinal de Tencin.*

Lyon, 27 juillet 1742.

J'ai été vivement touché de la lettre particulière dont votre éminence m'a honoré, et que j'ai l'honneur de lui renvoyer. Elle m'a pénétré de douleur et d'admiration; de douleur, par rapport à sa santé : d'admiration, par les sentimens de vertu qui y règnent.

J'aurai l'honneur de répondre à votre éminence, avec la simplicité et la vérité qu'exige la proposition qu'elle a la bonté de me faire; que je ne peux ni ne dois l'accepter.

Je manquerais à ce que je dois au roi, à ce que je dois à votre éminence; je suis incapable de la place qu'elle me destine.

Je ne suis point aussi méchant que mes ennemis l'imaginent, mais je n'ai ni autant d'esprit, ni autant de talent que l'on m'en croit. J'en ai peut-être assez pour réussir dans un ministère particulier, tel que celui de Rome que je connais et que j'ai étudié depuis longtems; mais il s'en faut bien que j'aie ce qui est nécessaire pour un ministère tel que celui de votre éminence. Je ne me suis appliqué à rien de ce qui concerne le gouvernement général et les interêts des princes; et la cour est un pays inconnu pour moi.

Je rends grace à votre excellence d'avoir bien voulu me confier son secret avant que d'en parler au roi; sa majesté serait peut-être blessée du refus, bien qu'il ne fût fondé que sur mon zèle pour sa gloire et sur mon attachement à son service.

Dieu m'est témoin que je donnerais ma vie pour constater ces sentimens! J'ose i dire à votre Eminence que j'en d moins une petite preuve par mon sé r Rome, où tout me déplait, et où je reste cependant tant et si long-tems que sa maj le jugera à propos. Je travaille à prése arranger l'administration de mon diocèse, c manière que je puisse, en y venant tous l

deux ans, la concilier avec le poste que j'occupe à Rome.

*Signé* le cardinal de TENCIN.

Malgré ces belles protestations, et ce desir apparent du cardinal de Fleury de se voir remplacer par le cardinal de Tencin, quelques historiens n'en ont pas moins prétendu que la vieille éminence, vers la fin de ses jours, avait inspiré au roi de l'éloignement pour celui qu'il avait flatté de lui succéder. On ne peut disconvenir cependant que le cardinal de Tencin n'ait eu l'estime et la confiance de Fleury, et qu'il n'ait été redevable de son entrée au conseil, aux insinuations du vieux ministre.

Quand on songe, dit Voltaire, que de mille contemporains, il y en a très-rarement un qui parvienne à l'âge du cardinal de Fleury; on est obligé d'avouer qu'il eut une destinée unique. Si sa grandeur fut singulière, en ce qu'ayant commencé si tard, elle dura si longtems sans nuage; sa modération et la douceur de ses mœurs ne le furent pas moins.

On sait quelle était la magnificence du cardinal d'Amboise, ministre de Louis XII, et qui [illegible] la simpli-

cité arrogante de Ximenès, archevêque de Tolède, et régent d'Espagne pendant la minorité de Charles-Quint, et qui, vêtu en cordelier, se vantait de conduire les grands d'Espagne avec son cordon, ce qui était vrai; on n'a point oublié le faste royal de Richelieu, et les richesses prodigieuses accumulées par Mazarin. Il restait au cardinal de Fleury la distinction de la modestie réelle ou apparente: il l'eut; il fut simple et économe en tout sans se démentir; l'élévation manquait à son caractère, (c'est Voltaire qui parle); ce défaut tenait à des qualités qui sont la douceur, l'égalité, l'amour de l'ordre et de la paix.

Il parvint jusqu'à l'âge de 90 ans sans aucune infirmité, l'esprit sain, la tête libre, susceptible encore de jouissance et de travail. Il buvait toujours à la glace, même en hiver. Voluptueux par goût, il était sobre et réglé par raison; ainsi sa modération contribua à rendre sa vie fortunée et longue.

Le cardinal avait l'esprit vif et délicat, la conversation aisée, amusante, nourrie d'anecdotes curieuses. Il avait la répartie prompte et brillante; il plaisantait finement, et ce qui est rare, il n'offensait personne; il parlait bien et écrivait de même, ce qui est très-rare.

Si le cardinal ne s'entêta pas d'amasser d'inutiles grands biens, il chercha au moins à avancer sa famille, ce qui est plus estimable. Il fit un de ses neveux duc et pair, gouverneur de Lorraine, premier gentilhomme de la chambre. Cette dernière charge ne s'obtint pas sans réclamation, les autres gentilshommes de la chambre le regardèrent comme indigne d'occuper une place qui ne devait s'accorder qu'à la plus haute naissance; il fallut employer toute l'autorité du maître: encore ne put-il épargner au nouveau venu les désagrémens que lui donnaient les autres lorsque l'occasion s'en présentait.

Ce ministre redoutait dans les grandes places les génies profonds et actifs; il craignait les systèmes des uns, l'inquiétude des autres; croyait qu'on pouvait aisément s'en passer, et qu'ils faisaient habituellement plus de mal que de bien. Il regardait l'administration de l'état du même œil que celle du bien d'une famille, et il avait remarqué dans le commerce de la vie que ce n'était pas les hommes de plus de talens qui gouvernaient le mieux leur intérieur.

A l'éclat du trône, à la représentation près, l'on eût pris Louis XV pour le premier sujet

du cardinal de Fleury, et son éminence était gouvernée à son tour par deux hommes très-obscurs. L'un était l'abbé Couturier, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice; sans être le confesseur en titre du ministre souverain, il dirigeait en grand sa conscience, et sans avoir la feuille des bénéfices, était à la tête de toutes les affaires ecclésiastiques. Ce personnage grossier, sans éducation, sous un air de balourdise, avait eu assez de dextérité pour manier l'esprit de son pénitent, l'assoupir, et se rendre sous lui le distributeur des graces de l'église. La tête couverte d'un vaste chapeau, dont les bords rabattus ombrageaient ses larges épaules, en rabat blanc, en soutane de bure, il voyait son antichambre remplie des plus grands seigneurs du royaume. Sa maison était devenue la pépinière de tous les abbés de qualité aspirant à la prélature; et comme il était voué aux jésuites, il en avait fait le repaire du molinisme, c'est-à-dire, qu'il avait donné la préférence à ceux qui la méritaient le moins, comme cela arrive toujours.

L'autre personnage, moins ridicule et moins grossier que cet abbé Couturier, mais aussi bas valet et bon courtisan, était un valet

de chambre nommé Barjac. Le valet d'un homme puissant est plus puissant que lui ; Barjac l'était sans le faire sentir. Il s'étudiait à faire des choses agréables à son maître ; il était le ministre de ses plaisirs ; et comme il connaissait parfaitement les faibles et les travers de l'éminence, il se conduisait en conséquence.

Ce fut lui qui, peu de tems avant la mort de ce cardinal qui avait, comme on a vu, quatre-vingt-dix ans alors, eut la galanterie très-recherchée de le faire souper un jour des rois avec douze convives de la cour, en hommes et femmes, tous plus âgés que lui ; en sorte que comme le plus jeune il fut obligé de tirer le gâteau. Avec une adulation aussi fine et aussi soutenue, Barjac ne pouvait manquer d'être très-avant dans la faveur du cardinal. Il était le canal de toutes les graces, principalement de finance dont une partie réfluait sur lui, ensorte qu'il se trouva puissamment riche à la mort de son protecteur.

Excepté ses serviteurs, ses parens et ses créatures, le roi fut peut-être le seul dans le royaume qui le regrettât. Dans l'excès de sa reconnaissance, non seulement il ordonna qu'on lui rendît des honneurs réservés aux

têtes couronnées, par un service solemnel célébré à Notre-Dame, où le premier orateur d'alors, le père la Neuville, fut chargé de prononcer son oraison funèbre; il voulut encore faire passer ses sentimens à la postérité la plus reculée; il lui fit ériger un mausolée dans l'église de St.-Louis du Louvre. Mais cette sensibilité pour son Mentor et son ministre se refroidit bientôt chez le jeune monarque; en sorte que le monument fût resté oublié dans l'atelier de l'artiste qui en était chargé, si le duc de Fleury, son neveu, l'archevêque de Tours, l'évêque de Chartres, ne l'avaient fait continuer et établir.

Ce jésuite la Neuville est le même qui fit ensuite, sous les yeux du maréchal de Belle-Isle, un mémoire contre le duc de Choiseul. Après la mort du maréchal, ce mémoire tomba entre les mains du duc, mais il n'en connaissait pas l'écriture; le jésuite, suivant l'esprit de sa Société, écrivit au nouveau ministre Choiseul pour lui demander la permission de le nommer avec éloge dans l'oraison funèbre du maréchal. Le duc, par l'écriture de la lettre, connut celle du mémoire. Le Père prononça aux *Invalides*, dans son oraison funèbre, le trait à la louange du duc de Choiseul;

et sur le compliment qu'on en fit à celui-ci : « Le Père la Neuville, dit-il, fait de beaux discours et de méchans mémoires. »

On reproche avec raison au cardinal de Fleury d'avoir laissé tomber la marine en décadence ; son esprit d'économie (1) le trompa sur cet article. Sa confiance dans milord Walpole, chancelier de l'échiquier et ministre tout-puissant en Angleterre, lui fit croire qu'il pourrait entretenir avec les Anglais une paix inaltérable, en conséquence s'épargner la dépense d'une marine. S'il a porté quelquefois l'économie trop loin, ceux qu'elle gênait en murmuraient, et tâchaient de persuader qu'il ne voyait pas les choses en grand ; et d'autres qui ne voient les choses ni en grand ni en petit, répétaient le même propos. Mais le peuple et les bourgeois aimaient assez un ministre qui voulait gouverner un royaume comme une famille.

L'évêque de Fréjus s'est sans doute trop occupé de la *constitution* qu'il pouvait laisser mourir avec les opposans ; mais il était presque contre nature qu'un prélat satisfait de sa position eût assez de hauteur pour ne pas

(1) Duclos, tom. VI, pag. 263.

ambitionner le cardinalat et ne pas saisir le plus sûr moyen de l'obtenir. Il n'avait pas le titre de principal ministre; il voulut du moins se procurer la décoration que ses prédécesseurs ecclésiastiques avaient eue dans cette place; il ne trouva pas de grandes difficultés pour l'obtenir.

Sans faste, avec un extérieur modeste, préférant le solide à l'ostentation du pouvoir, il en eut un plus absolu que Mazarin avec ses intrigues, et Richelieu avec son despotisme.

Sous ce ministère paisible, et qui en est peut-être d'autant plus louable qu'il fournit moins de matériaux à l'histoire, quelques étourdis de la cour voulurent jouer un rôle, las d'être dans la nullité du pouvoir par la tranquillité des choses. Le cardinal les avait fait admettre aux amusemens du roi, et dans une sorte de familiarité. Ils la prirent naïvement pour de la confiance de la part de ce prince, et s'imaginèrent qu'ils pourraient se saisir du timon des affaires. Le cardinal en fut instruit et vraisemblablement par le roi lui-même. Le cardinal de Fleury en rit de pitié, les traita en enfans, envoya les uns mûrir quelque tems dans leurs terres, ou devenir sages auprès de leurs pères; et en

méprisa assez quelques autres pour les laisser à la cour en butte aux ridicules qu'on ne leur épargna pas : c'est ce qu'on appela *la conspiration des Marmousets.*

Nous trouvons dans les papiers de la Bastille dont on s'empara en 1789, une anecdote sur un prisonnier qui fait connaître la manière dont le cardinal se conduisait dans l'affaire des jansénistes. La voici : elle se rapporte à la date de 1730. « Prisonnier, Mathieu Molinier de Beauvais, écuyer de monseigneur le duc d'Orléans, exilé en sa terre de Limosin. Il voulait faire M. de Bonnel contrôleur-général : celui-ci lui avait donné deux cents louis pour l'introduire chez madame la princesse de Carignan, et lui avait fait un billet de cent dix mille liv., payable quand il serait contrôleur-général. Comme il était très-aimé de la princesse de Carignan, M. de Bonnel l'employait (Molinier) pour parvenir à ses vues. M. de Bonnel, maître des requêtes, voulant parvenir au ministère, s'introduisit chez M. le cardinal de Fleury par le canal de madame la princesse de Carignan ; puis il s'étudia à miner le crédit des ministres auprès de son éminence ; et pour s'attirer toute sa confiance, il lui proposa de terrasser

absolument le jansénisme, affaire favorite de ce premier ministre, pourvu qu'il n'en parlât pas à M. Hérault, alors lieutenant de police, qu'il s'efforçait de rendre suspect. Son éminence y ayant consenti, il commença à entamer l'affaire, mais M. Hérault en ayant été instruit, travailla de son côté à perdre M. de Bonnel. Ce dernier avait fait faire des mémoires où l'on peignait les jansénistes des plus noires couleurs, jusqu'à dire qu'ils avaient formé des complots contre la vie du cardinal. Ensuite il parut un mémoire contre son éminence, qu'il avait aussi fait faire pour l'attribuer à quelques personnes qu'il voulait perdre. M. Hérault ayant fait connaître toute l'intrigue, M. de Bonnel fut exilé, puis arrêté ensuite, et plusieurs de ses agens mis à la Bastille, au nombre desquels était Molinier». (Voyez *Recueil des papiers de la Bastille*.)

Le ministère du cardinal de Fleury a été jugé diversement suivant les intérêts des partis, les opinions, et surtout suivant que l'attention a été fixée sur les premières ou les dernières années de sa durée. Duclos qui l'a envisagé dans toute son étendue, le peint comme une époque de paix, et que l'on a regrettée avec raison; mais d'Argenson dans

ses *Loisirs d'un Ministre*, le représente tout autrement. Nous rapporterons ce qu'il en dit, parce que ces détails serviront à l'intelligence des pièces satiriques que l'on va voir, et que sans cela il serait difficile d'en sentir la portée.

» A la fin de 1736, dit M. d'Argenson (1), tous les éloges que je donnais alors au cardinal de Fleury, étaient vrais et justes. J'écrivais, comme je fais encore, pour moi seul, et tout au plus pour mes enfans après ma mort..... Le cardinal venait de se combler de gloire en concluant une paix qui procurait au roi la Lorraine, sans qu'il en eût presque rien coûté à la France (2). Notre militaire s'était distingué, nous avions eu des succès partout, quoique nos généraux eussent fait quelquefois de grandes fautes. Le royaume n'était épuisé ni d'hommes, ni d'argent; la France était calme au-dedans et glorieuse au dehors; mais les courtisans jouèrent un tour de leur métier

(1) *Loisirs d'un Ministre*, pag. 147, tom. II.

(2) Il y eut deux guerres, celle de 1733, qui finit par nous donner la Lorraine; et celle de 1741 avec l'impératrice-reine qui se termina par le rétablissement de Marie-Thérèse dans ses états; c'est dans cette dernière que Frédéric II joua son premier rôle.

au cardinal, dont les six dernières années de sa longue vie se sont cruellement ressenties. On lui persuada que l'héritier désigné de sa place et de son autorité, se lassait d'attendre, brûlait du desir de posséder son héritage, et était capable de lui donner des dégoûts pour l'obliger à le lui abandonner. Le cardinal, qui peut-être peu de jours avant que d'entrer dans le ministère ne l'ambitionnait pas, craignit de le perdre dix ans après l'avoir obtenu; tant il est vrai que l'on s'accoutume aisément au pouvoir suprême. Il chercha à approfondir si ce qu'on lui disait était vrai, et on lui en donna sûrement quelques preuves : mais il oublia qu'il avait plus de quatre-vingts ans, qu'un second lui devenait nécessaire, et que sans cet appui il allait devenir le jouet des intrigues; que dans le courant même des affaires ordinaires, il n'aurait plus personne qui lui indiquât des expédiens, et dont il pût faire *son bras droit*: il s'imagina qu'il se vengeait d'un traître, et il perdit un homme qui lui était nécessaire, M. Chauvelin, garde-des-sceaux; il fit un coup d'éclat qui prouvait son crédit sur l'esprit du roi; mais personne n'en doutait..... ..... L'empereur Charles VI n'avait fait

de si grands avantages à la France qu'afin de s'assurer de la garantie de cette puissance pour sa pragmatique-sanction, c'est-à-dire, pour l'acte qui garantissait l'intégrité de ses états à sa fille aînée Marie-Thérèse d'Autriche. Le cardinal l'avait promis, et la réputation de vertu et de bonne foi dont il avait joui jusqu'alors, avait tranquillisé l'empereur sur l'effet de cette promesse. Aussi Charles VI mourut-il en 1740 dans la douce persuasion que sa fille et son gendre hériteraient de toutes ses couronnes, et que si quelqu'un voulait les troubler dans cette possession, la France même les défendrait. Des négociateurs ou plutôt des intrigans, dangereux et peu délicats, troublèrent la tête d'un ministre de quatre-vingt-six ans, et la ruine de la maison d'Autriche fut résolue. On la fit regarder comme si aisée au cardinal, qu'il aurait eu à se reprocher d'avoir manqué une si belle occasion d'effacer jusqu'à la mémoire de la prétention de Charles-Quint à la monarchie universelle. La pauvre éminence en fut si persuadée, qu'elle ne disputa plus que sur les grands frais dans lesquels cette entreprise jetterait la France. Il craignit qu'elle n'épuisât ses épargnes et ne dérangeât son système

d'économie. On lui fit entendre que la France en serait peut-être quitte pour se montrer seulement, ou du moins qu'il en coûterait peu d'hommes et peu d'argent. Il se laissa séduire; il donna beaucoup plus qu'il ne voulait, beaucoup moins qu'il ne fallait, et il mourut décrié aux yeux de toute l'Europe, trahi par une partie de ses alliés, haï par l'autre, ayant manqué de se concilier ceux dont il devait le plus s'assurer. Il laissa la France dans la détresse, engagée dans une guerre par mer, sans avoir pris aucune mesure pour l'empêcher ou la soutenir. »

Il est aisé de comprendre, par cet exposé, combien les derniers évènemens du ministère du cardinal de Fleury ont dû prêter au dénigrement et à la satire: aussi ne les lui a-t-on pas épargnés, comme on le verra dans les pièces que nous allons rapporter.

# LE GENERALAT
## DU CARDINAL DE FLEURY,

*Premier Ministre* (1731).

Notre roi l'autre jour disait au cardinal,
Si l'on vient à tirer l'épée,
Qui prendrai-je pour général?
Ce ministre s'offrit pour commander l'armée.
Sire, dit-il, la France a vu des cardinaux
Par vos prédécesseurs choisis pour généraux,
Ne puis-je pas, comme eux, acquérir de la gloire,
Immortaliser ma mémoire,
Exposer mes jours pour mon roi
Par quelque signalé service,
Mériter les bontés qu'il daigne avoir pour moi?
Dans le métier de Mars je ne suis pas novice;
J'ai déjà des commencemens
Capables de donner l'alarme aux Allemands.
A la tête des molinistes
Je fais depuis long-tems la guerre aux jansénistes,
Et sans quartier et sans pitié
J'en ai déconfi la moitié;
J'ai fait des prisonniers sans nombre,
Ces jours passés, par un détachement
Commandé par un lieutenant
Dont on connaît la noble audace.
Je fis de grand matin attaquer une place.

Avant midi la garnison
Se rendit à discrétion,
Et par le commandant me fit demander grace.
Après ces exploits glorieux,
Sire, j'oserais bien vous dire
Que vous ne pouvez faire mieux,
Pour la gloire de votre empire,
Que de me donner promptement
Le bâton de commandement.
La valeur, les talens, le cœur, la vigilance
Suppléeront à l'expérience.
Il faut de l'argent pour les frais,
Même beaucoup, et vous n'en avez guère;
Mais ce que j'ai donné pour ménager la paix,
Je le retirerai pour soutenir la guerre;
Et ce que j'ai donné, sire, monte si haut,
Que j'en aurai plus qu'il n'en faut,
Quand la guerre devrait durer plusieurs années.
Ici finit le cardinal,
Et le roi lui promit qu'il serait général.
Peut-on douter qu'un tel athlète
N'efface un jour Sourdis et la Vallette?

# LETTRE

*D'un Anglais au Roi de France, Louis* XV (1732).

La vérité ne parvient guère
Jusques à l'oreille des rois.
Le courtisan est peu sincère;
Le peuple n'oserait faire entendre sa voix.
Grand roi! dans vos états on ne veut point vous dire
Certaines vérités dont on craint le danger;
Mais en qualité d'étranger
Je crois pouvoir vous les écrire.
Un prince qui savait le grand art de régner
Prit un grand soin de votre enfance;
Mais le ciel enleva ce héros à la France
Avant qu'il pût vous enseigner.
Bourbon s'étant alors chargé du ministère,
Par de bons sentimens qu'on ne peut trop louer,
Une indigne cabale à ses projets contraire
Eut assez de crédit pour les faire échouer;
C'est Fleury qui l'avait formée,
Et cet ancien précepteur,
Qui depuis si long-tems sut gagner votre cœur,
Par sa souplesse accoutumée,
Jusqu'au rang de ministre ayant levé les yeux,
Vit enfin accomplir ses vœux audacieux.
Sur une ambition si folle
D'étonnement on fut saisi.
Dans le moindre village on n'a jamais choisi

Pour conseil le maître d'école,
Et dans quelque collége un poste de préfet
Aurait été bien mieux son fait.
La chasse est de la guerre une parfaite image;
Ce noble amusement est digne des héros;
Mais il doit vous laisser un peu plus de repos,
Puisqu'à de plus grands soins votre rang vous engage.
Lorsque vous parcourez une vaste forêt,
Fleury dans vos états fait tout ce qu'il lui plaît.
A vos sujets, grand roi! son extrême ignorance
Cause plus de mal mille fois
Que n'en fait votre adresse aux habitans des bois;
Et s'il faut librement dire ce que je pense,
Lorsque vous réduisez quelque cerf aux abois,
Il y réduit toute la France.
Partout le commerce languit;
On ne voit point d'argent, encor moins de crédit,
Et dès long-tems dans les affaires
Tout mouvement est interdit,
Tandis que ce ministre occupe son esprit
A des choses peu nécessaires.
Si Richelieu, si Mazarin
Ont gouverné l'état, conduit les souverains
Avec toute la politique
Dont ils savaient si bien les lois,
C'est parce qu'ils ont mis leur science en pratique
En passant par divers emplois;
Mais Fleury qui d'aucun n'a fait l'expérience,
Comment a-t-il acquis cette haute science?
Serait-ce en fréquentant le sexe féminin,
Qui fit, comme l'on sait, de tout tems son destin?

Le titre d'abbé de ruelle
Fut de ses qualités autrefois la plus belle,
Et son tempérament trop enclin à l'amour
Était assez connu dans l'ancienne cour.
Les mitres sont les récompenses
Des beaux sermons, des beaux écrits;
Mais on le fit évêque, afin que son absence
Rassurât les pauvres maris
Qui le virent passer au fond de la Provence.
A peine y fut-il arrivé
Qu'il eut soin d'établir le même train de vie,
Et l'esprit de galanterie
Qu'il avait toujours conservé.
Une aventure singulière
Fit connaître d'abord cet évêque nouveau:
Certain vicaire d'un hameau
Vivait d'une étrange manière,
Et peu conforme à son état;
Bientôt les habitans s'en plaignent au prélat,
Il en paraît surpris; à Fréjus il le mande,
Et lui fait une réprimande:
On dit que vous avez un très-mauvais renom,
On dit que dans votre maison
Vous logez sans scrupule une jeune femelle,
Sous certain nom de parenté,
Qui parmi vos pareils est assez usité;
On dit que vous couchez tous les jours avec elle.
Le vicaire, à ce dernier mot
Repartit: on dit est un sot;
En effet, s'il fallait l'en croire,
Je pourrais à mon tour vous compter une histoire.

On dit que vous allez à Muy
Une fois ou deux la semaine,
Que la dame du lieu n'est pas fort inhumaine;
On dit que sa famille en vous trouve un appui,
On dit que le mari ne s'en met guère en peine,
Et qu'il sort aussitôt que vous entrez chez lui.
Je n'ai jamais eu connaissance
De ce qu'au prestolet répliqua le prélat,
Je pense toutefois qu'il ne fit point d'éclat,
Car il se piquait de prudence.
Dans ce charmant réduit où tout suivait sa loi
Il passa quinze ou vingt années;
Mais comme il prévoyait que celles du feu roi
Allaient être enfin terminées,
Il sortit de son évêché
Avant que ce grand prince à son terme eût touché.
Il prit à soixante ans un prétexte plausible,
Le soin de son troupeau lui parut trop pénible,
Par un motif d'humilité;
Mais il ne se fit pas un cas de conscience
Dans l'âge de caducité,
De gouverner toute la France.
Un conducteur judicieux
Pour un prince trop jeune est un présent des cieux;
Mais l'un ne compense pas l'autre
Quand le conducteur est trop vieux.
Un peuple aussi vif que le vôtre
Ne suit pas volontiers des guides aussi lents,
Qu'un homme de quatre-vingts ans.
On perd aisément à cet âge,
Je ne dis pas l'esprit, car il n'en eut jamais,

Mais l'on perd la mémoire, et j'en sais plusieurs traits
Qui ne prouvent que trop qu'il n'en a plus l'usage.
Encor, si pour le seconder
Il avait su choisir quelque sujet capable ;
Mais de ses favoris nul ne saurait l'aider :
Son fidèle Barjac, cette ame mercenaire
Qui fut autrefois son valet,
Est de tous ses secrets le seul dépositaire,
Et l'huissier de son cabinet.
Il dispose à son gré des emplois et des places ;
C'est enfin cet original
Qui sert d'unique et seul canal
Par où coulent toutes les graces.
Orry, qui tous les jours prouve son origine
Par son humeur rustique et ses sentimens bas,
N'a pas plus d'esprit que de mine,
Et veut faire un métier qui ne lui convient pas.
Avec son air d'apothicaire,
Et sa main sous son habit noir :
Grand roi, lorsqu'il vient pour vous voir,
On croit qu'il vous porte un clistère.
Son père, dont le nom est encore en horreur
Parmi le peuple d'Ibérie,
Fut heureux d'éviter leur trop juste fureur
En sortant de chez eux avec ignominie ;
On voit cet héritier d'un nom si détesté,
A la tête de vos finances ;
Quoiqu'il n'ait jamais supputé
Que le seul revenu de ses deux intendances.
L'avide Chauvelin fut tiré du palais
Par une bizarre aventure ;

Comme il n'a jamais vu que les simples extraits
De quelque vieille procédure,
Avec toute l'Europe il aura des procès.
Tel est le traité de Séville,
Aux autres nations autant avantageux
Qu'à la France il est onéreux;
Source pour l'avenir de guerre et de vétille:
Il semble pourtant qu'aujourd'hui,
En dépit de cet avantage
L'étranger se passe de lui;
Sans doute, on ne peut plus acheter un suffrage
Qui coûte cinq cent mille écus;
Car Chauvelin les a reçus
Des bords de la Tamise, et des rives du Tage.
On a donc fait sans lui deux traités solennels,
Qu'on doit regarder pour la France
Comme deux affronts éternels,
Puisqu'elle n'en avait aucune connaissance;
Elle qui vit Louis-le-Grand,
Après lui le prince régnant,
Etre du monde entier les souverains arbitres,
Régler les intérêts divers
Des potentats de l'univers,
Et juger leurs droits et leurs titres.
Chauvelin aussi neuf que le moindre commis,
Et de la politique ignorant les maximes,
Fait des fautes qui sont des crimes
Dans l'emploi délicat où la faveur l'a mis.
Au ministre d'Espagne on a su que ce traître
Avait communiqué des lettres où Brancas
Suivait certain usage et ne déguisait pas

Tout ce qu'on lui disait du ministre et du maître.
Révéler le secret des rois,
N'est-ce pas attenter au plus sacré des droits?
L'univers sur cela décide,
Ainsi que sur biens d'autres traits,
Que la France ne vit jamais
De gouvernement plus timide;
Témoin la déclaration
Qu'on fit enregistrer par un lit de justice,
Touchant la constitution
Que donna sans attention
Clément onze que Dieu bénisse.
En vain le parlement voulut représenter
Que sous l'autorité papale
On mettait pour jamais l'autorité royale;
On ne daigna pas l'écouter,
On n'a pas daigné non plus croire
Tant de célèbres avocats
Dont l'esprit et le zèle ont augmenté la gloire
Du plus éclairé des sénats.
Pour avoir soutenu les intérêts du prince,
Ces illustres Romains ont souffert en province
Les rigueurs d'un exil qu'ils ne méritaient pas.
Fallait-il qu'un pasteur dont l'ignorance extrême
Avec tant de sujets excite leur courroux,
S'érigeât en juge suprême
De leurs opinions, comme de ses ragoûts?
La table fut toujours le centre
De l'archevêque de Paris;
Mais je n'en dois être surpris,
Chacun mange selon son ventre.

Je m'étonne plutôt qu'il ose se mêler
De ce qu'il ne saurait comprendre;
Et je ne puis souffrir qu'il se laisse surprendre
Par tous ceux qui le font parler.
Il est depuis long-tems l'organe mercenaire
De tous les sentimens de la *société*.
Par cette seule qualité
Il trouve le secret de plaire
Au plus ardent de ses amis,
Qui fait voir par son ministère
Qu'à ce corps redoutable il n'est pas moins soumis.
Le jésuite le plus infâme
S'est même ressenti de sa protection.
Ce monstre de séduction
S'était par cent détours aussi noirs que son ame
Moqué de la religion,
Et de sa pénitente en avait fait sa femme (*le père Gérard*):
On l'a pourtant soustrait à la punition
Due à son impudique flamme.
Fleury s'étant rendu maître d'un parlement
Qui fut toujours irréprochable,
Vient de dicter un jugement
Qui paroît aussi détestable
Que les crimes divers de ce prêtre coupable.
Hérault, des grandeurs enivré,
Est au gouvernement entièrement livré:
Il exerce son cagotisme
Contre tous les honnêtes gens,
Sous prétexte de jansénisme.
Il a donné lui-même, entouré de sergens,
Un spectacle des plus touchans.

Des fureurs du ministre instrument exécrable,
Il a renouvellé l'histoire mémorable
De la destruction du Port-Royal des champs.
Il insulte même aux reliques
D'un homme des plus révérés,
Et poursuit vivement comme des fanatiques
Ceux en qui l'on soutient que se sont opérés
Bien des prodiges authentiques.
Une tombe où chacun met ses dévotions,
Donne à quelques esprits inquiets et maussades
Cent fois plus d'agitations
Que le bon saint à ses malades
Ne cause de convulsions.
Ce qui de tems en tems afflige
Et déconcerte Hérault, c'est le nombre d'écrits
Que l'on répand dans tous pays,
Et dont il ne saurait trouver aucun vestige,
Malgré mainte perquisition.
Les imprimeurs lui font la nique.
C'est en vain que pour plaire au siège apostolique,
Fleury veut établir une inquisition,
Sacrifiant les droits de l'Église de France
A la pourpre de son bonnet.
D'abord il a servi comme par intérêt,
Ensuite par reconnaissance.
Son conseil composé de quelques esprits faux
Dans le vrai sens ne sait rien prendre:
Ce sont tous des hommes nouveaux
Qui ne lui font rien entreprendre
Dont le succès ne soit douteux,
Et dont l'évènement pour lui ne soit honteux.

Dans la France toujours féconde
En sujets dont l'habileté
Egale la félicité,
Et qui pourraient, grand roi, gouverner tout le monde,
Il n'est pas mal-aisé de faire un juste choix.
Parmi tant de gens de mérite
Qui connaissent à fond les intérêts du roi,
Vous pouvez en prendre l'élite
Pour former un conseil qui soutienne vos droits
Mieux qu'un tas d'ignorans qu'on voit à votre suite.
Berci, qu'à votre cour on n'a presque point vu,
Et dont l'utile solitude
Est depuis si long-tems consacrée à l'étude
De tout ce que la France a de plus étendu,
A la place d'Orry devrait être pourvu.
Torcy sut pénétrer les plus secrets mystères
Des différentes nations;
S'il venait de nouveau remplir ses fonctions,
Il ranimerait les affaires
Dont Chauvelin n'a pas les moindres notions,
Et qui sont en effet pour lui bien étrangères.
Fagon, par son esprit et par son équité;
Machaut, par son intégrité;
D'autres, par des talens non moins recommandables,
Rendraient à l'état tous les jours
Des services considérables
Dans leur propre patrie ou dans les autres cours.
Le successeur de la Vrillière
Qui, par son humeur douce, affable et familière,
Se rend maître de tous les cœurs;
Maurepas, dont l'intelligence

Dans ce qu'il fait, dans ce qu'il pense,
S'attire des adorateurs.
Eux tous avec le jour ont reçu de leurs pères
L'amour pour le travail et l'esprit des affaires.
D'Angervillier connaît tout le détail de Mars,
Et peut se rendre très-utile
Dans le tems le plus difficile,
Surtout s'il est aidé des conseils de Villars
Qui réunit le nom de vaillant et d'habile.
Son esprit est toujours aussi vif, aussi net
Que dans les premiers tems de guerre,
Et du fond de son cabinet
Ce héros peut encor faire trembler la terre.
Du Maine en tous lieux admiré,
Son frère de tous adoré,
Font leur plus grand bonheur du bonheur de la France.
Mettez leurs talens à profit,
Grand roi; vous trouverez dans l'un beaucoup d'esprit,
Dans l'autre beaucoup de prudence.
Le fils du plus grand des mortels
En est aujourd'hui le plus sage.
Vous savez qu'au travail, comme au pied des autels,
Ce prince passe son jeune âge:
Et de ses bons avis vous devez faire usage.
Rappelez à la Cour de Gesvres et d'Epernon:
Ils aiment plus votre personne
Que tout l'éclat qui l'environne,
Et ne sont éloignés que pour cette raison.
De leurs fiers ennemis détruisez la cabale,
Et renvoyez ce précepteur
En lui donnant pourtant un bon coadjuteur.

De votre autorité suprême
Ne confiez le soin à personne qu'à vous;
De vos droits souverains soyez enfin jaloux,
Et sans premier ministre agissez par vous-même.
Le plus puissant de vos aïeux,
Quoique fort jeune encor, voyait tout par ses yeux;
C'est son auguste sang qui coule dans vos veines.
Quand de l'État il prit les rênes,
Il n'avait que vingt-deux ans;
Grand roi, vous avez le même âge,
Et déjà vous avez les mêmes sentimens.
Pour entreprendre cet ouvrage
Ayez seulement son courage;
Ne courez plus les champs,
Et vous aurez tous ses talens.

## EMPORTEMENT SATIRIQUE CONTRE M. LE DUC D'ANTIN (1738).

(*M. le duc d'Antin présenta, le jour de l'an* 1738, *une médaille au cardinal de Fleury où son portrait était gravé avec cette inscription:* Andreæ Herculi Administro; *au revers de la médaille était une colonne sur un piédestal, surmontée d'un globe fleurdelisé; aux quatre coins les vertus cardinales avec cette légende:* Virtutes regni Administræ).

Qu'un lâche adulateur sous l'appât d'un salaire
Bassement te prodigue un encens mercenaire;
Que gravant ton portrait sur l'or chéri de lui,
De l'empire français il te fasse l'appui;
Qu'il vante sans pudeur tes vertus cardinales;
Qu'il y joigne, s'il veut, les trois théologales:
Qu'il dise que le ciel te fit pour enseigner
Au docile Louis le grand art de régner;
Qu'il chante de Soissons le congrès inutile,
Le massacre d'Embrun, le traité de Séville;
Que de ta politique admirant le ressort,
Il place dans tes mains de l'Europe le sort.
D'Antin le peut; d'Antin, né pour la servitude,
Savant dans ce métier par une longue étude.
Pour moi, Fleury, plus libre avec le fier anglais,
Le solide germain, le prudent hollandais,
Des éloges d'un sot justement je m'offense,
Et je ris des travaux d'un Hercule en enfance.

## ÉPITRE AU SIEUR BARJAC (1),

*Pour lui demander l'estampe de M. le cardinal de Fleury* (1739).

PENSANT ainsi que Diogènes,
Je voudrais bien dans mon réduit
Pouvoir contempler jour et nuit
Cet homme qu'aux plages d'Athènes
Il chercha toujours vainement,
Et qu'aux rivages de la Seine
Il a trouvé réellement.
Jadis prétendre à son suffrage
Était un ridicule espoir,
Alexandre ne put l'avoir;
Il n'était réservé qu'au sage.
Quoique je ne sois aujourd'hui
Qu'un philosophe subalterne,
Sans avoir besoin de lanterne
Je l'aurais trouvé comme lui.
Sire Barjac, par aventure
Auriez-vous dans certain tiroir

(1) C'était un valet de chambre du cardinal de Fleury; sa faveur auprès du premier ministre en avait fait un des plus importans personnages de l'état; les ambassadeurs s'adressaient à lui pour s'insinuer dans l'esprit du maître. Malgré tant de raisons pour faire l'insolent, Barjac ne l'était pas : il traitait avec assez d'honnêteté ceux qui avaient à lui parler; ce qu'on ne peut pas également dire de tous les valets des grands.

Cette

Cette héroïque pourtraiture
Pour en décorer mon manoir.
Si devant vous je trouve grace,
Sire Barjac, je vous promets
Une guirlande du Parnasse,
Qui ne se flétrira jamais;
Et même portant mon hommage
Chaque jour au pied de l'image,
De l'encens qu'offrirait ma main
Pourrez en avoir quelque grain
Avec raison, puisque la gloire
Dont nous couronnons les héros
En éternisant leurs travaux
Nous fait partager leur mémoire.

## RÉPONSE DU SIEUR BARJAC.

Ne pensez pas, monsieur, que je me croie acquitté envers vous par l'envoi de l'estampe que vous desirez. Votre épître exige un autre tribut de ma reconnaissance ; mais vouloir en remplir les devoirs dans toute son étendue, c'est un effort au-dessus de la portée de mon esprit. Si j'avais assez de vanité pour penser autrement, mes occupations me feraient rentrer en moi-même, et ne me permettraient pas de cultiver mes talens. Deux grandes difficultés s'opposent également à l'envie que j'aurais de vous répondre avec dignité; je lui impose donc silence; si je rimais l'on croirait

Que j'aurais pour le coup mon esprit à l'envers.
Le moyen de rimer des vers!
A peine ai-je le tems d'écrire de la prose.
La plaisante métamorphose!
Moi devenu poëte, il ferait beau m'y voir.
Je ne sais faire qu'une chose,
Plaisir tant que je puis, et quoi plus? mon devoir.

Vous connaissez quel est ce devoir, je ne vous en dis pas davantage; cependant l'envie

de vous imiter et peut-être un peu d'amour-propre m'ont engagé à une plaisante tentative : j'ai voulu essayer de faire un tour sur le Parnasse ; mais je ne sais si c'est mon approche qui a mis Apollon et les Muses en combustion, je sais bien que

Leur bruit horrible m'a troublé,
Et j'ai bien vîte détalé.
Calliope avec sa trompette
Et son visage boursouflé,
M'aurait seule empêché d'entendre la sonnette,
Si mon maître m'eût appelé.

Encore un coup, je ne sais et je ne veux faire que ce que je vous ai dit. Je vous cède la gloire de boire à l'Hypocrène, de monter sur le cheval Pégase, et de vivre de pair et compagnon avec tous les habitans du Parnasse ; je borne toute ma gloire à être attaché au sage dont vous voulez avoir le portrait. Ainsi

Habitez le sacré vallon,
Soyez le suivant d'Apollon ;
J'aime mieux être encor, n'en déplaise aux poètes,
Le suivant de mon cher prélat
Que d'Apollon comme vous êtes ;
Car très-souvent ce dieu dérange bien des têtes,
Et mon maître arrange l'état.

Je vois qu'après ce dernier argument je ne puis plus rien dire. Je finis en vous assurant que je suis avec un cœur bien reconnaissant,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

*Signé* BARJAC.

# BOUTADE.

## SATIRE (1739).

Je quitte monsieur Barjac
Dont bien garni est le bissac,
De me faire don du tableau
De son porte-rouge-chapeau.
Je trouverais beaucoup plus beau
Que la Parque avec son ciseau
Couchât dans le fond du tombeau
Cet insupportable museau
Auquel, de Paris jusqu'à Pau,
Tous les mortels font pied de veau.
Puisse Caron de son bateau
Le noyer dans le fond de l'eau
Du Styx! que la noire Alecto,
Armée de son brûlant flambeau,
Ardre violemment le boyau
De ce grand sire Friponeau!
Que Cerbère saute au morceau
Dont autrefois ce vieux ribaud,
En joli galant damoiseau,
Châtouillait la sœur Isabeau,
Présentement, de beau joyau,
Devenu sale, hors de tuyau,
Que Peyronie et Chicoineau

Ajustent avec plumasseau.
Tirons là-dessus le rideau.
Qu'il descende au sombre caveau ;
Sisyphe portant son rouleau
Le conduira dans le fourneau,
Où les diables faisant cadeau
Plumeront ce dur pigeonneau,
Et sous le joug tiendront le traître,
Tout ainsi qu'il a fait son maître.

# L'ORACLE.

SATIRE *contre le cardinal de Fleury* (1730).

QUAND sa pacifique éminence
Fut élevée à ce haut rang,
Que pour le salut de la France
Elle occupe si dignement;
Sur ce bisarre évènement,
Chacun se donna la licence
De raisonner diversement,
Et de porter son jugement
Sur les motifs et conséquence
D'un si subit évènement;
L'un lui donnait pour fondement
Le génie et l'expérience,
Surtout la grande suffisance
Et l'esprit du gouvernement,
Qu'un cuistre armé de patience
Sait puiser dans un rudiment;
L'autre à son illustre naissance
L'attribuait ingénuement;
L'un à son bon tempérament,
Qui plus fort que sa conscience,
Digère si facilement
Le prix de la reconnaissance;
L'autre à l'aveugle obéissance
Qu'à Rome il rend facilement:
Un autre enfin à l'influence
D'un redoutable talisman

Propre à perpétuer l'enfance
D'un monarque né seulement
Pour nous prodiguer sa semence ;
Mais d'un mobile édifiant,
D'un choix glorieux à la France,
Soit passion, soit ignorance,
Aucun ne juge sainement.
Depuis ce jour, sans apparence
De parvenir au dénouement
De ce secret obstinément
Chacun cherche la connaissance.
Illusion, vaine espérance,
Jamais l'humain entendement
Ne peut découvrir l'évidence
Que cache un mystère si grand.
Les immortels par conséquent,
Peuvent seuls, rompant le silence,
Le développer aisément.
Las de voir notre égarement
Dans un point de telle importance,
Dieu ! qui par ton cours si charmant,
Des saisons fais la différence,
Viens dissiper l'aveuglement
Qui tient nos esprits en balance ;
De ce Dieu je sens la puissance,
Il m'inspire, et dans ce moment,
Par ma bouche il va clairement
Prononcer ainsi la sentence :
« Fleury, de ton heureux destin
» La raison est simple et commune :
» Hercule fut fils de putain,
» C'est assez pour faire fortune. »

# LE SIECLE D'OR

*Ou le signe de santé de M. le cardinal de Fleury* (Septembre 1739).

Trompettes et tambours annoncez à la terre,
Non la brillante paix, c'est encore un mystère;
Mais du grand cardinal le signe de santé,
Qu'à cent prélats divers son valet a vanté,
Avec les attributs d'un jeune mousquetaire:
Qu'il est beau de porter un front nonagénaire!
Les jours d'un tel hiver ont l'éclat d'un printemps,
Et sitôt que l'on b.... on a moins de trente ans.
Fleury vient d'élever une ferme colonne,
Qui mieux que nos guerriers soutiendra la couronne:
Ne cessons d'admirer ce prodige nouveau,
Digne des grands projets qu'enfante son cerveau.
Des feux de la jeunesse une seule étincelle,
Va donner à la terre une face nouvelle:
Il soumettra les cœurs à l'*unigenitus* (1),
Monument éternel à ses rares vertus.

(1) La constitution *Unigenitus*, ainsi appelée parce qu'elle commençait par ce mot, était un décret du pape Clément XI, en vertu duquel on condamnait certaines propositions que les jansénistes soutenaient et que les molinistes et les jésuites rejettaient fort et ferme. Cette extravagance a été une affaire sérieuse en France pendant long-tems; on a emprisonné, destitué, persécuté pour la constitution, ou bulle *Unigenitus*, comme depuis pour *l'égalité et l'indivisibilité de la république*, avec

## LETTRE

*De M. le cardinal de Fleury à Madame la duchesse de la Trimouille, après que le roi eût donné la charge de premier gentilhomme au duc de Fleury* (1741).

Je n'aurais garde, madame, de vous donner part d'une nouvelle qui doit vous affliger infiniment, si en vous apprenant la grace que le roi a faite à mon neveu, je n'avais à ajouter que je viens de quitter dans le moment sa majesté pour la remercier, et qu'elle a eu la bonté de me dire qu'elle avait été bien aise de rendre son choix public et à mon insu, de de peur que s'il m'avait fait l'honneur de me le confier, je ne m'y fusse opposé. J'étais bien éloigné de traverser vos vues, et je vous prie de penser et d'être persuadée qui si j'eusse été capable de le faire, ce qui n'est point, ce n'eût jamais été dans cette occasion qui vous intéresse si justement. Je ne me départirai jamais des sentimens que vous me connaissez pour vous depuis si long-tems, et du respectueux attachement avec lequel je serai toute ma vie, Madame,

Votre très-humble serviteur.

*Signé* le cardinal de Fleury.

# LETTRE

*Du cardinal de Richelieu à son neveu le duc de Richelieu, au sujet du tombeau que le cardinal de Fleury voulait faire ériger pour lui dans l'église de Sorbonne.*

Ecrite des Champs-Élysées, le 25 juillet 1732.

MON cher neveu, tandis que les nouvelles qui viennent ici de votre monde ne m'ont entretenu jusqu'ici que des audacieuses entreprises de votre jeunesse, que j'ai appris que prodiguant pour l'honneur de votre nation une partie des grands biens que je vous ai laissés, que pénétrant pour ainsi dire dans les plus secrets replis de ce fameux conseil aulique, vous serviez aussi bien votre maître à entretenir la paix avec cette fière maison d'Autriche que je puis avoir servi le mien en abaissant la puissance énorme de cette maison, je me suis applaudi de me voir représenté par un si digne sujet, et j'ai conçu des espérances de ce que vous pourriez faire dans la guerre par l'élévation avec laquelle je vous vois agir dans la paix ; mais ce que je ne puis souffrir patiemment (l'amour-propre n'abandonne jamais les morts) ; ce que je ne puis supporter c'est que

le petit-fils du laquais d'un de mes domestiques, je parle d'André Fleury, s'imagine que pour être vêtu de rouge et avoir surpris la crédulité d'un jeune prince, ses os peuvent se trouver en même lieu que les miens sans les souiller. Les miens furent inhumés auprès de ceux du cardinal d'Estouteville, j'en conviens; mais ma naissance fut égale à la sienne. Les conjonctures des tems où j'ai vécu ont fait voir à bien des gens que je lui étais supérieur en mérite. J'éteignis la rebellion en France; je sus faire respecter le nom de mon maître de l'un à l'autre pôle.

Je pris en personne la Rochelle, Pignerol, et fis lever le siége de Cazal; j'unis la Pologne et la Suède pour le profit de mon maître. Je fis attaquer la fière maison d'Autriche par le grand roi Gustave; je pris la Lorraine et l'Artois; et par mon savoir faire j'enlevai le Portugal et la Catalogne aux Autrichiens, et fis fleurir le commerce plus qu'aucun de ceux qui m'ont précédé dans le ministère.

Qu'a donc fait de pareil, pour avoir union de sépulture avec moi, le fantôme de ministre? Compte-t-il parmi ses conquêtes l'évêché de Fréjus qu'il usurpa sur un homme vivant, et qui en refusa toujours sa démission? mar-

quera-t-on parmi ses hauts faits la prostitution continuelle à laquelle il expose l'autorité royale ? sera-ce son avarice sordide à récompenser les vertus ? sera-ce son discernement, ou le soin qu'il apporte à choisir les sujets qu'il emploie ? Consultera-t-on le commerce transféré par son ignorance aux Anglais, anciens ennemis de cette couronne? est-ce par ces titres qu'il méritera une société avec le cardinal d'Estouteville et moi ? Je fus accusé en mon vivant de galanterie; je ne l'ai point ignoré; le public me faisait injure; mais je respectais ce même public au point de ne pas placer auprès des enfans de mon maître celle qu'on accusait injustement d'être l'objet de ma passion, et cependant mon maître n'avait pour enfans que des princes.

Fleury au contraire a bien eu l'insolence de placer auprès des filles du sien sa catin (1), aussi capable d'infecter de jeunes princesses par ses mauvaises mœurs que le public par son haleine puante.

Je ne parle point de son successeur désigné; il était réservé à un tel valet d'annoncer

(1) Madame de Mony, sous-gouvernante des dames de France.

à toute l'Europe qu'un maître trop bon, et qui l'a comblé de biens, était incapable de gouverner par lui-même.

Que l'on donne donc à ce prétendu ministre sépulture dans l'église de Sorbonne, j'y consens; mais faites exhumer mon corps, et donnez-lui repos en quel lieu vous jugerez à propos; vous ne le placerez jamais aussi mal qu'il le serait en le laissant auprès d'un tel homme. Adieu, mon cher neveu; respectez le roi autant que je vous l'ai recommandé.

*Signé* ARMAND,

Cardinal, duc de Richelieu.

# PARODIE

*De la dernière scène de Mithridate.* (Janvier 1743).

## LE ROI, LE CARDINAL DE FLEURY, LE CARDINAL TENCIN.

LE ROI.

Ah ! que vois-je, monsieur, quel état est le vôtre!

LE CARDINAL DE FLEURY.

Cessez et retenez vos larmes l'un et l'autre ;
Mon sort de sa tendresse et de son amitié
Veut d'autres sentimens que ceux de la pitié ;
Et ma gloire d'ailleurs digne d'être admirée,
Par les pleurs de mon roi n'est que trop honorée.
J'ai régi vos états autant que je l'ai pu,
La mort dans mon projet m'a seule interrompu.
Ennemi des seigneurs et de leur tyrannie,
Je n'ai point de leur joug subi l'ignominie ;
Et j'ose me flatter qu'un ministre fameux
Qu'une pareille haine a signalé contr'eux,
N'a pas plus abaissé leur orgueil et leur gloire,
Et de jours malheureux plus marqué leur histoire.
Le ciel n'a pas voulu qu'achevant mon dessein,
Je visse avant ma mort en ma place Tencin ;

Mais du moins en mourant quelque joie me console,
Je meurs environné d'ennemis que j'immole;
De Fouquet j'ai signé l'exil de cette main,
Et mes derniers regards ont proscrit Chauvelin;
A ce cher cardinal je dois cette fortune,
Il épargne à mes yeux leur présence importune:
Que ne puis-je payer ce service important,
De tout ce que ma place a de plus éclatant.
Sire, il soutiendra bien l'état et la couronne,
A votre majesté souffrez que je le donne;
Et tous les vœux enfin que j'exigeais de vous,
Pour mon ami Tencin je les demande tous.

LE CARDINAL TENCIN.

Vivez, monsieur, vivez pour nous voir l'un et l'autre
Sacrifier toujours mes sentimens aux vôtres;
Vivez pour triompher de Belle-Isle vaincu,
Pour venger....

LE CARDINAL FLEURY.

C'en est fait, je n'ai que trop vécu;
Sire, songez à vous et gardez de prétendre
Que de tant d'ennemis vous puissiez vous défendre:
Bientôt vous les verrez de fureur irrités,
Fougueux, dans vos états fondre de tous côtés;
Ne perdez point le tems que vous laisse leur fuite,
A rendre à mon tombeau des soins dont je vous quitte;
Tant de Français sans vie en cent lieux dispersés,
Suffisent à ma cendre et l'honorent assez;
Faire une prompte paix est l'unique remède.
Pour un tems plus heureux....

LE ROI.

Moi, monsieur, que je cède!
Que le Prusse impuni, les Anglais triomphans,
N'éprouvent pas bientôt....

LE CARDINAL FLEURY.

Non, je vous le défends;
Tôt ou tard Frédéric rendra la Silésie,
Fiez-vous-en aux soins de la reine d'Hongrie;
Mais je sens affaiblir ma force et mon esprit,
Je sens que je me meurs; approchez-vous, mon fils;
Dans cet embrassement plus consolant que triste,
Cassegrin vous dira si je meurs Fouquétiste.

LE CARDINAL TENCIN.

Il expire! grand Dieu!

LE ROI.

Calmez votre douleur,
Et venez au public montrer son successeur.

# PIÈCES SATIRIQUES

*Relatives à la guerre de* 1741.

## LE RÉVEIL DU LION.

### FABLE (1741).

Après mille travaux guerriers
Un lion triomphait, maître de la victoire
Dormait à l'ombre des lauriers
Dont l'avait couronné la gloire.
Son sommeil redonnait la paix à l'Univers;
On en devait partout souhaiter la durée;
Mais poursuivant toujours sa haine invétérée,
L'aigle va chercher l'ours au fond de ses déserts,
Et pour l'engager dans sa cause
Il n'est avantages divers
Que d'avance il ne lui propose.
Marchons : voilà, dit-il, l'instant de mettre aux fers
L'orgueilleux lion qui repose,
Et nous serons les rois de la terre et des mers.
Il dit : déjà de loin on entend leurs murmures;
Le lion s'éveille à ces bruits;
Il se lève, il s'élance, et venge ses injures
Même avant qu'ils en soient instruits.
Faibles rivaux, quelle merveille
Va donc produire un tel effort?
Si quelquefois le lion dort,

Un génie autour de lui veille,
Génie heureux, en qui je vois
Et l'esprit de d'Ossat et l'ame de Louvois (1),
Toi dont les soins, la vigilance extrême (2)
Secondent de Fleury la sagesse suprême
En veillant avec lui pour la gloire des lis;
Du sommeil du lion Eugène a fait l'emblême;
Mais celui du réveil, c'est toi qui le remplis.

---

(1) Le cardinal de Fleury.
(2) Le maréchal de Belle-Isle.

## LE CREDO DE LONDRES.

(*Décembre* 1741).

Je crois en Georges II, roi tout-puissant, le plus grand capitaine et le plus sage monarque qu'il y ait entre le ciel et la terre,

Et en Robert chevalier Walpol, son unique ministre, notre seigneur, qui a été engendré par Barvel, procureur, qui est né de madame Walpol, qui n'a jamais été vierge, qui a été accusé de corruption sous Bolinbrook, convaincu, emprisonné et chassé, qui est descendu à Norfolk, et la troisième année en est revenu, qui est entré en administration, et à présent est assis tout puissant à la tête de la trésorerie, d'où il paie ceux qui donnent leur voix ainsi qu'il leur est ordonné.

Je crois au traité d'Horace (Walpol), à la sainteté des évêques, à l'indépendance des seigneurs, à l'intégrité des communes. J'attends la restitution des dommages faits par les Espagnols et la décharge des dettes à venir. *Amen.*

## STANCES (1).

*Sur la reine d'Hongrie* (1741).

Fille de ces héros que l'empire eut pour maîtres,
Digne du sang auguste où l'on vit tes ancêtres
Souvent près de leur chûte, et toujours affermis;
Princesse magnanime,
Tu jouis de l'estime
De tous tes ennemis.

Le français généreux, si fier et si traitable,
Dont le goût pour la gloire est le seul goût durable,
Et qui vole en aveugle où l'honneur le conduit,
Inonde ton empire,
Te combat et t'admire,
Te plaint et te poursuit.

Par des nœuds étonnans l'altière Germanie,
A ses puissans rivaux malgré soi réunie,
Est de l'Europe entière un objet de pitié;
Et leur longue querelle
Fut cent fois moins cruelle
Que leur triste amitié.

(1) Quoique nous ayons rapporté les premières stances de cette pièce de vers plus haut, nous avons cru devoir la placer ici en son entier et telle qu'elle se trouve dans notre manuscrit.

Quoi! des rois bienfaisans ordonnent le carnage ;
Ils annoncent le calme en formant des orages,
Et prétendent conduire à la tranquillité
Les nations tremblantes
Par les routes sanglantes
De la calamité.

Ministre vénérable (1), à qui les destinées
Ont dé l'heureux Nestor accordé les années,
Sage que rien n'étonne et que rien n'éblouit,
Veux-tu priver le monde
De cette paix profonde
Dont ton ame jouit ?

Ah! s'il pouvait encore, au gré de sa prudence,
Tenant également le glaive et la balance,
Fermer par des ressorts aux mortels inconnus,
De sa main respectée,
La porte ensanglantée
Du temple de Janus !

Si de l'or des Français nos sources égarées
Ne fertilisaient plus de lointaines contrées,
Ramenaient l'abondance au sein de nos remparts,
Enrichissaient nos villes,
Arrosaient les asiles
Où languissent les arts !

---

(1) Le cardinal de Fleury.

Beaux arts, enfans du ciel, de la paix et des graces,
Que Louis en triomphe amène sur ses traces,
Ranimez vos travaux si brillans autrefois,
Vos mains découragées,
Vos lyres négligées
Et vos tremblantes voix.

De l'immortalité vos travaux sont le gage,
Tant de traités rompus et suivis de carnage,
Des triomphes d'un jour un moment célébrés:
Tout passe, tout retombe
Dans une nuit profonde,
Et vous seuls demeurez.

## ENTHOUSIASME
## AMPHIGOURIQUE (1741).

QUELLE foule d'objets vient s'offrir à ma vue!
Tancrède (1) en manteau court fait le guet dans la rue.
Aux scellés de (2) Cyrus quelle confusion!
Pisistrate (3) affairé reclame son chausson ;
La reine de (4) Memphis et sa vieille compagne
Envoyent un (5) Muphti chercher des gants d'Espagne.
C'est alors qu'on verra par un trait bien malin,
Le (6) féminin, le (7) neutre en proie au (8) masculin.
Prusias (9) en filant croit gagner des batailles:
Xercès (10) est à Pantin, Josias (11) à Versailles ;

(1) M. de Cossac, évêque de Die pour la princesse de Ligne, ou l'évêque de Metz, au sujet de son procès avec des chanoinesses.
(2) La succession de l'empereur.
(3) Le maréchal de Broglie.
(4) Madame de Mailly et la maréchale d'Estrées.
(5) M. de Vaureal, évêque de Rennes, ambassadeur en Espagne.
(6) La reine d'Espagne.
(7) Le roi d'Espagne.
(8) L'évêque de Rennes.
(9 Le roi de Prusse, lorsqu'il faisait filer ses troupes en Silésie.
(10) M. de Chauvelin, exilé à Bourges.
(11) M. de Belle-Isle.

Moïse (1) y perd beaucoup et je ne sais comment
Bélisaire (2) se livre aux plus nobles projets.
Il a pris la baleine (3) en dédommagement,
Et des Gots divisés (4) règle les intérêts.
L'infante Ahihua (5), lasse de balivernes,
Ne veut plus s'occuper qu'aux physiques lanternes;
Le Mogol (6) au berceau, prodige surprenant,
Du coup de son hochet (7) démonte son régent:
Du (8) chantre du Pont-Neuf quelle sera la gloire !
J'ai vu le grand Thomas (9) en plein observatoire,
Apprendre à nos savans dans un discours très-long,
Que la terre est citrouille et non pas potiron.
Aux belles de nos jours immolant ses épaules,
Orphée est à Paris (10) en amadis de Gaules.
Que d'états confondus ! l'univers en danger
Dans le premier chaos va-t-il se replonger ?

---

(1) Le cardinal de Fleury.

(2) M. de Belle-Isle.

(3) M. Amelot, secrétaire d'état.

(4) Succession de la maison d'Autriche.

(5) Madame la marquise du Châtelet.

(6) Le nouveau Czar.

(7) Le duc de Curlande.

(8) M. de Voltaire, auteur de la Henriade.

(9) M. de Maupertuis, à cause de sa figure et de sa décision sur la forme du globe de la terre.

(10) Geliot, fameux chanteur à l'opéra, bastonné pour avoir voulu en conter à la duchesse de Vaujours.

## AVERTISSEMENT PROPHÉTIQUE

*De la ville de Prague, prise par l'armée des alliés en* 1741.

Aliquando oppressi resurgunt.

Du plus juste des Potentats
N'allez pas violer les mânes,
Et dans le sein de ses états,
Sur son tombeau sacré poser vos mains profanes;
Dans les bouillans transports modérez votre joie,
Achille mort s'est bien vengé de Troie,
Et Cyrus dans sa course a trouvé Thomiris.
L'Autriche à vos armées en proie,
Ainsi que l'Assyrie a ses Sémiramis:
Le feu qu'on ne voit point éclore
N'est pas un feu moins allumé,
Le Phénix qu'on croit consumé,
Sort du bucher et vit encore;
Et le char du soleil penché vers l'occident,
Frappe le lendemain aux portes de l'aurore
Pour vous ramener l'orient.
Du destin des mortels le doigt de Dieu se joue,
Et tout l'empire est mesuré:
Si la fortune est une roue,
Il la fait tourner à son gré.
Son secours est prochain quand sa haine est funeste,
[illegible] l'instant tous les vents déchaînés,
[illegible] bonté se manifeste

En relevant les rois sur leur trône ébranlé.
Couvert d'une gloire immortelle
Dans la succession des Valois,
Dans Paris désolé Henri donne des lois ;
Qu'eût fait Charles trahi par un peuple infidèle,
Si Dieu n'eût armé la Pucelle ?
Que cet exemple domestique
Confonde à jamais votre orgueil,
Souvent l'allégresse publique
Succède et remplace le deuil.
Tous les cœurs des Germains ne sont pas au cercueil ;
Et si la France a ses Turennes,
L'Autriche à son secours peut avoir des Eugènes.

Rendez-vous, il est tems ; si j'étais gouverneur,
Je me garderais bien d'attendre le vainqueur.

LE GOUVERNEUR.

La France en ma faveur est trop inquiétée ;
A chercher Lobkowits je l'ai crue occupée ;
Au reste, sur l'éclat de son ambassadeur (1),
J'ai vu que des Français on m'envoyait la fleur (2).
Qui croirait en effet que pour cette entreprise?
Gassion de Croizat eût choisi l'entremise (3),
Qu'un peuple tout entier tant de fois triomphant,
Me fit sommer ici par le fils d'un traitant ?
Du sang autrichien je chéris ce qui reste,
Et mes soins....

M. DE THIERS.

L'électeur peut vous être funeste.

Il vient....

LE GOUVERNEUR.

Tant de prudence entraîne trop de soins,
Je ne sais prévenir l'électeur de si loin ;
Qu'il approche, s'il veut ; ma ville est préparée
A soutenir du moins quatre jours de tranchée.
Rejoignez donc, seigneur, votre détachement!

M. DE THIERS.

Je pars ; mais entre nous, je ne suis pas content.

---

(1) Jamais rien de si recherché que le cheval de ce seigneur.

(2) M. de Thibouville ne s'est jamais mieux mis, on dit aussi qu'il se fit repoudrer à blanc.

(3) Il est troisième fils de Croisat.

# ÉTAT DE LA FRANCE

## EN JUILLET 1742.

### SATIRE.

Un prince mineur à trente ans,
Un prêtre régent en enfance,
Des conseils sans expérience
Et des généraux sans talens;
Des courtisans bas et rampans,
Flattant l'idole qu'on encense,
Et n'osant rompre le silence;
Des magistrats dans l'indolence,
Aux maux publics indifférens;
Un état qui, par sa puissance,
Eclipsait ses voisins tremblans,
Les tenait dans la dépendance;
Aujourd'hui souffre en patience
Leurs outrages les plus sanglans,
Sans oser en prendre vengeance.
On fait des efforts impuissans,
Sans conduite et sans prévoyance
Sans soldats, vaisseaux, ni finance.
Lezine, lenteurs, contre-tems,
Timidité, fausse prudence,
Imbéciles ménagemens
Sont les armes de l'éminence.

Plus

Plus des revers humilians,
Une paix funeste à la France,
Son deshonneur, sa décadence,
Triomphe de ses concurrens,
Seront les fruits de la régence.
Or, apprenez en confidence
L'auteur de ces événemens :
Un prince mineur à trente ans,
Qui n'a pas la mâle assurance
De renvoyer, sans perdre tems,
Un prêtre régent en enfance.

## PARAPHRASE

*Du Pseaume III* : Domine, quid multiplicati sunt, *etc.* ; *pour la reine de Hongrie* (1742).

Toi, dont la suprême puissance,
Par d'impénétrables ressorts,
Des ennemis de l'innocence,
Fais échouer les vains efforts ;
Grand Dieu, si ta bonté propice
Se déclare ma protectrice,
Je prends courage et ne crains plus ;
En vain ma perte est projetée,
Ceux qui la comptaient assurée
Ont fait des efforts superflus.

Quoi ! seigneur, une ligue énorme
Que l'envie arme contre moi,
Quand je la craignais moins, se forme
Au mépris de la bonne foi.
De mes amis abandonnée,
Par mes proches persécutée
Je vois contre moi tout s'unir ;
Et leur puissance combinée,
Sous une affreuse destinée
Se préparait à m'asservir.

Déjà mes sujets qu'ils oppriment
Succombent sous leurs premiers traits ;
L'un l'autre à ma perte ils s'animent,

Rien n'en arrête les progrès ;
Pour échapper à leur poursuite,
Contrainte moi-même à la fuite,
En vain je cherche du secours ;
Partout ils disent que mes larmes
Seront des inutiles armes,
Auxquelles seule j'aurai recours.

Ils ont pensé que ta colère
A leur fureur m'abandonnait,
Et que par cette injuste guerre
Ta sagesse me condamnait ;
De cette fausse confiance,
Cimentant leur vaine alliance,
Ils ont partagé mes états,
Et profitant de mon absence,
Ils ont compté par leur puissance
Mettre bientôt la mienne à bas.

Mais de leur frivole espérance
Tu leur fais sentir le néant,
Ton bras entreprend ma défense,
Et ton secours est évident.
Ma fermeté qui les étonne
Leur fait voir que c'est toi qui tonne
Contre leur infidélité.
Ta bonté dissipe l'orage,
Et des miens tu vois le courage,
Qui reprend son activité.

Contre moi des forces unies
Déjà balançaient mon espoir,

Et contre tant de tyrannie
Sans toi quel était mon pouvoir ?
Vers toi je me suis écriée,
Ma voix jusqu'aux cieux est montée,
Elle a suscité ton courroux :
Je vois ma prière exaucée,
Et leur puissance terrassée,
Prête à succomber sous tes coups.

Ils ont cru par mon long silence
Que je n'osais leur résister,
Personne contre leur puissance,
N'entreprenait de m'assister ;
Mais pour en arrêter la course,
En toi je trouve une ressource
Qui soutient mon cœur chancelant :
A mes peuples remplis de zèle,
Tu donnes une ardeur nouvelle
Pour résister à ce torrent.

Oui, seigneur, par ton assistance
Je combattrai mes ennemis,
Et d'eux je tirerai vengeance
De tant d'excès qu'ils ont commis.
De la défense de ma cause
Sur toi seul ma foi se repose,
Je remets tout entre tes mains.
De ces rois qu'arme l'injustice,
Tu dois confondre la malice
Et les pernicieux desseins.

Déjà sur eux tes mains levées
Vont les forcer au repentir ;

Maintes nations soulevées
S'apprêtent pour me secourir.
Pour punir leur ingratitude,
Cette union est le prélude
Des coups que tu vas leur porter :
Ils doivent dans cette alliance
Connaître ton bras qui s'avance ;
Leurs grands projets vont avorter.

Dans cette juste confiance,
Comptant sur ton bras tout-puissant,
Je vas combattre en assurance
Ces rois ligués injustement.
Soutiens ma cause, elle est la tienne ;
Que cette ligue se souvienne
Que tu disposes des *états*,
Et qu'en vain sur ceux de mes pères
Ils portent des mains meurtrières :
Pour m'y soutenir j'ai ton bras.

## LE TE DEUM DE L'EUROPE (1742).

O ! Louis ! ô parfait modèle
De la véritable grandeur !
Entends l'Europe qui t'appelle,
Et te reconnaît pour seigneur.

Non que tu veuilles un vain titre ;
Mais n'es-tu pas le roi des rois,
Quand ils t'ont nommé pour arbitre,
Quand tu rends à chacun ses droits.

Par toi, Saxe, Bavière, Prusse,
Ont déjà recouvré leur bien :
Tout se répare, et jusqu'au Russe
A repris un juste lien.

O ! vertu ! qui ne met sa gloire
Que dans d'équitables projets :
O ! valeur ! qui veut la victoire
Seulement pour donner la paix !

Quelle éclatante mélodie
Fait aussi retentir ton nom !
Ton règne que chacun publie
Est le règne de la raison.

Eh ! comment peut-il ne pas l'être,
Quand, plein d'un zèle sans pareil,
Fleury t'offre l'honneur pour maître,
Et la prudence pour conseil ?

Ah ! que l'auguste providence
Voulut verser de biens sur toi,
France, en préparant l'alliance
D'un tel ministre et d'un tel roi !

Grand Dieu, conservez l'un et l'autre ;
Leurs jours sont autant de bienfaits :
Eux seuls pour ta gloire et la nôtre
Peuvent accomplir tes décrets.

## LE LOGEMENT DES NATIONS.

(*Décembre* 1743).

Les Hollandais, à la Balance, près l'Observatoire.

Les Hollandais ne se sont pas déclarés, et ont toujours fourni des secours d'hommes et d'argent; mais leurs troupes n'ont fait que se promener sans coup-férir.

Les Anglais, au Léopard, rue d'Enfer.

Les Anglais sont l'amé, le boute-feu, et les plus intéressés à la guerre présente.

Les Français, à la Linotte, près le Cimetière des Innocens.

On en peut juger par tout ce qu'ils ont fait depuis le commencement de la guerre.

Les Espagnols, à la Tortue, sur le quai des Morfondus.

L'expérience le confirme.

L'Empereur, à la Charité, rue de Bourbon.

L'Empereur dépouillé ne subsiste que par les secours de la France.

Le roi Stanislas de Pologne, à la Tabagie, rue des Oubliettes.

Quoique très-capable on ne l'emploie pas; il fume sa pipe.

Don Philippe, à la Bonne Aventure, rue du Hasard.

On pouvait le loger à Chambery, puisqu'il a fait la conquête de la Savoie; mais il peut être douteux qu'il règne de là les monts.

Le roi de Prusse, au Caméléon, près les Jésuites.

Le roi de Prusse a été sous les armes pendant 1742 et 1743, sans se laisser pénétrer de quel côté il tournerait. Ce n'est qu'au mois d'août 1744, qu'il est entré dans le traité d'union de Francfort avec l'Empereur, la France et l'Espagne, et quelques princes d'Allemagne.

La reine d'Hongrie, à la Fortune, Place des Victoires.

La reine d'Hongrie avait beau jeu en 1743.

Le roi de Sardaigne, à la Mauvaise Alliance, rue Saint-Claude.

L'intérêt particulier du roi de Sardaigne l'a uni à la reine d'Hongrie et à l'Angleterre, mais en fin de compte il pourrait bien avoir fait un mauvais marché.

Le maréchal de Maillebois, rue de l'Ecrevisse, au Cherche-Midi.

On reproche au maréchal de Maillebois de n'être point allé jusqu'à Prague, après être venu de la Westphalie jusque dans le cœur de la Bohême; mais on est persuadé qu'il avait des ordres du cardinal Fleury.

Le maréchal de Broglie, au Sacrifice d'Abraham, rue Royale.

Le maréchal de Broglie, après s'être sacrifié à la défense de Prague, a été disgracié pour avoir parlé trop franchement à l'Empereur.

Le maréchal de Noailles, à l'Epée de Bois, rue Montorgueil.

La journée de Doettingen rendra éternelle la poltronerie du maréchal de Noailles.

Le cardinal de Tencin, à la Pucelle, rue du Renard.

C'est le renard pour qui le raisin n'est pas mûr.

Le prince de Conti, à l'Espérance, petit hôtel de Condé.

Ce prince a bien rempli les espérances par sa bravoure extraordinaire; sa campagne de 1744, en Italie, lui a fait infiniment d'honneur, quoiqu'elle n'ait pas eu tout le succès à la fin.

Le comte de Saxe, à la Renommée, au Luxembourg.

C'est en effet le général sur lequel on doit le plus compter, n'ayant pas fait la moindre bévue depuis le commencement de la campagne.

Le comte de Gramont, au Grand Sacrificateur, rue Montmartre.

Ce fut le comte de Gramont, lieutenant colonel du régiment des Gardes-Françaises, qui engagea mal-à-propos

l'affaire de Doettingen, et qui a causé la perte de tant d'hommes; ce qui ne serait pourtant pas arrivé si on eût attendu, ou envoyé un plus grand nombre d'hommes.

## M. de Vallière, au bon Chasseur, rue des Noyers.

Les Anglais restés sur le champ de bataille de cette journée, furent l'ouvrage de M. de Vallière, lieutenant-général d'artillerie.

## Les Suédois, à l'Y-Grec, quartier des Invalides.

Les Suédois n'ont pas pu faire grand'chose, par l'embarras où ils étaient de la succession éventuelle au trône de Suède.

## CATALOGUE

### DE LIVRES NOUVEAUX.

(*Décembre* 1743).

Les faits des grands hommes qui ont mérité le bâton de maréchal de France par des actions héroïques, dédiés au duc de Grammont par le duc d'Harcourt.

En mémoire de la journée de Doettingen que le duc de Grammont engagea mal-à-propos le 29 juin 1743.

Traité qui prouve combien les intérêts du sang l'emportent sur ceux de la gloire, par M. de Noailles, avec l'histoire de Titus Manlius.

C'était M. le maréchal de Noailles qui avait le commandement de l'armée.

Traité de l'utilité de savoir nager, par un soldat aux gardes.

Les soldats aux gardes se sauvèrent; une partie passa le Mein à la nage, où plusieurs se noyèrent; mais on leur avait fait essuyer mal-à-propos trois décharges sans leur permettre de tirer.

Traité qui prouve que les mêmes puissances sont en guerre et en paix.

Cette affaire se passa entre les Français et les Anglais huit mois avant la déclaration de guerre de la France; elle fut très-meurtrière de part et d'autre.

L'histoire des trois sœurs, par le roi Louis XV.

La comtesse de Vintimille, madame de Mailly et madame de la Tournelle.

L'oraison funèbre du chancelier le Tellier, par M. Hersan, traduite en français par le P. la Neuville.

L'oraison funèbre du cardinal de Fleury fut prononcée à Notre-Dame par le P. la Neuville, jésuite.

La fable des rats tenant conseil contre le chat, dédiée au cardinal Tencin, par les autres ministres.

Le cardinal Tencin visait au ministère après la mort du cardinal de Fleury; mais il n'y a pas réussi, à la grande satisfaction des autres ministres.

Carte de la monarchie française renfermée dans les anciennes bornes, telles qu'elles étaient du tems de Hugues Capet, par la reine d'Hongrie et son commis.

Après que la reine d'Hongrie se fut emparée de la Bavière, et dès le commencement de la guerre, elle n'en

voulait qu'à l'Alsace, la Lorraine, la Champagne, la Bourgogne, duché et comté, etc.

Son commis est le grand duc son mari, ou le prince Charles son beau-frère.

L'Histoire de la conquête de France, par Henri V, roi d'Angleterre, dédiée à sa majesté Britannique, par le comte de Stairs.

Milord Stairs, cerveau brûlé, général anglais, en voulait d'un autre côté à Calais, Dunkerque et à toute la côte de la Manche.

Traité de la retraite et des occupations du roi Jacques II à Saint-Germain-en-Laye, dédié à l'empereur, par le prince Charles.

L'électeur de Bavière, empereur, dépouillé de ses états, se trouvait réduit à rien, et prêt à faire le second tome du roi Jacques II d'Angleterre; mais leur cause et leur sort sont bien différens.

La maison de Bavière dans sa splendeur, poëme épique dédié à l'impératrice, par son cousin le maréchal de Belle-Isle.

L'élévation de l'électeur de Bavière à l'empire a été l'ouvrage du maréchal de Belle-Isle, qui l'aurait affermi sur le trône impérial, si le cardinal de Fleury n'eût pas voulu mal-à-propos épargner pour l'exécution de ce projet dans son commencement. Quelle différence à la perte des hommes et des finances!

Les Amusemens de la vie champêtre, par M. le maréchal de Broglie.

Le maréchal de Broglie, après avoir fait des prodiges de valeur à la défense de Prague, fut sacrifié, ayant déplu à l'empereur pour avoir été vrai, et envoyé à sa terre de Chambroye.

Traité des fautes que peut faire un homme d'esprit, dédié au roi, par M. de Chauvelin, avec la relation de son voyage de Bourges à Isoire.

Après la mort du cardinal de Fleury, M. de Chauvelin écrivit au roi dans l'espérance d'être rappelé comme nécessaire. Loin de réussir, le roi l'envoya de Bourges où il était, dans la vilaine petite ville d'Isoire en Auvergne.

Les Instructions politiques d'une reine à ses enfans en forme de dépêches, par la reine d'Espagne, dédiées à don Philippe.

C'est la reine d'Espagne qui dirige toutes les instructions pour parvenir à l'établissement de don Philippe. Elle est élève en politique du cardinal Albéroni, et de plus italienne.

Traité des conquêtes, et Ballets héroïques représentés à Chambéry, avec des décorations françaises.

Don Philippe, après la conquête de la Savoie, tenait sa cour à Chambéry, où il a reçu les hommages et le serment de fidélité, en attendant que nous puissions le faire pénétrer en Italie.

## PIÈCES

*Représentées dans le mois d'août sur les Théâtres des différentes cours de l'Europe* (1744).

*Par permission du roi de Pologne.*

Les Comédiens ordinaires du roi de Prusse ont donné, le 28 d'août 1744, sur le théâtre de Prague, *le Retour imprévu*, comédie avec accompagnemens, et donneront dans peu *l'Embarras des richesses*, pièce remise au théâtre par la noblesse du royaume de Bohême.

Le roi de Prusse recommença la guerre en 1744 contre la reine de Hongrie, et ne fut terminée qu'en septembre 1745, par une bataille complette qu'il gagna contre les troupes autrichiennes et saxonnes commandées par le prince Charles. Il en coûta à l'électeur de Saxe la prise de Dresde et des contributions immenses. Les sommes stipulées par le traité de paix qui fut fait ensuite à Dresde même, n'ont pu être acquittées qu'à la foire de Leipsic, en 1746.

*Par ordre de la reine de Hongrie.*

Les comédiens de sa majesté ont continué de donner, pendant le mois d'août, sur le théâtre de Francfort, *Sigismond* ou *la vie*

*est*

*est un songe.* Ils s'apprêtent de donner dans peu *les Droits de la nature et du sang*, comédie nouvelle, précédée d'un prologue français, et d'un chœur allemand en quatre parties.

Allusion au grand duc qui ne jouait aucun rôle, et qui ne subsistait que par la grace de sa femme, la reine de Hongrie.

*Par ordre du Prince Charles.*

Les comédiens autrichiens ont donné pendant une partie du mois d'août, sur le théâtre d'Haguenau, *les Caractères de la Folie.* Ce théâtre a été fermé, le 23, par une grande symphonie et une danse figurée à la hongroise.

Au mois de juillet 1744, le prince Charles passa le Rhin, entra en Alsace, et ne se vantait pas moins que de conquérir la Lorraine, la Franche-Comté, la Bourgogne et de pénétrer jusque dans le cœur du royaume par la Champagne. Le roi accourut de Flandre pour sauver cette frontière. Il tomba malade à Metz. Le secours fut long à arriver, et cependant toutes les bravades du prince Charles n'aboutirent qu'à faire quelque pillage dans cette province. Il n'osa tenir devant l'armée du roi commandée par le maréchal de Noailles. Ce fut près de Haguenau qu'il repassa le Rhin; et il l'aurait payé cher, s'il avait eu à faire à un autre général.

*Par ordre des Etats de Hollande.*

Les comédiens des Etats-Généraux ont

donné pendant le mois d'août, sur le théâtre de la Haye, *le Tardif*, comédie, suivie du *Mariage mal assorti*. Ils donneront dans peu *Pensez-y bien*, comédie nouvellement dédiée aux Etats-Généraux par un associé des académies de Berlin et de Paris.

Les longues délibérations des Hollandais leur ont fait attribuer la comédie imaginaire du *Tardif*, et ils n'ont pas su profiter des circonstances. Le *Pensez-y bien* qu'on annonce est une prophétie assez bien vérifiée par les évènemens depuis 1745 jusqu'en 1748. Leur union intime avec l'Angleterre les a engagés à être acteurs dans une guerre qu'ils pouvaient avoir l'honneur de terminer comme médiateurs ; et le Stathouder qu'ils se sont laissé donner par les anglais, est la preuve de leur aveuglement sur leurs propres intérêts. La perte de leurs biens suivra celle de leur liberté.

*Par ordre du Parlement d'Angleterre.*

Les comédiens hanovriens continueront de donner sur le théâtre de Bruxelles, *le Distrait*, comédie dédiée au roi de Prusse. L'on attend *don Sébastien* ou *le Roi dépouillé*, redemandé par le chevalier de St.-Georges, fils du Prétendant.

La garde de Bruxelles était confiée aux troupes hanovriennes.

L'on avait projeté une descente en Angleterre avec beaucoup de troupes. La tempête dissipa cet orage, mais les

mécontens sollicitèrent de nouveaux secours. Le fils du Prétendant a depuis débarqué en Ecosse; il y a tenu pendant quelque tems, mais son parti a été entièrement dissipé, et il est revenu en France attendre des circonstances plus heureuses, que l'on présume être très-éloignées.

*Par ordre du roi de Prusse.*

Les comédiens hongrois qui, dans les quinze premiers jours du mois d'août, ont représenté, sur le théâtre de Vienne, *la Femme arbitre*, ont remis, le seize, sur le théâtre de Presbourg, *George Dandin*, suivie du *Deuil*, dédiée à la noblesse de Toscane et de Hongrie.

La guerre recommencée entre le roi de Prusse et la reine de Hongrie a fait voir que le grand-duc n'était propre qu'à faire des enfans. Il se retira à Presbourg avec sa femme, pendant que le roi de Prusse lui détruisait son armée par des escarmouches.

*Par permission du roi d'Angleterre.*

Les comédiens espagnols continuent de donner, sur le théâtre de Londres, *Bergantin*, comédie, suivie d'une danse de matelots basques, donnée en faveur des négocians de la mer du Sud.

Les espagnols n'ont pas été beaucoup maltraités par les anglais sur la mer. Ces derniers ont fait beaucoup de dépenses en armemens pour intercepter les galions, sans

pouvoir réussir, et les espagnols ont fait beaucoup de prises sur eux.

*Par ordre du Prince de Conti.*

Les comédiens piémontais continuent de donner sur le théâtre de Turin, la représentation de la pièce intitulée..... en attendant *Arlequin Protée*, que l'on remettra au théâtre en faveur du roi de Sardaigne.

Le prince de Conti fit des merveilles pendant cette campagne en Piémont. Il força Montalban, prit Villefranche, Nice, etc.; fit le siège de Démont qui se rendit, entreprit celui de Coni, mais trop tard, et le roi de Sardaigne le fit lever par une bataille qui, toute glorieuse qu'elle fut pour le prince de Conti, fut cependant plus utile au roi de Sardaigne qui vint à bout de son dessein, et nos troupes perdirent plus en se retirant qu'elles n'avaient gagné en avançant.

*Par permission des Espagnols et Autrichiens.*

Les comédiens de la république de Venise continuent de donner la représentation de *l'Avocat patelin*, en attendant *l'Oracle*.

Les Vénitiens n'ont pris aucun parti dans cette guerre.

*Par permission de sa majesté catholique.*

Les comédiens espagnols continuent de donner sur leur théâtre en Amérique, *l'Esprit de contradiction*, dédié à l'amiral Torrès.

Il est vrai que l'amiral Torrès est long-tems resté à la Havane, sans oser continuer sa route pour revenir en Europe; mais il a su enfin profiter de l'occasion pour le faire sûrement.

*Sous la protection du maréchal de Saxe.*

Les marionettes des Pays-Bas ont donné pendant le mois d'août, sur leur théâtre de Tournay, *Polichinelle assiégeant Lille*, ornées de décorations grotesques, entr'autres de l'arrivée du gros canon par le goulot d'une bouteille; le tout de l'invention des Autrichiens pensionnés par les Etats-Généraux de Hollande et l'Angleterre.

Depuis que le roi eut quitté l'armée de Flandres et emmené avec lui une partie des troupes pour aller sauver l'Alsace, M. le maréchal de Saxe, avec une armée qui n'était pas de cinquante mille hommes, eut le secret de se faire respecter des alliés qui firent tout le possible pour l'engager à quitter son camp sous Douay, sans pouvoir réussir. Ils menacèrent Lille, firent des contributions jusqu'aux faubourgs, sans oser en faire le siège, et passèrent ainsi tout le reste de la campagne sans rien faire, tandis que le maréchal de Saxe étendait ses contributions jusque dans le Brabant, et leur enlevait des bourguemestres jusqu'à Gand.

*Par permission de M. Lobkowits et du roi de Sardaigne.*

Les comédiens étrangers continuent de

donner, sur le théâtre de Rome, *le Festin de Pierre*, dédié à N. S. P. le Pape régnant.

Le comte de Gages qui commandait les troupes espagnoles et napolitaines dans l'état ecclésiastique, se conduisit vis-à-vis du prince Lobkowits, comme M. de Saxe vis-à-vis des alliés; les autrichiens furent obligés plus d'une fois de changer de camp, parce qu'ils ne pouvaient plus subsister dans les anciens, tandis que les Espagnols tiraient leurs subsistances de la campagne de Rome et de Rome même.

*Par permission du roi de Suède.*

Les comédiens moscovites continuent de donner, sur le théâtre de Stokolm, *le Légataire universel*, comédie, et *Attendez-moi sous l'orme*, petite pièce dédiée au roi de Danemarck et au prince des Deux-Ponts.

Ce fut dans cette année que le duc de Holstein, évêque de Lubek, fut choisi pour successeur éventuel au trône de Suède; le roi de Danemarck et le prince des Deux-Ponts étaient ses concurrens, mais la faction anglo-russienne l'emporta. Cette même faction a voulu depuis détruire son ouvrage, parce que le prince successeur n'a pas voulu suivre ses maximes, et dont le véritable intérêt est d'être allié de la France. C'est ce qui a été discuté par les états du royaume tenus en 1747. C'est ce qui a causé la démission et le rétablissement du chancelier comte de Tessin, l'affaire du médecin Blakwell, 1747; celle du négociant Sprenger, celle de l'ambassadeur Guidickons.

*Par permission du Grand-Seigneur.*

Les comédiens persans continuent à donner, sur le théâtre de Constantinople, *les Pélerins de la Mèque*, pièce remise au théâtre par Thamas-Kouli-Kan.

Guerre entre les Turcs et les Persans, terminée en 1746.

*Par permission du roi de France.*

Les comédiens français ont représenté pendant une partie du mois d'août, sur le théâtre de Strasbourg, la comédie *des Plaideurs*, qu'ils ont cessée le 22 pour donner *Brutus*, ou *le Vengeur de la Patrie*, tragédie dédiée au prince Charles, qu'ils continueront sans relâche.

Le passage du prince Charles, ses troupes répandues en Alsace avaient obligé toute la campagne voisine de Strasbourg à y transporter ses effets les plus précieux. Leur crainte augmenta quand ils apprirent la maladie du roi à Metz, mais nos troupes ayant toujours avancé chemin, les Autrichiens n'osèrent tenir, et se retirèrent par Haguenau, sans avoir rien entrepris d'important, et n'ayant fait autre chose que piller ce qu'ils avaient pu.

*Par ordre de l'amiral Mathews.*

Les voltigeurs anglais continuent de donner sur le théâtre de Gênes, l'*Art Pantomime*, et leurs danses à la matelote.

L'amiral Mathews croisa dans la Méditerranée pendant toute l'année, depuis le combat du 15 février. On lui a fait depuis son procès à Londres.

*Par ordre du roi de Portugal.*

Les comédiens ordinaires de cette cour continuent la représentation du *Philosophe malgré lui.*

Le roi de Portugal n'a rien perdu à rester neutre, son port a été ouvert à tous les vaisseaux, et son commerce n'a été troublé en aucune façon.

*Par permission du roi de Naples.*

Les comédiens du duc de Modène ont donné sur le théâtre d'Albano, la représentation de *l'Etourdi*, pièce corrigée par M. de Gages.

Le texte parle assez sans commentaire.

# QUATRAIN

*Attribué à* ROUSSEAU. (*Avril* 1735).

Trois déesses jadis par leur division
Mirent en feu l'Asie entière;
Trois reines aujourd'hui par leur ambition,
Font de l'Europe un cimetière.

## *RÉPONSE.*

L'auteur de ce quatrain nous triche,
Ou bien il connaît mal la source de nos maux.
Qu'ont fait nos reines ? Rien : l'audacieuse Autriche,
Seule a plongé l'Europe en des troubles nouveaux.
Sur des biens usurpés sa puissance établie,
A sous un joug avare opprimé l'Italie;
Elle a de la Pologne exigé que ses rois
Ne pussent, quoiqu'élus, régner que par son choix;
Elle a, pour écraser la Pologne asservie,
Animé le Saxon, armé la Moscovie,
Et dans plus d'un écrit par la haine dicté,
Du sage Stanislas flétri la dignité.
Par un fatal décret comblant ses hardiesses,
Déshéritant ses sœurs, ses filles et ses nièces,
Et voulant de l'empire éterniser les fers,
Elle a pour ce sujet chicané l'univers;
Elle outrageait l'Espagne, elle insultait la France,

De son frivole orgueil quel est enfin le fruit ?
Abandonnée aux coups d'une juste vengeance,
Elle implore à grands cris la tardive puissance
D'un peuple (1) que les pleurs n'ont point encor séduit.

Les trois reines dont parle Rousseau dans le quatrain dont on vient de voir la réponse, sont Leckzincka, femme de Louis XV et fille du roi de Pologne, Stanislas Leckzincki; Anne, impératrice de Russie; Elisabeth, reine d'Espagne.

A cause de la première, Louis XV soutint la guerre contre l'empereur Charles VI, afin de maintenir son beau-père sur le trône de Pologne; la seconde, Anne, soutint avec l'empereur, l'élection de Frédéric-Auguste, et fit battre les Polonais par ses Russes; enfin Elisabeth de Parme rendit la querelle plus opiniâtre, par l'ambition de donner de grands établissemens à ses enfans en Italie. Cette querelle amena la guerre de 1734, qui dura un an, et dans laquelle la France gagna la Lorraine. Voyez *le Précis du Siècle de Louis XV*, par Voltaire, chapitre IV.

(1) L'Angleterre.

## ÉPIGRAMME

*Sur l'Empereur, lors de la guerre de 1735.*

Selon vous, cher Damon, l'Empereur sans appui,
En perdant ses états doit être fort en peine.
Ses états? Depuis quand? Comment sont-ils à lui?
Il en peut perdre encore une douzaine,
Sans perdre que du bien d'autrui.

Cet empereur est Charles VI; il soutint l'élection au trône de Pologne de Frédéric-Auguste, électeur de Saxe, qui avait épousé sa nièce, contre Louis XV qui voulait y maintenir Stanislas Leckzincki dont il avait épousé la fille.

L'Empereur l'emporta sur Louis XV, mais par suite des négociations auxquelles cette contestation donna lieu, la France gagna la Lorraine. La guerre commencée en 1734, fut terminée en 1735, sous le ministère du cardinal Fleury.

L'épigramme porte à faux, parce qu'il n'y a pas plus de raison pour dire de Charles VI que de tout autre roi, qu'il ne pouvait perdre que le bien d'autrui.

## ANECDOTES ET VERS SATIRIQUES

### SUR LES AFFAIRES DE LA BULLE.

*Appel interjetté au futur Concile de la Bulle, qui condamne le nom de* Plantavit, *et qui a pour titre :* JE VOIS, HÉLAS!

Par M. l'abbé PLANTEVIT DE MARGON (1734).

(Les Bulles prennent leurs noms des premiers mots par où elles commencent. — Les appels se font ordinairement devant les notaires; et c'est ici une espèce de parodie des appels).

PARDEVANT Jean Chouart, notaire apostolique,
Messire Plantevit dit l'abbé de Margon,
Fut présent, protestant contre une bulle inique
Qui condamne et flétrit la gloire de son nom.
Mais voulant à notre saint Père
Rendre l'honneur que lui défère
La chrétienne société,
Pour exciter sa charité
Et ses paternelles entrailles,
La plus humble de ses ouailles
A recours contre les débats
Que la Bulle *Je vois, hélas!*
Va causer dans toute l'église.
Ayant récité tout d'abord
L'hymne du *Veni, Creator*,
D'une ame dévote et soumise,

Requiert le saint Pape Clément
De réformer son mandement.
Par un seul mot, l'auteur du monde
Rendit la nature féconde.
Ce mot doit-il être proscrit?
Ainsi la foi fut établie.
Il dit à l'homme : *Multiplie* (1).
N'est-ce pas dire, *Plantevit?*
Tel fut le nom de mes ancêtres ;
Je ne l'ai point pris à l'autel.
Et sur un titre temporel
Que peut le jugement des prêtres?
Clément doit-il porter sa loi
Jusques au-delà de l'église?
Quel attentat! quelle méprise!
Comme un faux article de foi,
Proscrire mon nom, ma devise,
C'est usurper les droits du roi.
Qu'il se borne à sa litanie ;
A donner des rangs et des noms
Aux mages de l'Epiphanie (2),
Sans étendre sa tyrannie
Sur les titres de nos maisons.

---

(1) *Benedixitque illis dicens : crescite et mutiplicamini.* Gen. l. 2, v. 28.

(2) On a imaginé des noms et des vertus miraculeuses aux trois rois ; on les invoque comme des saints ; l'on a même écrit leurs vies, et l'ancienne histoire n'en a jamais parlé. La plupart des jeunes filles attribuent à leurs noms de certaines vertus magiques et s'en servent pour deviner si leurs amans leur sont fidèles, et qui elles auront pour maris.

Ainsi l'hérétique raisonne,
Le libertin s'en applaudit ;
Et cette bulle pervertit
Toute catholique personne.
On se scandalise, on s'étonne
De voir le nom de *Plantavit*
Que l'auteur du monde bénit,
Frappé d'un injuste anathême ;
Nom par lequel tout ce qui vit,
Tout ce qui reçoit le baptême,
Se perpétue et se produit.
Que plutôt dans sa kirielle,
Aux saints docteurs de notre loi
Ce nom soit mis en parallèle.
Si l'Apôtre plante la foi,
Plantevit produit le fidèle.
Saint Paul même s'en est servi,
Quand il dit : *Ego plantavi* (1).
Le premier jardinier du monde
Planta cette plante féconde
Par ordre exprès du Tout-Puissant.
Et c'était le seul exercice
Qui, dans le jardin de délice,
Enchantait le premier parent.
Par un sacrifice sanglant (2),

---

(1) *Ego plantavi, Apollo rigavit.*

(2) La circoncision fut le premier et l'unique sacrement de l'ancienne loi. Ce fut sur le prépuce que Dieu signa le pacte de son alliance avec les hommes. *Hoc est pactum meum, dixit Deus, inter me et vos. Circumcidetis carnem preputii vestri.* Abraham fit le premier cette opération sur lui-même à l'âge

Jadis la majesté suprême
Signa sur cette plante même
Le pacte de l'antique loi,
Premier sacrement de la foi,
Auquel succéda le baptême.
Et cette circoncision
Qui par le fer tranche et corrige
Le superflu de cette tige,
Ne fut prescrite, ce dit-on,
Que pour la rendre plus utile,
Plus vigoureuse et plus fertile
Aux brûlans climats de Sion (1).
Son nom si révéré des Sages,
Sous mille diverses images
Dans la Bible nous est tracé.
La verge d'Aaron et des Mages,
Et la racine de Jessé,
De Joseph la verge fleurie (2),
L'arbre même du fruit de vie (3),

---

de 80 ans. Cette partie doit être bien noble et bien respectable, puisque Dieu la choisit pour y établir son pacte et son premier sacrement.

(1) L'on voit assez dans l'écriture par les promesses que Dieu faisait aux circoncis, et par leur propagation, que la circoncision était nécessaire pour les rendre saints et féconds.

(2) Selon l'ancienne loi des juifs, quand une fille était recherchée par nombre de prétendans, ils se présentaient tous au temple avec une verge, et celui dont la verge fleurissait miraculeusement devenait son époux. C'est ainsi, dit-on, que la vierge Marie fut donnée à Joseph.

(3) Il y a des saints auteurs et même des pères de l'église qui prétendent que l'histoire du fruit défendu est une allégorie de la conjonction charnelle d'Adam et d'Eve.

Tout nous rappelle ce beau nom ;
Et Dieu, dans ses pages divines,
Par des roseaux, verges, racines,
Planteur, jardinier, vigneron,
Se symbolise et s'interprète.
De l'Olympe et du Phlégéton
Nulle merveille ne fut faite
Que par vertu d'une baguette.
Tout s'explique du même ton,
Et l'on ne croit point au Prophète
Qui n'a ni verge ni bâton (1).
J'apperçois les trames cachées
De cette secte d'imposteurs
Qui corrompt nos lois et nos mœurs
Par ses maximes relâchées.
Elle-même, n'en doutons pas,
Par sa Bulle, *Je vois, hélas !*
Veut s'élever sur nos ruines ;
Car si le Bref est accepté,
Les lois humaines et divines
Ne seront point en sûreté.
Le dévot même, sans scrupule,
Trompé par le sens de la bulle,
Croit que le pontife romain,
Contre sa naturelle pente,
Lui permet de mettre sa plante
Dans un infertile terrain,
Au détriment du genre humain ;

(1) Dans toutes les religions on s'est toujours servi de verges ou de baguettes miraculeuses qui avaient la vertu de mouvoir le ciel et les enfers.

Et

Et déjà les plus saintes ames
N'osent plus regarder les femmes
Que comme le fruit défendu;
Nous citent Margon pour exemple,
Mutilé, banni du saint temple,
Excommunié, confondu;
Honni de l'église latine
Et de la secte tambourine (1);
Le glaive sur lui suspendu
Pour s'être écarté du saint rite
De l'Italie et du jésuite:
Et voilà l'unique péché
Que Loyola m'ait reproché.
Cependant sa morale aimable,
A la nature favorable,
De maints privilèges flatta
Ce que le père Adam planta.
Fauteur de la morale aisée,
Je pourrais citer de Gazée (2)
La pieuse joyeuseté,
Et sa gaillardise dévote.
Sanchès apprit à sa bigote (3)

(1) C'est la secte des jésuites, ainsi appelée par M. Pascal, du nom de *Tambourin*, un de leurs auteurs fameux par les relâchemens de la morale.

(2) Le père Gazée fit imprimer un petit livre de facéties spirituelles intitulé d'abord *Pia hilaria*.

Un autre jésuite s'avisa depuis de le traduire en français sous le titre ridicule *de saintes joyeusetés et de pieuses gaillardises* du R. P. Anglin Gazée.

(3) Le P. Sanchés nous a donné un traité fort étendu de tous les cas qui peuvent arriver dans le lit du mariage,

L'exercice de volupté,
Et sur la plante nuptiale
A fait un traité de morale,
Rare ouvrage qui n'est sorti
De la tête d'un apprenti.
Un autre avec moins d'énergie,
Comme un point de théologie,
Nous a démontré les vertus
De *priùs* et *posteriùs* (1).
Par autorités décisives
Escobar en style romain (2)
Relève les prérogatives
De la tige du genre humain.
D'Ignace la règle indulgente (3),

---

où l'on voit que ce bon père, que les jésuites ont surnommé *le chaste*, en savait plus que l'Arétin; mais c'était selon les jésuites, la grande habitude du confessional, qui l'avait si bien instruit; et ils nous marquent qu'il écrivit tout son livre à genoux et devant le crucifix. Voici une de ses questions dévotes pour lesquelles il implorait les lumières du St.-Esprit. Je copie ses propres mots: *Utrum sodomia inchoata sæpè sæpiùs cum virga lambente in vasi præpostero, possit debitè et legitimè consummari in vasi naturali.* Il décide qu'on le peut sans pécher, et il conseille même d'en user ainsi avec une femme enceinte afin de ne pas l'incommoder.

(1) Le père Epiphane, jésuite.

(2) Escobar dispense du jeûne et du maigre en carême, ceux qui sont en habitude de péché mortel avec une fille ou une femme, pourvu, dit-il, qu'on ne le fasse pas en vue de se dispenser du carême, auquel cas ce serait un double péché.

(3) Le livre des *exercices spirituels* que les jésuites disent avoir été dicté à Saint-Ignace par la Vierge même, aprend une nouvelle méthode de méditer mentalement dans une retraite

Au pécheur tout sucre et tout miel,
Sachant qu'ici-bas nul mortel
Ne se détache de sa plante,
Voulut la dresser vers le ciel,
Divertir l'appétit charnel
Par l'appât des saintes images,
Des anges, des saints personnages,

---

spirituelle de quatre semaines. Il fait consister toute la ferveur et le mérite de la prière à se représenter vivement l'objet qu'on médite, soit un ange ou un saint, ou quelqu'autre des divines personnes; car il n'y a guère d'oraisons qui ne soit accompagnée de tels personnages. Et même si l'on médite sur un vice ou sur une vertu, il veut que l'esprit se la représente dans des emblêmes ou des personnages réels qui les caractérisent: il veut qu'on s'imagine les voir présens et que nos sens soient affectés de la même manière que s'ils les touchaient. Il ordonne même de les baiser et de les embrasser étroitement, surtout quand ce sont des personnages qui le méritent. Ses oraisons sont toujours divisées en cette sorte. Une oraison préparatoire, deux préludes, trois ou quatre points de méditation et un colloque. Le premier prélude consiste à réaliser les lieux de la scène et les personnages. Dans le second l'esprit et le cœur doivent se fortifier dans l'impression ou l'affection que ces images excitent. L'on entre ensuite dans le premier point de la méditation, qui consiste à s'approcher des personnes et leur parler, les courtiser, les considérer dans toutes sortes de façons et d'attitudes; enfin, les toucher, les baiser et les embrasser, et ce qui s'ensuit. Et c'est là le quatrième point : *Quartum punctum erit tangere, attractare et deosculari per internum tactum*, c'est-à-dire, en jouir en idée et par attouchement intérieur; car s'il eût permis l'acte extérieur, il eût pu arriver que ces jeunes novices ardens et forcenés par une telle façon de méditer, se seraient emportés jusqu'à se ruer sur des anges de plâtre, sur des statues ou les tableaux de l'autel.

*Les incarner* dans notre esprit
*Jusques* à croire qu'on les touche,
*Qu'on* prend un baiser sur leur bouche.
*C'est* ce que d'Ignace prescrit
*La* méthode spéculative,
Faisant trouver par ce secret
Les plaisirs de la vie active
Pour le jésuite discret (1)
Qui, plein du zèle qui l'embrase,
S'abandonne dans l'oraison.
Catholique Pygmalion,
Un tableau le tient en extase;
Car dépouillé des vains atours,
Bandeaux que l'église déteste,
Nos anges sont dans tout le reste
Des cupidons et des amours.
Aussi, disent les jansénistes
Que de tout tems les molinistes
Furent adorateurs zélés
De ces divins enfans ailés,
Séduits par la vaine croyance
Que de telle concupiscence

(1) Louis Henriquès assure dans son livre intitulé: *Occupation des Saints dans le ciel*, qu'il y aura un souverain plaisir à embrasser les anges qui auront des corps d'une beauté inconcevable; que les anges et les bienheureux se baigneront à la vue les uns des autres; qu'ils nageront comme des poissons; que les anges s'habilleront quelquefois en femmes. Il ne dit pourtant pas qu'ils en auront le sexe; car il les tient masculins. Ils paraîtront aux saints avec des cheveux frisés, des jupes, des vertugadins et de beau linge fin; voilà le Paradis des jésuites.

Les plaisirs ne sont interdits.
Dans la retraite et le silence
Ces jeunes frères ébaudis
Jouissent ainsi par avance
Des avant-goûts du paradis;
Et par des transports extatiques,
S'unissant aux chœurs angéliques,
Goûtent, sans y penser au mal,
Un vrai plaisir de cardinal.
Leurs mœurs, leurs autels, leurs écrits,
Tout nous répond de leurs idées
Vers cet objet toujours guidées:
Même un auteur des plus hardis (1),
Fécond en systêmes étranges,
Enseigne que les saints aux anges
S'uniront dans le paradis.
Et partant, mon nom dans la gloire,
Comme Mahomet l'a fait croire,
Nous démontre sans contredit
L'éternité de Plantevit.
Salomon des rois le plus sage (2),

(1) Le P. Lemoine, dans son *Histoire des femmes fortes*, dit sur celle de la belle Hongroise, que combattant avec son mari à la brèche d'une ville assiégée, percés de coups tous deux, et prêts à rendre les derniers soupirs, ils s'unirent charnellement pour se donner le dernier adieu et rendirent l'ame dans cet état; sur quoi le P. Lemoine ajoute: « Il est à croire que Dieu, qui est l'auteur des chastes unions, les reçut ainsi dans son paradis, et les tient ainsi couronnés d'une même gloire. »

(2) Les jésuites ont fait plusieurs ouvrages sur le cantique des cantiques pleins d'expressions et d'images lubriques. Il ne faut que lire celui qui a pour titre: *Les saintes Flammes de l'Epoux et de l'Epouse.*

De ce nom approuve l'usage,
Dans son cantique si vanté;
Jamais homme n'a tant planté.
Tout ce qu'on lit dans l'écriture
Revient toujours à la nature.
Peut-on donc, sans émotion,
Sans que l'humanité gémisse,
Lire un bref, jugeant au supplice
Par totale amputation
La plante dont je tiens le nom?
Jamais pour action pareille
Pape ne prit le glaive en main:
Pierre ne coupa qu'une oreille,
Jésus-Christ la remit soudain.
N'est-ce pas l'erreur d'Origènes
Qui se soumit à cet affront,
Ayant abusé de l'antienne
*Beati qui castraverunt.*
Usage abhorré sur la terre,
Et que défend notre saint Père,
A tous, fors à son chambellan (1)
Qui remplit ses chœurs de musique,
D'eunuques à voix angéliques,
Pour les plaisirs du Vatican.
Se peut-il qu'un pape si sage
Que notre saint Père Clément,
Du baptême et du mariage
Tranche le premier instrument!

(1) L'usage des castrations est commun et toléré en Italie, pour avoir de belles voix. Les pères et mères y font impunément couper leurs petits enfans pour les mettre pages dans la musique du pape, et dans celles des églises et des princes d'Italie.

Qu'il nie une grace efficace,
Nous y soumettons nos esprits ;
Mais peut-il croire qu'on lui passe
Un bref qui met à la besace
Nos plus gros curés de Paris ?
Vous qui d'une plante si rare (1)
Etes inquisiteurs benins,
Par qui nul ne prend la tiare
Sans les deux témoins masculins ;
Vous qui connaissant l'importance
Du défaut de cette puissance,
Pour éclaircir le cas douteux,
Sur la plante pontificale
Portez sans crime et sans scandale
Et vos doigts sacrés et vos yeux ;
Grands cardinaux, je vous atteste,
Protecteurs nés des Plantevits,
Révoquez la bulle funeste
Que fit Clément sans vos avis.
Bulle inique, bulle profane,
Produite *proprio motu*,
Qui dans l'église gallicane
N'aura ni force ni vertu.
A ces causes, vu l'injustice
De cette bulle subreptice,
Qui désole l'homme dévot
Et la vigne de Sabaoth ;

(1) L'on conserve à Rome une ancienne chaise de pierre, percée au siége comme une chaise de garderobe : c'est là où l'on fait asseoir le nouveau pape, et où l'on dit que les cardinaux examinent sa virilité avant que de l'installer.

Par révérence j'en appelle
Au saint Père mieux informé ;
Me tenant toujours renfermé
Au bercail de l'agneau fidèle ;
Mais pour me rendre encor plus sûr,
Au prochain concile futur,
Même à l'église universelle,
Où se trouvera, s'il lui plaît,
Pour présider, le paraclet,
En colombe, en flamme visible ;
Afin qu'il ne soit plus loisible
De douter un moment du fait.
Depuis cet antique miracle,
Qu'il opéra dans le cénacle,
A Rome on ne le voit encor
Tomber du ciel qu'en lames d'or ;
Ainsi que le dieu de la fable.
Qu'il y tombe en langue de feu,
Dût-il mettre la ville en cendre,
Et la peau délicate et tendre
Du jeune cardinal neveu ;
Si tel je le voyais descendre,
Je m'y rendrais avec respect :
Faute de quoi je tiens suspect,
Ecole, synode ou concile,
Et tout jugement inhabile ;
Mondit appel interjettant
Jusques au dernier jugement ;
Nul des évêques imbécilles,
De nos curés, prêtres, prélats,
A la bulle *je vois, hélas!*

Ne fera fléchir mon audace,
Et ne m'en estime vaincu ;
Un brave Français qui fait face,
Vaut cent Romains montrant le cul.
Je tiendrai donc pour ridicule
Tout ce qui peut être arrêté
En faveur de ladite bulle,
Et proteste de nullité
Contre tout conciliabule ;
Me munissant de la cédule
De nos lettres *Apostolos*.
Si quelque moine ridicule
Vient nous menacer des fagots,
Prions qu'il soit dans sa cellule
Fouetté jusqu'à *Vitulos;*
Protestons en outre au fidèle,
Qu'en cette pieuse querelle
Que le pape meut contre moi,
Sans rien avancer qui combatte
Les droits de la sainte écarlatte,
Ni la substance de la foi ;
J'y défends le nom que je porte
Contre cette noire cohorte,
Qui voudrait encor m'arracher
Ce qui me reste de plus cher ;
Couper un membre de l'église,
Contre la défense précise
De faire aucun acte sanglant,
Qu'en mariage seulement.
C'est le seul point que je conteste ;
Je me soumets à tout le reste,

A ce que le pape prescrit,
Sans vouloir même en être instruit.
Bulle, formulaire, symbole,
Je croirai tout sur sa parole
S'il veut me laisser Plantavit;
Mais que du moins il se souvienne
Qu'à Saint-Pierre a dit le sauveur,
Remets ton couteau dans ta gaîne;
Ma plante ne doit rien au saint inquisiteur,
Malgré bible, canons, conciles, anathême,
J'ai vécu Plantavit et je mourrai de même.

M. l'abbé de Margon fut mis aux prisons des îles Ste.-Marguerite, pour avoir fait cette pièce qui se rapporte à l'époque de 1734, et par conséquent sous le cardinal de Fleury.

# NOTICES HISTORIQUES,

## ANECDOTES

## ET PIÈCES SATIRIQUES

*Sur* Louis XV, *ses Ministres et ses Maîtresses.*

### LOUIS XV.

Il serait difficile à la plupart de nos lecteurs de se former une idée juste d'une multitude d'anecdotes et de pièces satiriques de ce recueil, si nous ne faisions connaître ici les principaux traits du règne et de la conduite de Louis XV.

Il était, comme on sait, troisième fils du duc de Bourgogne et de Marie-Adelaïde de Savoie; il naquit à Versailles en 1710, et fut d'abord nommé duc d'Anjou. Devenu dauphin le 8 mars 1712, par la mort de son illustre père, il succéda à Louis XIV, son bisaïeul, le 1.er septembre 1715. Il avait cinq ans et demi lorsqu'il monta sur le trône; il montra dans son enfance un esprit assez juste et solide.

Philippe, duc d'Orléans, le plus proche parent du roi, fit casser le testament de

Louis XIV, et la régence lui fut donnée le 2 septembre 1715, c'est-à-dire le lendemain même de la mort de Louis XIV.

Les premiers soins du régent furent de s'occuper des finances qui étaient dans le plus grand désordre; on créa une chambre de justice contre ceux qui s'étaient enrichis sous le règne précédent; on rechercha les fortunes de quatre mille cinq cents personnes, mais les taxes auxquelles on les soumit et auxquelles beaucoup trouvèrent moyen de se soustraire, ne produisirent qu'une ressource insuffisante. On créa une banque dont un écossais, nommé Lass, fut le provocateur et le directeur; tant que cet établissement fut renfermé dans de justes bornes, il en résulta des avantages réels; mais lorsque l'on lia d'autres entreprises financières à cet établissement; quand on eut porté les billets de banque à des quantités énormes; que la folie de l'agiotage se fut emparée de toutes les têtes; alors le plus grand désordre s'établit dans les finances, et en 1720, il fallut soumettre à un recensement général plus de cinq cents mille personnes ruinées par les opérations de Lass.

Le roi ayant été couronné à Reims en 1722,

et déclaré majeur l'année suivante, le duc d'Orléans lui remit les rênes de l'état, dont il avait eu la conduite pendant sa minorité. Le cardinal Dubois, alors secrétaire d'état, fut chargé pendant quelque tems de la direction générale des affaires; mais ce ministre étant mort au mois d'août 1723, le duc d'Orléans accepta le titre de premier ministre. Ce prince mort le 2 décembre de la même année, eut pour successeur dans le ministère, le duc de Bourbon.

Le roi épousa Marie Leczinska, fille du roi détrôné de Pologne, Stanislas; le mariage fut célébré à Fontainebleau, le 5 septembre 1725. Une heureuse fécondité fut le fruit de cette union.

Le nouveau ministère ayant effarouché le parlement, la noblesse et le peuple par des édits bursaux, le duc de Bourbon fut disgracié. Le cardinal de Fleury qui prit sa place, substitua l'économie aux profusions dont on se plaignait. Sans avoir le titre de premier ministre, il eut toute la confiance du roi; il tacha de réparer les désordres des finances et d'entretenir la paix au dehors.

La double élection d'un roi de Pologne, en 1733, alluma la guerre en Europe.

Louis XV, gendre de Stanislas, qui venait d'être élu pour la seconde fois, roi de Pologne, le soutint contre l'électeur de Saxe, fortement appuyé par l'empereur Charles VI. Ce dernier souverain agit si efficacement pour le prince qu'il protégeait, que Stanislas fut obligé d'abandonner la couronne qui lui avait été décernée, et de prendre la fuite. Louis XV voulant se venger de cette disgrace sur l'empereur, s'unit avec l'Espagne et la Savoie contre l'Autriche. La guerre se fit en Italie, et elle fut heureuse. Le maréchal de Villars, en finissant sa longue carrière, prit Milan, Tortone et Novare. Le maréchal de Coigny gagna les batailles de Parme et de Guastalla; enfin, en 1734, l'empereur avait perdu presque tous ses états en Italie : la paix lui devenait nécessaire; il la fit, mais elle ne fut avantageuse qu'à ses ennemis. Par le traité définitif signé le 18 novembre 1738, le roi Stanislas qui avait abdiqué le trône de Pologne, devait en conserver les titres et les honneurs, et être mis en possession des duchés de Lorraine et de Bar, pour être réunis après sa mort à la couronne de France. Il n'en coûta, pour avoir cette belle province, qu'une pension de trois à quatre millions

payée au duc de Lorraine, jusqu'à ce que la Toscane, qu'on lui donnait en échange, lui fût échue.

La mort de l'empereur Charles VI arrivée en 1740, ouvrit une nouvelle scène, et fut un nouveau sujet de malheurs pour les peuples; car ne pouvant se passer de rois, les intérêts, les folies, l'inconduite de ceux-ci deviennent pour ceux-là des occasions de s'entr'égorger, brûler, violer, pour qu'un prince ou une princesse soit pourvu plus richement et dorme plus à son aise.

La succession de la maison d'Autriche fut disputée par quatre puissances; la France se déclara contre la fille de Charles VI, quoique sans doute ce fut elle dont les droits étaient le plus respectables. Cette guerre a paru injuste à toutes les personnes raisonnables. En effet, après avoir solemnellement garanti l'héritage de la maison d'Autriche à son héritière légitime Marie-Thérèse, après avoir eu la Lorraine pour prix de cette garantie, c'était une injustice méprisable à la France de manquer à ses engagemens et de déclarer la guerre à une princesse que l'on aurait dû protéger.

Louis XV fut entraîné par des courtisans

ambitieux, notamment par les deux Belle-Isle, le comte et le maréchal, qui, pour se donner de l'importance, et faire les entendus, embrouillèrent si bien les choses qu'ils forcèrent le cardinal de Fleury à prêter les mains à une guerre injuste, et qui ne fut pas aussi malheureuse que nous le méritions.

On est étonné de voir Voltaire, qui sait si bien démasquer la sottise et le charlatanisme, faire l'éloge de sdeux Belle-Isle, et peindre leur conduite comme celle d'hommes qui auraient rendu des services à leur pays. C'étaient des importans, surtout le maréchal; ils voulaient faire parler d'eux et aller à la fortune. Ils ont fait parler d'eux et obtenu des faveurs qu'ils ne méritaient pas sans doute; mais ils sont restés méprisés.

La France s'unit aux rois de Prusse et de Pologne pour faire élire empereur Charles Albert, électeur de Bavière; nos succès furent rapides et brillans contre une reine qui ne s'attendait pas à ce manque de foi de notre part; l'électeur de Bavière, après des avantages considérables, alla se faire couronner empereur à Francfort, sous le nom de Charles VII.

Mais nos premiers succès furent suivis de pertes

pertes rapides. Prague fut reprise par les troupes de Marie-Thérèse en 1742, et la bataille de Doettingen perdue l'année suivante détruisit presque toutes les espérances de l'empereur protégé par la France. Il fut bientôt chassé de ses états héréditaires, et errant dans l'Allemagne, juste punition de son manque de justice, qu'aucun prince ne doit jamais sacrifier à la politique, sous peine d'en recevoir le châtiment tôt ou tard, et d'une manière ou d'autre.

Le cardinal de Fleury avait terminé sa longue carrière en 1743 le 29 janvier. Louis XV gouvernant par lui-même voulut se montrer à la tête de ses armées; il devait cette noble émulation aux suggestions de madame de Châteauroux sa maitresse, qui crut qu'un jeune roi ne devait pas s'endormir dans les bras d'une femme, pendant que de braves gens se battaient pour ses intérêts.

Ce fut dans cette campagne qu'il tomba malade à Metz, et que l'on vit cette comédie larmoyante de tout un peuple fatiguant le ciel de prières et de gémissemens pour en obtenir la guérison de son prince chéri. La nouvelle de sa convalescence fut reçue à Paris avec des

transports d'extravagance et de singeries sentimentales dont les Français seuls fournissent des modèles à l'Europe. Louis XV faisant semblant de prendre ces démonstrations pour quelque chose de raisonnable, dit d'un air sérieux : « Ah ! qu'il est doux d'être aimé ainsi, et qu'ai-je fait pour le mériter ? »

Mais ce même peuple qui s'agitait d'une manière si burlesquement passionnée à l'occasion de la maladie et de la convalescence de son roi, couvrait d'outrages et d'infamies cette même madame de Châteauroux qui avait cherché à inspirer à Louis XV des sentimens de grandeur et de courage; comme si cette femme, dont on ne prétend pas faire un exemple de vertu cependant, ne devait pas être aux yeux du public, au moins aussi estimable que les insolens ministres qui entouraient le roi, et que ses courtisans plus insolens encore.

Les avantages des Français se soutinrent en Flandre, et se terminèrent par la fameuse bataille de Fontenoi. On ne peut refuser au roi d'avoir, après la victoire sanglante que nous y remportâmes, donné une preuve de sensibilité rare parmi ses semblables. Frappé du spectacle des morts et des mourans, il dit

à un de ses officiers : « Qu'on ait soin des Français blessés comme de mes enfans. » On lui demanda comment il voulait qu'on traitât les blessés du parti anglais, « comme les nôtres, répondit-il; ils ne sont plus nos ennemis (1). »

La bataille de Plaisance perdue en 1746 par le maréchal de Maillebois avait forcé les Français à repasser les Alpes. Les troupes de Savoie et de la reine de Hongrie ravageaient la Provence. Les Anglais aussi heureux sur mer que les Autrichiens l'étaient en Italie ruinaient notre commerce, et s'emparaient de Louisbourg et du cap Breton; ils faisaient partout des prises immenses. Louis XV à chaque victoire qu'il remportait offrait la paix; on la refusait toujours : enfin elle fut signée à Aix-la-Chapelle le 18 octobre 1748.

---

(1) Cette noble sensibilité de Louis XV n'efface pas, suivant nous, le trait suivant de l'Empereur lorsqu'il n'était encore que Premier Consul : il nous a toujours paru admirable. C'était après la bataille de Lodi; plusieurs chariots de blessés ennemis et des prisonniers passaient, Bonaparte vainqueur était à s'entretenir avec quelques généraux; au moment même il se tourne du côté des chariots, ôte son chapeau en disant : *On doit du respect au courage malheureux*. Tous les officiers en firent autant à son exemple.

Après cette paix l'on s'occupa intérieurement d'établissemens utiles : on fit des grandes routes, on éleva l'Ecole Militaire en 1751 ; les sciences et les arts furent encouragés et honorés ; jamais peut-être en France les gens de lettres ne jouirent-ils de plus de considération et de crédit ; ils participaient à tous les agrémens de la société, on les recherchait dans le monde ; les grands, les financiers se faisaient un mérite d'avoir dans leur intimité quelque écrivain connu par de bons ouvrages. Ce fut aussi alors que s'opéra dans l'esprit public une altération sensible ; il se fit remarquer par une pente vers l'indépendance des principes, vers le doute, et ce qu'on appelle aujourd'hui l'esprit philosophique du dix-huitième siècle. Des noms célèbres illustraient les lettres : Mably, Rousseau, d'Alembert, Freret, Diderot, Marmontel, Voltaire, etc.

Les économistes commencèrent dès lors à embrouiller l'administration, et tandis que les sciences et les arts se perfectionnaient, l'économie politique s'obcurcissait, et jetait de l'incertitude dans les opérations du gouvernement.

Mais cette tranquillité intérieure fut bientôt troublée par une nouvelle guerre allumée

de Lisbonne à Pétersbourg, pour quelques terrains incultes dans l'Acadie. Les Anglais qui paraissaient desirer une rupture, afin de nous déclarer la guerre, disputaient ces terrains. Le roi de Prusse, auparavant allié des Français, se ligue avec les Anglais. Louis XV est forcé de prendre les armes; les Anglais furent battus d'abord dans le Canada, mais ensuite par les avantages qu'ils eurent sur mer, en Amérique et dans l'Inde, ils balancèrent ceux que nous avions sur terre. Ils perdirent le Port-Mahon, que le duc de Richelieu prit d'assaut au printemps de 1756, après une victoire navale du marquis de la Galissonnière. Les Anglais furent obligés de capituler en Allemagne, à Closter-Seven. L'électorat d'Hanovre fut conquis par les Français; une armée française réunie à celle des Cercles, marcha la même année 1757 contre le roi de Prusse en Saxe, et fut battue à la bataille de Rosbach. Cette victoire du roi de Prusse fut décisive, l'électorat d'Hanovre fut repris; l'armée française fut encore battue par le duc de Brunswich en 1758, à Crevelt, mais le duc de Broglie la vengea en remportant une victoire complette près de

Francfort, en 1759. Enfin, après différens combats, où chaque parti était tantôt vainqueur et tantôt vaincu, tous les princes pensèrent sérieusement à la paix. Par le traité de paix signé à Paris, les Anglais rendirent presque toutes leurs conquêtes, à l'exception de Louisbourg, du Canada, et des possessions françaises, à la gauche du Mississipi que la France leur céda; on leur abandonna encore le Sénégal en Afrique, et quelques autres possessions qu'ils perdirent dans la guerre de 1778, sous le règne suivant.

Les années qui suivirent la paix de 1763 furent tranquilles, si l'on en excepte l'affaire du duc de Parme avec le Pape Clément XIII, qui obligea le roi de se rendre maître du Comtat-Venaissin, en 1768; la conquête de la Corse, et les changemens arrivés dans la magistrature en 1770 et 1771. Les jésuites que quelques parlemens avaient déjà chassés de leur ressort, furent abolis dans toute la France par un édit donné au mois de novembre 1764.

Au commencement de mai 1774, Louis XV fut attaqué pour la seconde fois de la petite vérole, dont il mourut dans sa soixante-cinquième année, après avoir occupé le trône

pendant cinquante-huit ans, huit mois et quelques jours.

Ces détails suffisent pour l'intelligence des diverses pièces que nous allons rapporter sur le règne de ce prince ; ils serviront à classer les anecdotes, les éloges ou les satires aux époques qui leur conviennent, et à faire connaître les faits qui y donnèrent lieu.

# PLAINTE

*A Messieurs de l'académie française, sur leur silence lors de la convalescence du roi* (1744).

(L'académie n'avait fait aucune pièce sur la convalescence du roi; on disait pour l'excuser qu'elle était en vacances. L'esprit de chacun des membres était donc allé faire un voyage de long cours, car il est certain qu'ils assistèrent en corps à un *Te Deum* qu'ils firent chanter dans leur chapelle; il leur arriva même que l'ayant fait annoncer par des affiches pour le 5 ou le 6 de septembre, quatre ou cinq jours avant celui de la ville, monsieur l'archevêque les fit prier de le suspendre jusqu'après la publication de son mandement en actions de graces).

Arbitres souverains, quelquefois despotiques,
Vous qui donnez des loix sur le sacré Vallon,
Et secouez le joug des plus sages critiques
Sans en avoir reçu le brevet d'Apollon;
Ce n'est point cet abus, ce n'est point cette audace
Que mon cœur pénétré vous reproche en ce jour:
Un intérêt plus vif excite le Parnasse.
La raison malgré vous met les mots à leur place;
J'accuse votre gloire et même votre amour.
D'où vient affectez-vous un perfide silence,
Quand le sentiment seul nous tient lieu d'éloquence?
Pour être beaux esprits n'êtes-vous plus François?
Le soupçon ne peut pas tomber sur l'impuissance,
Peut-être craignez-vous de profaner vos voix

En faisant unisson avec toute la France !
Ah ! messieurs, croyez-moi, dans ces jours solemnels
On peut bien se servir des mêmes rituels.
Ce n'est point de l'esprit que mon cœur vous demande,
Je ne veux point non plus de ces vers de commande
Que la réflexion compasse avec froideur :
Je veux des traits de feu pour votre protecteur.
Quoi ! le plus grand des rois vous fit des sanctuaires,
Les Muses avec vous habitent ses palais,
Pour vous son petit-fils souscrit à ses bienfaits,
Vous êtes de leurs dons tranquilles tributaires,
On n'a point entendu vos soupirs retentir!
Eh ! que discutez-vous quand il faudrait sentir?
Vous voyez Atropos menacer le monarque,
Et vous n'arrachez pas le ciseau de la Parque.
Ce grand roi vit enfin, et la joie en tous lieux
Eclate sur la terre et monte jusqu'aux cieux ;
Tout parle, jusqu'aux murs de cette capitale :
Du plus brillant des jours chaque nuit est rivale,
Et l'émulation nous prouve, par des faits,
Les vertus du monarque et l'amour des sujets.
Tous du sacré vallon ont forcé les barrières,
Nous attendons encor la voix de vos Homères!
Fameux distributeurs de l'immortalité,
Quelle honte pour vous chez la postérité!
Messieurs, pour votre honneur ne faites plus d'ouvrages,
Du moins n'espérez pas obtenir nos suffrages :
En vain vous réclamez contre cette rigueur,
Votre esprit doit souffrir de la faute du cœur.

## PLAINTE

*A Messieurs de l'académie française.* (Novembre 1745).

L'ombre de Richelieu doit citer les quarante,
Comment soutiendront-ils l'aspect de Rhadamante?
Il est triste d'avoir pour son accusateur
Celui qui par ses dons fut notre fondateur;
Vous voici donc, dira ce ministre implacable;
De reproches honteux la France vous accable:
Je vous avais créés pour la gloire des rois,
Et quand il faut parler vous n'avez plus de voix!
Stériles successeurs des Boileaux, des Corneilles,
Ingrats! à quels travaux employez-vous vos veilles?
On ne m'a rapporté depuis plus de vingt ans,
Que des pièces sans goût et de fades romans.
Le français sous vos lois devient un persiflage,
Des beaux esprits du tems infortuné langage,
En voulant le polir leur style est languissant,
Et pour un faux éclat ils perdent le bon sens.
Avez-vous surpassé les Segrais, les Malherbes?
Sans émulation vous n'êtes que superbes,
Et de votre institut négligeant les décrets,
Vous laissez les travaux pour jouir des bienfaits.
Je n'en suis pas surpris : la faveur ou l'intrigue,
Tous les autres moyens inventés par la brigue,
Ecartent le mérite, ils surprennent vos voix:
En vain vous réclamez contre vos mauvais choix,

La honte chaque jour croît et se manifeste;
On refuse Voltaire et Marivaux vous reste.
Le terme est déjà loin de vos heureux destins,
Crébillon est chez vous le dernier des romains.
Je connais bien le prix du fameux Fontenelle,
Je sais tous les talens où ce génie excelle ;
Je cite avec regret ce grand original,
Le tour de son esprit fut la source du mal.
Il eut l'art d'émousser les traits de la critique,
Les Graces se chargeaient de son panégyrique,
Et ses défauts couverts de leurs plus belles fleurs,
Soumirent les esprits en captivant les cœurs.
De son style bientôt les disciples serviles
Mirent du bel esprit jusque dans les Idylles.
Fontenelle engendra le subtil Marivaux,
Marivaux engendra Monterif et ses égaux.
C'est de là que nous vient cette secte anonyme,
Dont le fade jargon est toujours une énigme.
L'homme de goût frémit à cette nouveauté,
Regretta la nature et sa simplicité :
En vain il la chercha dans vos nouveaux ouvrages,
Il ne la trouva plus. Pour fixer les hommages
Il fut se consoler avec l'antiquité.
Qui fîtes-vous alors? on me l'a raconté :
Au joug de la raison votre secte indocile
Tenta de dépriser Cicéron et Virgile;
On traita de pédans tous leurs admirateurs ;
Et même on applaudit à leurs vils contempteurs.
Quel procédé! Perrault, cet écrivain frivole,
Trouva des sectateurs dans votre illustre école.
Il en subsiste encor. O! honte de nos jours!
La vérité ne peut en arrêter le cours.

Malgré quelques auteurs que chez vous on révère,
Contre le mauvais goût il n'est plus de barrière:
On trouve plus aisé de dégrader les morts,
Que de les imiter par de nobles efforts.
Bientôt par ce secret qu'inventa la mollesse,
Sous le nom séducteur de la délicatesse,
Vous verrez triompher les modernes Cottins,
Et le temple du goût renversé par vos mains.
N'étais-je donc l'auteur de cette académie
Que pour participer à tant d'ignominie?
Vains projets des mortels! votre fragilité
Doit me faire rougir de ma témérité.
Ai-je dû présumer, à l'honneur du langage,
Que la France sur Rome aurait un avantage;
Nous avons vu finir la gloire des Latins,
Senèque commença le jargon des Romains.
Il est un terme à tout irrévocable et juste,
Le siècle de Louis fut le siècle d'Auguste.
Retirez-vous, messieurs, votre nom est dicté,
Rayez votre devise: A L'IMMORTALITÉ.
Ce beau droit est acquis aux exploits du monarque,
Que pour l'honneur du siècle a respecté la Parque;
Le victoire et l'amour le suivent en tous lieux,
Et sa seule vertu le place au rang des dieux.
Toujours indépendant de vos faibles ouvrages,
Sa gloire avec son nom passera d'âge en âge;
Et quand tous vos travaux seront évanouis,
L'écho de Fontenoi parlera de Louis.

# NOTICES HISTORIQUES,

## ANECDOTES

## ET PIÈCES SATIRIQUES

*Sur madame* DE MAILLY *et madame de* CHATEAUROUX.

### MADAME DE MAILLY.

Ce fut dans les sociétés du roi, de mademoiselle de Charolais, de la comtesse de Toulouse, du comte de Clermont et d'autres favoris et favorites, à Rambouillet, que vers 1732, s'appercevant du goût du prince pour les femmes, on pensa à diriger son choix sur une personne qui ne pût porter d'ombrage soit au cardinal de Fleury, premier ministre, soit aux courtisans, par son ambition ou ses alliances.

La comtesse de Mailly réunissait ces conditions. On la mit en avant, après lui avoir fait entendre qu'elle s'en tiendrait aux seuls honneurs du mouchoir, et ne tenterait rien auprès de son royal amant, qu'après avoir consulté ou prévenu ceux qui avaient l'estime et la confiance de sa majesté; elle était d'ailleurs très-aimante et caressante, et propre au rôle que l'on voulait qu'elle jouât.

Agée de près de trente-cinq ans, dame du palais de la reine, à peu-près comme veuve et sans enfans, elle avait de beaux yeux noirs, vifs, d'un regard naturellement dur, mais qui adoucis pour le monarque, conservaient cette hardiesse modérée comme il la faut pour encourager un jeune homme encore inexpérimenté. Sa voix n'était point agréable, et sa gorge, ses bras et le reste de sa personne n'avaient rien qui ne le cédât aux autres femmes de la cour; mais elle les surpassait par l'art de la toilette qu'elle entendait parfaitement bien, par un goût exquis que ses rivales cherchaient en vain d'imiter; enfin la nature l'avait amplement dédommagée par les qualités de l'esprit et du cœur, de ce qu'elle lui avait refusé de beauté corporelle. Elle était aimable, enjouée, amusante, et connaissait les arts de la volupté, sans les exagérer dans le tête-à-tête.

Telle était la personne que l'on se proposait de placer dans le lit du roi, sitôt que l'occasion s'en présenterait; elle ne tarda pas à naître, ou plutôt l'on se hâta de la faire naître.

Plus d'une fois la gravité conjugale, à force d'ôter à l'amour le caprice des jouis-

sances et le badinage des plaisirs, a éloigné d'une femme tendrement aimée d'abord, un époux que les sens dirigent, et que le goût des voluptés entraîne. C'est bien pire lorsqu'une femme vient glacer les embrassemens d'un mari par des réflexions déplacées et un système d'éloignement religieux pour les plaisirs sensuels. C'est ce qui arriva à Marie, reine de France, épouse de Louis XV. Ce roi qui ne *trouvait aucune femme aussi belle que la sienne*, lassé de ses simagrées et de ses refus, lui retira pour jamais ses affections, et commença par-là le cours de ses erreurs et de sa dépravation domestique.

Les courtisans virent bien qu'il était tems de penser à lui donner une maîtresse, pour qu'il n'en prît pas une qui ne leur conviendrait pas. Le duc de Richelieu fut chargé par le cardinal de Fleury de lui proposer madame de Mailly. Ce seigneur qui savait se plier à tout et qui plaisait au roi, trouva moyen de le mettre adroitement dans la conversation sur le compte de la reine; lui parla du vide qu'elle laissait dans son cœur, de son ingratitude et de la nécessité de remplacer la passion qu'il avait pour elle, par une autre; enfin détermina le roi à une entrevue

avec madame de Mailly; mais elle fut infructueuse: le roi, soit timidité, soit par un reste d'attachement pour la reine, ne fut point ébranlé. La dame en fut désespérée, et se plaignit qu'on l'eût exposée ainsi à une sorte d'affront. L'on eut bien de la peine à la décider à un second tête-à-tête; on la prévint qu'il fallait oublier le monarque et ne s'occuper que de l'homme. La facilité du jeune prince à revenir à elle l'encouragea et l'enhardit elle-même. On assure que dans ce rendez-vous, pour triompher et parvenir à son but, elle ne se borna pas aux agaceries ordinaires, mais qu'elle se laissa aller aux avances et aux moyens des plus habiles courtisannes. Alors le jeune homme se livra à des emportemens amoureux d'autant plus violens qu'ils avaient été long-tems contraints. Enfin madame de Mailly sortit dans une sorte de désordre amoureux du lieu où elle avait été seule avec le roi, et passant devant ceux qui avaient intérêt à connaître le résultat de la démarche, elle ne leur dit autre chose que ces mots très-expressifs: *Voyez, de grace, comme ce paillard m'a accommodée!*

Le roi ne fit bientôt plus un secret de ses liaisons avec madame de Mailly; la cour le

le sut, la reine même en fut informée; mais au lieu de chercher à reconquérir son époux, elle se contenta de gémir en secret au pied des autels.

Cette conduite du roi lui attira des vers satiriques, des chansons injurieuses où l'amant et la maitresse étaient également maltraités. Cependant on excusait assez généralement celle-ci, parce qu'elle était conduite autant par son cœur que par intrigue ou par ambition. Mais la haine se porta sur le cardinal de Fleury, que l'on regarda comme ayant entraîné son pupille dans le déréglement. Il voulut couvrir sa conduite d'un voile hypocrite; il dit au roi que ses liaisons avec madame de Mailly étaient coupables. Le jeune monarque lui répondit: *Je vous ai abandonné la conduite de mon royaume, j'espère que vous me laisserez maître de la mienne.* C'est ce que l'adroit cardinal demandait; personne n'en fut dupe.

Mais cette favorite eut bientôt à éprouver les chagrins de la rivalité. Elle avait pour sœur madame de Vintimille, mariée depuis quelque tems: elle était, comme son aînée, grande et bien faite; mais elle avait plus qu'elle l'éclat de la jeunesse, plus d'esprit

et d'ambition. Elle ne tarda pas à laisser percer son projet de supplanter sa sœur dans le lit du roi ; elle y réussit. Tous ceux qui la connaissaient, redoutèrent bientôt son pouvoir; elle était altière, entreprenante, vindicative, aimant à gouverner et à se faire craindre, ayant peu d'amis, peu propre à en acquérir, ne pensant qu'à ses intérêts; mais la mort l'arrêta au commencement de sa carrière. Elle périt en couche, non sans soupçon de poison ; on a cru au moins que ceux qui craignaient l'ascendant qu'elle allait prendre sur le monarque, la firent périr ; ce qui est présumable. Le roi pleura quelques jours, sa sœur lui donna des larmes sincères, quoiqu'elle fût sa rivale. Elle laissa un fils qui porta le nom de Comte du Luc, ressemblant d'une manière frappante au roi qui l'a toujours aimé, et qu'on appela à la cour *le Demi-Louis*.

Après la mort de madame de Vintimille, la tendre et voluptueuse de Mailly reprit ses droits sur le cœur ou plutôt sur les habitudes du roi. Elle l'accompagnait partout; mademoiselle de Charolais et madame de Toulouse la secondaient dans les amusemens qu'elle ménageait à son amant. C'étaient elles qui

avaient imaginé ces soupers de plaisir qui se faisait dans des réduits retirés, accessibles aux seuls confidens et désignés par cette raison sous le nom de *petits appartemens*. La comtesse aimait, dit-on, le vin et surtout celui de Champagne; elle aurait tenu tête à un Bassompierre, quand une fois elle était en train de boire. On lui a reproché d'avoir donné ce goût au roi, mais il est probable que sa majesté y était portée d'inclination. On sait que dans sa jeunesse et pendant les premières années de ses amours avec madame de Mailly, ce prince se piquait de savoir la cuisine et s'en occupait réellement, sottise que sa maîtresse supportait, sans oser l'en faire rougir. Il s'amusait aussi à tourner, ouvrage d'un imbécille.

Cette favorite était destinée à se voir supplantée par ses sœurs. Après l'avoir été par madame de Vintimille, elle le fut par madame la marquise de la Tournelle, qui depuis fut la duchesse de Châteauroux. Elle était de la maison de Nesle, qui semble avoir eu le privilège de donner des maîtresses à Louis XV. C'était la quatrième qui était entrée dans la couche de ce roi. Une seule lui fut rebelle, madame de Flavacourt. Son mari la [illegible]

de la tuer si elle suivait l'exemple de ses sœurs; il était homme à tenir parole; elle eut peur, et il ne s'établit aucune liaison entre elle et le monarque. Il n'en fut pas de même de madame de Lauraguais, la plus jeune de toutes. Madame de Mailly en avait fait faire la connaissance au roi, parce qu'il lui était difficile de suffire seule à son amusement. Elle n'eut pas à s'en repentir; madame de Lauraguais ne chercha point à l'éloigner, et se contenta de partager le rôle de favorite. Le roi couchait quelquefois entre les deux sœurs, et le contraste de l'une à l'autre lui paraissait piquant. Nous avons déjà peint madame de Mailly; sa sœur était d'une grande taille, épaisse, d'un embonpoint propre aux attouchemens, une gorge abondante, mais ferme et blanche, des fesses grosses et rebondies, du reste d'une figure commune et montrant peu d'agrémens dans la société; en sorte que si la nuit elle faisait goûter au monarque des plaisirs que la beauté maigre et efflanquée de madame de Mailly ne pouvait lui procurer, en récompense celle-ci pendant le jour reprenait ses droits, et brillait par l'esprit, la conversation et les manières aimables. Mais le roi fut bientôt dégoûté de madame de

Lauraguais, qui ne lui offrait qu'une jouissance matérielle ; l'autre ne put soutenir la concurrence de la marquise de la Tournelle, qui fixa entièrement le cœur de ce prince, et qui en obtint le renvoi de sa rivale.

On pense bien que la tendre et malheureuse comtesse de Mailly n'apprit pas sa disgrace sans la plus violente douleur. Comme elle avait aimé de bonne foi, au point de se prêter au goût passager du monarque pour une de ses sœurs, madame de Lauraguais, le coup fut encore plus terrible pour elle. Elle chercha, comme une autre la Vallière, quelque secours dans la religion.

Le P. Renaud, prêtre de l'Oratoire, était alors célèbre et en vogue pour la prédication ; il avait une belle figure, un son de voix enchanteur, un discours plein d'onction, une éloquence ferme, un geste noble. Ces qualités devaient rendre le prédicateur agréable. Madame de Mailly alla l'entendre ; il fit une grande impression sur son ame ; il y fit germer ces sentimens religieux qui calment l'action tourmentante des regrets et des souvenirs passionnés ; c'est le caractère des ames sensibles d'être ainsi émues. Le P. Renaud lui fit aimer la retraite et la religion ; il lui rendit

le calme et le repos. On vit bientôt cette femme autrefois élégamment et superbement vêtue, sans cesse occupée de plaisirs et de voluptés, ne plus se faire remarquer que par son extérieur modeste, sa douceur et son humble dévotion ; elle supportait avec une résignation modeste les grosièretés qu'une canaille insolente se permettait quelquefois contre elle, parce qu'on l'avait fait passer dans le peuple pour l'auteur des calamités publiques. On raconte qu'étant arrivée un jour au sermon du P. Renaud que le prédicateur était en chaire et avait déjà commencé, et que quelque dérangement ayant été nécessaire, pour la conduire à l'œuvre où elle se mettait, un homme grossier et de mauvaise humeur se mit à dire tout haut : « Voïlà bien du tapage pour une catin. — Puisque vous la connaissez, dit madame de Mailly, priez Dieu pour elle. »

Louis XV accorda par la suite 30,000 liv. de rente à madame de Mailly, lui donna un hôtel rue St.-Thomas du Louvre, et enjoignit que l'on payât ses dettes, montant à plus de 700,000 francs, somme qui, quoique considérable, n'est pas à comparer à ce qu'elle aurait pu occasionner de dépense au roi pendant

le tems de sa grandur, dont elle ne chercha jamais à profiter, et où elle se contenta de 25,000 francs que le roi lui donnait par an.

En perdant les bonnes graces du roi, madame de Mailly perdit aussi celles de la reine, dont elle était dame du palais. On lui ôta sa place, c'est-à-dire, qu'on l'en éloigna dans le moment où elle s'en rendait plus digne par la régularité de ses mœurs et sa conduite estimable. Au contraire on y mit madame de la Tournelle qui, vivant publiquement et couchant avec le roi, offrait sans cesse à la reine une personne qui devait lui être odieuse, et lui rappelait tous les jours la conduite scandaleuse de son mari.

## VERS

*A madame de Mailly, qui vit dans le cabinet du roi une fleur qui meurt douze heures après qu'elle est écluse; elle l'écrie:* Comment! cette belle fleur demain ne sera plus! (*Juillet* 1741).

Et quoi! tu penses donc, Mailly; ton cœur sensible,
A l'aspect d'une fleur, prévoit l'instant terrible
Où le fatal ciseau doit trancher tes beaux jours?
Mais les astres aussi verront finir leur cours;
Le vaste univers l'immense architecture
Sera réduite en poudre, et toute la nature
Subira comme toi le sort de cette fleur.
Ah, connais du moins le temps de ta faveur,
Chasse du ministère un vieillard imbécile:
Il faut pour nous guider une main plus habile.
Comme une autre Sorel fais entendre à ton roi
Que seul dans ses états il doit donner la loi;
Charles se réveilla sous cette fille illustre,
Et la France à sa voix reprit son premier lustre.
Des plaines d'Ivry, le monarque Français
Revint dans ses foyers, il terrassa l'Anglais.
C'est ce même ennemi dont l'éternelle envie
Veut encore imposer un joug à sa patrie.
Pour animer Louis que de justes sujets!
Amour, conduis son cœur, assure ses projets.
Déjà du fier Vernon la flotte délabrée
Promène sa fureur de contrée en contrée;
Et ce héros des mers, après de vains efforts,
Echoue à Carthagène et s'enfuit dans ses ports.

## DISGRACE

*De madame la comtesse de Mailly* (1742).

Le vendredi 2 novembre 1742, madame de la Tournelle alla remercier sa sœur, madame de Mailly, de l'appartement que le roi lui avait accordé, qui était celui qu'occupait ci-devant madame de la Vrillière. La sultane prit ce remerciement de sa sœur pour une insulte, parce qu'elle n'y avait aucune part, et alla du même pas s'en plaindre au roi. Sa majesté la reçut froidement: autre sujet de reproches, auxquels le roi répondit qu'il convenait de ses froideurs, mais qu'il ne l'aimait plus. Alors elle changea de rôle, elle se jeta aux genoux du roi, supplia, pleura. Sa majesté, ferme dans sa résolution, lui dit que son parti était pris, qu'elle n'avait qu'à se retirer le jour même. Toute la grace qu'elle obtint fut de ne déloger que le lendemain. Madame la comtesse de Toulouse la ramena à Paris, dans son hôtel, où elle renferma sa douleur pendant deux jours, et alla loger à l'hôtel de Noailles.

Une circonstance essentielle qu'il ne faut point passer sous silence, est que le roi en la reconduisant jusqu'à la porte de son cabinet, eut pour elle l'attention ou la malice de lui dire assez haut : Madame la comtesse, à lundi, à Choisy.

Les amours du roi et de madame de Mailly étaient d'ancienne date, les commencemens en furent mystérieux et ignorés de presque tout le monde, et ne devinrent publics qu'en 1737. On ne se plaint pas qu'elle ait mal usé de sa faveur; elle ne s'y est pas non plus enrichie; au contraire, car elle devait beaucoup, et le roi a fait payer ses dettes par les fermiers-généraux, non pas sans doute sans indemnité pour eux.

Madame de Mailly ne trouva rien de mieux à faire, pour remplir le vide de son cœur, que de le tourner du côté du roi des rois; elle suivit le père Renaud de l'Oratoire, fameux prédicateur qui prêcha le carême en 1743, aux Nouvelles-Catholiques : c'est là où la grâce l'attendait. Elle fut touchée de la parole de Dieu, elle alla trouver le père, le pria de la vouloir bien diriger; il s'en défendit sur ses grands travaux, et lui promit de la mettre entre les mains de quelqu'un qui prendrait ce

soin. On assure qu'elle alla trouver M. l'archevêque, à qui elle communiqua le dessein qu'elle avait de renoncer au monde et à ses pompes. Le pasteur loua sa ferveur, mais lui représenta que la vraie piété ne demandait aucun excès; qu'elle pouvait en faire tous les actes sans changer totalement son extérieur, qu'elle pouvait se conformer à-peu-près à son rang, avec toute la modestie convenable à son intérieur. Elle a pris ce parti, et mène une vie édifiante, en assistant régulièrement, et très-pieusement, à tous les offices de Saint-Roch, sa paroisse, et en visitant les hôpitaux, les pauvres et les prisonniers.

Si ce fut insulte ou politique de madame de la Tournelle, que le remerciement que nous avons dit qu'elle fit à sa sœur, on ne le décide pas; mais son projet était déjà bien concerté avec le roi, puisque dès le lendemain, samedi 3 de novembre, pendant que la disgraciée venait cacher sa honte et sa douleur à Paris, la nouvelle favorite fut connue et complimentée de tout le monde. Sans savoir les conditions du traité, on est bien informé que les nôces furent célébrées le jeudi 8 novembre, et que le lundi 12, le repas se fit à Choisy, duquel étaient la prin-

cesse de la Roche-sur-Yon, mesdames les duchesses de Luynes, d'Antin, de Ruffec et de Chevreuse, et madame de Flavacourt.

On voulait dans le monde que les ducs de Villeroy et de Richelieu eussent mené cette intrigue ; il est pourtant sûr qu'elle n'a roulé que sur le dernier, ainsi qu'on peut le voir à l'anecdote de madame de Châteauroux.

# PARODIE D'IPHIGÉNIE,

## ACTE IV. (*Novembre* 1742).

M.me DE MAILLY, M.me DE LA TOURNELLE.

M.me DE MAILLY.

Un bruit assez étrange est venu jusqu'à moi,
Ma sœur, je l'ai jugé trop peu digne de foi;
On dit, et sans frémir je ne puis le redire,
Qu'à m'ôter mon amant aujourd'hui tout conspire;
Que vous même étouffant tout amour fraternel,
Vous m'allez dans le sein porter ce coup mortel :
On dit que sous mon nom cette intrigue voilée,
Aux yeux de l'univers doit être aussi citée,
Et que d'un amour feint cachant vos nouveaux feux,
Vous voulez me charger d'un emploi si honteux.
Qu'en dites-vous, ma sœur, que faut-il que j'en pense?
Ne ferez-vous point taire un bruit qui nous offense?

M.me DE LA TOURNELLE.

Ma sœur, j'ignore encor de mon roi les desseins;
Mais je sais ce qu'on doit aux ordres souverains :
Et lorsque j'en serai par sa bouche informée,
J'obéirai, ma sœur, sans en être alarmée.

M.me DE MAILLY.

Ah! je sais trop le sort que vous me réservez!

M.me DE LA TOURNELLE.

Pourquoi le demander puisque vous le savez?

M.me DE MAILLY.

Pourquoi je le demande! ô ciel! puis-je le croire!
Oser des actions avouer la plus noire!
Vous pensez qu'approuvant vos desseins odieux,
Je vous serve à couvrir la honte de vos feux,
Que mon sang, mon amour, mon honneur y consente?

M.me DE LA TOURNELLE.

Mais si vous n'êtes pas jusque-là complaisante,
N'appréhendez-vous pas d'avoir votre congé?

M.me DE MAILLY.

Je ne crains que l'horreur d'un amour partagé.

M.me DE LA TOURNELLE.

Vous le partagiez bien avec la Vintimille,
Eh ne suis-je donc pas de la même famille?
N'est-elle pas ma sœur? Ah! vos transports jaloux
S'allument un peu tard.

M.me DE MAILLY.

Perfide, taisez-vous;
Loin de les adoucir, c'est augmenter mes peines,
De voir qu'un même sang ait coulé dans vos veines.
Vintimille, l'objet de ma tendre pitié,
N'eut jamais pour Louis que la simple amitié;
Leurs sentimens toujours en s'éloignant du crime,
Ce qu'on prit pour amour n'était que de l'estime:
Le roi dut à mon sort unir tous ses momens,
Je défendrai mes droits fondés sur ses sermens.
N'est-ce pas moi qui t'ai pour Choisy fait inscrire?

M.me DE LA TOURNELLE.

Aux arrêts du destin, ma sœur, il faut souscrire:
Accusez Richelieu, plaignez-vous à l'amour,
Ou bien n'en accusez que vous-même en ce jour.

M.me DE MAILLY.

Moi!

M.me DE LA TOURNELLE.

Vous qui de Chauvelin embrassant la défense,
Vouliez avec Fouquet seule régir la France;
Vous qui n'avez jamais usé de la faveur,
Ni pour votre mari, pour père, ni pour sœur,
Pour rester à la cour vous avez une voie;
Mais vous expirerez de l'excès de ma joie.
Les nouveaux feux du roi consentez de couvrir,
On partez pour jamais, on vous laisse courir.

M.me DE MAILLY.

Juste ciel! puis-je entendre et souffrir ce langage!
Est-ce ainsi qu'au mépris on ajoute l'outrage?
Moi! j'aurais protégé Belle-Isle et Chauvelin;
L'un est un fou, ma sœur, et l'autre est un vilain.
A les faire régner quel intérêt m'appelle,
Tant que respirera l'éminence immortelle
Dont le roi n'écoutant que les sages avis
A ses justes arrêts sera toujours soumis?
Vit-on les favoris du dieu de la finance
Dans mes stériles champs apporter l'abondance?
Et m'a-t-on jamais vue employer ma faveur
Que pour me conserver dans un rang si flatteur?
Qu'ai-je acquis? où sont donc les choses que j'ai faites!
Je n'ai pas seulement de quoi payer mes dettes.

Hélas! avec mon roi j'ai dépensé le mien;
De tout ce que j'avais il ne me reste rien.
Enfin Louis me plut, je prétendis lui plaire;
Je fus de ses sermens seule dépositaire:
Contente de régner à jamais sur son cœur,
Le mien lui donna tout et rien à la grandeur.
Jouissez de la place où je fus élevée,
Votre flamme par moi ne sera point voilée.
J'acheterais trop cher la faveur à ce prix:
J'aime mieux la disgrace et m'en vais à Paris.

M.me DE LA TOURNELLE.

Puisque vous le voulez faites-en la folie,
Et rompez tout les nœuds de ce sang qui nous lie.
Assez d'autres viendront briguer à mes genoux
Ce que je n'eusse fait volontiers que pour vous:
Louis eût fait couler vos jours dans l'opulence
Si vous l'eussiez payé d'un peu de complaisance.
Partez, je ne crains point un impuissant courroux,
Et nous nous passerons à merveille de vous.

M.me DE MAILLY.

Rendez graces au nœud qui retient ma colère.
Je vois encore en vous la fille de ma mère;
Peut-être, sans ce nom, malgré l'amour du roi,
Ma sœur m'auroit bravée pour la dernière fois.
Je ne dis plus qu'un mot, c'est à vous de m'entendre:
J'ai mon amour enfin et ma gloire à défendre,
Et je laisse à venger ma gloire et mon amour,
Au tems, à mon ingrat, à ma sœur Flavacourt.

VERS

# VERS

## SUR MADAME DE MAILLY.

(Janvier 1743).

Pour vous enfin, pauvre Mailly,
L'amour fait périr vos services;
L'élection du sage Muphti
N'est point sujette à ses caprices.
Chacun décide contre vous
Que votre affaire est criminelle,
Puisque le monarque en courroux
Veut se pourvoir à la Tournelle.

## MORT

*De madame la comtesse de Mailly* (1743).

ANNE-Marie-Françoise de Sainte-Hermine, veuve de Louis, comte de Mailly, maréchal des camps et armées du roi, mestre-de-camp-général des dragons de France, et menin du dauphin aïeul de Louis XV, mourut à l'abbaye de Poissy, le 6 novembre 1743, dans la soixante-septième année de son âge. Elle avait été dame d'atours de la reine, et auparavant de la dauphine, mère du roi Louis XV.

### ÉPITAPHE.

L'impérieuse Olympe a fini son destin,
Et laisse un monument de sa folie extrême.
Fille d'une catin,
Mère de trois P . . . . . ,
Olympe a-t-elle été toujours sage elle-même?
La cour décidera ce curieux problême.

# M.me DE CHATEAUROUX.

Louis XV semblait avoir un penchant particulier pour les demoiselles de Nesle ; trois déjà avaient été ses maitresses, madame de Mailly, madame de Vintimille et madame de Lauraguais : il restait encore la jeune et belle madame de la Tournelle qui passa bientôt dans son lit. Sa qualité de veuve rendait ses liaisons moins scandaleuses que celles de ses sœurs ; elle remplaça bientôt madame de Mailly dans le cœur du monarque.

Sa figure était jolie, très-gracieuse ; elle avait une blancheur éblouissante ; sa taille était noble, élégante, élevée, de belles dents, des yeux tendres, une gorge qui, sans être très-forte, avait tout l'éclat et la fermeté du jeune âge. Elle connaissait le prix de sa beauté et n'était pas femme à négliger d'en tirer parti, mais avec grace et sans roueries ; elle voulait réunir l'amour aux faveurs de la fortune, et ne se serait point rendue si le roi n'eût été d'une tournure à lui plaire. Le duc de Richelieu la dirigeait, et il n'est

pas croyable qu'il ait oublié une aussi aimable conquête que la belle veuve de la Tournelle; il connaissait son caractère et son mérite, il pensait bien qu'en la plaçant près du roi, il tirerait bon parti de l'ascendant qu'elle prendrait infailliblement sur le monarque.

Madame de la Tournelle commença par chercher à inspirer à Louis XV un amour tendre; dès qu'elle en fut certaine, elle lui témoigna une réciprocité dont elle ne voulut cependant lui donner des preuves qu'autant qu'elle en aurait obtenu les conditions qui lui convenaient. Elle demanda que madame de Mailly fût publiquement renvoyée, en second lieu que son nom de Tournelle fût changé en celui de duchesse de Châteauroux, avec les honneurs et les dignités de cette condition; enfin qu'on lui ferait un sort convenable, et qu'elle jouirait d'une fortune capable de la mettre à l'abri de tous les revers.

On doit cette justice à madame de Châteauroux, qu'elle employa, comme une seconde Agnès Sorel, l'ascendant que l'amour lui donnait sur le roi, à tirer ce monarque de l'obscurité où il semblait condamner sa vie; elle l'arracha de la mollesse de son palais, pour

le mettre à la tête de ses armées en Flandre, pendant l'année 1744; ce fut elle qui lui faisant parcourir son royaume d'une frontière à l'autre, le fit ensuite venir en Alsace pour arrêter les progrès de l'ennemi; ce fut encore elle qui, au moment où on la chassait d'auprès du roi, lui valut le nom de *bien-aimé*, que le peuple lui accorda avec idolâtrie, comme si ce qu'un roi fait pour la gloire de l'état n'était point un simple devoir. Sous tous ces rapports, madame de Châteauroux n'a point été une maitresse vulgaire: les détails le feront mieux sentir.

Lorsque le roi tomba malade à Metz, au mois d'août 1744, la duchesse de Châteauroux ne quitta point le chevet de son lit, et lui prodigua les soins les plus tendres et les plus affectueux. Le mal empirant et les jours du roi paraissant tirer à leur fin, les ministres de l'église exigèrent qu'il éloignât sa maitresse. Le comte d'Argenson fut chargé d'en porter l'ordre à la favorite; il s'en acquitta durement. La duchesse, plus grande en cet instant que son amant, apprit sa disgrace avec fermeté. Elle ignorait ce qu'elle devait souffrir dans la route; elle monta en carrosse avec la duchesse de Lauraguais, sa

sœur, et s'éloigna. Elle ne fut pas hors de la ville, qu'instruit de son renvoi, on lui prodigua les huées dont une populace insolente ou adulatrice accable ceux qui sont déchus de la grandeur où ils étaient élevés. On l'accusait d'être auteur ou complice de la maladie du roi, alors l'idole de ce même peuple. Les paysans dans la campagne la suivaient aussi loin qu'ils pouvaient, dit l'auteur de la *Vie de Louis XV*, et lui prodiguaient mille outrages. Dans cette situation pénible elle fut obligée de traverser plus de quatre-vingts lieues pour se rendre de Metz à Paris. Le peuple de cette dernière ville ne l'aurait pas mieux accueilli que celui des provinces, mais il était alors dans la fièvre des singeries adulatrices; il courait les églises pour demander à Dieu la santé du roi, comme s'il eût eu peur d'en manquer, ou que le roi n'eût pas eu assez de santé pour chasser et fêter ses maîtresses. Lorsqu'on annonça à Paris que Louis XV allait boire et manger comme de coutume, on fut dans une allégresse universelle; c'était une folie générale, on allait dans les temples remercier le ciel de cette faveur, et l'on se félicitait dans les rues de cet heureux évènement. On connaît la niaiserie sen-

timentale du roi, lorsqu'il apprit ces transports, dont en effet il ne voyait pas trop la raison : *Qu'ai-je fait*, s'écria-t-il, *pour mériter cela!* On chanta des *Te Deum*, on donna des fêtes, on célébra la convalescence du roi et les conquêtes où il assista bientôt en personne. Mais au milieu de cette allégresse, réelle ou exagérée, le prince pensait à sa belle duchesse; il la desirait. C'était peut-être en effet l'esprit le plus élevé et le cœur le mieux fait de tous ceux qui l'entouraient. Il se reprochait la faiblesse de l'avoir renvoyée, il voulait la rappeler : le respect pour la reine qui lui avait témoigné le plus tendre intérêt, le retenait seul.

Mais le duc de Richelieu lié d'inclination et d'intérêt avec madame de Châteauroux, aimé du roi, et ayant accès auprès de lui, leva les scrupules du monarque ; il lui fit faire des parties de chasse, où il ménagea adroitement à la duchesse les occasions de revoir le roi. Le prince, las de se contraindre, se plaignit hautement qu'on eût abusé de son état pour le forcer à traiter indignement une personne qui n'était coupable envers lui que de l'avoir aimé. Il résolut de la rétablir dans son rang et ses dignités; il la rappela, et fit écla-

ter son triomphe en disgraciant ceux qui avaient mis un acharnement fanatique à la persécuter ou à l'insulter dans son malheur. On a cru dans le tems que le comte d'Argenson, qui fut le premier chassé par le roi, s'en vengea en faisant empoisonner madame de Châteauroux. Tout est croyable de la part de gens tourmentés des passions de l'ambition et de l'intérêt, et qui ne sont retenus par aucun principe de philosophie ou de religion ; mais le fait pourrait être vraisemblable quoique faux. D'autres personnes ont pensé que l'excès de la joie et la révolution que lui faisait éprouver le moment de se jeter dans les bras d'un homme qu'elle aimait quoique roi, lui causèrent une altération si grande qu'elle en mourut; ce qui peut être aussi: mais le poison, quel qu'en soit l'auteur, semble plus probable. Voici l'épitaphe qu'on lui fit dans le monde :

Sans relever l'éclat de mon illustre sang,
Ce trait seul fera vivre à jamais ma mémoire :
Mon roi revit le jour pour me rendre mon rang,
Et je meurs sans regret pour lui rendre sa gloire.

On ne peut faire de plus mauvais vers ni de moins clairs : que veut dire *je meurs pour lui*

*rendre sa gloire !* N'était-il pas certain au contraire que comme une autre Agnès Sorel elle avait tiré le roi de son indolence ? Le roi eût-il cessé de mériter le titre de *glorieux*, quand madame de Châteauroux n'aurait pas été empoisonnée ? Il est présumable que la mort de cette femme n'a été que le fait de la vengeance, et n'a rien ajouté à la réputation du roi, qui reprit bientôt d'autres chaînes dont il ne pouvait plus se passer.

## PORTRAIT

### DE M.me DE LA TOURNELLE (1743).

Elle a d'Hébé la brillante jeunesse,
Toute la grace et l'enjouement,
Ce doux regard plein de finesse
Où se nichent si joliment,
Sous les traits de la gentillesse,
L'expression du sentiment,
Ce je ne sais quoi qui nous touche,
Plus séduisant que la beauté;
Le sourire enfantin, des lèvres, une bouche
Où réside la volupté;
Un teint que le lys et la rose
Tour-à-tour ont soin d'embellir;
Un sein qui jamais ne repose,
Doux labyrinthe du désir;
D'autres appas . . . mais non, il faut se taire,
Il n'appartient qu'au doux mystère
De contempler des trésors si parfaits;
Muse, contente-toi du tableau que tu traces:
S'il y manque encor quelques traits,
L'aimable Iris a tant d'attraits,
Que d'une seule de ses graces,
On peut faire mille portraits.

# ENTRETIEN

## D'AGENOR SELIM, BACHA DE BENDER, ET D'OSMIN, SON CONFIDENT.

*Le premier est réduit à l'extrémité par le chagrin que lui a causé la perte de Zélide, sa maîtresse, enlevée par le grand-seigneur.*

(Agenor, qui est le duc d'Agenois, était amant aimé de madame de la Tournelle; Osmin, qui est le duc de Richelieu, s'étant apperçu du refroidissement du roi pour madame de Mailly, et du goût qu'il prenait pour sa sœur, soit qu'il en fût prié, soit qu'il voulût se rendre plus agréable au roi, emmena son neveu aux états de Languedoc, et lui fit faire connaissance avec une jolie femme qui, d'intelligence avec lui, se prêta à engager le duc d'Agenois dans une affaire de cœur. Le duc de Richelieu fit intercepter les lettres du duc d'Agenois et de la marquise pour les irriter l'un contre l'autre, et fit tomber une lettre de tendresse qu'il avait fait écrire à son neveu par sa nouvelle maitresse, entre les mains de madame de la Tournelle, qui de dépit accepta les propositions du roi qui la fit succéder à madame de Mailly, sa sœur, au mois de novembre 1742.

Cette pièce est cependant du commencement de 1744; car elle est faite après l'affaire de Doettingen, où la maison du roi fut fort maltraitée, après notre retraite d'Allemagne, d'où le prince Charles nous avait, pour ainsi dire, chassés et obligés de venir défendre et garder notre frontière sur le Rhin, les armées ne s'étant séparées que le 3 décembre 1743.)

AGENOR.

Non, la mort, cher Osmin, n'a rien d'affreux pour moi,
Je la vois s'approcher sans trouble et sans effroi.
J'ai tout perdu, Zélide à mes feux est ravie,
Rien ne peut désormais m'attacher à la vie.

OSMIN.

M'en croirez-vous, seigneur, de pareils sentimens
Ne sont bons, selon moi, qu'au pays des romans.
A quelqu'affreux malheur que le destin vous livre,
C'en serait un plus grand, si vous cessiez de vivre.

AGENOR.

Quoi! dans tout le sérail n'était-il point d'objet
Capable de fixer l'inconstant Mahomet?
Et si d'un changement il pouvait être avide,
Eût-on cru que son choix tomberait sur Zélide?
Que de raisons semblaient m'en devoir garantir!
Mais aux plus fortes lois loin de s'assujettir,
Dans la même famille amant héréditaire . . .

OSMIN.

Ah? seigneur, arrêtez, respectez ce mystère:
Le devoir qui retient le commun des humains,
Ne fut dans aucun tems le frein des souverains.
C'est à nous d'approuver tout ce qu'ils veulent faire,
Et si nous les blâmons, il faut du moins nous taire.

AGENOR.

Je connais ce devoir, Osmin, et c'est pourquoi
Le jour est maintenant un supplice pour moi.
Aux regards du sultan forcé de me contraindre,
Il jouit de mon bien sans que j'ose m'en plaindre.
Fier de son bonheur même il semble au fond du cœur
Se faire un jeu cruel d'irriter ma douleur.
Chaque jour de Zélide il relève la gloire,
Et par mille présens assure sa victoire.
C'est là, je l'avouerai, la source de l'ennui
Qui m'a réduit au point où je suis aujourd'hui.

OSMIN.

Eh quoi! faut-il, seigneur, que ce coup vous accable ?
La perte d'une femme est-elle irréparable?
Jeune, aimable, bien fait, est-il quelque beauté
Dont vous puissiez jamais vous trouver maltraité?
Croyez-moi, prévenez le sort qui vous menace :
Que d'un frivole amour le souvenir s'efface,
Abandonnez Zélide à tous ces vains honneurs;
Qu'à son gré le sultan, comblé de ses faveurs,
L'accable de ses biens, qu'il la fasse princesse;
Vous, vivez et portez ailleurs votre tendresse;
Et cherchez maintenant à faire un autre choix.

AGENOR.

Penses-tu, cher Osmin, qu'une seconde fois
Je doive m'exposer à la peine cruelle
Que dans mon cœur sensible excite une infidelle ?
Non, non, si le ciel veut me rappeler au jour,
Je saurai me soustraire au pouvoir de l'amour,
Et désormais exempt de ses vaines alarmes,
D'un sexe suborneur défier tous les charmes.

OSMIN.

Tous les projets sont vains, il faut exécuter,
Seigneur; commencez donc par tâcher d'écarter
Ce chagrin obstiné qui vous ronge et vous tue,
Et ranimez enfin votre force abattue;
Mais ce n'est point assez; pour mieux vous dégager,
Il faut servir l'état dans son pressant danger.
L'Euphrate teint de sang, la campagne dernière,
A Koulikan à peine a servi de barrière;

Ce terrible ennemi, déjà fier conquérant,
A semblé jusqu'ici triompher en courant.
Des généraux de nom, agresseurs téméraires,
Ont fait périr sans fruit nos braves janissaires;
Le Croissant sous ces coups commence à chanceler :
C'est à le bien servir qu'il faut vous signaler.
En vengeant les affronts dont la Porte est flétrie,
Vous servirez ensemble et vous et la patrie;
Et dans le sang persan éteindrez un desir
Qui se rallumerait cent fois dans le loisir.

AGENOR.

De ces conseils, Osmin, je goûte la sagesse.
Ainsi, loin de pleurer une ingrate maîtresse,
De mon cœur sans retour je la vais effacer.
Si pourtant le Sultan pouvait y renoncer !
Dans les bras d'un amant orné du diadême,
Au fond du cœur encor je suis sûr qu'elle m'aime (1).
Et peut-être bientôt contens et réunis.....
Mais non, ces vains desirs sont à jamais bannis.
De ma faiblesse enfin je sens que je suis maître,
Avec ma liberté mes beaux jours vont renaître;
Et j'espère bientôt, affrontant les hasards,
Affermir mon triomphe à la suite de Mars.

(1) Le roi n'ignorait pas que madame de Châteauroux, auparavant madame de la Tournelle, avait encore un reste de penchant pour le duc d'Agenois; il en fut depuis convaincu dans son séjour à Reims, au mois de juillet 1744, par la révolution que fit sur cette dame la nouvelle que le duc d'Agenois avait été blessé en Italie. Elle en eut une ébullition de sang et la fièvre; ce qui occasionna un jour de séjour de plus à Reims, et dont le roi ne parut pas plus content.

# PARODIE

*De quelques scènes de la tragédie de Bérénice* (1744).

## LE ROI, M.me DE CHATEAUROUX.

LE ROI, *seul.*

O CIEL! qu'entends-je...Eh bien, Louis, que veux-tu faire?
Un divorce éclatant est-il si nécessaire?
Tes adieux sont-ils prêts? t'es-tu bien consulté?
Ton cœur te promet-il assez de fermeté
Pour ce renvoi cruel auquel on te prépare?
C'est peu d'être chrétien, il faut être barbare.
Soutiendrai-je ces yeux dont la douce langueur
Sut si bien découvrir la route de mon cœur?
Quand je verrai ces yeux armés de tous leurs charmes,
Attachés sur les miens, m'accabler de leurs larmes;
Me souviendrai-je alors de mon triste devoir?
Pourrai-je dire enfin : Je ne veux plus vous voir?
Je vais percer un cœur que j'adore et que j'aime,
Qui l'ordonne? un jésuite, un évêque, moi-même:
L'évangile, dit-on, est contraire à mes feux,
Ne l'était-il donc pas à ceux de mes aïeux?
Leurs prêtres étaient-ils moins zélés que les nôtres?
Comme eux n'étaient-ils pas successeurs des apôtres?
Combien de fois pourtant a-t-on vu leur ferveur
Se prêter au penchant de mon prédécesseur?

L'enhardir par l'effet de la bonté céleste.
L'adultère est-il moins défendu que l'inceste?
La Montespan pour lui délaissant son époux,
Offensait-elle moins son Dieu que Châteauroux?
Henri quatre, des rois le plus parfait modèle,
En était-il moins grand pour aimer Gabrielle?
Diane de Poitiers n'a-t-elle pas admis
Tour-à-tour dans son lit et le père et le fils?
L'église a des égards pour la grandeur suprême,
Des rois et des sujets la loi n'est pas la même.
Si le peuple à des lois doit toujours obéir,
Aux vœux des souverains ces lois doivent fléchir.
Qu'un prêtre, qu'un prélat mette dans la balance,
Tant de pleurs, tant d'amour, tant de persévérance,
Et qu'il me juge.... Mais, Louis, ouvre les yeux:
Quel air respires-tu? N'entre pas dans ces lieux
Où l'écriture sainte avec le lait sucée,
Par crainte ou par amour ne peut être effacée,
Où l'on adore un Dieu plus puissant que les rois,
Qui dans ses saints écrits leur impose des lois;
C'est son bras qui t'arrête au milieu de ta course,
Du mal qui te dévore il peut tarir la source;
Du terme de tes jours s'il a dicté l'arrêt,
Rien ne peut en changer le terrible décret.
Ne peux-tu te résoudre à renoncer au crime?
Songe donc que la mort demande une victime:
Au dieu de pureté veux-tu porter un cœur
Qui brûle tour-à-tour pour l'une et l'autre sœur?
Dans ce cœur criminel choisira-t-il son temple,
Si tu ne donne au peuple un mémorable exemple?
Consulte tes sujets, daigne écouter leur voix,

Ils

Ils blâment ton amour et détestent ton choix.
En Flandre n'as-tu pas ouï (1) la Renommée
T'annoncer ton devoir jusque dans ton armée?
Et lorsque Châteauroux arriva sur tes pas,
Ce que l'on en pensait ne l'entendis-tu pas?
Ta maîtresse bientôt de tout le camp bernée,
Par tes propres soldats tu la vis chansonnée.
Sous le nom emprunté de feue (2) madame Enroux;
As-tu donc méconnu ta chère Châteauroux?
Faudra-t-il tant de fois te le faire redire?
Ah! lâche, fuis l'amour, ou renonce à l'empire;
Laisse-toi dépouiller des lauriers glorieux
Dont Mars a couronné ton bras victorieux;
Pour rendre ta maîtresse à ton amour propice,
Avant que d'expirer, fais-lui ce sacrifice;
Dans la nuit du tombeau, vas, cours te confiner;
Et fais place à des cœurs plus dignes de régner.
Sont-ce là ces projets de grandeur et de gloire
Qui doivent dans les cœurs conserver ta mémoire?...

(1) Il avait été décidé que madame de Châteauroux n'irait point en Flandre; mais M. le duc de Richelieu, qui se brouilla avec M. le duc d'Ayen, crut avoir besoin de la présence de la duchesse pour soutenir son crédit et balancer celui du maréchal de Noailles. Il persuada la favorite de se rendre auprès du roi, et en prit les suites sur son compte. Elle partit donc avec madame la princesse de Conti, madame la duchesse de Chartres, mesdames de Lauraguais et de Flavacourt; et sa paix fut bientôt faite. Mais l'armée et le public en furent scandalisés, et l'on trouva mauvais que les princesses fussent de cette compagnie.

(2) Les soldats de notre armée de Flandres chantèrent la vieille chanson, *Ah! madame Enroux*, qui venait fort bien au sujet pour la rime et pour la raison. (*Notes du manuscrit.*)

Depuis vingt ans je règne, et jusques à ce jour
Qu'ai-je fait pour l'honneur? j'ai tout fait pour l'amour.
D'un tems si précieux quel compte dois-je rendre?
Où sont ces jours heureux que je faisais attendre?
Tout le pays Flamand par mes armes conquis,
Fera-t-il oublier que trois sœurs m'ont soumis?
Mes peuples ont-ils vu changer leurs destinées?
Mes provinces d'impôts sont-elles déchargées?
Dans quel état ma mort va-t-elle les laisser?
Encor si j'avais pu de l'Alsace chasser
Des ennemis cruels qui la mettent en friche,
Sur les tristes débris de la maison d'Autriche
Elever la grandeur de celle de Bourbon,
Et donner aux Lombards un roi du même nom;
Par de si beaux exploits terminant ma carrière,
Mes yeux sans nul effort quitteraient la lumière;
Mais des évènemens si grands, si glorieux,
Sont réservés au bras d'un prince plus heureux.
Bientôt de mon trépas j'attends l'heure fatale,
Mourrai-je sans vouloir réparer le scandale,
Contre lequel mon peuple a droit de murmurer?
De la bonté de Dieu dois-je désespérer?
Ne tardons plus, faisons ce que le ciel exige,
Et rompons le seul lien....

M.me DE CHATEAUROUX.

Non, laissez-moi, vous dis-je,
En vain tous vos conseils veulent m'ôter d'ici,
Je veux parler au roi.... Ah! sire, vous voici.
Eh bien! il est donc vrai que Louis m'abandonne,
Il faut nous séparer, un prélat nous l'ordonne.

LE ROI.

N'accablez point, madame, un prince moribond,
Je sens toute l'horreur d'un si triste abandon.
Un trouble trop cruel m'agite et me dévore,
Sans que des pleurs si chers me déchirent encore;
Dans l'état où je suis, le moindre mouvement
Peut occasionner un vif redoublement;
Je touche à chaque instant à mon heure dernière,
Oubliez qu'à Louis vous avez été chère:
Cessez de rappeler ce cœur qui tant de fois
M'a fait de mon devoir méconnaître la voix;
Engagez bien plutôt mon amour à se taire,
Contemplez mon devoir dans toute sa rigueur:
De la tendre Mailly n'êtes-vous point la sœur?
Avant vous je l'aimais; et cet amour funeste
S'est changé près de vous en un coupable inceste.
Madame, j'ai tout lieu de craindre un Dieu vengeur,
Bien loin de m'attendrir affermissez mon cœur;
Et puisque par sa loi Dieu veut que je vous quitte,
De la nécessité faisons-nous un mérite:
Adieu, chère duchesse, il faut nous séparer.

M.me DE CHATEAUROUX.

Ah! ciel! est-ce le tems de me le déclarer?
Je me trompais, hélas! je me croyais aimée;
Au plaisir de vous voir mon ame accoutumée
Ne vit plus que pour vous. Ignoriez-vous les lois,
Lorsque dans votre lit pour la première fois
Je fus à vos transports par Richelieu livrée?
Que ne me disiez-vous: Marquise infortunée,

Les restes de Conti trop bons pour d'Agenois,
Souillés par Richelieu, sont au-dessous des rois.
Avez-vous ignoré qu'au pauvre la Tournelle,
Je ne me suis jamais piqué d'être fidelle;
Que même de mon cœur presque tous les seigneurs
Avaient bien avant vous partagé les faveurs.
Ne l'avez-vous acquis ce cœur que pour le rendre?
N'ai-je monté si haut que pour plus bas descendre?
Avant de me donner le nom de Châteauroux,
Il était tems encor, que ne me quittiez-vous?
L'exemple de ma sœur m'eût consolé du reste:
(Vous n'aviez pas alors tant d'horreur pour l'inceste),
Quand épris pour les miens de la plus tendre ardeur,
Vintimille et Mailly partageaient votre cœur,
Mille raisons alors consolaient ma disgrace,
Auprès de d'Agenois je pouvais trouver grace.
Tout charmant qu'il était pour vous je l'ai quitté,
Et vous m'abandonnez! je l'ai bien mérité.
Encor si votre haine envers moi déclarée,
M'avait à mes malheurs dès long-tems préparée,
Je n'aurais pas, seigneur, reçu ce coup cruel,
Dans le tems que j'espère un bonheur éternel,
Quand mon heureux amour peut tout ce qu'il desire;
Quand Perusseau se tait, Soissons a beau vous dire
Que du ciel contre vous j'excite le courroux,
Je crains peu ce cagot; non, je ne crains que vous.

LE ROI.

Aussi ce que j'ai fait seul je puis le détruire.
Je n'ai pas eu grand'peine à me laisser séduire:
Sitôt que je vous vis, mon cœur dans l'avenir
Vit tout ce qui pourrait un jour nous désunir.

Je voulais qu'à mes vœux rien ne fût inflexible,
Je n'examinais rien, je voulais l'impossible;
Enfin j'ai cru pouvoir mourir chrétiennement,
Sans rompre avant ma mort un lien si charmant:
Les obstacles semblaient entretenir ma flamme,
Un prêtre en vain parlait; mais la grace, madame,
Ne m'avait pas encor fait entendre sa voix,
Du ton dont elle sait parler au cœur des rois.
Envisagez l'horreur du nœud qui nous assemble,
Pouvons nous plus long-tems, madame, vivre ensemble?
Je sens tous les tourmens que mon cœur va souffrir;
Mais il ne s'agit plus d'aimer; il faut mourir.

M.me DE CHATEAUROUX.

Eh bien! mourez, cruel, contentez votre gloire,
Je ne dispute plus; j'attendais, pour vous croire,
Que cette même bouche, après mille sermens
D'un amour qui devait unir tous nos momens,
Cette bouche à mes yeux, s'avouant infidelle,
M'ordonnât elle-même une absence éternelle.
Moi-même j'ai voulu vous entendre en ce lieu,
Je n'écoute plus rien, et pour jamais adieu.
Pour jamais! ah! seigneur, songez bien en vous-même,
Combien ce mot cruel est affreux quand on aime;
Dans huit jours, dans un mois, si vous ne mourez pas,
Serez-vous insensible à mes faibles appas?
Voudrez-vous que mes jours se succèdent sans cesse,
Sans que mon cher Louis puisse voir sa maitresse,
Sans que de tous les jours je puisse voir Louis;
Mon cœur est accablé de tourmens inouis!

L'ingrat de mon départ consolé par avance,
Daignera-t-il compter les jours de mon absence ?
Ces jours si longs pour moi lui sembleront trop courts.

LE ROI.

Madame, je n'aurai qu'à compter trop de jours ;
J'espère que dans peu la triste Renommée
Vous fera confesser que vous étiez aimée,
Et que votre départ avançant mon trépas . . . .

M.me DE CHATEAUROUX.

Ah ! sire, s'il est vrai, ne nous séparons pas,
Je consens, s'il le faut, à n'être plus aimée ;
Mais à ne plus voir suis-je donc condamnée ?
Pourquoi m'enviez-vous l'air que vous respirez ?

LE ROI.

Hélas ! je l'ai promis. Adieu, obéissez ;
Si vous restiez encor, je connais ma faiblesse ;
Il faudrait vous combattre et vous vaincre sans cesse.

M.me DE CHATEAUROUX.

Quoi, seigneur, pour des lois que vous pouvez changer,
Dans d'éternels chagrins voulez-vous me plonger ?
Si l'église a ses droits, n'avez-vous pas les vôtres ?
Ses intérêts sont-ils plus sacrés que les nôtres ?
Dites, parlez,

LE ROI.

Hélas ! que vous me déchirez !

M.me DE CHATEAUROUX.

Eh ! quoi, vous êtes roi, seigneur, et vous pleurez.

LE ROI.

Oui, madame, il est vrai, je pleure et je soupire,
Je frémis; mais enfin quand j'acceptai l'empire,
L'église m'adopta pour l'aîné de ses fils;
Je jurai qu'à jamais je lui serais soumis;
Elle a de mes égaux exercé la constance.
Oh! si vous remontiez jusques à sa naissance,
Vous verriez de tout tems les princes et les rois
Recevoir humblement ses dogmes et ses lois.
Faudra-t-il qu'à sa voix je me montre rebelle,
En souffrant dans mon cœur une ardeur criminelle?
Non, madame, il est tems qu'un juste repentir
Etouffe pour jamais un coupable desir,
Que mon peuple qui fut témoin de mon offense
Le soit de mon regret et de ma repentance.
Autant que je l'ai pu j'ai rempli vos souhaits;
J'ai répandu sur vous les honneurs, les bienfaits;
Vous avez disposé des emplois et des places;
Vous êtes le canal par où coulaient mes graces.
N'ai-je pas assez cher acheté vos faveurs?
Je n'ai pas tant payé celles de vos deux sœurs;
Mon peuple ne saurait vous voir surintendante:
Quittez donc au plutôt cette place éminente.
Mon scandale à ce prix doit être réparé;
Mon aumônier a dû vous l'avoir déclaré:
Partez sans différer; j'attends dans peu la reine;
Votre présence ici pourrait lui faire peine;
Elle est votre maitresse: allez à Châteauroux
Implorer le Seigneur et fléchir son courroux.
Je fais en vous chassant l'effort le plus insigne...
Mais, madame, après tout, me croyez-vous in...

De laisser un exemple à la postérité,
Qui sans de grands efforts ne puisse être imité ?

M.me DE CHATEAUROUX.

Non, je crois tout facile à votre perfidie ;
Je vous crois digne enfin, après m'avoir bannie,
De me priver de tout, même de mon duché.
De me l'avoir donné n'êtes-vous point fâché ?
Qui peut me dépouiller de la surintendance
Est capable de tout : voilà la récompense
Du sacrifice, ingrat, que vous a fait mon cœur.
Ah ! ma chère Mailly, trop malheureuse sœur !
Ton exemple devait me servir de modèle
Pour connaître le cœur de ce prince infidèle.
Je ne vous parle plus de me laisser ici ;
De tous vos sentimens mon cœur est éclairci :
Quoi ! moi j'aurais voulu, de mon rang dépouillée,
D'un peuple qui me hait soutenir la risée !
J'ai voulu vous pousser à cette cruauté ;
J'ai réussi ; mon cœur vous doit la liberté ;
Je pourrais contre vous éclater en injure,
Mettre au jour les transports de votre flamme impure,
Révéler de Choisy les lubriques festins,
De vos appartemens les repas clandestins ;
Mais si de mon affront je desire un vengeur,
Je ne le cherche, ingrat, qu'au fond de votre cœur.
Honorez les prélats de votre confiance ;
Je veux bien leur laisser le soin de ma vengeance ;
Méritez le surnom de Louis le pieux ;
C'est ainsi qu'en partant je vous fais mes adieux.

# PARODIE

*De la scène du* 3.me *acte de la tragédie de Bajazet.*
(Septembre 1744).

( Cette parodie est la véritable histoire de madame la duchesse de Chateauroux, à laquelle le roi renonça le 13 août, pendant sa maladie à Metz.

Madame de Chateauroux est désignée sous le nom de *Roxane*; Richelieu, sous celui d'*Acomat*; et la reine, sous celui d'*Assahi*).

ROXANE *à Acomat, chef des eunuques blancs.*

Malheureux Acomat, triste jouet du sort!
Qui n'attends aujourd'hui que la honte ou la mort,
Aurais-tu jamais cru que l'aveugle fortune
Me ferait avec toi une cause commune?
Quand esclave soumis de mes moindres desirs,
Tu n'avais d'autres soins que ceux de mes plaisirs;
Ce tems n'est pas bien loin, et ma grandeur passée
Vient à chaque moment effrayer ma pensée.
Souveraine au sérail, maitresse du sultan,
Gouvernant à mon gré tous les chefs du Divan,
De la faible Assahi craignant peu la cabale,
Ayant su rabaisser l'orgueil de ma rivale,
Je me voyais enfin au comble de mes vœux,
Lorsqu'un affreux revers nous accabla tous deux.

Toi qui me vis cent fois dans les bras de ton maître,
En l'état où je suis peux-tu me reconnaître!
Trop fidèle Acomat, de quel œil peux-tu voir
L'amante du sultan sans appui, sans pouvoir?
Proscrite injustement, victime d'un faux zèle,
Toi-même poursuivi en esclave fidèle,
Exilé du sérail, privé de tes emplois?
Et qui peut donc compter sur l'amitié des rois!
Voilà, voilà enfin le prix de tes services,
De tes soins obligeans à lui voiler ses vices.
Ton zèle, mes transports prévenant ses desirs,
Conduisaient mon ingrat de plaisirs en plaisirs.
Tout finit, Acomat; aujourd'hui le barbare,
Après tant de bontés, contre moi se déclare;
Son amour fait mon crime: et pour mieux me punir,
Il veut, dit-on, chasser jusqu'à mon souvenir.
Ah! grand Dieu... mais dis-moi, crois-tu qu'il soit possible
Qu'à nos larmes toujours il demeure insensible?
Peut-être que ces traits qui charmèrent son cœur
Seraient assez puissans pour finir mon malheur!
Un amour mal éteint peut aisément renaître.
Aux regards du sultan oserai-je paraître?
Je connais son penchant; son cœur fait pour aimer
A mon premier coup-d'œil pourra se désarmer.
Et que le peuple alors tonne, éclate, conspire,
J'aurai toujours pour moi le plus grand de l'empire.
Bientôt même à mes pieds mes cruels ennemis
Brigueront mes bontés, repentans et soumis;
Mais plus je me verrai de puissance et de gloire,
Moins d'un affront reçu je perdrai la mémoire.

Je veux bien l'avouer, l'éclat de la grandeur
Pour mon cœur ulcéré aurait peu de douceur,
S'il fallait en jouir sans venger mon outrage.
La couronne à ce prix serait un esclavage.
Acomat, du sultan je veux fléchir le cœur;
Si j'y parviens, crois-tu que ma juste fureur
Punira faiblement les auteurs de ma peine?
Je veux que tu frémisse aux effets de ma haine.

# VERS

*Contre le duc de Richelieu pendant la convalescence du roi.* (Septembre 1744).

(Le roi ayant renoncé, dans le danger de sa maladie à Metz, à madame la duchesse de Châteauroux, qui fut renvoyée, on comptait voir la fin de la faveur du duc de Richelieu, qui était le médiateur de ces amours, et qui avait beaucoup d'empire sur l'esprit du roi. On crut appercevoir des signes de sa disgrace dans l'ordre qui lui fut donné de ne point aller chercher l'infante d'Espagne pour M. le dauphin, ainsi qu'il avait été arrêté. Il se retira même de la cour sous prétexte d'aller tenir les états de Montpellier; mais il régnait toujours dans le cœur du roi qui en a donné des preuves en le rappelant auprès de lui aussitôt après la mort de la duchesse de Châteauroux, dont il était le principal conseil).

Le ciel, sensible à vos tendres alarmes,
Vous rend ce prince objet de tant de larmes.
L'Esprit-Saint a parlé. Peuples, ne craignez plus;
Dissipez vos terreurs, Dieu fait tout pour le bien:
Ce lit de mort n'est qu'un lit de justice
D'où ce héros va foudroyer le vice,
En chassant de sa cour les orgueilleux coquins,
Les m . . . . et les catins.

# LETTRE

*De monsieur le duc de Chatillon à M. le duc de Richelieu* (1744).

(Le 10 novembre 1744, le comte de la Luzerne, chef de brigade des gardes du roi, notifia à M. le duc de Chatillon, gouverneur de M. le dauphin, un ordre du roi pour se retirer sur le champ et se rendre à ses terres en Poitou, et n'obtint que 24 heures pour se disposer à cet exil, que madame de Chatillon, qui en était la cause, alla partager avec lui en vertu de pareil ordre. — Ce n'est pas que le duo n'en eût assez fait pour le mériter depuis la nouvelle de la maladie du roi; mais le roi l'avait pardonné. C'est la lettre médisante sur le compte de madame de Chateauroux, écrite par la duchesse de Chatillon à la reine d'Espagne, et qui est revenue au roi qui s'en est tenu offensé, qui leur a occasionné cette disgrace.

Par votre humeur le monde est gouverné,
Vos volontés font le calme et l'orage :
Vous vous riez de me voir confiné,
Loin de la cour, dans un petit village.
Alcimédon, mes desirs sont contens :
Je trouve bon le désert que j'habite,
Et je vois bien qu'il faut céder au tems,
Quitter le monde et devenir hermite.

Je suis heureux de vieillir sans emploi,
D'être oublié, de vivre tout pour moi,
D'avoir dompté la crainte et l'espérance :
Et si le ciel qui me traite si bien
Avait pitié de vous et de la France,
Votre bonheur serait égal au mien.

## DÉTAILS ET ANECDOTES

*Sur la mort de madame la duchesse de Châteauroux.* (1744) (1).

DAME Marie-Anne de Mailly, veuve de Messire-Jean-Louis, marquis de la Tournelle, colonel-lieutenant du régiment de Condé infanterie, dame du palais de la reine, duchesse de Châteauroux, par les bienfaits et lettres-patentes du roi, du..... enregistrées au parlement, le....., nommée pour remplir la charge de surintendante de la maison de madame la Dauphine, mourut à Paris, le 8 décembre 1744, âgée de vingt-sept ans. Elle était la troisième fille de M. de Mailly, marquis de Nesle, et de dame....., sœur de mesdames de Vintimille, de Mailly, de Lauraguais, et de Flavacourt.

Après la mort de madame de Vintimille, que le roi aimait et regretta beaucoup, quoiqu'il fût l'amant déclaré de madame de Mailly; il trouva des charmes dans la beauté et dans

(1) Nous avons cru devoir conserver cette notice qui se trouve dans notre manuscrit, quoiqu'elle présente quelques répétitions.

l'air gracieux de madame de la Tournelle. Il n'ignorait pourtant pas qu'elle avait alors le cœur pris pour le duc d'Agenois; mais les obstacles irritant ses desirs, il en fit la confidence au duc de Richelieu, qui pour le servir emmena le duc d'Agenois, son neveu, aux états de Languedoc, dans l'intention de le lier avec quelque connaissance qui lui fît oublier madame de la Tournelle, ou de si bien conduire sa manœuvre, qu'il pût inspirer à tous deux du refroidissement l'un pour l'autre. Le duc de Richelieu réussit selon ses vues, et engagea le duc d'Agenois dans une affaire de cœur avec une aimable Languedocienne que le duc de Richelieu avait fait entrer dans son projet. Il fit intercepter les lettres de son neveu à la marquise, entre les mains de laquelle il en fit tomber une que la Languedocienne écrivait au duc d'Agenois, et qui décélait tout le mystère amoureux. Après cette découverte la marquise de la Tournelle par dépit, ou par ambition (car le sceptre a bien des appas), ne résista plus aux instances du roi. Cette nouvelle intrigue ayant été soupçonnée de madame de Mailly, elle s'en plaignit assez aigrement au roi; des plaintes aux reproches, et des reproches à la rupture il n'y eut pas un grand chemin;

madame

madame de la Tournelle succéda à madame de Mailly, et l'une des conditions du marché de la nouvelle sultane fut qu'elle régnerait sans partage. Cette scène se passa à Versailles le 2 novembre 1742, ainsi qu'elle est rapportée dans l'anecdote intitulée : *Disgrace de madame de Mailly*, qui fut ainsi supplantée par sa sœur.

Tandis que l'une pleurait à Paris sa faveur passée, l'autre jouissait tranquillement de la place à laquelle elle venait d'être élevée ; elle sut si bien manier l'esprit du roi qu'elle en obtint tout ce qu'elle voulut. Le rang de duchesse l'ayant flattée, le roi lui en donna le titre en la nommant duchesse de Châteauroux, et lui en assigna le revenu qui est de quatre-vingt mille francs, et qui faisait partie de son domaine ; *pour récompenser son mérite et sa vertu*, termes insérés dans les lettres-patentes qu'il lui en fit expédier et enregistrer comme on l'a vu ci-dessus.

Elle disposa presque seule avec le duc de Richelieu, des places de la maison de madame de la Dauphine future, dont elle avait la surintendance, comme madame de Lauraguais avait la place de première dame du palais.

Quoique son goût pour les plaisirs fût le

dominant, et que le tempérament du roi fût ardent, il se résolut cependant à partir sans elle pour la campagne de Flandres. Il jugeait bien que la présence de sa maîtresse à l'armée ne pouvait pas y faire un bon effet, et donna généreusement la préférence à la gloire. Elle se retira alors à Plaisance, terre à quatre ou cinq lieues de Paris, appartenante à M. Pâris de la Montagne, d'où elle écrivait et recevait tous les jours des lettres du roi; elle avait en effet demandé à l'aller joindre à l'armée, et le roi lui avait écrit que comme son amant il le souhaiterait, mais que comme ami, il ne le lui conseillait pas. Mais le duc de Richelieu ayant eu des différends avec le duc d'Ayen, et craignant que le crédit des Noailles ne prévalût sur le sien, il conseilla à la duchesse de Châteauroux de se rendre en Flandre, quoique sans ordre; qu'elle pouvait se faire un mérite de son empressement et qu'il prenait sur lui tous les événemens. Elle n'y manqua pas, et se rendit à Lille au mois de juin (1744). L'on n'est pas informé de ce qui se passa dans la première entrevue; vraisemblablement elle eut bientôt fait agréer sa démarche au roi: ce qui excita quelque murmure dans l'armée, qui la chansonna sans

ménagement, et l'on entendit chanter dans tout le camp la vieille chanson : « *Ah! madame Enroux, je deviendrai fou si je ne vous baise*, etc. » ce qui était autant personnel au roi qu'à la dame.

Après la prise d'Ypres, elle vint passer huit jours à Lille avec le roi, qui la quitta pour aller visiter les principales villes de Flandre; et les dames se rendirent à Dunkerque pour l'y attendre. Ce fut dans cette ville que le roi reçut la nouvelle que le prince Charles avait passé le Rhin le 13 de juillet 1744, et qu'il se détermina, malgré l'avis de son conseil, d'aller en personne secourir l'Alsace. Les dames suivirent, et dans toutes les villes du passage de cette longue route, le grand maréchal des logis (1) eut toujours l'attention de ménager dans les logemens, une communication de l'appartement du roi à celui de la duchesse.

Mais il ne faut pas oublier ce qui arriva à la duchesse, à Reims; ayant appris dans cette ville que le duc d'Agenois avait été blessé à la prise de Château-Dauphin, dont le roi avait reçu la nouvelle, un retour de tendresse

(1) Le comte de la Suze.

pour cet ancien amant, qu'on a lieu de croire qu'elle n'avait sacrifié qu'à l'ambition, lui troubla le sang et lui causa une ébullition avec de la fièvre ; le roi, qui en découvrit apparemment la cause, n'en fut pas plus content ; il s'arrêta pourtant en cette ville un jour de plus qu'il n'avait compté, sans néanmoins passer le jour qu'il avait marqué pour arriver à Metz, où la duchesse qui était restée à Reims arriva presqu'aussitôt que sa majesté.

Son logement à Metz fut marqué chez M. le premier président, à côté du gouvernement, où logeait le roi ; on avait construit une galerie couverte de l'un à l'autre pour laisser aux amans la liberté de se voir secrettement. Ce fut par cette galerie que l'on passa les bouillons et les autres secours que l'on donnait au roi dans les premiers jours de sa maladie, qui commença le 8 août jusqu'au 12, que rien n'avait transpiré du véritable état de la santé de sa majesté ; mais les princes et quelques grands, ayant, pour ainsi dire, forcé l'entrée qu'on leur refusait, ainsi qu'on en peut voir l'histoire dans celle de la maladie du roi, le danger pressant ayant été connu, le premier aumônier ayant fait son devoir, et les dames ayant été renvoyées, c'est-à-dire,

madame la duchesse de Châteauroux, et sa sœur madame de Lauraguais, avant que le viatique eût été administré à sa majesté, on donna ordre dans l'instant d'abattre cette galerie de communication; ce qui fut exécuté à trois heures après midi.

Ces dames qui s'étaient retirées à Urtubi, à trois lieues de Metz, eurent ordre de s'en éloigner; la place de surintendante de la maison de madame la dauphine, fut ôtée à madame de Châteauroux par le même ordre; et celle de dame du palais à madame de Lauraguais, avec défense de s'approcher de plus près que quarante lieues de la cour et du séjour de la reine. Elles revinrent à Paris avec beaucoup d'inquiétude et de confusion, furent bafouées et vilipendées dans plusieurs endroits de leur passage, où elles furent reconnues, entr'autres à la Ferté-sous-Jouarre, où leur carrosse aurait été brisé et les dames insultées, sans un notable du pays qui en imposa à la populace et prit ces dames sous sa protection. Il semblait en général qu'elles fussent les seules coupables du danger qu'avait couru le roi pendant sa maladie, que l'on imputait aussi aux excès qu'ils avaient faits ensemble. Ces avanies avaient commencé dès Metz, en prenant pour

madame de Châteauroux une jeune femme de conseiller, qui fut insultée par la populace; ce qui avait engagé M. de Bellisle à lui prêter un de ses carrosses pour la conduire à Urtubi.

Mais le roi étant devenu convalescent et s'étant allé promener le 15 septembre jusqu'à Frescatis, à une lieue de Metz, il lui dépêcha de là un courrier pour lui faire ses excuses de ce qui s'était passé, comme s'il n'en avait pas eu de connaissance; depuis ce tems, et fortifiée par les conseils du duc de Richelieu, elle se prévalut encore davantage de l'empire que la faiblesse du roi pour elle lui donnait sur son cœur; elle négocia son rappel avec toutes les circonstances qui pourraient le rendre plus éclatant et plus honorable; elle exigea enfin du roi que la réparation, de ce qu'elle appelait son outrage, fût publique. Pendant ce tems-là, le roi pressait de toutes ses forces le siége de Fribourg, où il s'ennuyait d'autant plus, que le retard des opérations le privait du plaisir de revoir sa chère duchesse. Il revint à Paris le treize de novembre, se livra en apparence tout entier à la joie que son peuple témoignait de le revoir, se rendit le 18 à Versailles; et le 26 du même mois, il envoya M. le

comte de Maurepas à la duchesse, pour lui faire satisfaction de sa part, et la rappeler. Ce ministre demanda à sa porte, à la voir : on lui répondit qu'elle n'y était pas ; il demanda aussi madame la duchesse de Lauraguais, on lui fit la même réponse : enfin, il dit qu'il venait de la part du roi, pour lors on le laissa entrer. Ce ministre la trouva au lit, enrhumée avec un peu de fièvre, et M. le duc d'Ayen au chevet de son lit, qui se retira quand il entendit que cette visite était de la part du roi. M. de Maurepas fut d'abord un peu déconcerté, cependant il se remit dans le moment et dit à madame de Châteauroux : « Le roi m'envoie vous dire, madame, qu'il n'a aucune connaissance de ce qui s'est passé à votre égard, pendant sa maladie à Metz ; il a toujours eu pour vous la même estime et la même considération ; il vous prie de revenir à la cour reprendre votre place et madame de Lauraguais la sienne. » Elle lui répondit : « J'ai toujours été persuadée, monsieur, que le roi n'avait eu aucune part à ce qui s'est passé à mon sujet, aussi je n'ai jamais cessé d'avoir pour sa majesté le même respect et le même attachement. Je suis fâchée de n'être pas en

état d'aller dès demain remercier le roi; mais j'irai samedi. »

Le choix qu'avait fait sa majesté de M. de Maurepas pour ce message, était ce qui pouvait flatter le plus la vanité de la duchesse, premièrement, parce qu'il lui était fait par un ministre, au nom du roi, et non pas par un courrier du secret; en second lieu, parce que ce même ministre, qui n'était point du parti des dames, à cause du duc de Richelieu, son ennemi juré, et qu'il était attaché à la cabale contraire, devait être d'autant plus mortifié de la commission, qu'il savait de quelle nature était la satisfaction qu'il allait donner. Aussi, sachant bien qu'il allait voyager en pays ennemi, il demanda la carte au roi, qu'il supplia de lui donner par écrit le compliment dont il le chargeait, afin qu'on ne pût pas le soupçonner d'y avoir rien ajouté ni retranché, dans l'intention où il était de le lire.

La duchesse de Châteauroux, qui comptait se rendre le samedi suivant à Versailles, se livra trop sans doute aux impressions de la joie, et en fut la victime.

Il ne faut que se rappeler tout ce qui s'est passé depuis le départ du roi pour la campagne:

abandonnée à la retraite et à ses craintes jalouses, ( car avec les tout-puissans il y a tout à craindre pour un changement de passion par la variété des objets ) ; elle part pour se rendre en Flandres, avec l'inquiétude de la façon dont elle y sera reçue ; elle n'ignorait aucun des mauvais propos et des chansons qu'on faisait sur elle. La fatigue du voyage du roi pour se rendre à Metz, dut être encore plus forte pour elle ; la nouvelle qu'elle reçut à Reims, la scène de Metz et de son retour, toutes ces circonstances ont dû l'affecter vivement. Enfin, son rappel et l'espérance de jouir bientôt de son triomphe dans toute sa plénitude ; ces différentes situations, toutes opposées entr'elles, toutes violentes dans leur espèce, lui bouleversèrent la masse du sang, et elle tomba sérieusement malade, le jour même qu'elle comptait pour le plus glorieux de sa vie.

Ce fut une fièvre maligne avec des transports presque continuels, pendant lesquels elle s'entretenait toujours de son état passé et de ses ennemis ; ce qui prouve que le timbre était empreint de ces objets.

On profita de quelqu'intervalle de sa fièvre pour la confesser ; ce fut le père Segaud,

jésuite, qui en fit l'office; qui dit, en sortant de sa chambre, qu'il était extrêmement édifié, et qu'il avait vu peu de dames aussi résignées à la mort. M. Languet, curé de St.-Sulpice, lui administra le viatique, et ni l'un, ni l'autre n'exigèrent le sacrifice public de sa passion. Elle avait eu aussi l'imagination frappée qu'elle était empoisonnée. Madame la duchesse de Modène, qui ne la quitta point pendant sa maladie, lui dit que madame de Flavacourt, sa sœur, était venue pour la voir; madame de Châteauroux lui repondit : Ah! je suis bien fâchée qu'on l'ait laissée aller, pouviez-vous douter que je n'eusse eu grand plaisir à la voir? Madame de Modène lui répliqua : Je suis bien charmée de votre façon de penser pour elle; car elle est là, et je ne savais comment vous l'annoncer. Elle la fit donc entrer, et l'embrassa en lui disant : Ma sœur, vous vous étiez retirée; pour moi, j'ai toujours conservé pour vous les mêmes sentimens. Madame de Flavacourt lui baisa les mains en fondant en larmes.

Le 7 de décembre, veille de sa mort, le roi fut à la chasse de fort bonne heure, et à son retour on tint conseil; comme il était informé que la duchesse était sans espérance,

car il envoyait trois et quatre fois le jour, il ne put soutenir la séance du conseil jusqu'à la fin, il dit à ses ministres : Messieurs, finissez le reste sans moi, et à huit heures il partit pour la Meute avec peu de monde, dont étaient messieurs les ducs d'Ayen, de Luxembourg, de la Vallière, le comte de Noailles et M. le premier écuyer. Ce fut là qu'il apprit, le lendemain, que la duchesse était morte le même jour, à huit heures du matin. On l'ouvrit après sa mort, on lui trouva les intestins fort sains ; elle avait seulement du sang extravasé dans la tête, ce qui est ordinaire dans les fièvres malignes. Elle fut portée à St.-Sulpice (1), le 10 décembre à six heures du matin. Il y eut du guet commandé pour son convoi, qui d'ailleurs était de la dernière simplicité.

Elle a fait par son testament sa chère sœur, madame de Lauraguais, sa légataire universelle, à la charge de plusieurs legs pieux et autres qui étaient en grand nombre.

Le roi en a été vivement touché ; il resta à la Meute jusqu'au samedi 12, sans songer à aucune affaire ; il se rendit ensuite à Trianon,

(1) Elle a été enterrée sous la chapelle de St.-Michel.

pour continuer d'y pleurer ; il n'était pas permis d'en approcher plus près que de la grille. Messieurs de Gontaut et de Meuse furent aussi de ce voyage ; on y admit cependant au bout de quelques jours mesdames les duchesses de Modène et de Boufflers et madame la marquise de Bellefond, pour dissiper un peu cette tristesse ; le roi envoya aussi un courrier à M. le duc de Richelieu, qui tenait les états en Languedoc, qui ne perdit pas de tems à se rendre à la cour. Insensiblement le roi reprendra le dessus ; le tems et quelque nouvelle inclination lui feront oublier la duchesse de Châteauroux, qui n'est regrettée que de ceux qui en espéraient leur fortune.

*(Notice manuscrite écrite en 1744).*

# LE PAPILLON,

## FABLE.

*Sur M. le duc de Richelieu, qui ne pouvant plus faire l'amour pour son compte, est le courtier des amours du roi.* (Mars 1745).

Un papillon dans les jardins de Flore,
Voltigeait sur toutes les fleurs
Que les zéphirs faisaient éclore:
Il en avait tâté de toutes les couleurs,
Il découvre en chemin une rose nouvelle.
Rempli d'un doux espoir, le petit infidèle
Y vole pour son malheur,
Vient se reposer sur elle;
Un passant oiseleur
De sa glu par hazard avait frotté sa fleur;
Malgré tous ses efforts et ses douleurs mortelles,
Le pauvre papillon y laissa ses deux ailes.
L'amour en pousse un cri qui monte jusqu'aux cieux,
Et va porter sa plainte au souverain des dieux.
Mon fils, dit Jupiter, calme-toi; l'aventure
N'a rien d'affreux, je vais la réparer.
Au papillon, pour qui je te vois soupirer,
Je fais présent des ailes de Mercure.

## CHANSON

*Sur M. le duc de Richelieu, lorsqu'il remplaça à l'armée le maréchal d'Estrées en* 1757 (1).

Nous avons deux généraux
Qui tous deux sont maréchaux,
Voilà la ressemblance;
L'un de Mars est le favori,
Et l'autre l'est de Louis,
Voilà la différence.

D'être utile à son roi
Tous deux se font une loi,
Voilà la ressemblance;
A Cythère l'un le sert,
Et l'autre sur le Wéser,
Voilà la différence.

Cumberland les craint tous deux
Et cherche à s'éloigner d'eux,
Voilà la ressemblance;
De l'un il fuit la valeur,
De l'autre il fuit l'odeur (2);
Voilà la différence.

(1) Nous avons placé cette chanson ici, quoique faite à une date postérieure aux intrigues de Richelieu avec madame de Chateauroux, parce qu'elle y fait allusion.

(2) Le duc de Richelieu portait des odeurs. Le duc de Cumberland, second fils du roi d'Angleterre, Georges II, commandait les troupes dans la guerre de sept ans, en Allemagne. (*Note du manuscrit.*)

# NOTICES HISTORIQUES,

## ANECDOTES

## ET PIÈCES SATIRIQUES

*Sur différentes personnes sous la fin du règne de Louis XIV, la Régence et les premières années du règne de Louis XV.*

## MADEMOISELLE DE GUERCHY.

Mademoiselle de Guerchy était une des belles personnes de la cour d'Anne d'Autriche, mère de Louis XIV, dont elle était fille d'honneur; elle fut maîtresse du duc de Vitry, et devint grosse des suites de son amour pour ce seigneur.

Obligée par les devoirs de sa place de suivre la reine dans un voyage qu'elle devait faire, et craignant que sa grossesse ne l'en empêchât, elle prit le parti de se faire avorter. Elle s'adressa en conséquence, disent les Mémoires du tems, à une sage-femme nommée *la Constantin*, qui la blessa au point de mettre la malade hors de toute espérance d'en pouvoir revenir.

Le duc de Vitry, désolé des maux que souffrait sa maitresse, prit l'étrange et cruelle résolution de les abréger en la tuant. Suivant l'usage d'alors, il lui envoya un confesseur, et après qu'elle eut reçu l'absolution et que le prêtre fût parti, il l'embrassa avec toutes les marques de la tendresse et de la douleur, et immédiatement après lui cassa la tête.

Il se sauva en Hollande; mais il revint en France à l'occasion du mariage de mademoiselle de Bavière avec le grand Dauphin, appelé *Monseigneur*, qui se fit en 1680. Il avait eu beaucoup de part à la négociation de ce mariage, ce qui détermina Louis XIV à lui pardonner le meurtre dont il s'était si douloureusement rendu coupable. *La Constantin* fut arrêtée et pendue en 1660.

Cet évènement de mademoiselle de Guerchy fit beaucoup de bruit dans le monde; il donna lieu au *Sonnet de l'Avorton*, qui semble avoir consacré le souvenir de cette fin malheureuse et de la cause qui l'a produite.

SONNET

## SONNET DE L'AVORTON.

Toi qui meurs avant que de naître,
Assemblage confus de l'être et du néant;
Triste avorton, informe enfant,
Rebut du néant et de l'être!

Toi que l'Amour fit par un crime,
Et que l'honneur défait par un crime à son tour,
Funeste ouvrage de l'amour,
De l'honneur funeste victime,

Donne fin aux remords par qui tu t'es vengé,
Et du fond du néant où je t'ai replongé,
N'entretiens point l'horreur dont ma faute est suivie.

Deux tyrans opposés ont décidé ton sort,
L'Amour malgré l'honneur te fit donner la vie,
L'honneur malgré l'amour te fit donner la mort.

Ces vers, qui sont du poète Haynault, ont été attribués à madame la comtesse de Suze, célèbre dans son tems par son esprit et par ses poésies dont on a un recueil. Elle se fit catholique, parce que son mari était huguenot, et elle s'en sépara, afin, disait la reine Christine, de ne voir son mari ni dans ce monde ni dans l'autre.

L'on a une assez jolie pièce de vers que Benserade adressa à mademoiselle de Guerchy, sous le titre de *Jouissance*. Les voici :

Belle Guerchy, je vous les donne
Ces vers que vous désirez tant :
Ils ne sont pas très-beaux, mais sur votre personne
Qui ne souhaiterait d'en pouvoir faire autant ?
Mais n'allez pas trouver étrange
Mon scrupule, et gardez-vous bien
De dire que ce sont vers à votre louange,
Je soutiendrais qu'il n'en est rien.

Depuis le malheur arrivé à cette demoiselle, il n'y eut plus que des dames attachées au service des reines de France.

Le jour que l'on pendait à la Grève la sage-femme qui avait contribué à l'avortement de mademoiselle de Guerchy, le comte de Grammont, arrivant de Paris, se trouva au coucher du roi : le prince lui demanda ce qu'il y avait de nouveau à Paris : « *Pas autre* » *chose*, Sire, *sinon que j'ai vu pendre la* » *sage-femme des filles d'honneur de la* » *reine.* »

## MARIAGE

*De M. le comte d'Estampes et M.lle de Nonant* (1709).

Le comte d'Estampes dont il est ici question portait le nom de Philippe-Charles ; c'était un militaire distingué ; il épousa en 1709 Jeanne-Marie Duplessis Chatillon de Nonant, âgée de quinze ans, et ce fut à l'occasion de son mariage que Fuselier, poète distingué et son secrétaire, fit la jolie pièce de vers que l'on va lire.

M. le comte de Nonant mourut en mars 1737. Son épouse, la comtesse d'Estampes, lui survécut de beaucoup, puisqu'elle ne mourut qu'en avril 1763, âgée de quatre-vingts ans.

## EPITHALAME

*Pour M. le comte d'Estampes et M.lle de Nonant.*
(Juillet 1709).

### CONTE.

Quand Amour seul liait nos cœurs fidèles,
Beautés n'étaient ni fières ni cruelles,
Amans n'étaient ni légers ni jaloux ;
Mais qu'il fut court, hélas, ce tems si doux !
Pour nos péchés la reine de Cythère
D'un second fils augmenta sa maison,
Dieu laconique au front toujours sévère,
Au regard sombre : Hymenée est son nom.
Quoique cadet de Cupidon son frère,
Il le voulut toutefois régenter ;
Fit le docteur et lois sut inventer,
Que ses sujets souvent ne suivent guère.
Jà l'on voyait ce dieu législateur
Marcher suivi d'un sacrificateur ;
Jà sur ses pas chicane téméraire
Traînait en lesse avocat et notaire :
Fâcheux devoir, impérieux honneur,
Froids courtisans, formaient sa suite austère.
Amour conduit cortège plus plaisant,
Maint doux plaisir que mystère assaisonne,
Maint jeu folâtre et maint ris amusant ;
C'est l'escadron qui toujours l'environne.
Souvent Comus et le dieu de la Tonne

Vont l'escorter. Amour de ce convoi
Se trouve bien; la chronique en fait foi.
De ces deux cours grande est la différence;
Hymen pourtant crut charmer les mortels,
Et de l'Amour mériter les autels;
Que de soi-même injustement on pense!
Cœurs il gênait croyant les assortir;
A son honneur oncques ne put sortir
De ce travail; si parfois, cas étrange,
Epoux s'aimaient, c'est qu'Amour s'en mêlait.
A ce prodige Hymen prenait le change,
Et du succès il se congratulait.
Ores un jour que ce dieu tyrannique
Rendait visite à sa mère Cypris,
Il s'aperçut que les jeux et les ris
Lançaient sur lui maint regard ironique.
Ce triste dieu, qui n'est pas pacifique,
Quoiqu'il ait bien des sujets patiens,
Dit à l'Amour : Je vois que vos cliens
Sur mon flambeau font glose satirique.
On ne respecte ici que vos ardeurs :
Eh bien! l'Hymen au combat vous défie;
Car votre exemple enhardit les railleurs.
Qu'un seul exploit hautement justifie
Qui de nous deux doit régner sur les cœurs.
Amour sortit. Donnez-moi votre gage,
Répondit-il. Ce fier défi me plaît;
Nous combattrons : Hymen, tenez-vous prêt;
Je vous ferai même de l'avantage.
Une beauté digne d'orner les cieux,
Qui fut toujours à mes ordres rebelle,

Brille à Paris, c'est Nonant qu'on l'appelle;
Elle est charmante; elle trompe les yeux,
Et qui la voit la croit une immortelle;
Je la prendrais moi-même pour Psyché
Si ne fuyait quand je m'approche d'elle.
Oncques par moi son cœur ne fut touché;
Plus d'un amant chaque jour m'en querelle:
Partant ce cœur suspect ne vous sera.
Si le domptez, Amour vous cédera....
Soit, dit l'Hymen, que cet objet décide
Notre procès. Voyons qui de nous deux
Saura plutôt l'engager dans ses nœuds.
Il part soudain. Riant espoir le guide
Droit à Paris, toujours flattant ses vœux.
*Incognitò* d'abord il va se rendre
Dans un palais, l'asile des beaux arts;
C'est là qu'on voit les Muses se méprendre,
Pour Apollon elles y suivent Mars;
Mais non, l'objet de leurs chansons nouvelles
Est l'un et l'autre; on s'y méprend comme elles.
Près du Héros qui pare ces beaux lieux
Est un seigneur que vrai mérite y loge.
Rien ne dirai de lui, de ses aïeux;
Philippe l'aime, est-il plus grand éloge?
Hymen instruit de son discernement
Dans son parti l'engagea finement;
Que ce lui fut présage favorable!
Il lui dépeint Nonant et ses attraits,
Son esprit doux, son humeur agréable,
Patrocinant qu'il devait pour jamais
Unir son fils à cet objet aimable.

Pas n'eut besoin Hymen d'argumenter
Trop longuement pour soutenir sa thèse,
Trop claire elle est. Or jugez s'il fut aise
Lorsque Thémis lui promit d'arrêter
Ce beau projet ; mais tandis qu'il rebute
De son contrat ce qu'il ne trouve bien,
Jà Cupidon avait fini le sien,
Et dans Cythère on en avait minute.
D'Estampes plaît, et Nonant sait charmer ;
Ils s'étaient vus, comment ne pas s'aimer ?
Raison les guide où penchant les entraîne :
Lorsque l'Hymen vient leur offrir sa chaîne,
Ils étaient jà dans celle de l'Amour.
Loin d'éprouver une vaine colère,
L'Hymen trompé prit galamment l'affaire.
Amour, dit-il, vous me jouez le tour
Que je voulais prévenir en ce jour.
Charmant vainqueur, rien ne vous fait obstacle :
Plus de débat : mon frère, embrassons-nous.
Ciel ! j'embellis en m'unissant à vous.
Les dieux devaient à Nonant ce miracle.

## LE MARQUIS DE GACÉ (1710).

Louis Jean-Baptiste de Matignon, marquis de Gacé, fils de Charles-Auguste de Matignon, comte de Gacé, maréchal de France, veuf de Catherine-Elisabeth de Matignon, sa cousine-germaine, qu'il avait épousée le 10 juin 1700, et qui était morte au mois de juillet 1706, âgée de vingt-sept ans, se maria en secondes noces avec Anne-Eléonore Dreuse Rousselet, fille de Louis, marquis de Château-Regnault, maréchal et vice-amiral de France, et de Renée de la Porte.

Ce mariage ne fut pas heureux pour la dame qui, n'ayant que quatorze ans, n'avait pas assez de connaissance du monde pour s'y bien conduire. Entr'autres écarts, s'étant trouvée un jour à souper chez madame la marquise de Nesle, où était M. le prince de Conti (celui mort en 1727) avec plusieurs dames et seigneurs, on l'enivra; après quoi on lui troussa ses jupes, et vint qui voulut sacrifier sur l'autel consacré à Vénus. Cette

aventure devint publique, et la famille de son mari, qui en fut informée, obtint une lettre de cachet pour la faire enfermer. Elle a fait tous ses efforts pour persuader que ce fait était pure calomnie et de l'invention de son mari, à ce qu'elle dit dans un mémoire qu'elle fit présenter au roi en 1716, dans lequel elle accuse M. de Gacé et sa famille de toutes les persécutions que leur avarice et leur dureté ont pu imaginer; ce qui la força de sortir de sa maison pour entrer dans le couvent des chanoinesses de Picpus, où elle resta deux ans, et dont elle s'évada sous prétexte de la petite vérole; qu'elle voulut y rentrer, mais trop tard, parce qu'on savait son évasion; et que n'ayant pas voulu accepter les propositions qu'on lui faisait d'aller demeurer dans un château ou dans un couvent à Argenteuil, elle aima mieux s'enfuir du royaume. Elle alla en effet à Bruxelles, où le gouverneur donna la permission d'exécuter les ordres du roi pour l'arrêter; mais en ayant eu vent, elle en sortit pour se rendre à Anvers, et rencontra en chemin celui qui était chargé de la lettre de cachet, qui ne lui donna aucune connaissance de sa mission, et qui la fit cependant arrêter dans l'hôtelle-

rie où ils allèrent loger dans cette ville. M. le duc d'Avray la ramena à sa famille; et en vertu de la même lettre de cachet, qui avait été dans les mains de madame de Gacé, sans nous apprendre comment cela s'était fait, mais qu'elle avait eu la simplicité de rendre à M. le duc d'Avray, qui lui avait promis, à ce qu'elle dit, de ne pas s'en dessaisir, et qui la remit pourtant à M. de Matignon; elle fut arrêtée et conduite à l'abbaye de Monson en Normandie. C'est de là qu'au bout de trois mois, et vraisemblablement en l'année 1724, elle fit faire sa requête au roi, où elle lui expose tous ses malheurs; qu'elle est dénuée des choses les plus nécessaires à la vie; qu'on ne payait point sa pension; qu'on supprimait ses lettres; et terminait par demander la révocation de la lettre de cachet et la permission de se retirer dans une communauté à Paris pour y poursuivre l'instance en séparation de corps et de biens contre M. de Gacé.

## REQUÊTE AU ROI

*Présentée par Madame la comtesse de Gacé* (1724).

SIRE,

La comtesse de Gacé, dans l'état malheureux et dans la triste situation où elle se trouve, ose présenter ce mémoire à Votre Majesté, qui seule en peut faire cesser l'excès. Ses ennemis satisfaits des noirceurs et des malheurs dont ils ont empoisonné sa vie, la voyant renfermée par une lettre de cachet qu'ils ont surprise à Votre Majesté, osent se prévaloir pour publier les calomnies affreuses qu'ils devraient eux-mêmes venger de leur propre sang ; mais la cruelle satisfaction d'accabler une infortunée, de la faire mourir de douleur, occupe seule leur idée : et pour cela ils songent seulement à perpétuer ses souffrances, sans songer à l'indignité qu'il y a d'inventer contre une personne de leur nom des mensonges et des calomnies.

J'épousai M. de Gacé il y a quatorze ans, et j'étais prévenue par des personnes attachées

à ma famille des malheurs de sa première femme à qui, selon le bruit public, il en a coûté la vie. Ce fut avec la dernière répugnance que je cédai à la volonté de mon père, le maréchal de Château-Regnault, en me sacrifiant à mon devoir. Aussi éprouvai-je en peu de tems que mes craintes n'étaient que trop bien fondées, puisqu'en moins d'une année je me vis ôter par mon mari, pierreries et bijoux que mon père m'avait donnés en mariage; et manquant des choses nécessaires pour paraître dans le monde selon mon état, en proie à la mauvaise humeur et à la bisarrerie de M. de Matignon assez connues. Je me plaignis que l'on ne me tenait pas la promesse qui m'avait été faite de me donner une pension pour fournir à mon entretien; M. le maréchal de Matignon ne me répondit qu'en me donnant un soufflet. Un si cruel commencement m'assura bien du reste des maux qui m'ont poursuivie. M. le chevalier de Matignon fut le premier dans leur maison qui feignit de me marquer quelque douceur, mais c'était pour me trahir cruellement et parvenir à m'ôter les petits secours que feu mon père et mon frère le comte de Château-Regnault me donnaient pour subvenir et sup-

pléer à l'avarice de MM. de Matignon qui me laissaient manquer de tout.

Dès ce tems-là, M. le chevalier de Matignon se forma l'idée de nous désunir mon mari et moi : ses artifices et ses noirceurs n'avaient d'autre but que de m'éloigner si bien de l'esprit de M. de Gacé qu'il ne pût plus craindre de n'être pas seul héritier de M. le maréchal de Matignon. Avant que son dessein eût réussi, je devins grosse; et quoique dans cet état j'eusse dû espérer quelque douceur, j'éprouvai le contraire. M. le maréchal de Matignon, cédant à son humeur, m'accabla sans raison de reproches et d'injures, et ne pouvant soutenir la rigueur de ma destinée, j'accouchai d'un enfant mort. Quelques jours après je crus que c'était ma dernière heure et la fin de mes peines; et ma vie, qu'une moins malheureuse aurait sans doute perdue, fut prolongée par miracle pour perpétuer mes infortunes. Dans cet état, entre la vie et la mort, M. de Gacé fut au bal; il en revint à six heures du matin : il entra masqué dans ma chambre, et donna à souper dans l'appartement à côté, pour essayer sans doute si le bruit affreux n'acheverait pas ce que l'état dangereux où j'étais lui faisait

espérer. Je ne m'arrêterai pas, Sire, à mille circonstances de la rigueur dont j'ai été traitée. Madame de Berville que je voyais quelquefois, en vit une expérience. Un jour MM. de Matignon m'envoyèrent chercher chez elle où je soupais. Elle me fit suivre pour voir si leur dureté était véritable. M. le maréchal de Matignon m'enferma, me laissa trois jours sans songer à moi, et je fus contrainte de me sauver par la maison de madame de Cavoi, ma parente. Ce trait fait assez connaître leur génie et les tourmens dont ils m'accablaient et qu'ils me faisaient souffrir pour les choses les plus permises et les plus convenables.

On m'envoya avec madame de Cogny et M. l'évêque de Lisieux, passer la plus grande partie de l'année en Normandie; j'y eus tout le tems de me confirmer dans l'idée que j'avais de MM. de Matignon. Lorsque je fus de retour à Paris, M. le chevalier de Matignon commença à me tourmenter par ses artifices dans le dedans de la maison, et ne pouvant parvenir à ma perte, quoiqu'il eût gagné mes deux femmes-de-chambre qui, attachées, comme des furies, à me désoler et à me séduire, ont été le malheureux instrument de mes plus cruelles peines, il inventa de nouveaux

moyens. Je ne puis, Sire, retenir mes larmes, quand je songe à la noirceur et à la perfidie de MM. de Matignon : ils firent courir la plus affreuse histoire sur mon compte, et osèrent mêler dans cette fable des personnes de considération dont M. de Gacé aurait plus de honte de faire le détail qu'il n'en eut de l'inventer et de la rendre publique. M. le prince de Soubize et madame de Coligny, qui savent la fausseté de cette histoire, rendront là-dessus la justice qu'ils doivent à l'innocence et à la vérité : ce témoignage est sans reproche. Ils prirent bien dans ce tems leurs avantages pour m'accabler plus cruellement. Espérant avoir mis tout le monde contre moi par le récit de cette calomnie, on ne me laissa plus sortir qu'avec mes deux furies; on inventa de nouvelles injures, et je fus traitée pour la nourriture comme la dernière servante. Quand M. de Gacé donnait à souper, on m'envoyait un morceau de pain, comme à une prisonnière abandonnée. Mon frère, informé par un domestique de l'extrémité où j'étais réduite, m'apporta lui-même, pendant cinq mois, les secours nécessaires à la vie. Dans ce tems je crus être à la fin de mes jours, il me prit la nuit un

crachement de sang; j'appelai, croyant aller mourir, une de ces malheureuses qui couchait dans ma chambre : elle n'eut aucune pitié de moi et me refusa d'aller chercher les secours dont j'avais besoin. Je fus obligée d'aller moi-même dans ce déplorable état et pendant la rigueur de l'hiver, éveiller le suisse, qui fut par pitié pour moi chercher ceux qui pouvaient m'en donner. Tant de maux n'étaient pas alors ignorés de mon frère, qui seul me restait, ayant déjà perdu mon père. MM. de Matignon n'attendant plus rien de moi du côté de l'intérêt, allaient, s'il se peut, redoubler l'horreur de mon supplice: je marquai à mon frère l'impossibilité qu'il y avait de rester chez eux; il entra dans ma peine, et ne songea plus qu'à pouvoir m'en tirer. Il demanda un couvent à M. le cardinal de Noailles, qu'il fut trouver au Mont-Valérien, afin de dérober à mes persécuteurs le reste de ma vie. Il en obtint une permission et me mit au couvent des chanoinesses de Picpus, où il me trouva un appartement. On régla pour lors ma pension avec M. Coutard, conseiller au parlement, ami de MM. de Matignon, et qui agissait pour eux. Elle fut de 7000 liv. par année, ce qui n'est pas la moitié

[illegible]

[illegible]
Matignon [illegible]
[illegible]
[illegible]
faire augmenter [illegible]
ir ; mais [illegible]
inture à moi [illegible]
i venaient [illegible]
r à la supérieure [illegible]
re retréci et grillé [illegible]
fer, [illegible]
en faire [illegible]
rrurier placé grille [illegible]
ma comme une prison [illegible]
Après avoir [illegible]
petite vérole [illegible]
couvent. Je [illegible]
anger, du moins [illegible]
pérance était trop [illegible]

cette justice. Enfin assurée que j'étais abandonnée, que je ne devais espérer que tourmens de leur part, et dans la frayeur que j'eus de cette maladie, je fis ce que je pus pour me sauver; je me retirai chez une dame de mes amies. Elle me représenta le danger où j'étais exposée, et ne faisant attention qu'à celui que j'évitais, j'avais de la peine à me résoudre de retourner au couvent; cependant vaincue par son sentiment, j'y revins le lendemain, mais trop tard; car les religieuses savaient mon évasion. Mon frère me prit et fit demander à M. de Gacé de me retirer chez lui, jusqu'à ce que j'eusse trouvé un autre couvent. Il le refusa et convint que je demeurasse pendant trois jours dans la maison d'un homme attaché à mon frère. Pendant ce tems on ne me proposait pour toute ressource que le château de Gacé, la plus affreuse prison du monde, ou la maison d'Argenteuil, pour m'y traiter comme une criminelle. Je pris le parti de fuir et d'aller traîner ma malheureuse vie hors du royaume. Je fus en Flandre, accompagnée d'une femme qui m'assura de me secourir, et qui daigna avoir pitié de moi. Que pouvais-je considérer dans ma triste situation? C'est une personne qui fuit, et à qui, pour ainsi dire, on veut

ôter la vie. MM. de Matignon obtinrent avec beaucoup de peine de M. le marquis de Prié un ordre pour m'arrêter. Je fus avertie que cet ordre était délivré et qu'il fallait m'en garantir; ce qui me fit prendre le parti de sortir de Bruxelles, pour me rendre à Anvers et de là en Hollande. Je trouvai sur le chemin celui qui était chargé de l'ordre pour m'arrêter. Un secret pressentiment me faisait défier de lui; mais mon sort était d'être toujours la dupe de MM. de Matignon. Cet homme s'approcha de moi, me montra l'ordre et une lettre de cachet accordée par Votre Majesté dont il me dit ne vouloir faire aucun usage. Cependant aussitôt que nous fûmes à Anvers, je me trouvai environnée d'archers. N'étant point accoutumée à un pareil spectacle, je cédai à ce nouveau coup de foudre et tombai entre eux sans sentiment. La femme qui m'avait suivie, touchée de pitié, et étant du pays et de la langue, les fit retirer pour me donner les secours nécessaires. Enfin, sans être revenue de mon évanouissement, je me trouvai dans un couvent à Anvers; j'eus la consolation d'y voir M. l'évêque, homme rempli de piété et de mérite, et malgré les calomnies affreuses dont on avait prévenu son esprit contre moi,

il me consola, écrivit à mon frère, et fit tout ce que la pitié peut inspirer à une ame vertueuse. J'y serais encore par ses assurances et ses bontés, sans que M. le duc d'Avré me fit entendre les avantages que j'aurais en France, que MM. de Matignon étaient tout-à-fait revenus de leur premier chagrin contre moi, et que je pouvais vivre à Paris avec douceur dans une communauté, comme M. le maréchal de Matignon et M. de Gacé le lui avaient mandé, et à M. l'évêque par les lettres qu'il me remit et qui sont en mes mains. Sur ces assurances je pris quelque confiance, et je remis à M. le duc d'Avré la lettre de cachet qui m'avait été donnée par celui qui en était le porteur chargé par MM. de Matignon. Je me fiais trop à M. le duc d'Avré, pour ne pas compter sur sa parole : j'allai avec lui et madame son épouse à leur terre, d'où quelques jours après nous partîmes pour Paris, et j'arrivai avec lui chez M. le marquis de St.-Frémont. M. le duc d'Avré, content de m'avoir ramenée, oublia les promesses qu'il m'avait faites en Flandre. Je ne pus avoir la consolation de voir mon frère chez M. de St.-Frémont, où je restai pendant quelques jours à Paris. M. le duc d'Avré entra en pourparler

avec madame de Château-Regnault, ma belle-sœur, qui m'a toujours aimée, l'assura devant mon frère, ainsi qu'il m'avait fait plusieurs fois, de ne point abuser de la confiance que j'avais eue de lui laisser la lettre de cachet, et qu'elle serait brûlée en présence des deux familles; qu'il savait trop bien les règles de l'honneur (ce sont ses paroles). Il la rendit cependant le lendemain à M. de Matignon, et le soir à dix heures, étant dans mon lit, quatre hommes vinrent me faire lever de force. Il y en avait un qui est le secrétaire de M. de St.-Fremont. Je ne doute nullement que, si son maître avait pu savoir à quoi servaient ses gens et sa maison à MM. de Matignon, il ne l'eût empêché, ayant témoigné toujours plus de pitié pour mon état que de haine pour moi. Je fus mise par violence dans une chaise avec deux de ces hommes; je ne savais qu'imaginer : et ma douleur, en augmentant mes cris, mes larmes qui imploraient le secours de mon frère, furent inutiles. Ils me tenaient le pistolet sur la gorge, voulant à tous momens me jeter hors de la chaise. Mes gémissemens auraient attiré plusieurs fois le secours de ceux qui m'entendaient : mais ils montraient aussitôt à mon

insu la lettre de cachet de Votre Majesté, qui leur avait été remise par M. le duc d'Avré. Enfin, après trente-six heures de marche, sans aucun repos, et sans avoir pris aucun aliment, j'arrivai à l'abbaye de Monsort en Normandie, où je fus très-étonnée quand on présenta la lettre de cachet à madame l'abbesse. Je ne pouvais m'imaginer que cette lettre de Votre Majesté que j'avais moi-même confiée à M. le duc d'Avré, eût pu me faire conduire dans cette abbaye, après toutes les paroles qu'il m'avait données, et à ma famille. Je suis dans ce couvent depuis près de trois mois, sans habit et sans linge; et malgré la pauvreté de cette maison, MM. de Matignon n'ont rien payé aux religieuses pour ma nourriture. J'ai une femme-de-chambre de leur part qui, de concert avec un laquais de M. le maréchal de Matignon, qu'il a envoyé exprès, cherchent toutes les occasions de me tourmenter. Il va à la poste, soustrait les lettres qui me sont écrites par ma famille, et même celles de l'abbaye, disant qu'il est à mon service. Voilà, Sire, mon triste état.

Oserais-je espérer que Votre Majesté consacrera le commencement de son règne par l'œuvre la plus charitable qu'il puisse faire,

et révoquera la lettre de cachet qui m'ôte la liberté de poursuivre l'instance en séparation de corps et de biens contre M. de Gacé, et de me retirer, par votre permission, dans une Communauté à Paris, où je serai à portée d'établir en justice les moyens infaillibles que j'ai, et que je ne puis exprimer dans ce mémoire. Je supplie très-humblement Votre Majesté de ne pas refuser à une infortunée la consolation de confondre ses ennemis qui n'usent de votre autorité que pour l'empêcher de se défendre. Dieu qui veille sur les rois, lui en inspirera le sentiment, et moi j'emploierai ma vie à le prier pour la conservation de Votre Majesté.

## SUR LE DUC DE GÊVRES.

## NOUVELLE

*Sur son affaire d'impuissance avec dame Marie-Madeleine-Emilie de Mascranni, sa femme. Il n'était alors* (1713) *que marquis de Gévres, et son nom est* Joachim-Bernard-François Pottier, *aujourd'hui duc de Gévres.*

En fait d'amour ne faut, à mon avis,
Pour bons Joûteurs prendre tous ces beaux fils:
Ce sont pimpans qui font pour l'ordinaire
Bruit à foison, mais de besogne guère.
Ce dire est vrai: n'est or tout ce qui luit,
Bien le fait voir la nouvelle qui suit.

Au pays Franc, ne nommerai la ville
Plus en petits qu'en grands maîtres fertile:
Entre ses Pairs brille un jeune Adonis,
Joli minois, teint de rose et de lys,
Front gracieux, bouche de Cythérée,
Œil noir, plus clair que flambeau d'empirée,
Nez des mieux faits, cheveux de brun chargés,
Fins, courts, non drus, par les Graces rangés,
Menton de lait, des plus ronds qu'il se voie,
Par-ci par-là, semé de folle joie,
Marqué d'un creux que le folâtre Amour
Fit de son doigt le caressant un jour.
Si que croiriez, admirant sa figure,

Avoir [illegible]
Pour [illegible]
[illegible]
Or, [illegible]

. . . . . . . . . . . . .

P[illegible]
Pa[illegible]
Et qu'[illegible]
Un [illegible]
La [illegible]
Se [illegible]
Ne [illegible]
Au [illegible]
Se deult très-fort de se voir [illegible]
Telle qu'était [illegible]
Pucelle ou [illegible], à présent [illegible]
Son ambigu moins mâle que femelle
Point ne lui chaut de honnir [illegible]
Par si public et si cruel affront;
Sans respecter nom, famille [illegible]
De tous honneurs, et mitre, [illegible];
Elle prétend retirer son enjeu,
Puisqu'il n'y mit onc droite épingle au jeu.
Procès porté devant juge d'église,
Le damoiseau soutient qu'il est de mise;
Beau, coloré, corpulent, qu'au devoir
Il a cent fois déployé son pouvoir
En brave époux; mais l'ardente [illegible]
De vains efforts ne se tient satisfaite.
Faites-moi mère, ou brisons nos liens,
Et rendez gorge. A maints chirurgiens,

A médecins est commise l'affaire.
Que fait-il donc le pubère impubère?
D'un poil postiche, avant l'inspection,
Se satyrise en basse région;
Et plein d'espoir que ce dol lui suscite,
Ainsi masqué s'expose à la visite.
Est-il soupçon contre un tour si nouveau!
Les bons experts donnent dans le panneau
De prim'abord; ignorans le mystère,
Sur leur rapport l'enfant pour être père
Est figuré, mais aucun signe certain
Qu'en sa substance il soit solide et sain.
L'exact aspect de sa froide personne
Laisse à douter que son arme soit bonne;
Car sous le crin dont il s'est hérissé
Un limaçon semble s'être glissé.
Ce cas plaisant dans toutes les ruelles
Du Franc pays fait l'entretien des belles.
Or arriva naguère en un endroit
Moult fréquenté, que sur son peu de droit
Gente brunette en riposte subtile
Par vifs brocards harcelait le débile;
Lui triomphant tire un papier timbré,
Certifiant qu'il n'est du tout hongré,
Et sur tel fond tient sa cause gagnée.
Fi donc, reprit la dame réfrognée;
Sur le papier, mon pauvre petit gars,
Ignorez-vous qu'on rabat les trois quarts?

## ANECDOTE

*Sur M. et Madame de la Rochefoucault, et sur M. le duc d'Uzès* (1716).

Peu de gens savent par quel hasard M. le duc d'Uzès a été vingt-quatre heures capitaine des gardes de madame la duchesse de Berry. Voici le fait au vrai : M. le marquis de la Rochefoucault avait épousé mademoiselle Pronde ; elle était jeune et jolie, M. le duc d'Orléans fut épris de ses charmes. Il eut soin de le lui dire, elle résista à sa passion. Son refus piqua ce prince : il eût recours à madame de Berry à qui il fit confidence de son amour ; en fille attachée à son père, elle lui promit son secours. En effet elle envoya chercher madame de la Rochefoucault qui se rendit chez la princesse sans aucun soupçon. Madame de Berry était sur un lit de repos, elle y fit asseoir la dame, et dans l'instant sortit d'une garderobe M. le duc d'Orléans, qui sans autre façon voulut aller au fait ; mais notre héroïne se débattit et sortit victorieuse du combat. Sur-le-champ elle alla raconter cette scène à son mari qui éloigna madame

de la Rochefoucault sous différens prétextes; mais comme dame du palais il fallut reparaître. A son retour la duchesse de Berry proposa un souper à plusieurs de ses dames, en disant qu'il n'y aurait pas d'homme. M. de la Rochefoucault présent répartit : Je suis très-sensible, madame, à l'honneur que vous faites à ma femme; mais nous ne soupons jamais l'un sans l'autre. Madame de Berry releva vivement cette réponse : la conversation s'échauffa jusqu'au point qu'il se démit de la compagnie de ses gardes. Madame de Berry embarrassée par qui faire remplir ce poste, voulant qu'il le fût d'un homme de grande naissance, imagina ce tour. M. le duc d'Uzès venait d'entrer qui ignorait ce qui se passait. A son abord, madame de Berry prit un air fâché, en lui disant : M. le duc, j'ai lieu de me plaindre de vous; il m'est revenu que vous dites dans le monde que vous ne pouvez comprendre qu'un homme de qualité veuille bien être capitaine de mes gardes : ce langage a lieu de m'étonner. M. le duc d'Uzès protesta qu'il n'en avait jamais dit un mot, et qu'il se tiendrait honoré de l'être. Pour me le prouver, soyez-le donc, lui dit la duchesse; je vous donne ce poste et vous voilà capitaine de

mes gardes. M. le duc d'Uzès resta surpris. Il soutint la gageure, mais travailla à y remettre M. de la Rochefoucault qui, par parenthèse, caressait madame de Berry, et qui ne voulait pas que par représailles le duc d'Orléans en fît autant à sa femme. M. et madame de la Rochefoucault ont toujours bien vécu. La dame était sage, et parut inconsolable à la mort de son mari. Mais la sagesse prend fin, et M. de Clermont devint son amant.

## VERS ET ANECDOTES

*Sur M. de Cosnac, évêque de Valence, mort en 1718.*

DANIEL de Cosnac, évêque de Valence, et depuis archevêque d'Aix, parvint par son génie et ses intrigues à la prélature. Il était un des confidens de madame Henriette d'Angleterre, et passa deux jours au Châtelet où on le mit, parce qu'il avait été pris, à Paris, en contravention à une lettre de cachet qui le tenait exilé dans son diocèse.

L'affaire qui l'avait attiré à Paris était la publication du livre satirique des *Amours du Palais-Royal*, où Madame, femme du duc d'Orléans, était peinte trop à nu.

Cet évêque était fils de François dit le Baron de Cosnac et de Léonore de Talleyrand de Chalais, qui était veuve de Henri de Beaupoil, marquis de St.-Aulaire. Il mourut le 22 janvier 1718.

M. de Cosnac fut chansonné après sa mort par ses diocésains, comme il l'avait été pendant sa vie. Voici un des couplets les plus

modestes de ceux que l'on fit sur lui : il est sur l'air de *Joconde*, fort à la mode alors.

Pour paraître au grand tribunal,
Cosnac enfin déloge ;
Beaucoup de gens en parlent mal,
Et peu font son éloge.
Mais laissons ses mânes en paix,
Je n'en veux rien écrire ;
L'honnête homme ne doit jamais
Ni mentir, ni médire.

Il avait succédé au cardinal Grimaldi que les provençaux regardaient comme un saint, et dont on trouva le corps aussi entier et aussi frais que lorsqu'il avait été enséveli, quand on ouvrit le tombeau des archevêques d'Aix pour enterrer M. de Cosnac.

C'est bien lui qui, pendant sa vie, pouvait dire :

*Populus me sibilat, at mihi plaudo*
*Ipse domi, simul ac nummos contemplor in arca.*

En effet, l'on trouva de grandes sommes après sa mort dans son palais archiépiscopal. On a admiré surtout une cassette dans laquelle il y avait onze mille louis d'or, frappés au coin de Louis XIII, gravé par Varin. On ne sait en vérité lequel on doit plus admirer en

cela, la curiosité ou le désintéressement du prélat, qui avait préféré de garder cet or plutôt que de profiter du bénéfice que le roi offrait à ceux qui portaient des métaux à la monnaie. Peut-être que le modeste prélat préférait tout simplement son or aux billets de monnaie, quoiqu'ils gagnassent pendant quelque tems sur les espèces.

Ses trésors passèrent à l'évêque de Die, son neveu, et à la comtesse d'Egmont, sa nièce, qui en eut sa bonne part.

Cette nièce, épouse de Procope François, comte d'Egmont, était fille de Louis de Cosnac et de Marguérite-Louise d'Esparbez de Lussan d'Aubeterre; elle s'appelait Marie-Angélique.

# LE PRINCE DE CONTI

## ET LA MONTRIVAL (1716) (1).

Le prince de Conti (celui qui est mort au mois de mai 1727) alla dans un couvent de Cythère dont la Montrival était abbesse. Elle fit tout ce qu'elle put pour détourner le prince d'avoir affaire avec ses nones. Elle lui représenta tous les risques que sa santé pouvait courir : le prince ne tint compte de ses avis et gagna du mal dont il fit part à madame la princesse de Conti sa femme, et ce fut cette aventure qui commença à les brouiller. M. le prince de Conti, pour se venger de celle qui lui avait fait présent de la pomme de discorde, après lui avoir fait souffrir mille cruautés, la fit souffler avec un soufflet de boucher, et elle mourut de l'opération. L'aventure fit du bruit; le lieutenant de police fit arrêter la

(1) Nous ne rapportons l'anecdote suivante d'après nos manuscrits, que pour faire connaître la turpitude et la honte des Grands qui, comme le prince de Conti, se livrent à une conduite crapuleuse, et la lâcheté de l'autorité qui tolère les coupables atrocités auxquelles ils se livrent.

Montrival et son mari, qui furent condamnés tous deux au bannissement, et préalablement à être fustigés dans les carrefours de Paris au cul d'une charette, ayant chacun la tête couverte d'un chapeau de paille, et portant devant et derrière écriteau où était écrit *M*..... *et M*..... *publics*. Cette sentence fut exécutée; la Montrival se retira à Rouen où elle continua de mettre à profit ses heureux talens.

## ÉPIGRAMME

*Sur un Seigneur qui voulait faire entrer un veau dans Paris, sans payer les droits* (1718).

(L'aventure arriva à M. le baron de Breteuil, introducteur des ambassadeurs, qui avait défié les fermiers généraux de le surprendre dans la fraude des droits d'entrée qu'il voulait faire. On lui en servit le lendemain, chez un fermier général, un quartier qui fut assaisonné de beaucoup de plaisanteries).

Un courtisan qui venait de Marly,
Voulant sauver d'un veau les droits à la barrière,
Dans sa chaise à ses pieds l'avait enseveli;
Mais par malheur le veau s'en plaint à sa manière,
Et fait ouïr sa mugissante voix;
D'abord commis alerte; on fraude ici les droits,
D'un grand procès-verbal voici belle matière,
Confisquons tout. Messieurs, je suis le baron Tel:
Fussiez-vous duc, que nous importe;
Vilains, nobles, prélats, tout paie à cette porte:
Non rien n'en est exempt, non pas même l'autel.
Je suis lecteur du roi. Bon, bon, vous voulez rire;
Si vous étiez à ce soin attaché,
Vous auriez commencé par lire
L'ordonnance du pied fourché.
Je suis introducteur d'ambassadeur en France.
D'ambassadeur, reprit un plaisant du bureau,
D'ambassadeur soit; mais sur ma conscience
Vous ne le serez pas aujourd'hui de ce veau.

## LE P. LE TELLIER,

*Confesseur de Louis XIV* (1719).

Le père le Tellier, confesseur du feu roi, est mort à la Flèche le 2 septembre 1719.

Il avait succédé au père la Chaize, qui était un homme sage, doux, paisible, et qui ne suivait point les impressions des jésuites par rapport aux jansénistes, contre lesquels ils voulaient qu'on agît avec la dernière rigueur.

Ce Père, qui pensait tout différemment, et qui croyait qu'on ne devait y employer que les voies de la douceur et de l'excitation, avait tous les jours de nouveaux assauts à essuyer de la part de la société. Les pères Doussaint, Sicault et le Tellier ne le laissaient point en repos, et le fatiguaient si fort qu'il prit la résolution de quitter sa place.

C'était M. l'archevêque de Lyon, Camille de Villeroi, qui l'avait proposé au feu roi, et il était en ce temps recteur à Lyon.

Il parla à sa majesté, et lui dit que ses infirmités et son âge ne lui permettaient pas

de rester auprès d'elle ; sur quoi le roi lui demanda s'il n'était pas content de sa conduite, et lui ayant répondu qu'oui, il lui dit : Il faut ne nous séparer qu'à la mort.

Celle du père la Chaize arriva trois ans après ; et comme il se sentit affaibli, et qu'il dépérissait tous les jours, il supplia le roi de vouloir bien lui permettre de se retirer ; et sur la demande que sa majesté lui fit d'un confesseur pour le remplacer, il lui dit que par rapport à lui et à sa conscience il lui proposait le père Veuilliart, qui était en ce temps recteur du noviciat des jésuites d'Avignon, homme doux et paisible ; que s'il suivait les impressions de la société il lui proposerait le père le Tellier, et que par rapport à la cour ce serait le père de la Rue.

Le roi se détermina sur le champ, et choisit le père Veuilliart ; chargea le père de la Chaize de lui écrire et de le faire venir à Versailles, sans cependant qu'il dît pourquoi c'était.

On savait bien que le père la Chaize voulait se retirer ; mais on ne savait pas sur qui le choix du roi tomberait : il ne fut pas bien difficile de l'apprendre ; car ceux à qui le secret était confié le divulguèrent eux-mêmes.

La société, qui ne voulait point du père Veuilliart, fit mettre dans le gazetin qui court à Paris et qui est envoyé dans toutes les provinces, le choix de sa majesté.

Madame de Maintenon, à qui le roi n'en avait pas fait part, et auprès de laquelle le père le Tellier s'était ménagé un appui par le moyen de madame de Caylus, dit au roi qu'elle avait appris son choix par les nouvelles publiques; ce qui le fâcha si fort qu'il fit donner ordre au père Veuilliart de rester à Châlons, où il était, quand le courrier qui alla à sa rencontre le trouva.

On agit ensuite auprès du roi pour le père le Tellier, duquel on lui dit beaucoup de bien, et il fut choisi.

Ce père avait fait un livre dont les jansénistes avaient extrait plusieurs propositions qu'ils envoyèrent à Rome, ce qui fut cause qu'il fut mis à l'index. Pour s'en venger avec éclat, il fit extraire du livre du père Quesnel différentes propositions par les PP. Doussaint, Sicault et Desmottes, qu'il fit envoyer à Rome, et il porta le roi à demander la condamnation de toutes ces propositions, qui étaient au nombre de 101. C'est sur quoi a été rendue la constitution *Unigenitus*.

Lorque le père le Tellier fut nommé confesseur du roi, avec la feuille des bénéfices, comme l'avait le père la Chaize, M. l'archevêque de Reims (le Tellier), quoique brouillé avec les jésuites de son diocèse, vint le voir, et lui dit qu'il était son cousin. Le père le Tellier lui répondit qu'il ne croyait pas que cela pût être, puisqu'il était originaire de Champagne, et que pour lui il était fils d'un vigneron de Normandie. Il était réellement fils d'un petit paysan d'un village près de Coutances, et le grand-père du chancelier le Tellier était marchand de vin, demeurant à Hay ou Aï en Champagne. On peut par-là connaître qu'il y avait beaucoup de malignité dans sa réponse.

## SUR LE P. LE TELLIER (1716).

Viens, Pluton, viens suivi de ta troupe infernale,
Emporte le Tellier et sa noire cabale;
Viens sur cet insolent épuiser ta fureur,
Réduis son corps en cendre et déchire son cœur;
D'un monstre empoisonné purge toute la terre :
Le ciel en le frappant souillerait son tonnerre.
C'est à toi de punir ses horribles forfaits;
Viens, et nous venge tous des maux qu'il nous a faits.
Mais non : retire-toi, pour expier son crime
Laisse dans la poussière expirer la victime;
Suspends encor tes traits; que son ambition
Honteuse et sans succès soit sa punition;
Qu'il sèche de douleur, qu'il frémisse de rage;
Qu'il ne reçoive plus que mépris et qu'outrage;
Qu'il voie enfin, après son orgueil abattu,
Aux yeux du monde entier triompher la vertu.
Que ses jours prolongés fassent durer sa peine;
Qu'il devienne un objet et d'horreur et de haine;
Qu'il soit persécuté, maudit de l'Univers :
Alors viens, prends ta proie et l'entraîne aux enfers.

## LA COMTESSE D'ÉVREUX (1719).

AVANT que M. le comte d'Evreux, colonel général de la cavalerie, fût marié, il devait plus d'un million, et ne pouvait pas avoir une botte d'allumettes à crédit. On lui proposa mademoiselle Croizat avec douze cent mille francs de dot en beaux deniers comptans, et la succession du père, qui s'est trouvée monter, à ce qu'on assure, à vingt-un millions.

M. le comte d'Evreux accepta ces propositions avec beaucoup d'empressement de terminer, et les articles furent bientôt signés. La cérémonie faite, le comte ayant reçu la dot s'en fut chez lui, et laissa sa femme chez madame Croizat sa mère sans consommer le mariage.

Mais comme la jeune mariée était belle et bien faite, d'ailleurs bien élevée (car les gens de fortune ont au moins cela de grand par-devers eux qu'ils n'épargnent rien pour la belle éducation de leurs enfans), elle était aussi libre de ses actions, et plus que personne au monde, et elle en donna des marques.

M. le prince de Soubise eut les premières faveurs de la jeune comtesse d'Evreux, et le fit connaître dans le public. On assure qu'il en est venu deux garçons qui vivent, et portent le nom d'Evreux comme étant nés depuis le mariage. Si le fait est vrai, ils pourraient bien venir à la succession du comte malgré les espérances des collatéraux.

Madame la comtesse d'Evreux ne se cachait point du tout dans ses galanteries, et elle vivait chez sa mère comme si son mari eût été absent.

Tout le monde blâmait le comte d'Evreux d'avoir pris une femme aussi aimable avec un aussi gros mariage, et ne s'en pas servir. Le prince de Soubise n'était pas si dégoûté, et vérifiait le quolibet sentencieux d'Henri IV, que tout cas est cas, et que la reine n'en a pas un plus beau que les autres femmes du monde.

M. le comte d'Evreux eut la précaution de songer à ses affaires, comme bien d'autres, dans le temps du système qui lui donna moyen d'amasser des millions dont il s'est servi à propos. Il commença par rendre la dot de sa femme ; mais il garda les intérêts pour l'honneur qu'elle avait de porter son

nom, et fit bâtir un si bel hôtel au faubourg St.-Honoré qu'on pourrait le nommer un palais pour la beauté et la grandeur du bâtiment, et pour la magnificence des meubles.

L'excès de l'ambition y est marqué en gros caractères; on y voit jusqu'à une balustrade autour du lit comme dans la chambre du roi, ce qui n'est pas même d'usage chez aucun prince du sang; et même quand on lui parle il exige de l'altesse comme souverain, dont cependant la souveraineté n'est fondée que sur les profits immenses qu'il a faits dans le commerce du papier, profits qui ne viennent que de la dépouille d'une infinité de familles du royaume réduites à la mendicité. Voilà de ces grands superbes qui méprisent un Croizat, parce qu'il doit sa fortune à son industrie, et dont le bien vient du commerce qu'il a fait sur la mer, où il a risqué tout le peu qu'il y avait mis dans le commencement.

Aussi peut-on dire que le diable s'est mêlé de cette affaire-là. Quoique ce soit une énigme, il est cependant vrai que le diable ou un de ses suppôts [redacted] cru, car il est beaucoup [redacted] c'est quelqu'un [redacted] illeux) aurait fa[redacted] à la méri-

tait si bien, si sa femme eût su garder le secret. Voici le fait tel que bien des gens en sont persuadés.

Un jour que madame la comtesse d'Evreux était à sa toilette, on fit entrer dans son cabinet un homme habillé de noir, avec une cassette dessous son bras comme un bijoutier. Un peu interdite, elle lui demanda ce qu'il voulait, parce qu'il n'avait pas été annoncé. Il ouvre sa belle cassette, en tire nombre de diamans des plus gros et des plus brillans, montés dans la dernière perfection; elle lui dit: Eh bien, monsieur, que voulez-vous dire? (Apparemment que son monde, et surtout ses femmes, avaient été renvoyées avant cette conversation). Madame, lui répondit le marchand, ou celui qui pour lors en avait tout l'air, ceci n'est pas encore le prix de vos faveurs que je vous demande; j'en ai bien d'autres à vous offrir si vous voulez me les accorder, me promettre le secret, et de n'en parler à personne du monde, ou bien vous et moi en pâtirions. Voilà ma convention.

Madame la comtesse d'Evreux, avide de pareilles richesses, lui dit que sa proposition méritait bien un peu de réflexion, et qu'elle lui demandait huit jours pour lui donner sa

réponse. Il lui répondit : Volontiers, madame, mais sous la condition du secret; et il s'en fut comme il était venu, sans autre cérémonie. Dans l'instant madame la comtesse d'Evreux, encore toute remplie de son étonnement, oublia, comme font la plupart des femmes, le secret qu'elle avait promis, et fut à la chambre de son frère, le président de Tunis, panier percé, et dont les billets se négociaient à six pour cent d'argent sur la place. Elle lui conta sa belle aventure tout au long, sans oublier d'appuyer qu'il y avait pour plus de deux millions de diamans dans la cassette de son amant prétendu.

M. de Tunis la gronda beaucoup de n'avoir pas accepté le parti à l'heure même, et l'engagea à ne pas refuser à la huitaine une si belle occasion, en l'embrassant de tout son cœur, et en lui disant : Ma chère sœur, où sont les hommes qui sont en état de faire de pareilles galanteries? Que savez-vous d'ailleurs les plaisirs que vous pourriez avoir, puisqu'il vous offre tout ce que vous pouvez souhaiter? Peut-on rien davantage que de posséder dans ce monde tout ce que l'on souhaite?

Madame la comtesse d'Evreux prit donc

une ferme résolution d'accepter le parti dans la huitaine, et même plutôt si cela eût été possible.

M. le diable, homme d'honneur cependant, ne manqua point à sa parole, et se rendit ponctuellement à la même heure et dans le même équipage; mais en abordant sa belle, il lui dit : Madame, vous ne m'avez pas tenu parole sur le secret, et vous avez tout dit à votre frère aussitôt que je vous ai quitté. Cela est bien triste pour vous et pour moi, qui étais en état de vous faire jouir des plus grands plaisirs de ce monde, et de toutes les façons que vous auriez souhaitées. Prenez garde encore à ce que je vais vous dire : Si vous ne gardez pas le secret sur ce que vous venez d'entendre, vous en souffrirez jusqu'à la mort, que vous ne pouvez éviter, et dont je ne peux vous garantir, ayant eu seulement la permission de notre prince de vous en avertir. Je m'en vais à mon grand regret par votre faute.

Madame la comtesse d'Évreux se trouva mal, et fut fort long-tems sans pouvoir appeler son monde, Etant revenue, elle se fit habiller et mettre les chevaux au carrosse, et s'en alla dans le moment chez madame la du-

chesse de Mazarin, sa bonne amie, lui conter son aventure.

La duchesse prit toute son histoire pour des rêveries, lui dit de s'en moquer, et de n'y pas même penser un moment; mais l'esprit de la comtesse en demeura frappé; elle tomba dans une si grande langueur qu'elle en devint sèche comme du bois, et mourut six mois après. Ne peut-on pas assurer que si le comte d'Evreux n'est pas cocu du fait du diable, l'intention n'a pas manqué à sa chaste moitié.

L'archevêque de Rouen dont il est question est M. de Tressan, chargé de la feuille des économats, parent de MM. de Tressan d'aujourd'hui.

Les demoiselles Quinault étaient trois sœurs, filles du comédien Quinault, qui avait commencé à jouer en 1695, et s'était retiré du théâtre en 1717.

L'aînée de ces trois sœurs, nommée Françoise, avait épousé Hugues de Nesle, comédien; elle était jolie et fort bonne comédienne; elle avait débuté en 1708, et mourut en 1713, âgée de vingt-cinq ans. Elle jouait les premiers rôles dans le tragique, et tous les rôles comiques.

La seconde, Marie-Anne, est celle dont il est question ici; elle était bien faite, grande, et passait pour avoir une des plus belles gorges; ce fut à cet appas sans doute que se laissa prendre le duc de Chartres; elle entra au théâtre en 1714, et le quitta en 1722. Elle resta fille.

La troisième fut aussi connue sous le nom de mademoiselle Dufresne, et ensuite reprit son nom de Quinault. C'était une excellente actrice, qui jouait très-bien les rôles comiques chargés.

Mademoiselle Dufresne consultait son miroir, non pour étudier ses mouvemens, mais pour se corriger de ses défauts; elle faisait cacher ses amis dans une pièce voisine, mais de manière à ce qu'ils pussent la voir : elle leur demandait d'observer ses défauts, et de lui indiquer ce qu'ils croyaient propre à la corriger.

Son frère Dufresne a été un des meilleurs acteurs du théâtre français ; c'est lui qui parlait à ses domestiques en roi de théâtre. Quand il faisait payer un fiacre ou un porteur de chaise, il disait d'un air dédaigneux : *Qu'on paie ce Malheureux !*

# DESMARETZ,

*Contrôleur-général, mort en 1721.*

NICOLAS Desmaretz, marquis de Maillebois, ministre et secrétaire d'état, est mort le 4 du mois de mai 1721, dans la soixante-deuxième année de son âge. Il avait été directeur-général des finances, ensuite contrôleur-général au mois de février 1708, et grand trésorier et commandeur des ordres du roi en 1713.

Le feu roi (Louis XIV) n'avait recommencé à se servir de lui que par rapport au besoin qu'il en eut, à cause du dérangement des finances du royaume.

Ce ministre ne les rétablit pas, ne les ayant pas conduites assez long-tems pour cela; mais au moins il trouva les moyens, dans les tems les plus difficiles, de fournir de l'argent pour les dépenses les plus indispensables et les plus pressées.

La forme du gouvernement ayant changé à la mort de Louis XIV, il ne fut plus

contrôleur-général, et même on parla de le rechercher du tems de la Chambre de Justice. On avait même fait des tentatives sur ce sujet auparavant.

Il parut dans ce tems un mémoire imprimé qu'on pouvait croire être de lui, par lequel il faisait connaître que, s'il avait établi pour le roi différentes caisses dont les billets n'avaient pas été régulièrement acquittés, il avait été obligé de se servir de cet expédient pour fournir aux besoins de l'état.

Les choses étaient dans un si grand dérangement lors de la mort du roi, que cette même année sa Majesté voulant encore faire le voyage de Fontainebleau, il fut obligé de jeter deux millions de billets de la caisse sur la place, dont il n'eut que deux cent mille écus qui furent destinés pour cette dépense.

Ce ministre était hardi et entreprenant; car quoique le roi fût âgé, que les gages et appointemens des officiers ne fussent point payés, il changea le denier des Rentes sur la Ville qu'il porta au denier 26, au lieu du denier 20, et il fit perdre les deux tiers à tous ceux qui avaient constitué des rentes en billets de l'état, quoique c'eût été la monnaie avec laquelle le roi avait payé les gages et appoi[illegible]

officiers, et les fournitures qui lui avaient été faites.

Il fut dit sur cela un assez bon mot : un poète se plaignait dans un café du mauvais goût du public, par rapport à une pièce de théâtre qu'il avait faite et qui avait été sifflée. Un homme qui se trouva là, lui dit qu'il avait tort de s'embarrasser du public, et qu'il fallait le forcer à la trouver bonne; qu'il connaissait une personne qui en agissait de cette manière. Ce poète lui répondit qu'il y avait long-tems qu'il n'avait paru de nouvelle pièce sur le théâtre, et qu'il ne concevait pas de laquelle il voulait lui parler; à quoi l'autre lui répliqua que c'était de l'édit des Rentes sur la Ville, que le public était déchaîné contre cette pièce, et que, malgré cela, elle passerait.

L'affaire des pièces de quatre sous qui est arrivée à ce ministre, est assez particulière pour rapporter ce qui s'est passé à ce sujet.

M. Colbert fit faire en 1693 la fabrication des pièces de quatre sous dans la commune de Lyon. Elle fut entreprise par M. Indret de Beaulieu, qui avait épousé mademoiselle de Beauvais, sœur de la belle Beauvais; par M. de Camp, directeur des gabelles à Lyon; et

M. Claustrier, employé dans différentes affaires à Lyon, et originaire de St.-Chaumont en Forest.

Ces trois associés donnèrent intérêt dans cette affaire à M. Desmaretz qui était conseiller au grand Conseil, et qui travaillait aux affaires de finances sous M. Colbert son oncle; à M. le marquis d'Alincourt, qui par la suite est devenu maréchal de Villeroy; et à M. Pronde.

Cette fabrication se fit, et ces pièces ne se trouvant ni du poids ni de l'aloi qu'elles devaient être, et en ayant été fabriqué douze mille livres de plus qu'il n'avait été porté par l'édit, cela fit un grand bruit, et le roi en fut instruit d'abord par M. de Louvois.

M. Colbert, qui ne doutait point du tour que ce ministre lui jouerait, fut au roi pour lui en rendre compte, lui découvrit toute la manœuvre de son neveu, et lui demanda la permission de lui faire faire son procès, et de le faire pendre et ses adhérens.

Cette manière dure de M. de Colbert radoucit le roi; il lui dit qu'il allait trop vite et qu'il suffirait de ne se plus servir de lui. Il le sauva par ce moyen. M. Pronde fut sauvé aussi. On ne parla point du marquis d'Alin-

court. MM. de Camp et Claustrier furent les plus maltraités : on vendit tous les biens qu'ils avaient dans le Lyonnais; on fit leur procès par contumace, et ils furent condamnés au bannissement. Ils étaient cependant les moins coupables, n'étant point entrés dans toute la mauvaise pratique qui s'était faite dans cette affaire.

M. Indret, qui l'était le plus par rapport au manque d'aloi et de poids, se sauva en Angleterre, et ne fut point poursuivi. Il remplissait dans ce tems une des charges d'affineur à Lyon, et fournissait la matière; la connaissance qu'il avait de ceux qui travaillaient dans la monnaie, lui donna les moyens de les pratiquer, et de faire faire les espèces plus légères qu'elles ne devaient l'être.

# RELATION

*D'une nouvelle religion que des fanatiques voulaient insinuer à Montpellier* (1723).

A Montpellier, ce 7 mars 1723.

VOICI, monsieur, une histoire surprenante : j'étais hier à midi à travailler dans mon cabinet, lorsque j'entendis un grand bruit dans la rue ; je vis la maréchaussée et une centaine de soldats qui conduisaient deux chaises à porteurs, qui étaient suivies d'une troupe de gens qui me parurent, à leurs vêtemens et aux bâtons qu'ils portaient garnis de rubans et de lauriers, être la suite du Chevalet. Je crus, comme cette troupe était aussi escortée par des soldats, qu'on menait le Chevalet en prison. Je demandai par ma fenêtre ce que c'était. On me répondit que c'était une assemblée de gens de la religion qu'on venait d'arrêter. L'habillement me parut si extraordinaire, que je descendis avec précipitation pour les voir. J'étais déjà parvenu à la porte de M. le duc de Roquelaure, tous ces gens suivaient leur chemin vers la citadelle où ils

entrèrent. Après que j'eus apperçu un petit drôle d'environ quinze ans dans la première chaise, la demoiselle Verchand et sa fille dans une autre, (la mère était habillée de noir et la fille de blanc, fort parée, avec une petite couronne ou chapeau de perles), sept ou huit grands coquins suivaient avec des aubes blanches, des rabats de prêtre bien propres, les cheveux poudrés, les uns couronnés de lauriers, d'autres avec des bonnets quarrés de taffetas blanc avec une aigrette, et tous des cocardes de ruban bleu, chacun un bâton élevé dans la main entouré de rubans de toutes couleurs et de laurier, marchant avec une gravité ridicule; quelques femmes attachées et des hommes aussi ayant leurs habits ordinaires; ils avaient des rabats de prêtre, étaient assez mal chaussés, et de mauvaise mine. Les soldats qui les conduisaient, tenaient des banderoles qu'ils avaient prises à ces fous, qui étaient environ trois fois de la grandeur de celles des pains bénis de Paris et de la même forme, de taffetas de toutes sortes de couleurs, au milieu desquelles il y avait des écrits.

Lorsque je fus bien assuré de ce que je venais de voir, je m'informai du lieu où cette

découverte avait été faite et des circonstances. J'y courus, et j'y entrai : c'est la maison de la demoiselle Verchand, près le puits du Temple.

Je montai au premier étage dont voici l'inscription sur la porte : *Hôtel de la Fille de Sion*. J'entrai d'abord dans une grande chambre quarrée dont le plafond est entièrement couvert d'une toile blanche, tout autour de laquelle sont plusieurs inscriptions en lettres rouges, aussi bien que dans un ovale, au milieu, et aux compartimens qui accompagnent cet ovale. A côté de la porte d'entrée deux grands matelas sur le plancher; plusieurs bancs d'église tout neufs, pareils à ceux qui sont dans l'église de St.-Paul, dont, par une fenêtre d'environ cinq pieds de large sur un pied de haut, on voit une autre chambre tenant lieu de sanctuaire. Le plafond est garni comme la première; à un angle une chaire de prédicateur assez élevée, faite de bois de noyer bien travaillée : on y monte par un degré de même bois à barreaux; vis-à-vis la chaire un grand laurier dans un vase avec des bouteilles d'eau-de-vie; auprès de là un pain ordinaire rempli de dragées et d'amandes à la praline. Ce pain est entamé tout autour,

on voit qu'il n'en a été coupé que de très-petits morceaux à la fois; trois pyramides creuses d'environ cinq pieds de haut, couvertes de papiers de plusieurs couleurs, sur lesquels sont collées plusieurs inscriptions; plus de cent bâtons parés de rubans et de lauriers; un grand tableau représentant Moïse avec les tables de la loi écrites distinctement; deux cadres dorés remplis chacun de deux tables pareilles de Moïse, mais contenant toute autre chose; deux tambours plus petits que ceux des troupes avec leurs baguettes, des petites trompettes d'enfant, une fontaine pour baptiser au milieu de ce sanctuaire, une grosse lampe couverte et plusieurs lamperons remplis d'huile puante; elle est suspendue au plancher, avec quantité de petites banderoles de taffetas couvertes d'inscriptions. J'aurais souhaité avoir pu rester assez de tems dans ce temple pour pouvoir vous faire une narration de toutes les inscriptions que j'y ai vues, les murailles en sont couvertes; il y en a tant que les unes m'ont fait oublier les autres; tout ce que je peux vous en dire, c'est que la tendresse et la religion sont mêlées dans toutes.

Cette secte a commencé le 1^er^ janvier 1722,

suivant une table que j'ai lue. Cette table porte que voici le tems venu où tous les hommes vont être égaux. Les pauvres vont être riches comme les riches, et les riches pauvres comme les pauvres; que Dieu a enfin fait connaître par son Esprit sa volonté, qu'il veut que les hommes apprennent par les femmes à prier. Un gros volume contiendrait à peine toutes ces inscriptions. Il y en a une qui contient que le royaume de Dieu le père a été le premier; ensuite celui de Dieu le fils, et qu'à présent c'est le règne du Saint-Esprit, et que c'est par la femme que l'Esprit se peut communiquer.

On a aussi saisi un registre des mariages; il en contient environ quarante : je ne sais si c'est le premier ou une suite. Il y a des rôles contenant les noms des initiés en cette folle religion, le nombre va à plus de quatre cent; un livre pour les baptêmes, il y en a cinquante-cinq de faits du caractère de cette religion. On doit conclure par tout ce qu'on en dit, et il y a lieu de le croire, que cette religion nouvelle est un mélange de judaïsme, calvinisme, trembleurs et multiplians.

Voici ce qui se passa lorsqu'ils furent arrêtés : le lieutenant de la maréchaussée avec

sa troupe, et le major de la ville avec un détachement, investirent le quartier; on frappa à la porte de l'appartement; la demoiselle Verchand parut à la fenêtre et la ferma, après avoir dit qu'elle l'ouvrirait, lorsque M. le duc viendrait lui-même. On la fit ouvrir par un serrurier. Lorsque le major et le prévôt furent parvenus à la porte de la chambre, ils frappèrent : la porte leur fut ouverte aussitôt par un de ces habillés de blanc, qui leur dit d'un ton grave et ferme : Prévôt, que veux-tu? mais il lui répondit avec un coup de poing dont il le renversa. Un autre se présenta et cria d'un ton imposant: Arrête. Pour réponse autre coup de poing. Un troisième parut à genoux, tenant un livre à la main, et cria : Respectez la parole de Dieu. Pour réponse il reçut du major un coup de canne, de laquelle il régala aussi le petit drôle de quinze ans qui était couché à terre et faisait le trembleur. L'officier qui commandait les troupes, demanda au plus apparent de ces fanatiques, qui étaient ces gens vêtus avec des aubes? Il répondit : Ce sont les Lévites du St.-Esprit. Et comme les soldats renversaient leur sanctuaire, il dit à cet officier : Fais arrêter tes

soldats, ne permets pas qu'ils détruisent le temple du St.-Esprit.

On dit que la demoiselle Verchand est grosse. Les mariages de cette loi ne subsistent que pendant la volonté des deux parties. Sa servante, jolie comme un cœur, a eu quatre maris. La fille de la demoiselle Verchand devait être mariée la nuit dernière; elle n'a que douze ans. La demoiselle Verchand est fort jolie. Dans le tems que cette cohorte passait dans la grande rue, un cardeur de laine qui travaillait devant la porte d'un bourgeois, fut surpris de trouver, parmi ces fanatiques, sa femme qui l'avait quitté depuis six mois, et dont il ne savait pas le sort.

M. de Bernage fait le procès à ces malheureux.

## EXÉCUTION DE DESCHAUFOURS EN 1726.

ETIENNE-BENJAMIN Deschaufours fut brûlé vif en place de Grève, le 24 mai 1726, pour crime de sodomie, comme le portait la sentence de la Commission qu'on criait dans les rues. Il fut étranglé auparavant.

Il était fils d'un homme qui avait été autrefois directeur des franchises au Mans, et qui par ses dépenses prodigieuses mourut, ainsi que sa femme, dans la misère. Il laissa quatre enfans : celui-ci, qui avait été lieutenant dans le régiment de Tessé ; un autre fils, qui a été chanoine au Mans, et qui est mort, chassé du chapitre pour ses débauches ; une fille, mariée à M. Aubron, commissaire des guerres, et ensuite commissaire-ordonnateur qui a laissé deux filles, dont l'une a épousé le sieur Riouffe, fils d'un homme très-riche de Cannes, et qui s'est fait pourvoir de la charge de commissaire-ordonnateur.

L'autre sœur de Deschaufours est connue dans le monde débauché sous le nom de marquise de Barville.

Il

Il était marié, et pendant qu'on le brûlait, sa femme était chez un gentilhomme de Normandie, homme fort débauché. Il a laissé un garçon et deux filles, qui étaient chez lui lorsqu'il a été arrêté, et qu'on a envoyés chez leur grand-père maternel.

Il était tuteur onéraire de madame de Mortaigne.

On prétend qu'un laquais, nommé Arbaleste, le décéla. Il l'avait battu, ce valet s'était revanché rudement; Deschaufours le fit arrêter. Arbaleste, pour échapper à la punition, découvrit le commerce de son maître.

EPITAPHE.

Tu faisais, Arbaleste, un fidèle rapport:
Le sexe enfin triomphe, et Deschaufours est mort.
L'ordre de la manchette en lui perd son vrai père,
Aux gitons de Paris il tenait ordinaire.
Mais dans le Luxembourg tout son camp dispersé
Aux mains d'un traître Exempt en fuyant l'a laissé.
Il avait la vertu du gendre de Pompée;
Tout le monde le pleure, et l'église et l'épée.
Et ce chef qui lui seul a, durant quarante ans,
Soumis ce que la France eut de c... importans,
Et qui, dans son réduit, méprisant la fortune,
Vengeait de ses pareils la querelle commune,
Meurt et laisse après lui, pour venger son trépas,
Grands ... et petits ... qui ne s'accordent pas.

## ANECDOTE

*Sur M. le Bailly de Mesmes, ambassadeur de Malte à Paris, en 1726, et sur la demoiselle Prevost, danseuse à l'opéra* (1).

(M. le Bailly de Mesmes s'était emmouraché de cette demoiselle, dont il s'accommoda quelque tems, et ensuite trouva des motifs pour lui donner son congé; mais elle voulut l'obliger à remplir les promesses qui lui avaient été faites. Le Bailly, mécontent de ce procédé, publia le mémoire suivant qui est assez piquant pour être rapporté, et fait bien connaître les intrigues d'actrices et de ceux qui les entretiennent.)

### MÉMOIRE

*Pour M. le Bailly de Mesmes, ambassadeur de Malte;* contre *la demoiselle Prevost, danseuse de l'opéra.*

SANS examiner s'il est triste ou plaisant pour un ambassadeur d'avoir un procès de la nature de celui-ci, il paraît indispensable d'en expliquer les causes : on verra d'un côté toutes les

(1) Françoise Prevost excellait dans la danse gracieuse et légère; après avoir brillé sur le théâtre de l'opéra, pendant vingt-cinq ans, elle le quitta en 1730 et mourut en 1741, âgée de près de soixante ans. Son procès avec le Bailly de Mesmes lui donna une grande célébrité, et amusa le public aux dépens de l'ambassadeur de Malte.

faiblesses d'un galant homme et d'un homme de bonne foi, et de l'autre tout le manège d'une fille de théâtre, toutes les subtilités d'une danseuse de l'opéra.

La demoiselle Prevost demande à M. l'ambassadeur de Malte le paiement d'une rente de 6000 liv., qu'il s'est obligé de lui faire tant qu'il vivra; elle représente son billet, et par ce billet il paraît que cette rente à vie serait le paiement d'une somme considérable que la demoiselle Prevost a prêtée à M. l'ambassadeur.

Il suffit de conter historiquement quel a été le commencement et la suite de la liaison qui s'est formée entre M. l'ambassadeur et cette fille, et les causes de leur rupture; l'on verra ensuite si la demoiselle Prevost est fondée à demander.

M. le chevalier de Mesmes vit un jour à l'opéra danser la petite Fanchonnette avec succès, il lui trouva des graces et de la gentillesse; il n'en faut pas davantage pour échauffer la tête d'un jeune homme, à qui l'argent coûte moins que des soins. Fanchonnette, jeune encore, aimait déjà les hommes qui pensaient ainsi; le chevalier la vit et lui plut, mais elle était chez père et mère, et le

ménage de cette famille indisposa d'abord le nouvel amant : il les trouva logés dans une chambre haute et obscure, n'ayant d'autre ameublement qu'une bergame et quatre chaises de tapisserie, le tout cependant propre et neuf.

L'objet des vœux du chevalier qui ne s'était point attendu à cette visite, fut surpris dans son état ordinaire : ce ne fut point là une Néréïde de la cour de Neptune chargée de richesses des mers ; une Flore, amante de Zéphir, ornée des plus belles fleurs du printems ; c'était Fanchonnette vêtue de calmande rayée, coiffée en bonnet de nuit sale, un ruban couleur de rose autour plus sale encore ; son visage était démasqué ; son cou, sa poitrine maigre étaient découverts et chargés d'une pâleur jaunâtre ; on y distinguait librement tout le travail des muscles.

Fanchonnette en cet état était au coin d'une petite cheminée, occupée à ranimer la cendre d'un coteret, à suspendre l'extinction d'un bout de chandelle.

Le chevalier fut surpris et interdit, ce spectacle lui serra le cœur. La première visite fut bientôt faite : après quelques mauvais propos de la part du père, de la mère et de l'enfant,

il se sauva confus de sa démarche, et se promit bien de ne s'exposer jamais à de pareilles aventures.

Il ne connaissait pas encore le pouvoir des talens et l'enchantement du théâtre ; il retourna quelques jours après à l'opéra, il y vit Fanchonnette métamorphosée en bergère dans un pas de deux qu'elle dansait avec le sieur Balon ; c'étaient des graces timides, des regards pleins de lasciveté, des positions, des attitudes nouvelles, toujours plus intéressantes.

L'applaudissement général qu'on lui donna émeut encore le cœur du chevalier ; il fut exact à plusïeurs représentations de suite : le plaisir qu'il y eut, l'y attacha si bien qu'il n'eut plus d'autres affaires ; Fanchonnette sut lui donner tant d'illusions et les imprima si profondément dans sa tête, qu'il s'accoutuma à ne voir en elle que ce qu'elle représentait : il l'aimait nymphe, il l'adorait bergère, il épuisait sur elle tout son goût pour le changement.

Il se sut bientôt mauvais gré d'une première fausse démarche ; il se reprocha ensuite le dégoût que lui avait donné sa première visite ; il demanda enfin à revoir Fanchonnette, et cette grace lui fut refusée.

L'amant qu'elle avait alors n'avait pas trouvé bon que le chevalier de Mesmes eût été s'asseoir sur ses chaises; il craignit les suites ; il acheta dans l'intervalle les meubles de la chambre; il s'en rendit maître, et se fit obéir.

Cette porte fermée fut un coup cruel. Le chevalier en fut agité, tourmenté ; il chercha les expédiens; son amour naquit au milieu de cette situation : il fit si bien qu'il obtint enfin un rendez-vous sur le soir dans l'allée noire du Palais-Royal.

Les transports du chevalier ne se croiraient pas; le récit n'en serait point vraisemblable; la conclusion fut, et le chevalier s'y soumit, qu'il aimerait en second; qu'il serait averti des momens commodes ; qu'il pourrait même prendre les heures indues où le premier ne se trouverait pas ; quant aux frais, qu'il se chargerait seulement du détail de la vie et des mémoires du rôtisseur et du cabaretier.

Les arrangemens pris, nos amans jouissent dès le soir. Fanchonnette s'enivre, ainsi que madame sa mère, et se met en gaîté. L'homme épris lui trouva les yeux tendres, les dents belles, la peau douce; il passa le reste de la nuit dans les délices d'une bonne fortune, et

cette nuit fut suivie de plusieurs où l'ardeur était égale.

Fanchonnette alors souhaitait impatiemment chaque jour d'opéra ; elle sentit bien le besoin qu'elle avait d'entretenir les illusions qui charmaient son nouvel amant; le danger que court une fille de théâtre lorsqu'elles s'évanouissent, est qu'on en soit réduit à la voir comme une femme du monde : plus d'une dans ce cas s'est vue délaissée pour avoir cessé de jouer pendant quelques mois ; il en est d'autres pour qui même on craindrait l'effet d'une quinzaine de Pâques.

Fanchonnette dansait incessamment. Le chevalier l'aimait tous les jours davantage; il s'écoula un assez long tems ; le sort enfin disposa du rival, du père et de la mère, et le chevalier prit possession libre et entière de son amante.

Vers ce tems le chevalier reçut de gros biens de l'église et des dignités ; il fut fait bailly de Malte; il fut nommé ambassadeur. Fanchonnette sa concubine en eut le cœur élevé; elle mit au jour le nom de son père, et elle se fit appeler la demoiselle Prevost.

Il lui fallut alors cave et cuisine, appartement complet, des meubles de toutes cou-

voyait; ses sens lui revinrent enfin; il s'enflamma et devint furieux.

Monsieur, dit-elle d'un ton modeste et pourtant assuré, je n'ai que deux mots à vous dire, et qui suffisent pour me justifier; je suis accablée de vos bienfaits, ma reconnaissance est inexprimable; mais plus j'en reçois de vous, plus j'ai de reproches à me faire. On m'a ouvert les yeux sur la vie que nous menons; elle est coupable envers le ciel; elle scandalise les gens de bien : j'ai résolu de changer de conduite et d'embrasser l'état de mariage pour parvenir à une fin. C'est mon mari que vous voyez couché dans mon lit; jamais autre n'y entrera que lui; je sacrifie, parce que j'y suis contrainte, tout ce que je vous dois, sentimens d'amour, d'amitié, de respect, au repos de ma conscience, et je vous demande en grace de ne la jamais troubler.

Qu'entends-je, ingrate, vous me quittez, vous vous êtes mariée, vous avez pris ce parti sans me consulter? que n'aurais-je point fait pour vous en détourner, que ne ferais-je point encore pour rompre ce fatal engagement? est-ce là cette réception que je devais

attendre, que je venais chercher ? méritais-je de vous trouver à mon retour maîtresse infidelle ou femme sous la loi d'un mari ? Puis-je vivre sans vous, cruelle, puis-je m'en séparer ?

Les plaintes et les reproches de M. l'ambassadeur durèrent long-tems, et donnèrent à son rival tout le loisir de s'évader par la ruelle du lit, et la liberté d'aller ailleurs contracter et consommer de nouveau un mariage pareil ; mais il n'eut rien de plus pressé pour cette fois que de se retirer chez lui par le plus court chemin ; il y passa le reste de la nuit à rire de cette aventure, et à considérer avec quelle adresse et quelle effronterie la demoiselle Prevost s'était tirée de ce pas-là. Ce ne fut pas tout : à force de larmes, de soupirs, de caresses et de promesses, M. l'ambassadeur détermina son amante à rompre ce mariage qu'il croyait fait ; il n'y entra qu'une petite condition, savoir : que M. l'ambassadeur rembourserait l'acteur de l'Opéra des frais qu'il avait faits par avance pour cet établissement : c'était en effet un présent de sa part d'une tenture de serge bleue, quelques chaises garnies de même, un lit assorti où la demoiselle Prevost couche encore. Elle

estima le tout au plus cher; les épices furent d'abord comptées et serrées; d'où il arriva que l'acteur en fut pour son présent, l'ambassadeur pour le prix, et que la demoiselle Prevost s'accommoda très-bien de tout.

Les jours suivans ne se passèrent pas sans quelques reproches, et c'était M. l'ambassadeur qui les recevait: « Vous abusez, disait-elle, de ma faiblesse; je voudrais ne me séparer jamais de vous; mais je passe ma vie à en former le dessein, et à m'en repentir. Mille songes cruels viennent m'agiter tour-à-tour: j'ai grande foi aux songes. Ma mère, qui était espagnole, et avait beaucoup d'esprit, m'a appris que les songes souvent nous étaient envoyés pour nous servir d'avertissement, et nous apprendre les choses futures. J'y suis fort attentive. J'ai cru voir ma mère elle-même cette nuit, les yeux enflammés de colère, me reprocher l'amour que j'ai pour vous: Fille indigne, m'a-t-elle dit, sont-ce là les leçons que je vous ai données? pouvez-vous être amoureuse d'un homme qui ne peut être votre époux, pourtant d'ailleurs répandu dans le monde, et sur lequel vous ne pouvez compter? s'il vous abandonne, que deviendrez-vous? avez-vous des biens, de la for-

tune pour subsister dans l'état où vous êtes, avec la résolution que vous prenez de n'aimer jamais que lui. »

« C'en est trop, reprit l'ambassadeur, vos inquiétudes me poignardent; ma chère ame, soyez à moi sans remords; reposez-vous de votre amour sur le mien; je le sens augmenter tous les jours; mon cœur y suffit à peine. Si j'avais les trésors des rois, je vous les offrirais, et ne croirais vous rien offrir; tout ce que je possède est bien moins à moi qu'à vous; un tems viendra, je l'espère, que j'assurerai votre état. Je m'en vais commencer par une rente annuelle de 6000 liv. que je vous paierai mois par mois exactement; c'est seulement pour prendre un air d'ordre avec vous, et sans que cela tienne lieu de bienfait. Je veux encore me réserver le plaisir d'en faire et de vous en combler si je puis; mais, ma chère maitresse, rassurez-moi; bannissez ces vains scrupules qui ne vont point à une fille de votre état et de votre âge; promettez-moi de m'être toujours fidelle; je vous le demande à genoux, les larmes aux yeux. Je meurs de douleur si vous me refusez. » La demoiselle Prevost ne put s'en défendre; elle accorda tout, et il ne fut plus question du passé.

Cependant le bruit de ce prétendu mariage se répandait confusément dans Paris; les uns croyaient la chose faite, d'autres la disaient prête à être faite; ceux-ci trouvaient M. l'ambassadeur fort à plaindre, ceux-là l'en estimaient bien heureux. Mais cette nouvelle s'évanouit; l'amant victorieux parut au balcon de l'opéra; il y conta son succès; il en reçut des complimens, et plusieurs furent se faire inscrire à sa porte.

Nos deux amans bien réunis firent succéder les beaux jours à ces orages; la maison de la demoiselle Prevost se remonta, les amis y retournèrent. M. l'ambassadeur bientôt reprit le goût de ses premières douceurs; il s'y familiarisa, et s'y accoutuma si bien que par un effet très-naturel on le vit peu-à-peu se gêner moins. Il s'aperçut que des affaires sérieuses l'appelaient ailleurs souvent; la jouissance de sa maitresse ne fut plus son affaire unique; il entra seulement dans l'arrangement de chaque jour, et ses visites perdirent enfin l'air d'importunité qu'elles avaient toujours eu jusqu'à ce tems-là.

Ce fut alors que la demoiselle Prevost fit un libre usage de tous ses talens, qu'elle acquit des connaissances nouvelles, de nouveaux amis

amis qui d'abord changeaient de nom. Elle se mit sur le pied de ne point paraître aux promenades; elle s'aperçut que l'éclat du grand jour découvrait en elle bien de petites laideurs que le blanc, le rouge et les mouches ne réparaient pas suffisamment. Elle se tenait chez elle dans une tendre obscurité, et n'y était jamais sans compagnie; là se faisait un ombre, un quadrille qui se finissait en six tours, ou ne finissait point, suivant les conjonctures, et les gens se succédaient; mais ce qu'on aurait vu de singulier, c'était la présence d'esprit de cette belle, attentive à-la-fois à tenir son jeu et à occuper trois amans, ayant ses deux pieds sous la table posés sur ceux de ses deux voisins, ses regards tournés languissamment sur le troisième; en sorte que tous jouissaient d'une préférence qu'ils regardaient comme unique; que chacun des trois riait des deux autres, et les prenait pour des dupes; ce qui ne l'empêchait point de prendre du tabac de quelqu'un près d'elle qui la conseillait d'appuyer ses doigts dans sa tabatière pesamment et longtems, de demander à un autre à voir sa marchette de point, prétexte pour lui serrer la main; tous petits riens que la contrainte fait imaginer, que le sang-froid ne connaît point,

tout fut appaisé sous la promesse authentique de ne plus voir le Médor.

Deux mois s'écoulèrent depuis le tems de l'absence jusqu'au parfait raccommodement, et la demoiselle eut tout le tems de faire sa paix et de ramener à elle un amant qui ne demandait qu'à l'aimer. Elle lui donna des preuves d'un retour sincère : soins, soupirs, caresses, tout y fut employé ; elle fut jusqu'au point de courir les risques d'une grossesse, pour lui donner le gage d'un amour qui ne devait jamais finir. En effet la demoiselle Prevost accoucha sept mois après d'une fille qui fut présentée à M. l'ambassadeur, et qu'il reçut en ses bras avec des transports de joie qui ne s'expriment pas. Aussi bon père que tendre amant, il entra dans tout le détail du berceau d'un enfant ; il vit croître sa fille et se développer à ses yeux ; il la gardait et la considérait : il y voyait sa mère. Elle de son côté soutenait que l'enfant ne ressemblait qu'à lui : c'était des deux parts des agaceries continuelles, de petites contradictions qui finissaient par des baisers ; jamais ces amans ne furent plus unis. Il se trouva une maison de campagne à vendre à Pantin, elle fut achetée et destinée à la petite Auguste qui

commençait à parler, et à distinguer avec finesse M. l'ambassadeur des autres hommes.

La famille augmentée demandait une plus grande maison ; la demoiselle Prevost en prit une à son gré sur le jardin du Palais-Royal. Ce fut alors qu'on étala les meubles de toutes saisons, les tableaux, les bronzes, les urnes du Japon ; tous les jours il y paraissait de nouveaux meubles, jamais il ne s'en trouvait assez. Les anciens amis qui commençaient à reparaître, ne laissaient pas de soulager M. l'ambassadeur sans qu'il le sût, soit par une tenture de toile de Perse, par le tableau de la Bacchante, les pots à fleurs de la Chine, les pendules, les clavecins ou autres choses semblables : tout y trouvait place jusqu'aux médailles et aux colifichets, et des pots de cerise à l'eau-de-vie n'y étaient point mal reçus. Il est vrai que sur cela la demoiselle savait distinguer son monde, et distribuer discrètement les récompenses méritées. Il y avait à cet effet une petite porte qui donnait sur le jardin, et dont on faisait l'usage convenable pendant l'absence du maître ; cette petite porte n'appartenait qu'aux privilégiés, et ne leur était pas permise à toute heure ; le zèle quelquefois y entraînait

plus d'un qui avait tout le tems de s'y morfondre, et d'y essuyer la pluie, le froid, le chaud. Mais à quoi ne s'expose-t-on pas pour parvenir à ce que l'on aime : la peine occupe bien moins que le prix qu'on en attend. Quand une fois ce terme est venu, que l'on voit une maitresse affligée et qu'il faut consoler de tout ce qu'on a souffert, qu'on la voit tendre, vive et ardente, demander cent fois si on l'aime bien, en vouloir des preuves et en donner, quel est l'amant qui ne s'enflamme pas ? La fureur d'amour le prend, il triomphe d'un rival dont la maitresse n'est infidelle que pour lui ; toute sa conversation n'est qu'un transport, qu'un embrassement continuel.

C'est ainsi que se comportaient les amis de la demoiselle, et que chacun d'eux possédait son cœur en entier.

Un de ceux-là, le plus généreux et peut-être le plus digne, languissait pourtant depuis plusieurs années dans une contrainte continuelle ; les jours lui étaient interdits, les nuits à la longue lui devenaient incommodes, fatigantes, insoutenables. Il représenta son état, ses bons procédés parlèrent pour lui ; il obtint la permission d'entrer le jour et de courir les risques d'une rencontre de M. l'ambassadeur,

en prenant pourtant sur cela toutes les mesures qu'inspire la prudence; la demoiselle s'en chargea, et ce fut avec succès pendant un tems.

On conviendra qu'alors M. l'ambassadeur, tout puissant qu'il est, se ressentait de la conjoncture des tems; les dettes qu'il avait été forcé de contracter en partie pour élever sa maitresse au point où nous la voyons; les tas de meubles, de bijoux, de vaisselle, emmagasinées dans sa maison, avaient consommé d'avance son plus clair revenu : il lui fallait incessamment prendre haleine. La pension de six mille livres ne rendait pas les 500 liv. par mois aussi régulièrement que la demoiselle Prevost le demandait. Quinze jours, trois semaines, un mois de retardement l'inquiétaient; l'ambassadeur s'en apperçut, l'excès de sa bonté lui fit faire de nouveaux efforts; elle n'en fut point satisfaite. Il fit plus, ce fut un billet de lui payer cette pension tant qu'il vivrait : le motif apparent fut un argent prêté, parce qu'il en fallait nécessairement un, et que dûment il ne pouvait y en avoir d'autre.

La demoiselle, nantie de cette sûreté que lui avait acquise le nouveau serment d'un attachement inviolable et d'une éternelle fidélité,

se persuada bientôt que son amant premier n'était plus en droit de contraindre le second ni les autres, ni celui par conséquent qu'elle avait déjà introduit de jour chez elle. En effet il y revint, et plus souvent et plus indiscrètement : à force de courir un danger, on en perd l'apparence, on n'y pense plus.

Un jour qu'ils se croyaient dans la plus grande sûreté et qu'ils en goûtaient les douceurs, M. l'ambassadeur entra brusquement (c'était son allure), et reconnut là le Médor dont il a été parlé, le Médor qu'elle avait juré de ne revoir jamais.

Comment, s'écria-t-il, c'est vous qui me trahissez encore ! vous pour qui j'ai tout sacrifié, que j'ai accablée de biens, vous que j'aime depuis tant d'années malgré ma famille révoltée et mes amis indignés ; vous à qui cent fois par jour je consacrais de ma vie ; vous enfin, qui m'avez tant juré de m'être fidelle à jamais, maitresse indigne, vous m'avez donc toujours trompé !

Monsieur, dit-elle, je consens à vous désabuser ; j'ai cru vous servir mieux en vous cachant de tristes vérités ; mais puisque vous devinez tout, sachez encore que l'amant que vous voyez là n'a pas cessé de m'aimer depuis

huit ans; j'étais convenue avec lui de vous épargner la peine de me voir; j'y ai fait mon possible; le malheur vous guide ici quand je ne vous attends pas; vous m'y surprenez, ce n'est pas ma faute. Au surplus, que votre emportement n'aille pas plus loin, il serait inutile; demeurez ici et revenez si cela vous plaît: j'y consens, vous y serez le bien-venu, mais vous y reverrez cet amant de plus, il faut vous y résoudre ou prendre un autre parti, parce qu'enfin ceci est ma maison; j'y suis ma maitresse, tout y est à moi; fille de l'opéra, je ne dépends de personne.

Mademoiselle, répondit l'ambassadeur, je reprends mes sens; je vois vos infidélités et vos outrages d'un œil sec; je jure tranquillement que je ne vous verrai plus; mais puisque je prends ce parti, rendez-moi ma fille; je la demande, je la veux: c'est tout l'objet de mon amour, mon honneur et ma conscience veulent que j'en prenne soin, et que, pour sauver sa perte, je la retire de vos mains.

C'est sur quoi, repartit la demoiselle, je ne puis vous satisfaire: cet enfant n'est point à vous; s'il vous souvient que j'accouchai de sept mois pour vous, apprenez que j'accouchai de neuf mois pour un autre; cet autre est

l'amant que j'ai là, il en est le père, et ma fille est à lui. — Mademoiselle, tout est dit, tant d'horreurs me confondent; adieu.

M. l'ambassadeur se retira.

Voilà quelle fut la fin de cette intrigue d'amour, intrigue tissue de perfidie et de souplesse. On n'a pas jugé à propos de les conter: il faudrait des volumes entiers, et d'ailleurs il suffit de donner une idée de la conduite de cette demoiselle par deux ou trois faits que contient ce mémoire, qu'elle a même avoués. On conviendra que les talens de la demoiselle Prevost, qui la font briller au théâtre, ne sont pas ceux qui la distinguent le plus de ses camarades, et qu'elle est parmi elles plus respectable et plus illustre par ce grand art qu'elle a de commercer en amour. Aussi est-elle leur modèle et leur point de vue; toutes sont attentives à ses démarches, et s'en font informer. C'est d'elle qu'elles ont appris la nécessité d'une maison à deux portes, l'évaluation de chaque faveur; qu'elles savent ce que peut produire un premier de mai, une fête, ou un patron, le grand jour de l'an; de quelle ruse il faut user pour tenir toujours les amans à demi satisfaits, de quel moyen il faut se

servir pour faire payer à trois ou quatre un présent qu'on a reçu d'un cinquième, et qui ne coûte rien; et enfin la grande maxime des obligations, des contrats, preuves d'amour que des amans bien appris dans leur ivresse refusent rarement, quoiqu'ils puissent envisager le désespoir d'une famille, la certitude d'un dérangement et le cruel effet qui s'ensuit. Des personnes bien honnêtes et bien respectables d'ailleurs, sont dans le cas d'y penser : ils devraient y faire attention sur l'exemple de M. l'ambassadeur qui n'en a pas fait. La demoiselle Prevost l'a dérangé et toujours trompé; que le successeur ouvre les yeux, il se verra plus trompé encore.

La société est en vérité blessée de voir les plus dignes hommes placer si mal leurs affections, consacrer leurs plus beaux jours à des filles de théâtre, nées dans la boue, élevées dans les halles, dont le libertinage, la pompe et l'insolence semblent insulter toutes vertus, et qui en recevraient le châtiment, si elles n'étaient à l'abri sous le privilège honteux de leur état.

On a suivi la demoiselle Prevost depuis son aurore jusqu'à ce jour; on a vu en quel état M. l'ambassadeur l'a prise, on peut voir

en quel état elle le quitte : on jugera jusqu'où se sont portées pour elle ses bontés, quels biens elle a reçus, enfin tout ce qu'il a pu faire en vue de se l'attacher, et dans le malheureux dessein qu'il avait pris de ne s'en séparer jamais.

Cette fille lui est infidelle, le trahit, le chasse : ces procédés n'anéantissent-ils pas le billet qu'elle représente, et ne manque-t-elle pas la première aux conditions qui le lui avaient obtenu ? Ne serait-il pas juste au contraire d'enlever les meubles, la vaisselle, les bijoux de la maison qu'elle habite ; de dépouiller cette demoiselle de ses habits d'étoffes d'or, de ses boucles à girandoles de diamans, de la renvoyer à la chambre de bergame d'où l'ambassadeur l'avait tirée, et de la faire rentrer dans l'état de Fanchonnette dont elle n'aurait jamais dû sortir.

# MÉMOIRE

*Pour la demoiselle Prevost, en réponse à celui de M. l'ambassadeur de Malte.*

MONSIEUR l'ambassadeur de Malte, pour se défendre de payer une somme que la demoiselle Prevost lui demande, se répand beaucoup en injures contr'elle : il faut qu'elle s'en justifie et qu'elle fasse voir au public quelle est la justice de sa cause, et quels sont les détours dont a usé M. l'ambassadeur pour éluder le paiement d'une somme qu'il doit réellement.

M. l'ambassadeur, en rapportant dans son mémoire la manière aisée dont il est parvenu à la connaissance de la demoiselle Prevost, fait un rapport de ses folies auxquelles elle n'a eu nulle part, sinon le malheur de lui avoir trop plu ; ce qui est la cause, dit-il, du dérangement total de ses affaires.

La manière avec laquelle il rappelle la première entrevue, fait bien voir qu'il n'a cherché ni la vérité, ni même le bon sens, et que ce n'est que l'intérêt et le désir ardent qu'il a

de ne point payer, qui lui a suggéré d'embrouiller son mémoire par des puérilités qui ne reviennent à rien, et qui excitent de la part du public beaucoup plus de compassion que de haine contre son procédé.

La demoiselle Prevost juge à propos de rétablir le fait que M. l'ambassadeur a changé en plusieurs endroits.

M. l'ambassadeur, voyant peu-à-peu déranger ses affaires, par la dépense qu'il faisait, à laquelle il était comme obligé par le rang qu'il occupait dans l'état, sut que la demoiselle Prevost avait une somme considérable d'argent qu'elle avait amassée sur ses épargnes. Elle ne sait au juste à quoi cela se montait, mais les billets font foi de la somme prêtée à M. l'ambassadeur, et de la rente qu'il a constituée au profit de la demoiselle Prevost, tant qu'il vivra. Pour savoir si M. l'ambassadeur est tenu de payer cette rente, il n'y a qu'à lire les actes qui ont été faits doubles entre lui et la demoiselle Prevost.

Que la demoiselle Prevost fut malheureuse dans ce tems-là, de ne pas voir qu'elle prêtait à un homme qui, en qualité d'ambassadeur, ne pouvait pas être appelé en justice!

M. l'ambassadeur prétend que c'est une grace qu'il a accordée à la demoiselle Prevost qu'il aimait. Comment peut-il tomber sous le sens qu'après avoir vu l'objet tel qu'il le dépeint au commencement de son mémoire, il en devienne assez éperduement amoureux pour s'obliger envers cet objet d'une somme de six mille liv. de rente dans un tems où, de son propre aveu, à peine était-il en état de suffire à la dépense qu'il était obligé de faire.

Certainement la demoiselle Prevost ne serait pas ingrate jusqu'au point de se servir du bienfait de M. l'ambassadeur contre lui-même.

Il faut donc écarter tout soupçon de bienfait de la part de M. l'ambassadeur.

M. l'ambassadeur reproche à la demoiselle Prevost une maison qu'il a achetée pour elle à Pantin. En vérité il a fort mauvaise grace à venir à présent exposer aux yeux du public un bienfait qui n'est que la suite des actes dont on vient de parler.

M. l'ambassadeur a constitué à la demoiselle Prevost une rente de six mille liv. tant qu'il vivra. Si la demoiselle Prevost survit à M. l'ambassadeur, il ne serait pas juste qu'elle perdît les arrérages d'une rente qu'elle aurait

pu avoir jusqu'à sa mort : il était donc raisonnable à M. l'ambassadeur de la dédommager de cette perte qu'elle pouvait faire, et qu'elle risquait pour lui faire plaisir.

Voilà le motif pour lequel la maison de Pantin a été achetée au profit de la demoiselle Prevost. Et que M. l'ambassadeur ne dise plus que ces bienfaits qu'il répandait sur elle à pleines mains, n'étaient que pour captiver son esprit et son cœur. Il n'a fait aucune grace à la demoiselle Prevost, en constituant à son profit une rente de six mille liv., non plus qu'en achetant pour elle la maison de Pantin. Qu'il ne dise pas qu'il veut bien laisser le passé en l'état où il est, et être maître du présent et de l'avenir.

M. l'ambassadeur rapporte bien d'autres faits auxquels la demoiselle Prevost ne daigne pas répondre : ce sont des choses qu'un homme en colère a écrites, et dont le public sait que penser.

Le Mémoire de M. l'ambassadeur finit par une belle exhortation : c'est le plus beau de la pièce et le plus vrai. La demoiselle Prevost croit qu'elle en ferait autant, si la conscience lui disait comme à M. l'ambassadeur, que ce qu'elle

qu'elle avance dans son mémoire est faux. Elle croit avoir assez démontré la solidité et la vérité de sa créance, et n'avoir plus rien à faire, sinon des vœux pour que M. l'ambassadeur se souvienne de sa qualité qui l'empêche d'être appelé en justice, de l'éminente dignité où il est, et de l'honneur inviolable sur lequel il doit régler toutes ses actions.

## M. DE PONTCHARTRAIN,

*Chancelier* (1727).

LOUIS Phelipeaux, comte de Pontchartrain, Commandeur des ordres du roi, ci-devant chancelier et garde-des-sceaux, est mort le 22 décembre 1727, en son château de Pontchartrain, âgé de quatre-vingt-neuf ans; il était né le 29 mars 1643.

Il avait été peint en abbé en 1652. Il fut conseiller au parlement en 1661, premier président du parlement de Bretagne en 1667, intendant des finances en 1687, contrôleur-général des finances en 1689, ministre et secrétaire d'état départi de la maison du roi et de la marine en 1690, chancelier de France et garde-des-sceaux en 1699, et commandeur des ordres en 1700.

Le 2 juillet 1714, il obtint du roi la permission de se retirer.

Il avait épousé mademoiselle de Meaupou (Marie), de laquelle il a eu le comte de Pontchartrain, père de M. le comte de Maurepas.

Il fut porté le 23 décembre à St.-Germain-l'Auxerrois, et inhumé, à 9 heures du soir, dans la chapelle et sépulture de sa famille.

M. de Pontchartrain était passé à la première présidence du parlement de Bretagne, où sa charge qui l'obligeait à la dépense avait fort altéré ses facultés. Il vint à Paris pour y régler quelques affaires, lorsque madame de Maintenon, qui avait formé le projet de l'établissement de St.-Cyr, cherchait partout un homme capable et qui lui fût dévoué, pour en former et administrer le temporel. Elle avait proposé à M. de Caumartin, intendant des finances, et alors l'homme à la mode, de vouloir bien prendre ce soin; et il l'avait refusé, de même que bien d'autres. Madame de Maintenon, fort embarrassée du choix, rencontra M. de Pontchartrain dans une des cours de Versailles, un jour d'hiver qu'il neigeait beaucoup; elle le fit appeler, et le président lui parlant à genoux sur le marche-pied du carosse, resta nue tête pendant toute la conversation. Il conçut parfaitement le projet de madame de Maintenon, et se chargea de l'exécuter. La marquise, charmée de trouver un homme aussi capable et d'aussi bonne volonté, et toute occupée de ses idées, lui ôtait

elle-même la neige qui tombait en abondance sur sa perruque, et lui dit en le quittant: M. le président, je suis fort contente, et vous vous en trouverez bien. Il entreprit en effet l'établissement, et travailla utilement pour sa grande et solide fortune dont on voit les effets. Elle le fit venir pour être intendant des finances, etc.

Il avait quatre amis, (dont M. Raudot, ci-devant intendant de Canada, depuis intendant général des classes de la marine, mort en 1737, était un), qui s'étaient engagés par serment à le forcer de remettre les sceaux, dès qu'ils s'appercevraient qu'il baisserait. Il les avait demandés lui-même au roi Louis XIV qui, pour ne les lui pas donner, lui disait que cela l'éloignerait de sa cour. M. de Pontchartrain lui dit que la cour était la demeure d'un chancelier. Le roi forcé lui dit: Voilà la cassette, prenez-la. Le roi le rappela un instant après: Je n'ai pas scellé vos provisions, lui dit ce prince. Je les scellerai moi-même, reprit le chancelier. Depuis ce tems, il ne voulut plus aller à Marly, disant que la maison de plaisir d'un prince n'était pas la demeure d'un chancelier; et les autres chanceliers l'ont suivi en cela. Quand M. le duc d'Orléans, après la

mort des princes, eut fait arrêter Hombert, son apothicaire, M. le comte de Pontchartrain vint lui dire qu'il en venait d'expédier l'ordre, et courut aussitôt chez le roi le faire déchirer. Il dit au roi que ce serait un titre éternel d'infamie pour sa maison, qu'il y aurait des confrontations, etc. (1); le roi déchira l'ordre.

C'était un homme de mérite. Quand il remit les sceaux au roi, le prince s'attendrit jusqu'à pleurer, il pleura aussi. Depuis il ne vint plus à la cour que pour demander une pension pour ses secrétaires. Le roi répondit que cela était sans exemple. Il répliqua qu'il était aussi sans exemple qu'un chancelier de France eût quitté les sceaux. Il ne tint qu'à lui d'être favori de Louis XV, et de reprendre les sceaux sous le régent qui savait les obligations qu'il lui avait. Il disait que dans un état où le roi est le maître absolu, un ministre ne peut vivre qu'au jour le jour, et que les arrangemens sont inutiles.

(1) Voyez tom. I, pag. 200 et suivantes, de ces *Mélanges*.

## ANECDOTE

*Sur M. Falconnet, médecin* (1729).

FALCONNET, médecin consultant du roi, perça avec précipitation la foule, le jour de la naissance de M. le duc d'Anjou, pour en faire compliment à sa Majesté. Il lui dit en même tems qu'il avait prédit la naissance de ce prince comme celle de monseigneur le dauphin, et qu'il demandait à sa Majesté la charge d'inspecteur de la naissance des enfans de France.

Le roi demanda à M. le comte de Maurepas qui se trouva à côté de lui, s'il trouverait la commission d'une pareille charge sur ses registres; et ce secrétaire lui ayant dit que non, il répondit : Il faudrait dire à Aymon de la lui expédier.

Ce médecin était un homme très-âgé, d'un tempérament fort et robuste, et qui passait sa vie, moitié à manger et l'autre moitié à prendre des remèdes.

Il commençait sa journée à cinq heures du matin, il prenait une tasse de chocolat, et

ensuite il s'amusait dans son lit à toucher son luth dont il jouait mal.

Quand ce chocolat lui chargeait l'estomac, il se faisait apporter un lavement qu'il prenait, sans pour cela abandonner son luth. Il a été gravé de cette manière.

Quelques heures après, il se faisait apporter du fruit dont il mangeait beaucoup. Il sortait, allait voir ses malades, prenait quelques poudres ou quelques lavemens, quand il craignait de n'avoir pas assez d'appétit pour bien dîner, ce qui lui en procurait un prodigieux; car il mangeait de tout et beaucoup.

L'après-midi, il la passait ou à aller voir des malades ou à jouer; et comme il avait pour principe que, pour vivre long-tems, il ne faut point se contraindre, il ne s'embarrassait point de lâcher des vents où il se trouvait.

Il a fait un livre sur la médecine, où il prétend que c'est perdre les enfans et leur produire une mauvaise santé que de leur donner de la bouillie.

Il a laissé un fils qui est un homme très-savant et qui passe sa vie à étudier. Il est médecin consultant de sa majesté.

## AFFAIRE

*Du juif Dulis et de la Pélissier* (1729).

François Lopès Dulis, juif, originaire de Paris, né à Amsterdam, et prodigieusement riche, fit en 1729 un voyage à Paris. Il s'y amouracha de la Pélissier, actrice de l'opéra, peu jolie et sans esprit; il fallut bien des négociations pour en venir à bout : elle voulait se vendre. Madame du Tort, sœur du comte de Nocé, se mêla de cette intrigue. Dulis promit d'abord vingt mille francs. La dame lui dit que la demoiselle avait quelques scrupules d'avoir affaire avec un juif, et qu'ainsi il fallait encore dix mille francs : c'était le pot-de-vin promis à la dame, dont le sieur Tiriot, son agent, devait avoir sa part. Le juif répondit qu'il n'avait pas cru qu'il s'agît d'une affaire de religion, et se retira brusquement. La négociation se renoua par d'autres personnes, et alla au point que le mari de la Pélissier écrivit à Dulis que sa femme était à son service, s'il voulait donner 15000 liv.

pour elle et 10000 liv. pour lui. Le marché fut conclu, et la Pélissier employa tout son art pour tirer de lui une grande quantité de pierreries. Lorsqu'elle vit qu'il ne voulait plus en donner, elle le congédia, parce qu'il la gênait trop. Le juif voulut avoir ses pierreries qu'il prétendait ne lui avoir que prêtées, elle les refusa. Il les a réclamées comme appartenantes à sa femme, et a fait donner une assignation à la Pélissier; ce qui a formé un procès qui n'a pas eu de suite. On prétendit que Dulis avait abandonné ces pierreries au curé de St.-Sulpice, à condition qu'il poursuivrait le procès. On fit là-dessus l'épigramme suivante :

Qu'un cafard ait tiré d'une vieille lubrique,
Par mal engin jusqu'au dernier écu;
Que par maints tours de pareille rubrique,
Loup dévorant sous manteau de vertu,
Il tende un piège à tout sexagénaire;
Que fondateur de nouveau séminaire
Où n'est reçu que sexe féminin,
Dans ce sérail il ait double salaire,
Doux passe-tems la nuit, le jour profit de gain;
Nouveau Midas, que toute la nature
Devienne de l'or en sa main;
De la société c'est là la tablature :

Mais vouloir escroquer la dépouille d'un juif,
Prix d'un commerce affreux dont tout Paris murmure,
Parbleu, curé, c'est trop. Quoi! de rabbin lascif,
De nymphe d'opéra l'accouplement mestif
Contribuera à la sainte entreprise!
Ah! quel ciment pour les murs de l'église!

Cette intrigue a principalement servi à faire la comédie du *Triomphe de l'Intérêt*, qui fut jouée à la fin de 1730, au théâtre italien. Elle est de M. de Boissy, quoique l'abbé Desfontaines prétendît l'avoir faite en vers. Elle parut sous le nom de Ducastre, mignon de l'abbé, qui s'empara de la moitié du revenu des représentations et de l'impression. La Duclos et son mari y étaient aussi joués, ainsi que Galpin qui venait de faire banqueroute, et une loterie pour la payer. La querelle que Boissy eut avec Desfontaines donna lieu à une terrible chanson contre l'abbé. Elle fut attribuée à Boissy qui en reçut des complimens de l'abbé Desfontaines par les mains de Ducastre, qui voulut lui faire mettre flamberge au vent; ce qu'ayant refusé, Boissy reçut des coups de plat d'épée sur le dos, en se sauvant chez le tapissier qui demeure au coin des

rues Hautefeuille et du Battoir. Cela fit faire l'épigramme suivante :

Quoi ! vous fuyez devant cet étourneau,
Monsieur l'auteur ? s'écriait Isabeau.
Vite tournez, et de vingt coups de lame
Du garnement balafrez le museau.
Boissy répond : Non ferai, sur mon ame;
Des gens de bien tenu serais infâme,
Si dégaînais contre tel damoiseau.
Comment ? — Oyez : cetui n'est jouvenceau,
Ains d'un cafard le lieutenant de femme.

Le juif outré contre la Pélissier et Francœur, violon de l'opéra, son amant (qui épousa depuis une fille naturelle de la Lecouvreur avec vingt mille écus), qui l'avaient rendu la fable de tout Paris, envoya de la Haye son valet-de-chambre, qui s'aboucha avec deux soldats aux Gardes, pour couper le visage de la Pelissier et rouer le violon de coups de bâton. Le complot fut découvert; le valet et Dulis furent condamnés par arrêt du parlement à être roués vifs en place de Grève. Dulis le fut en effigie; mais le valet-de-chambre le fut effectivement. On donna l'arrêt trop sévère; et comme, quelques années auparavant,

Voltaire avait eu des coups de bâton de la part du chevalier de Rohan, en plein midi, rue St.-Antoine, et qu'il n'en avait pu obtenir justice, on fit le couplet suivant :

Admirez combien l'on estime
Le coup d'archet plus que la rime :
Que Voltaire soit assommé,
Thémis se tait, la cour s'en joue;
Mais que Francœur soit menacé,
Le seul complot mène à la roue.

# ANECDOTES

*Sur Baron, comédien, mort en 1729.*

MICHEL Boiron, dit Baron, naquit à Paris le 8 octobre 1653, et fut baptisé sur la paroisse St.-Sauveur.

Son père et sa mère étaient des premiers sujets de l'hôtel de Bourgogne qui fleurissait dans ce tems, et l'emportait sur toutes les troupes de comédiens pour la représentation du tragique.

Son père mourut d'un accident très-singulier. Il faisait le rôle de don Diégue dans le Cid; son épée lui était tombée des mains, comme la circonstance l'exige, dans la scène qu'il avait faite avec le comte de Gormas; et en la repoussant du pied avec indignation, il en trouva malheureusement la pointe, qui lui piqua le petit doigt. On le traita de cette blessure sans y faire grande attention; mais la gangrène s'étant mise à la plaie, comme on s'apprêtait à lui couper la jambe, il ne le voulut pas souffrir. Non, non, dit-il, un roi

de théâtre comme moi se ferait huer avec une jambe de bois. Il aima mieux attendre doucement la mort, qui l'emporta quelque tems après.

A l'égard de sa mère, elle était si belle femme que lorsqu'elle se présentait pour faire sa cour à la toilette de la reine-mère, sa majesté disait aux dames qui étaient présentes : *Mesdames, voici la Baron*; et elles prenaient la fuite.

Il perdit ses père et mère étant encore en bas-âge, de sorte qu'il tomba sous la tutelle d'un oncle qui dissipa la meilleure partie du bien qu'ils lui avaient laissé. L'occasion d'un procès que son tuteur poursuivait en sa faveur, et dans lequel il avait pris pour avocat un nommé *Margane*, qui se mêlait de quelques mauvaises pièces de théâtre, fut la cause du parti que le tuteur prit de lui faire jouer la comédie, l'avocat lui ayant conseillé de se défaire de cette façon d'un pupille qui pourrait par la suite lui devenir à charge. Voici comment ce projet s'exécuta.

Un organiste de Troyes, nommé *Raisin*, après avoir gagné à Paris à la foire St.-Germain plus de vingt mille livres, avec une épinette de sa composition, à trois claviers,

longue à-peu-près de trois pieds et large de deux pieds et demi, avec un corps dont la capacité était le double plus grande, eut ordre de faire apporter à la cour cette épinette. Le prodige était l'obéissance de cette épinette qui, sans paraître touchée, jouait tous les airs qu'on demandait, s'arrêtait, reprenait au moindre commandement. Cette merveille effraya la reine. Le roi ordonna qu'on ouvrît le corps de l'épinette, d'où l'on vit sortir un enfant de cinq ans, beau comme un ange, qui était un des enfans de Raisin. Le secret de l'obéissance de l'épinette étant pénétré, Raisin ne laissa pas que de former le dessein de tirer encore parti de son épinette à la foire suivante, en promettant le même spectacle que l'année précédente, et d'en découvrir le secret, le tout suivi d'un petit divertissement. Cette foire fut aussi heureuse pour Raisin que la première. Il commençait son spectacle par la machine, ensuite de quoi les trois enfans de Raisin dansaient une sarabande, ce qui était suivi d'une comédie que ces trois petites personnes et quelques autres dont Raisin avait formé une troupe, représentaient tant bien que mal. Ils avaient deux petites pièces qu'ils faisaient jouer: *Trieussin*

*rival* et *l'Andouille de Troyes*. Cette troupe prit le titre de comédiens de M. le dauphin, et elle se donna en spectacle avec succès pendant du tems.

Ce fut dans cette petite troupe qu'à l'âge de dix à onze ans Baron fit ses essais du talent extraordinaire qu'il avait pour la déclamation. Il y fut engagé pour cinq ans avec la veuve de Raisin, son mari étant mort dans ce tems. Dès qu'il parut, il fut goûté au point qu'on fut le voir avec plus d'empressement que l'on n'en avait eu pour l'épinette. Il était surprenant qu'un enfant de dix à onze ans, sans avoir été conduit dans les principes de la déclamation, fît valoir une passion avec autant d'esprit qu'il le faisait.

La Raisin s'était établie après la foire proche du vieux hôtel de Guénégaud, et elle ne quitta point Paris qu'elle n'eût gagné vingt mille écus de bien. Elle crut que la campagne ne lui serait pas moins favorable; mais à Rouen, au lieu de préparer le lieu de ce spectacle, elle mangea ce qu'elle avait d'argent avec un gentilhomme de M. le prince de Monaco, nommé *Olivier*, qui l'aimait à la fureur, et qui la suivait partout; de sorte qu'en très-peu de tems la troupe fut réduite dans un état pitoyable.

Ainsi

Ainsi destituée de moyens pour jouer la comédie à Rouen, la Raisin prit le parti de revenir à Paris avec ses petits comédiens.

Cette femme n'ayant aucune ressource, et connaissant l'humeur bienfaisante de Molière, alla le prier de lui prêter son théâtre pour trois jours seulement, afin que le petit gain qu'elle espérait de faire dans ces trois représentations lui servît à remettre sa troupe en état. Molière voulut bien lui accorder ce qu'elle lui demandait. Le premier jour fut plus heureux qu'elle ne se l'était promis ; mais ceux qui avaient entendu le petit Baron en parlèrent si avantageusement, que le second jour qu'il parut sur le théâtre le lieu était si rempli que la Raisin fit plus de mille écus.

Molière, qui était incommodé, n'avait pu voir le petit Baron pendant les deux premiers jours ; mais tout le monde lui en dit tant de bien, qu'il se fit porter au Palais-Royal à la troisième représentation, tout malade qu'il était. Les comédiens de l'hôtel de Bourgogne n'en avaient manqué aucune ; et ils n'étaient pas moins surpris des talens du jeune acteur que le public. Molière l'emmena souper et coucher chez lui, le fit habiller, lui donna de l'argent ; et touché de voir un e

avait de si heureuses dispositions entre les mains de gens avec qui elles couraient risque de s'altérer ; il obtint un ordre du roi qui était alors à St.-Germain, qui cassa l'engagement de Baron avec la Raisin, et le remettait entre les mains de Molière, pour en avoir soin.

La Raisin, furieuse à cette nouvelle, courut chez Molière, un pistolet à la main, pour ravoir son comédien. Le flegme de Molière à ce spectacle la désarma, et la fureur dont elle était animée fit place à un torrent de larmes. Elle émut la pitié de Molière par le détail de la situation où elle se trouvait. Il voulut bien que Baron jouât encore huit jours pour le compte de la Raisin, à condition qu'une personne de confiance le conduirait au théâtre et le ramenerait chez lui après la représentation; ce qui fut exécuté. Molière, en possession de Baron sans aucune contradiction, s'attacha à son éducation, et se consolait dans les soins qu'il prenait pour le former, des chagrins domestiques qu'il avait à essuyer par l'humeur coquette de sa femme.

La Molière ne put voir sans jalousie les soins de son mari pour Baron : sa mauvaise humeur éclata par un soufflet qu'elle donna au jeune comédien; lequel irrité de ce mauvais

traitement, eut la résolution d'aller demander au roi son congé, et se remit dans la troupe de la Raisin. Cette femme se détermina à courir la province avec sa troupe qui réussit assez partout à cause de Baron; mais elle se dérangea par la suite. Il s'en forma une meilleure dans laquelle était mademoiselle de Beauval. Baron n'oublia pas Molière; l'âge lui faisait sentir combien il lui devait de reconnaissance, de sorte que Molière ayant su ses sentimens, lui envoya un ordre du roi pour revenir dans sa troupe. Baron n'a pas seulement l'obligation à Molière d'avoir développé les heureux talens que la nature lui avait donnés pour le théâtre; il lui en a encore une plus singulière, qui est celle de lui avoir formé les mœurs.

Un comédien qui avait été camarade de Molière en province, vint solliciter sa générosité pour l'aider à rejoindre quelque troupe: pour mieux réussir, il avait choisi Baron pour son intercesseur auprès de Molière qui lui fit présent de trente pistoles et d'un habit de théâtre qui lui avait coûté 2,500 liv., voulant faire connaître à Baron par ce trait que la générosité est la base de toutes les vertus et la première qualité de l'honnête homme. Après

la mort de Molière, arrivée le vendredi 17 février 1673, le roi eut dessein de ne faire qu'une seule troupe, de celle qui venait de perdre son illustre chef, et des acteurs qui occupaient l'hôtel de Bourgogne; mais les divers intérêts des familles des comédiens n'ayant pu se concilier, sa majesté eut la bonté de permettre que ces troupes restassent séparées. On ôta à la troupe de Molière la salle du Palais-Royal, qui fut accordée à Lully, pour la représentation des opéra. Les compagnons de Molière s'établirent, avec permission et sur les ordres de sa majesté, rue Mazarine, au bout de la rue Guenegaud, conjointement avec les comédiens du Marais dont le théâtre avait été supprimé par ordonnance de M. de la Reynie, lieutenant de police, le 25 juin 1673. Enfin, les comédiens de l'hôtel de Bourgogne qui, depuis un si grand nombre d'années, portaient le titre de la seule Troupe Royale, furent réunis à la troupe du roi, le 25 août 1680. Cela se fit par l'ordre de sa majesté donné à Charleville le 18 du même mois, qui fut exécuté par ceux de M. le duc de Crequi, gouverneur de Paris, premier gentilhomme de la chambre en année, et confirmé par une lettre de cachet en date

du 21 octobre. Avant cette réunion, il n'y avait comédie que trois fois la semaine, le mardi, le vendredi et le dimanche.

Lors de cette réunion, Baron avait 27 ans : il faisait l'ornement de la comédie par les grands rôles dont il était chargé et qu'il remplissait avec autant de noblesse que de vérité. Son talent et ses graces corporelles l'avaient établi à la cour sur le pied d'homme à bonnes fortunes. C'est l'idée qu'on en peut prendre d'après le portrait qu'en a tracé M. de la Bruyère dans son livre des Caractères du Siècle, sous le nom de *Roscius*, page 36 de l'édition de 1696.

Il a vécu plus que familièrement avec plusieurs dames d'un grand nom ; mais il éprouva bien que chaque état a ses plaisirs et ses peines. Il sut qu'un jour il y avait grande assemblée à l'hôtel de madame la duchesse de Berry dont il était chéri ; il s'habilla le plus richement et le plus galamment qu'il put pour s'y rendre. Un valet-de-chambre annonce M. le Baron ; la duchesse vint elle-même au-devant de lui, et lui dit : Monsieur le Baron, on ne reçoit un homme comme vous que dans l'antichambre ou dans son lit.

Se trouvant une autre fois couché avec ma-

demoiselle de la Ferté, dans une chambre ornée des portraits des ancêtres de cette maison, cette demoiselle dit à Baron, après avoir rêvé en examinant ces tableaux : Mais que diraient ces ancêtres, s'ils me voyaient aujourd'hui entre les bras d'un comédien. Ils vous diraient, mademoiselle, répondit Baron, que vous êtes une grande p.....

Baron affecta aussi par la suite de se donner la réputation d'homme de lettres. On prétend que la *Vie d'Henriette Sylvie de Molière*, roman qui a eu une grande réputation, est du même auteur que la *Coquette* et *l'Homme à bonnes fortunes* : Baron lui donna cinq cents écus pour mettre cette dernière pièce sous son nom; mais il n'y a de lui que le déguisement du laquais qu'il imagina avec son camarade Raisin.

L'*Andrienne* et les *Adelphes* de Térence, habillés à la française, ont toujours passé pour être du P. de la Rue qui ne s'en défendait pas plus que d'*Argélie*, qui a paru sous le nom de l'abbé Abeille. Au reste Baron aurait bien pu faire l'Andrienne et les Adelphes ; il n'y fallait point d'imagination, et les vers qui sont assez aisés sont des hémistiches tirés de toutes les comédies du monde. Peu s'en est fallu qu'il

n'ait aussi fait la tragédie de *Géta*. Pechantré, qui en était l'auteur, la lui fit voir. Baron eut soin de lui en dire le plus de mal qu'il put. Quelques jours après, il la lui décria plus impitoyablement; et la conclusion de tous ces mépris fut vingt pistoles qu'il offrit à Pechantré en échange de sa tragédie. Celui-ci, homme simple et d'ailleurs peu aisé, accepta l'offre; mais Chammeslé qui soupçonna quelque chose de cette convention, lut Géta, il le jugea digne du succès qu'il a eu, et il prêta à Pechantré les vingt pistoles qu'il retira peu-à-peu sur les représentations.

Baron quitta pour la première fois la comédie à Pâques de l'année 1691, âgé de 38 ans. Il finit par *Venceslas*, tragi-comédie de Rotrou, où il jouait le rôle de Ladislas. Le roi fut fâché de sa retraite de la comédie, et lui dit de bien penser à ce qu'il demandait, parce qu'il n'y rentrerait pas tant qu'il régnerait. Baron allégua des motifs de conscience auxquels le roi se rendit; mais la véritable raison de sa retraite, dont il eut le tems de se repentir, était qu'il traitait d'une charge de valet-de-chambre de sa majesté, dont elle lui refusa l'agrément. D'ailleurs Baron avait envie d'acheter une charge dans la robe à son fils,

et s'en est depuis repenti par raison. As-tu remarqué ses cheveux noirs, ils sont teints ainsi que ses sourcils et sa moustache. Il est plus vieux que Saturne; cependant comme, au tems de sa naissance, ses parens ont négligé de faire écrire son nom sur les registres de la paroisse, il profite de leur négligence et se dit plus jeune de vingt bonnes années pour le moins. D'ailleurs, c'est le personnage d'Espagne le plus rempli de lui-même. Il a passé les douze premiers lustres de sa vie dans une ignorance crasse; mais, pour devenir savant, il a pris un précepteur qui lui a montré à épeler en grec et en latin; de plus il sait par cœur une infinité de bons contes, qu'il a récités tant de fois comme de son cru, qu'il est parvenu à se figurer qu'ils en sont effectivement. Il les fait venir dans la conversation, et on peut dire que son esprit brille aux dépens de sa mémoire. Au reste on dit que c'est un grand acteur; je le veux croire pieusement: je t'avouerai toutefois qu'il ne me plaît point, je l'entends quelquefois déclamer ici, et je lui trouve, entr'autres défauts, une prononciation trop affectée avec une voix tremblante qui donne un air antique et ridicule à sa déclamation. »

la populace, curieuse de voir comment un comédien s'acquitte de ces fonctions, accompagna en foule le viatique chez Baron. Le héros de théâtre, qui ne voulait pas perdre l'occasion qui vraisemblablement devait être la dernière, de représenter, dit à l'assemblée d'un ton tragique :

« Messieurs, j'ai eu dans ma vie des jours brillans : je me suis vu aimé du plus grand roi du monde, du vainqueur des nations; je me suis vu caressé par les Condé et les Turenne, et applaudi par toute l'Europe qui est venue m'entendre; mais je n'en ai jamais eu de plus flatteur que celui-ci où le roi des rois vient lui-même me visiter. »

Un quart d'heure avant que de mourir, il dit à sa femme : « Vous avez vu ces belles tragédies que nous représentions, il n'y avait rien de si beau : eh bien, tout cela n'était rien en comparaison de ce que je vois dans la gloire. »

Il décéda à Paris dans sa maison sur l'Estrapade, dans les plus dignes sentimens, le 22 décembre 1729, âgé de soixante-seize ans deux mois et demi.

Des plaisans imaginèrent la marche de son convoi, comme il suit :

Son corps était porté par quatre moucheurs de chandelles.

Les quatre coins du poële, portés par les comédiens Quinault, Dufresne, Sarrasin et Duchemin, père : Dufresne et Sarrasin en habits de héros, représentant l'un les princes, l'autre les rois ; Quinault habillé galamment à la française, représentant les amoureux ; et Duchemin en habit de vieillard, représentant les pères de comédie.

Trois comédiens marchaient derrière, dont l'un portoit la couronne, un autre un turban, et celui du milieu, l'épée.

Les autres comédiens suivaient dans leurs habits de caractères ; ensuite venaient les comédiennes.

Mesdemoiselles Jouvenot, Dubreuil et du Bocage, représentant les trois Graces.

Mesdemoiselles Lecouvreur, Quinault et Balicourt, représentant les trois Furies.

Mesdemoiselles Duclos, Dangeville et la Motte, représentant les trois Parques.

Mesdemoiselles Labatte, Desenne et le Grand, représentant les trois Vertus.

La demoiselle Desbrosses, petite-fille de Baron, représentait l'Indolence ; elle était sur un fauteuil à roulettes poussé par Moligny,

ex-comédien, et par Bourlet, procureur au Châtelet.

Le souffleur, le trésorier, les contrôleurs et le concierge, pêle-mêle avec les ouvreuses de loges, fermaient la marche.

Les applaudissemens que Baron recevait au théâtre, et l'accueil obligeant dont l'honoraient les plus grands de la cour, avaient fait croître en lui une vanité qui est assez ordinaire aux gens de sa profession, quoiqu'elle n'ait pas souvent tant de fondement que dans cet inimitable acteur. C'est à l'occasion de cette vanité que M. Lesage dit de lui dans la nouvelle édition du *Diable Boîteux*, chap. des Songes, page 200 : « J'apperçois un histrion qui goûte dans un profond sommeil la douceur d'un songe qui le flatte agréablement. Cet acteur est si vieux qu'il n'y a tête d'homme à Madrid qui puisse dire l'avoir vu débuter. Il y a si long-tems qu'il paraît sur le théâtre, qu'il est pour ainsi dire théatrifié. Il a du talent, et il en est si fier et si vain qu'il s'imagine qu'un personnage tel que lui est au-dessus d'un homme. Savez-vous le songe que fait ce superbe héros de coulisses ? Il rêve qu'il se meurt, et qu'il voit toutes les divinités de l'Olympe assemblées pour décider de ce

qu'elles doivent faire d'un mortel de son importance. Il entend Mercure qui expose au Conseil des Dieux que ce fameux comédien, après avoir eu l'honneur de représenter si souvent Jupiter et les autres principaux Immortels, ne doit point être assujetti au sort commun à tous les humains, et qu'il mérite d'être dans la troupe céleste. Momus applaudit au sentiment de Mercure ; mais quelques autres dieux et quelques déesses se révoltent contre la proposition d'une apothéose si nouvelle; et Jupiter, pour les mettre d'accord, change le vieux comédien en une figure de décoration. »

## EPITAPHES DE BARON.

Ci gît l'élève de Molière,
Qui, voulant de son maître égaler tous les pas,
Vint au théâtre, à deux doigts du trépas,
Nous montrer, comme lui, [illegible]

## AUTRE.

Ci gît un grand acteur qui n'eut point son semblable,
Qui, malgré le fardeau de soixante-onze ans,
Les faisait oublier par ses [illegible];
Et maître du théâtre était inimitable.
Les Graces le suivaient, et n'ont jamais voulu
De le rendre toujours aimable.
Par un souvenir [illegible];
Disons qu'ici le [illegible],
Et *requiescat in pace*.

# ÉPITRE A BARON.

O toi qui sur la scène, où chacun court t'entendre,
Nous parais un phénix qui renaît de sa cendre,
De ton art enchanteur vrai modèle en effet
Que trente ans d'intervalle ont rendu plus parfait,
Et que de nouveaux dons enrichit Melpomène,
Au théâtre aujourd'hui quel dessein te ramène?
Trop sûr de l'illustrer dans un long avenir,
Y viens-tu pour l'abattre ou pour le soutenir?
Oui, lorsqu'à la nature, à la raison fidèle,
Du seul vrai, du seul beau tu traces le modèle,
Et que dans ce maintien si noble où je te vois,
Ton cœur règle tes bras, tes regards et ta voix;
Sur toute autre action mon ame réfroidie,
Pour la première fois croit voir la comédie.
Mais que dis-je? Ces sons qu'on écoute à genoux,
S'ils ravissent nos sens, se tournent contre nous.
Le goût qui nous attache à tes savans prestiges,
Ne trouvant plus de toi ni graces ni vestiges,
S'il faut que le destin t'enlève à nos désirs,
Que nous servira-t-il? qu'à troubler nos plaisirs,
Qu'à nous faire sentir, même sans espérance,
Du médiocre au grand toute la différence.
Dès long-tems avec toi du théâtre exilé,
Avec toi le grand goût vient d'être rappelé;
Nous revoyons ces jours où jeune et plein de charmes,
La plus auguste cour t'honorait de ses larmes.

Beaubourg.

Beaubourg vint après toi ; mais sa tragique ardeur
Eut long-tems contre lui ses cris et sa laideur.
Du beau sexe long-tems la trop puissante brigue
Méconnut à ses traits et Pyrrhus et Rodrigue.
Mais soit qu'au bien présent uniquement lié,
Le spectateur ingrat déjà t'eût oublié ;
Ou soit qu'il crût lui voir des talens en partage,
Il parut sur la scène avec quelqu'avantage.
Un noble orgueil en lui bravait Agamemnon ;
Mais bientôt de ton fils la jeunesse et le nom
Combat avec succès un pareil adversaire ;
On croit lui retrouver quelques traits de son père,
Et prévenu des feux dont son cœur est touché,
Paris le court en foule admirer dans Psyché.
Sur la scène à son tour Salé voulut paraître,
Et sans être reçu parut digne de l'être ;
Puis s'engageant encor dans ce pas hasardeux,
Avec honneur admis, les effaça tous deux.
Lui seul d'un grand acteur nous montra quelques traces ;
La scène mit sa mort au rang de ses disgraces :
Par ses regrets long-tems son deuil fut exprimé ;
Et Ponteuil, jusque-là de sifflets opprimé,
S'élevant tout-à-coup par une heureuse audace,
Nous plut dans Mithridate et dans le vieil Horace.
De nouveautés depuis le public amoureux,
Des Quinault sur la scène a vu l'essaim nombreux ;
De leur seule famille au théâtre animée,
La troupe en un besoin se trouverait formée.
L'aîné dans Polieucte arracha quelques pleurs,
Fit parler d'Andronic l'orgueil et les douleurs ;

Mais le héros se perd dans sa figure étique,
Il n'est qu'acteur joli dans le grand pathétique;
Et loin du naturel son geste toujours pris
N'est en lui qu'un effort pour soutenir ses cris.
Dufresne en son récit, il est vrai, sans principe,
Par de grands traits pourtant nous frappa dans Œdipe;
Depuis dans chaque pièce emporté jusqu'au bout,
Enflé de son succès fut le même partout.
Il est Œdipe à Sparte, Œdipe au Capitole;
Mais c'est le seul pourtant digne de ton école,
Et qui par ses talens cultivés avec soin,
T'approcherait le plus en te suivant de loin.
Un récit dont le charme entraîne le suffrage,
Du plus beau naturel ne peut être l'ouvrage,
Ni par le travail seul n'est point un bien acquis:
Il faut aux sons charmans joindre le sens exquis.
De l'action toujours l'intelligence est l'ame.
A cette portion d'une divine flamme,
La scène distinguant toujours ses favoris,
Compta les Floridor après les Mondoris;
Et de regrets publics consacrant leur mémoire,
Dans tes brillans essais vit renaître sa gloire.
C'est toi qui le premier dans tes transports divers,
Sans couper l'hémistiche et suspendre le vers,
Et d'un art trop marqué corrigeant l'imposture,
Comme elle doit parler fis parler la nature;
Et qui même avec nous trompé dans tes douleurs,
Pour applaudissemens nous arrachas des pleurs.
De Baron jeune encor le nom était illustre;
Mais qui l'eût jamais cru, qu'en ton treizième lustre,

Du théâtre en sa gloire indiscret déserteur,
Paris retrouverait en toi le même acteur?
Qu'il te verrait encore, en reprenant tes traces,
Avec la même force offrir les mêmes graces?
Et peut-être au public déjà trop satisfait
Montrer plus de sagesse encor que tu n'as fait?
Jadis par les plaisirs ta jeunesse guidée,
Jusque sur le théâtre en reportait l'idée;
Et, sans t'assujettir à de justes égards,
Un intérêt secret conduisait tes regards.
Baron alors d'Achille oubliant le génie,
Dans les loges, dit-on, cherchait Iphigénie;
Mais au fond de toi-même aujourd'hui renfermé,
Tout conspire à nous rendre un caractère aimé.
De ton cœur agité le trouble ou l'allégresse
Nous transporte avec toi dans Rome ou dans la Grèce,
Et dans ses mouvemens, variés tant de fois,
Fait parler ton silence encor plus que ta voix.

## OLIVIER DE SENOZAN,

*Intendant des affaires du clergé* (1730).

La charge de receveur général du clergé fut changée en 1728 en celle d'intendant des affaires du clergé, et elle fut donnée à M. Olivier de Senozan.

Il ne crut pas, selon les apparences, par rapport aux grandes richesses qu'il possède, devoir faire les fonctions de cette charge sous un nom aussi commun qu'elle avait, et il s'imagina qu'un nom plus élevé embellirait ces fonctions et le dispenserait d'être comptable.

Il est fils d'Olivier, originaire de Languedoc, entre Nîmes et Montpellier, qui est venu à Lyon portant une balle de toile sur son dos. Il fit ce commerce pendant quelques années, et y gagna du bien. Il fit connaissance avec une marchande de dentelles nommée madame *la Raison*, qui allait aussi vendre dans les maisons. Ils se marièrent ensemble, et se mirent en boutique à Lyon dans la rue des *Enfans qui pissent*, où ils augmentèrent leur fortune; en sorte qu'il devint marchand en

gros, et entreprit la banque, dans laquelle il réussit.

Les biens ne furent pas plutôt venus qu'il voulut avoir des honneurs; et pour parvenir à l'échevinage, il fallait passer auparavant à l'administration d'un des hôpitaux qui sont à Lyon, ce qui ne se pouvait faire sans qu'il eût changé de religion, étant calviniste comme son père.

L'envie qu'il avait de parvenir aux charges le détermina bientôt; mais il n'en était pas de même de sa femme, qui était aussi calviniste, et qui crut ne devoir point changer.

Elle consentit que son mari prît une autre religion, que deux filles et un garçon qu'ils avaient eus de leur mariage y fussent élevés; mais elle se réserva une troisième fille qu'ils avaient aussi eue pour l'instruire dans sa religion, qu'elle ne voulait point abandonner.

Les choses arrangées de cette manière, il fut fait administrateur de l'hôpital de la Charité par le moyen de M. Perrichon, secrétaire de la ville, qui avait placé chez lui un de ses neveux garçon de boutique pour apprendre la marchandise de toile.

Il ne crut pas devoir laisser auprès de sa femme sa troisième fille; il la fit enlever et

bout de sept mois, ils n'en eurent plus, et se haïrent autant qu'ils s'étaient aimés : ce qui dure encore (1728).

La première fille a cependant été reconnue dans la suite par le père. Il a obtenu pour elle des lettres de légitimation, et l'a mariée depuis à M. Boisse, capitaine de cavalerie, d'une des premières familles de Lyon. Il lui a donné en la mariant 50,000 écus et 50,000 liv. de plus à cause de son état.

Il a marié l'autre six mois après à M. de Senas, conseiller à la cour des monnaies.

La deuxième des filles du sieur Olivier a été mariée à M. Bouilleau de la Roche, gentilhomme du Vivarais; et la troisième, qui voulait se faire religieuse aux dames Ursulines, est morte pendant son noviciat.

M. Olivier fit étudier son fils au collége des Jésuites à Lyon; mais comme il avait l'esprit très-épais, il ne put y rien apprendre, et n'a jamais été capable que d'être en troisième. Son père voyant qu'il avait si peu d'ouverture, lui fit quitter le collége, et le mit chez le sieur Peysson, marchand de toile en gros, où il ne réussit pas mieux : enfin il l'envoya à Paris, où il aurait fort souhaité le faire passer

à Lyon, leur disant que ces marchands pourraient leur donner des moyens de trouver de l'argent avec leur papier.

Il employa partie de la fortune qu'il avait faite de cette manière à acheter la terre de Senozan qui était en décret, et dont il prit le nom, et plusieurs magnifiques maisons à Lyon, entr'autres celle de Pyerron à la place de Louis-le-Grand.

Après avoir fait toutes ces acquisitions, il revint à Paris; il y entra dans les affaires par la protection de M. Pronde, qui avait commencé sa fortune à Paris, et qui la trouvait assez grosse pour ne se plus intéresser dans la même qualité de traités qu'il avait faits autrefois. Il ne voulut même plus y paraître sous son nom, voulant se faire président à la chambre des Comptes; mais il avait toujours intérêt dans ce qu'il y avait de meilleur, sous le nom de Rousseau, qui était un de ses prête-noms, et de M. de Senozan, qu'il protégeait fort auprès de M. Desmarets, de qui il était ami particulier.

La fortune de M. de Senozan devenait tous les jours plus considérable. Il vint faire un voyage à Lyon, où il fit proposer à M. de Sève de Flécher, premier président de la

ce qui fut exécuté avant le contrat, par lequel elle ne lui donna rien, et la maria seulement avec ses droits.

Cette fille était la bien-aimée, quoique la cadette. Madame de Virville n'avait jamais pu souffrir l'aînée, ne l'avait jamais fait manger ni menée avec elle, et elle n'avait dans la maison d'autre compagnie que les domestiques.

Ce mariage surprit tout le monde. Il vint avec sa femme à Paris, y amena sa belle-mère, son beau-frère et sa belle-sœur, et ils logèrent tous ensemble au petit hôtel de Louvois, qu'il avait acheté.

Son beau-frère mourut six mois après de la petite vérole; et comme il avait 60,000 liv. de rente en fonds de terre substitués sur sa tête, ces deux sœurs devinrent tout-à-coup de riches héritières.

L'aînée fut mariée quelques années après à M. le marquis de Verderonne. Cette femme ayant été très-mal élevée et toujours maltraitée par sa mère était bête au-delà de l'imagination. Son mari l'a gardée chez lui tant que sa mère, qui en avait soin, a vécu; mais après sa mort il la amena chez madame de Virville, et a rendu tout ce qu'il avait eu de bien.

cour d … d'enfans avec son mari; et
présid … de croire qu'elle n'en aura
mois … Senozan se trouve avoir épousé
Il … qui lui donnera plus de 80,000 liv.
avai … des alliances avec les plus grands
sel … de la cour, comme M. le duc de
tr … qui est cousin-germain de sa femme,
n … duc de Villeroi, MM. de la Baume et
… de Gouvernai.

Il a trois enfans, deux garçons et une fille. La fille a été mariée en 1730 à M. le comte de Luce, fils de M. le prince de Tingry, auquel il a donné 1,100,000 liv., et 100,000 liv. pour les meubles.

M. le prince Tingry a depuis été fait maréchal de France, à la promotion de 1734, et a pris le nom de maréchal de Montmorency, et le comte de Luce a pris celui de prince Tingry : il est colonel du régiment de Touraine (1739).

Cette fille, qui est fort mal élevée, a commencé par mépriser son mari, et ne voulait point coucher avec lui. Elle était devenue amoureuse de M. le marquis de Mirepoix, que son père lui avait présenté pour être son mari. Les choses se sont raccommodées ensuite.

Elle a mal réussi à la cour ; quand elle vint pour y être présentée, on lui trouva un air trop décidé, pour ne pas dire quelque chose de plus, qui ne convient point aux jeunes personnes.

Depuis ce mariage son frère aîné est mort, et l'autre a couru le même risque ; sa mère est devenue grosse.

Constantin; mais M. le duc de Mazarin étant devenu veuf, elle s'imagina réussir plus aisément de son côté, y trouvant tout ce qu'elle pouvait désirer. Il lui fallait un mari qui la fît duchesse, parce qu'elle voulait avoir la place de dame d'atours de la reine, qu'avait la comtesse de Mailly sa mère, et avec qui elle ne demeurât point. Outre cela il était à croire que celui-ci mourrait bientôt.

Le marché fut conclu à cent mille écus; et la nouvelle de son mariage fut rendue publique.

M. de la Meilleraye, fils de M. le duc de Mazarin, qui n'avait point été consulté, selon les apparences, sur ce mariage, et qui était fort ami de tous les frères de madame de la Vrillière, y fit signifier une opposition la veille qu'il devait être fait, en sorte qu'elle se trouva tout d'un coup arrêtée dans ses projets.

Cette aventure fit grand bruit. Elle fut nommé à Paris *la duchesse manquée*, et l'on fit sur elle ce couplet de chanson:

Les femmes ordinairement
Prennent mari pour leur devant;
Mais madame de la Vrillière
En prend un pour son derrière,
Laire la laire lanlaire laire la laire lanla.

parce que M. de Nangis avait toujours été de ses amis, et qu'il était bien aise de lui faire plaisir.

Le mariage se fit, le 14 juin 1731, à l'Institution, où logeait M. le duc de Mazarin. Il y eut pour témoins M. le marquis de Fimarcon, Pernot, écuyer de madame de la Vrillière, et deux autres témoins de la part de M. le duc de Mazarin.

Madame la duchesse de Mazarin fit des présens à son beau-fils et à sa belle-fille. Elle donna à l'un tout ce qui peut servir à la toilette d'un homme en vermeil doré, et à l'autre differentes pièces d'étoffes, et dix mille livres à Leroux, valet de chambre de M. le duc de Mazarin qui le gouvernait.

Les dix mille liv. furent bientôt mangées, et on chercha des ressources sur le billet de pareille somme. M. le duc de Mazarin le fit proposer à plusieurs personnes, et tout le monde refusait un pareil effet; et madame de Mazarin qui était instruite de tout ce qui se passait à ce sujet, et du besoin que M. de Mazarin avait d'argent, a fait retirer ce billet en donnant huit mille francs comptant. M. de Mazarin, qui en a été instruit par la suite, ne le lui a jamais pardonné, et ne l'a pas voulu

conséquence, et l'affaire fut bientôt conclue. C'était la plus jolie personne qu'on pût voir, elle conserve encore à quarante-six ans qu'elle a, de la beauté et même de la fraîcheur : elle est même encore, en la regardant de loin, la plus jolie femme de la cour. Cette revendeuse à la toilette était une des meilleures amies de M. d'Argenson ; elle a laissé plus de quarante mille écus de biens et a bien établi sa famille. Il y a un de ses enfans avocat, un qui est augustin, et une fille qui est mariée à un homme d'affaires.

*Lettre de M. de Mazarin à M. de Nesle.*

Paris, ce 30 mars 1731.

J'ai été charmé, mon cher marquis, d'avoir trouvé sur ma liste que vous aviez bien voulu vous souvenir de moi. J'appréhendais bien que les torts que vous avez cru que j'avais ne m'eussent entièrement brouillé avec vous, dont j'aurais un regret infini, vous aimant et estimant plus que personne du monde. Ma foi, mon cher fils, vous devriez bien me rendre la cousine, et excuser les premiers mouvemens que j'ai faits qui ne venaient que d'une tendresse paternelle, et dont je me repens

infiniment. Je vous donne ma parole d'honneur, pour cette fois-ci, que vous n'aurez aucun reproche à me faire. Cela finirait toutes les mauvaises tracasseries dont je ne saurais me consoler d'avoir été la cause innocente. Je vous vois faire deux pas en arrière en lisant ma lettre; je ne l'aurais pas hasardée, si je n'avais pas confiance aux bontés dont vous m'avez toujours honoré, et l'amitié que je me suis flatté que vous avez pour moi, que je vous prie instamment de vouloir me continuer.

*Signé* LE DUC DE MAZARIN.

### *Réponse de M. de Nesle.*

Vous avez jugé sainement, monsieur, de l'effet que votre lettre a produit sur moi. J'ai été surpris autant qu'on peut l'être, et de l'idée et de la proposition que vous me faites. D'être de moitié d'un [illegible] aussi étrange. J'ai eu pour moi [illegible] la complaisance d'entrer dans vos vues et de vous prêter mon ministère pour [illegible] une affaire que vous paraissiez désirer avec ardeur. Elle était trop raisonnable pour [illegible]. L'[illegible] qui l'a terminée me corrige à jamais de me mêler des affaires des autres. On peut être dupe une fois.

les honnêtes gens le sont sur l'intérêt et les procédés; mais il faut tâcher de n'être point sot. Je me l'avouerais et le paraîtrais aux yeux du public, si j'essayais de renouer un mariage dont la maussade rupture a fait tant d'éclat. Je crois que madame de la Vrillière me saurait bien mauvais gré, si j'étais assez fou pour lui en faire la proposition. Je n'ai point envie d'altérer l'amitié qui nous lie encore plus que le sang. Les désirs du mariage sont des signes de santé qui me prouvent le retour de la vôtre. Je vous en fais mon compliment très-humble, et j'ai l'honneur de vous assurer, monsieur, de mon respect.

*Signé* MAILLY DE NESLE.

mérite qu'un nom dont la France se souvient avec douleur.

Ce n'est pas à tort qu'on l'a appelé *Tonneau*, il était d'une amplitude à ne pouvoir se traîner.

Il était la terreur des rouliers d'Orléans, parce qu'un jour, allant à son château de Chilly, il trouva mauvais que des rouliers chargés ne détournassent pas pour laisser le passage libre à sa chaise ; il en descendit et voulut maltraiter un de ces voituriers; mais s'étant trouvés cinq ou six de compagnie, ils se défendirent au grand dommage du duc qui n'eut pas d'autre parti à prendre que celui de fuir en poste ; mais il ne passait plus depuis sur cette route qu'avec des armes à feu, et prêt à s'en servir. Les rouliers de leur côté se tenaient sur leurs gardes, et se contentèrent du mal qu'il lui avaient fait.

Le jour de son enterrement, 3 février 1738, le sieur Grandmaison, garde du roi, s'avisa d'en faire l'éloge dans les foyers de la comédie; le jeune Berville, colonel du régiment de Rouergue et fils du lieutenant-général des armées, était présent et ivre. Fi donc, dit-il, il ne voyait que des m..... et des ivrognes. Grandmaison, connu pour un très-brave

homme, s'approcha de lui : J'ai dit, monsieur, qu'il me faisait l'honneur de m'aimer. L'étourdi Berville fit mille nouvelles insultes à Grandmaison, qui eut la sagesse de n'y pas prendre garde. On leur donna cependant des gardes. Le comte de Saxe accommoda l'affaire ; mais le roi envoya par lettre de cachet Berville au château de Cambray, jusqu'à nouvel ordre.

# LES ORGIES,

## ALLÉGORIE (1731).

(Debauche de Gruer, Campra et autres, avec la Camargo, la Pelissier, la Duval et la Bulle, au mois de juin 1731. Les femmes se déshabillèrent après dîné, ce qui donna lieu aux extravagances les plus lascives. Cette scène se passa au magasin de l'opéra, mais elle n'y resta pas renfermée comme bien d'autres. Les fumées du Champagne qui avait été bu et la frénesie luxurieuse qui les transportait, empêcha ces acteurs et actrices d'appercevoir qu'un rideau qui voltigeait découvrait à des gens du dehors leurs fureurs lubriques.)

Depuis le jour où, captive en ses rets,
Vénus parut en attitude honnête,
Le dieu jaloux qui l'observa de près
S'est repenti d'avoir troublé la fête.
Depuis ce tems tous mystères d'amour,
Gentils ébats, joyeuse liturgie,
Lui sont plaisirs interdits pour toujours.
Pour célébrer ses nocturnes orgies,
Amour attend qu'il ait fini son cours,
Et ses bons tours ne se font qu'aux bougies.

Un jour Phébus, tout plein de ses regrets,
Lui dit : Faut-il qu'un éternel mystère
Au Dieu du jour dérobe tes secrets,
Et que la nuit en soit dépositaire?
Oublie, Amour, que mes yeux indiscrets

Au tems des Grecs, Vénus aux belles fesses
Avait un temple où d'impures prêtresses
Sacrifiaient au plus vil des amours :
Tel sacrifice en pareil sanctuaire
Convenait fort. Phébus avec horreur
Voit célébrer ce profane mystère.
J'ai cru trouver les Graces et ta mère,
Perfide Amour; quelle était mon erreur!
Je crois ici reconnaître au contraire
Les noires sœurs, compagnes de Cerbère.
D'un vain éclat vous qui fûtes frappés,
De mille objets adorateurs fantasques,
Pendant qu'ici je fais tomber les masques,
Venez, mortels, et soyez détrompés.
Le Dieu finit, et ses mains irritées
Ont à nos yeux arraché le bandeau.
Ribauds punis, Laïs décréditées,
Une autre fois tirez mieux le rideau.

## L'ABBÉ DE SEPT-MAISONS,

*Nommé à l'évêché de Soissons; M. de Saint-Aubin, du séminaire de Saint-Sulpice; M. de Laubrière, évêque de Soissons; M. de Vaugiraud, évêque d'Angers, et autres* (1731).

Il y avait quatre évêques dans le royaume qui avaient été jésuites, et qui en étaient sortis quand M. l'abbé de Sept-maisons fut nommé le premier janvier 1731 à l'évêché de Soissons. Ces quatre évêques étaient :

M. l'évêque de Marseille, dont le nom de famille était Belsunce, qui en sortit par faiblesse de santé.

M. l'ancien évêque d'Apt, qui s'appelle *de Foresta de Colombe*, qui en sortit par les mêmes raisons.

M. l'évêque de Sisteron, qui est d'une famille marchande de Bordeaux, et qui se nomme *Laffiteau*, qui en sortit pour avoir sollicité des affaires à Rome dont il avait été chargé par M. le duc d'Orléans, et qui déplurent au général.

M. l'évêque de Viviers, qui est de Languedoc, et qui s'appelle *de Villeneuve*, frère

de celui qui a été ambassadeur à la Porte, sans être de la famille des grands Villeneuve de Provence; qui en est sorti pendant son noviciat, parce que les jésuites ne lui trouvèrent pas assez de capacité pour être utile à la société.

Ces quatre prélats, quoique différemment sortis de chez les jésuites, sont toujours restés fort de leurs amis. Il n'en a pas été de même de M. l'abbé de Sept-maisons, qui, ayant été obligé de se retirer de chez eux en 1712 pour galanterie avec les pensionnaires du collége de Clermont, s'est entièrement détaché d'eux en se jetant du côté des PP. de l'Oratoire.

Il tint cette conduite en Bretagne, d'où il est, et où il se retira après être sorti des jésuites; et voyant que le parti qu'il avait pris ne lui profiterait en rien, il voulut revenir à eux, et pour pouvoir obtenir quelque dignité dans l'église, il prit les ordres qui lui furent donnés par M. l'abbé de Tressan, premier aumônier de M. le duc d'Orléans, qui était en ce tems-là évêque de Nantes.

Il eut différentes scènes lorsqu'il était jésuite, et par malheur pour lui, deux de ceux avec qui elles étaient arrivées se trouvèrent à la cour dans le tems qu'on y parlait de lui.

L'un était M. de Calvière, exempt des gardes du corps, et l'autre M. de Fontanieu, intendant des meubles de la couronne, et intendant du Dauphiné. Ce qu'il voulut faire à ce dernier fit bien plus de bruit, et fut cause de sa sortie; il n'a point fait difficulté de dire que la chose était véritable.

On aurait pu croire qu'il aurait changé d'humeur et de caractère, si depuis sa sortie des jésuites il ne lui était arrivé d'autres aventures. Il fut surpris, avec l'abbé de la Vieuville, en partie quarrée dans un cabaret nommé *le petit Père noir*, dans la rue St.-Martin, et l'on prétend que c'est lui qui laissa une bague à un exempt qui voulut l'arrêter dans les Tuileries pour le même vice. Il lui dit qu'il était évêque, que c'était le perdre de réputation; qu'il lui remettait sa bague, et qu'il n'avait qu'à la porter à M. le lieutenant de police, à qui il irait parler le lendemain.

Ces différentes affaires, qui furent renouvelées selon les apparences par les jésuites, firent grand bruit; elles vinrent aux oreilles de M. le cardinal qui lui avait fait donner cet évêché à la recommandation de madame la maréchale de Roquelaure, dont il est proche parent, étant d'une très-bonne et

très-ancienne famille de Bretagne, et qui appartient à ce qu'il y a de meilleur dans la province.

On ne croit cependant pas que tout cela eût empêché qu'il eût obtenu ses bulles, à moins que des gens accrédités à la cour de Rome ne s'y fussent opposés, s'il avait pu trouver l'argent nécessaire; mais il n'en avait point et n'en pouvait trouver.

Ce défaut d'expédition de bulles faisait renouveler chaque jour les mauvais discours que l'on tenait sur lui; et M. le cardinal, pour les faire finir, lui fit donner, le 26 mai suivant, l'abbaye de Ham, diocèse de Noyon, qui vaut dix à onze mille liv. de rente, et il remit son évêché qui a été donné, le 25 juillet même année, à l'abbé de Laubrière, conseiller au parlement.

Cet abbé qui se trouve veuf et qui a des enfans, a la protection de mademoiselle la princesse de Carignan et de madame de Chaulnes. Il aurait obtenu l'évêché d'Angers sans M. de St.-Aubin, supérieur du séminaire de St.-Sulpice, qui s'y opposa formellement auprès de M. le cardinal, en lui représentant la manière dont il s'était conduit par rapport

homme extrêmement désintéressé qui ne voulait ni ne demandait rien, quoiqu'il fût très-propre à remplir les postes les plus grands dans l'église.

Ce discours frappa si fort M. le cardinal, qu'il lui dit qu'il fallait faire usage d'un pareil homme, et que l'évêché d'Angers ne pouvait être en de meilleures mains que les siennes. Cet abbé le pria de s'en informer, avant de rien déterminer à son sujet; et sachant bien que s'il consultait quelqu'un, ce serait M. Paulet, Supérieur du séminaire de St.-Nicolas du Chardonnet, il le fut prévenir. M. Paulet lui répondit qu'en ayant toujours ouï dire du bien, il ne pouvait qu'en rendre bon compte à son éminence.

M. le cardinal en écrivit, et sur la foi de ces deux personnes, ou proprement sur celle de M. de St.-Aubin, M. Paulet n'ayant connu ce chanoine que sur les relations du premier, il fut nommé à l'évêché d'Angers.

Cette nomination qui surprit bien du monde, fit faire recherche de son extraction. On prétendit qu'il n'était point de si grande condition que M. de St.-Aubin l'avait fait d'abord; et il fut publié qu'il avait récompensé en lui le soin qu'il prenait de ses affaires.

L'évêché de Pamiers avait été donné, du tems du feu roi, à l'abbé de Camp qui était de même caractère que l'abbé de Sept-maisons, mais dans le genre différent; ce qui donna lieu à la devise d'un ver luisant, avec ces paroles au bas : *Splendor' mio da il culo*. Il ne put obtenir de bulles pour cet évêché. On disait qu'elles lui avaient été refusées *propter mores*, mais la vérité est que c'était parce qu'il les sollicitait dans le tems que l'affaire du *cas de conscience* était arrivée en France.

De Camp était fils d'un pâtissier d'Amiens. Il avait été d'abord à M. du Gué, contrôleur général des postes, homme fort riche et fort ami de M. de Roquette, évêque d'Autun, se trouvant l'un et l'autre du même goût. Il était grand, bien fait, de beaux cheveux blonds : il jouait fort bien du violon et de la flûte, et souvent on le faisait venir au dessert pour divertir ceux qui y étaient.

M. du Gué avait une grosse terre dans le diocèse d'Autun où il allait passer une partie de l'année; et M. l'évêque était souvent chez lui comme son ami, ce qui cessa par rapport à un discours que tint madame du Gué.

Ils étaient tous à dîner ensemble; et pour

fut à Rome, où l'ordre de prêtrise lui fut conféré.

Il profita, tout autant qu'il put, de la bonne volonté de son maître. Il ne laissa pas que de travailler pour acquérir de la science; mais il ne voulait que de celle qui paraissait beaucoup au dehors, et qui coûtait très-peu à l'esprit.

Il s'acquit aussi des amis; et par toutes les voies qu'il put mettre en usage, dont la principale fut la protection de son maître, il fut nommé à l'évêché de Pamiers; ce qui lui procura, quelques années après, en remettant cet évêché, l'abbaye de Cigny qui valait 35 à 40 mille liv. de rente.

Il dut se trouver heureux d'être défait d'une dignité qui ne lui convenait, ni par sa naissance, ni par la vie qu'il avait menée.

Il ne balança point à prendre ce parti, et remit une dignité qui devait lui être à charge.

Cet abbé était curieux en tableaux, médailles, titres et pièces anciennes. Il voulait passer pour connaisseur en toutes ces choses, et faisait tout ce qu'il croyait pouvoir le persuader aux autres. Plusieurs personnes lui ont refusé cette qualité, et c'étaient ceux qui le

## HISTORIETTE

*De deux dévotes, de deux catins et d'un payeur des rentes* (1733).

Deux dévotes habitaient le deuxième étage d'une maison, rue des Canettes, près St.-Sulpice, dont le premier était occupé par des filles de moyenne vertu. Les premières firent donner congé aux autres, et descendirent dans leur appartement. Voici comment ces dernières s'en vengèrent: elles avaient une double clé de l'appartement dont elles avaient été chassées; elles n'en rendirent qu'une, et le premier dimanche du mois d'octobre 1733, dès qu'elles virent les dévotes parties pour vêpres, elles entrèrent chez elles avec un payeur des rentes qu'elles avaient *raccroché*. On trouva en entrant la nappe mise, avec une collation assez propre que les dévotes avaient sans doute préparée pour quelque dévot. La collation fut mangée; le payeur des rentes fut enivré. Ces filles le firent coucher; et après lui avoir dit qu'elles viendraient le réveiller dans deux heures, qu'elles allaient

# ARRÊT DE L'AMOUR (1735).

Sur la requête des beautés
Qu'en foule ici de tous côtés
Fait arriver leur nouvelle disgrace,
Voici ce que de notre grace,
En Dieu juste et compatissant,
Nous faisons en faveur de ce sexe charmant.
Content de ce quartier d'hiver,
Pendant lequel à la galanterie
On s'est livré d'assez bon air,
Sans attendre l'aveu de notre seigneurie,
Voulons pour le prochain imposer d'autres lois,
N'étant point du tout notre envie
Que jamais le sexe s'ennuie.
Le nombre des amans poussé jusques à trois
Est un début assez honnête ;
Mais en si beau chemin, de peur qu'on ne s'arrête,
Voici ce que notre bonté
Pour les belles a projetté.
Permis, à cause de la guerre,
Aux belles dames de Paris,
Pour les dédommager d'une campagne entière,
Qui, les livrant à leurs maris,
Leur a quasi fait oublier Cythère,
De choisir à la fois quatre ou cinq favoris,

## AVENTURE

*De Madame la marquise de Rocheplatte* (1740).

L'EXEMPLE donné par Louis XIV, pendant un si long règne, du mépris des droits domestiques et de la société conjugale, a produit un tel dérangement dans les mœurs françaises à cet égard, que les Mémoires du tems, depuis cette époque jusqu'à présent, ne sont remplis que de l'effronterie avec laquelle des femmes mariées, des mères de famille, avouent leur turpitude ou s'en font gloire. Telle fut une madame de Rocheplatte, dont l'histoire fit du bruit dans le tems, et qui vient très-bien à l'appui de notre réflexion.

Elle était fille de M. de Gaville, intendant de Rouen, veuve de M. de Breteuil, introducteur des ambassadeurs, et depuis épouse de M. le marquis de Rocheplatte; elle était en intrigue avec un seigneur avec qui elle devait se trouver au bal le jeudi gras de l'année 1735. Le mari, qui en fut averti, et dans la crainte d'être cocufié, la conduisit le même jour à une terre qu'il avait à quinze lieues de Paris. La dame, qui ne voulait rien

femme, et cette idée l'adoucit. Il s'assura de témoins, dont l'un était le procureur fiscal de sa terre. On épia le tems, et dès le lendemain, mardi gras, madame de Rocheplatte fut prise en flagrant délit. Donner à un marquis ses laquais pour substituts, c'était une affaire grave, à ce que croyait M. de Rocheplatte; sa femme y trouva pourtant une excuse. « J'ai du tempérament, dit-elle; à Paris je le satisfaisais avec d'honnêtes gens; c'était être au niveau de toutes les femmes. Il plaît à M. de Rocheplatte de me confiner dans une maison de campagne isolée; dans cette disette à qui puis-je m'adresser?» De si bonnes raisons n'empêchèrent pas M. de Rocheplatte de faire grand bruit, en se voyant ainsi déshonoré; et comme il est voisin de terre de M. le président de Blancmesnil qui était alors à Malherbes, il alla conter sa chance au magistrat qui lui fit bien sentir qu'il ferait un éclat inutile à ses intérêts, et qui le rendrait ridicule aux yeux du public; qu'il prît la résolution de se taire, ou prît seulement des mesures pour mettre cette dame hors d'état de prendre de la semence de cornes dans une tige inépuisable. Elle fut enfermée dans un couvent à Corbeil où elle est encore (1740).

ou filles qui n'étaient pas en état de représenter sur-le-champ le fruit de leur incontinence. Il est aisé de s'imaginer le scandale que causa une visite aussi contraire aux mœurs, à la bienséance, à l'honnêteté publique et au repos des familles. Aussi le bourg envoya-t-il des députés à Paris pour consulter nos avocats sur les moyens de prendre à partie leurs juges, arrêter les poursuites scandaleuses contre les prisonnières, et même faire condamner le procureur-fiscal et le juge à une amende pécuniaire, s'ils ne pouvaient obtenir contre eux de plus grandes peines. L'avis des avocats fut donné en conformité.

encore son carrosse, et veut s'esquiver; mais le malicieux Legendre, qui peut-être avait découvert la mèche, courut après elle, et n'en démordit point. Elle voulut encore dire : Eh! ce n'est pas là mon carrosse ; mais le duc, qui n'est pas fait pour attendre, mit la tête à la portière, et lui dit : Montez, madame ; M. Legendre est un galant homme. Il la mena chez elle; malheureusement il y trouva le duc de Durfort, qui dormait sur un lit de repos. Que faites-vous ici, duc, lui demanda-t-il en l'éveillant? Il y venait pour la même raison; il le lui dit tout haut, et là-dessus nos galans de se la jeter à la tête l'un à l'autre, et tous les deux de n'en vouloir point, et de lui dire en s'en allant ensemble : Adieu, madame la p.....

dans des termes avec lesquels la bonne compagnie est accoutumée à traiter les objets de ses conversations ordinaires.

Personne ne conte avec plus de grace que lui, et il conte volontiers ; mais les histoires les plus simples, ou les traits d'érudition qui paraîtraient les plus fades dans la bouche d'un autre, trouvent des graces dans la sienne, à l'aide des charmes de sa figure et d'une belle prononciation. L'âge lui a fait perdre quelques-uns de ces derniers avantages ; mais il en conserve assez pour avoir fait briller en beaucoup d'occasions ses talens et ses graces naturelles. Il ne s'est pas moins distingué dans sa jeunesse : jamais on n'a fait de cours d'études avec plus d'éclat : non-seulement ses thèmes et ses compositions étaient excellens ; mais il lui restait du temps et de la facilité pour aider ses camarades, ou plutôt faire leurs devoirs à leur place ; si bien qu'il est arrivé au collége d'Harcourt où il étudiait, que les quatre pièces qui remportèrent les deux prix et les deux *Accessit*, étaient également son ouvrage. Etant en Philosophie au même collége, il voulut soutenir dans ses thèses publiques le système de Descartes, qui avait alors bien de la peine à s'établir ; il s'en tira à

particulière de Louis XIV, qui dit de lui en français ce que le pape, Alexandre VIII, avait dit en italien : « Ce jeune homme a l'art de persuader tout ce qu'il veut ; en paraissant d'abord être de votre avis, il est d'avis contraire, mais mène à son but avec tant d'adresse qu'il finit toujours par avoir raison. » Il n'avait pas encore mis la dernière main à cette grande affaire, lorsque la mort du pape le rappela à Rome. Il assista encore au conclave où fut élu Innocent XII, et revint en France l'année suivante, 1692.

Environ deux ans après, le roi le nomma à l'ambassade de Pologne, dans des circonstances fort délicates. Jean Sobieski se mourait ; Louis XIV voulait non-seulement conserver du crédit en Pologne, mais même donner pour successeur au roi Jean un prince dévoué à la France ; le prince de Conti s'était offert, et Louis XIV avait chargé très-secrettement l'abbé de Polignac de s'occuper du soin de le faire élire, malgré la reine Douairière qui était française, mais qui comme de raison, favorisait ses enfans, et en dépit de toute cabale contraire : l'abbé tenant ses instructions bien secrettes, était arrivé à la cour de Sobieski, un an avant sa mort ; il avait en-

avoir d'autres moyens pour faire valoir la légitimité de son élection, que la bonne mine et l'éloquence de l'abbé de Polignac. Ces ressources se trouvèrent bientôt épuisées; le prince de Conti et l'abbé même furent contraints de revenir en France.

Quoique l'on fût trop juste et trop éclairé à la cour de Louis XIV, pour ne pas sentir que ce n'était pas la faute de l'ambassadeur, si sa mission n'avait pas eu un plus glorieux succès, il fut cependant exilé de la cour pendant quatre ans; il employa ce tems utilement, pour augmenter la masse de ses connaissances, qui était déjà si grande. Enfin, en 1702, il fut renvoyé à Rome en qualité d'auditeur de rote. Il y trouva de nouvelles occasions de briller et de se faire admirer, et en fut récompensé par le roi Jacques d'Angleterre qui le fit nommer au cardinalat.

Il était prêt d'en jouir, lorsqu'il fut rappelé à la cour de France dans des circonstances très-critiques, en 1710; on l'obligea de se rendre avec le maréchal d'Huxelles, à Gertruydemberg, chargé de proposer aux ennemis de Louis XIV, de la part de ce monarque même, de se soumettre aux conditions les plus humiliantes, pour faire cesser

les piller, il avait embelli leur église et rétabli leur maison.

Il fut obligé de retourner à Rome à la mort de Clément XI, et il assista au conclave où furent élus Innocent XIII, Benoît XIII et Clément XII. Pendant les deux premiers pontificats il a été chargé des affaires de France à Rome. Cette ville a toujours été le plus beau théâtre de sa gloire; l'on eût dit que l'ancienne grandeur romaine rentrait avec lui dans la capitale. De son côté, quand il en est revenu, il a paru chargé des dépouilles de Rome assujettie par son esprit et son éloquence; et l'on peut dire, au pied de la lettre, qu'à son dernier voyage il a transporté une partie de l'ancienne Rome jusque dans Paris, en plaçant dans son hôtel une collection de statues, d'antiques et de monumens tirés des ruines du palais des premiers empereurs.

Le cardinal de Polignac a un élève et un ami plus jeune que lui de trente ans, à qui l'on ne peut pas reprocher par conséquent d'avoir un ton qui soit passé de mode, c'est M. l'abbé Rothelin. Il a aussi beaucoup d'esprit, de mémoire, mais des connaissances moins étendues que celles du cardinal; il a passé

charger l'abbé de Rothelin d'y mettre la dernière main : celui-ci par vanité ne refusera point ce travail, et se fera honneur de mettre l'ouvrage de son respectable ami en état de paraître ; mais certainement il faudra pour cela qu'il soit aidé par quelque habile professeur de l'université; il n'en viendrait jamais à bout tout seul; d'ailleurs quand l'*Anti-Lucrèce* aura paru, il fera sans doute honneur aux talens du cardinal, à ceux de l'abbé, et même à ceux qui l'auront aidé à l'achever. Mais qui est-ce qui dans le tems présent voudra lire en entier un poème latin tout philosophique de cinq à six mille vers? A peine voudra-t-on parcourir la traduction que l'on pourra en faire, soit en prose, soit en vers. Le grec est déjà totalement oublié ; il est à craindre que le latin ne le soit bientôt, et que le cardinal de Polignac, l'abbé de Rothelin et un certain M. Lebeau, qui s'élève dans l'université, ne puissent être appelés les derniers des Romains. Les jésuites mêmes commencent à négliger le latin ; ils trouvent mieux leur compte à écrire en français : cela leur fait plus d'honneur et de profit.

La figure du cardinal et celle de l'abbé sont encore plus différentes que la tournure

en très-petit nombre, que nous avons reconnues imprimées dans les *Mémoires du marquis d'Argenson*, qui ont paru depuis l'époque où le recueil manuscrit a été formé.

Il ne faut pas confondre le d'Argenson dont nous parlons, avec celui qui fut lieutenant de police, puis garde des sceaux, et qui éprouva diverses fortunes sous la régence; c'est un de ses fils : mais pour les mieux faire connaître, et attendu qu'il est souvent question d'eux dans ces mémoires, nous allons en dire un mot.

Il méritait mieux que cette place, mais on l'y retint comme nécessaire, et peut-être seul capable de la remplir.

Il avait la confiance du roi et celle des Jesuites. Le père le Tellier le chargea de toutes les expéditions contre les Jansénistes, ce qui lui attira la haine de tout ce parti. Après la mort de Louis XIV (car les Noailles, qui avaient tout crédit au commencement de la régence, étaient ses ennemis déclarés), le procureur général de la chambre de justice fit tous ses efforts pour l'y faire citer. Cependant M. le régent ayant été en danger de perdre la vue, et ayant su que pendant sa maladie il avait été tenu des assemblées secrètes entre le chancelier d'Aguesseau, le cardinal et le duc de Noailles, dont le résultat avait été d'ôter la régence à ce prince, pour la donner à M. le duc de Bourbon; les sceaux furent ôtés à M. d'Aguesseau et donnés à M. d'Argenson, dont le duc d'Orléans eut lieu d'être satisfait, tant par l'étendue du génie de ce nouveau garde des sceaux, que par son application au travail.

Il devint aussi le chef des finances, et fit les fonctions de contrôleur-général.

La jalousie qu'il avait contre Lass dont la faveur diminuait la sienne, lui fit protejter

garde des sceaux, avait succédé; ce qui donna lieu à un couplet de chanson.

Faut-il qu'au fluteur Descoteaux
Succède un garde des sceaux, etc.

Cette dame de Villemont avait une nièce dans la même maison nommée madame de Veni, à qui elle pouvait aisément procurer sa place après sa mort, en la faisant nommer co-adjutrice, comme elle y était parvenue elle-même par la bonne volonté d'une de ses tantes qui l'avait précédée; mais elle n'en voulut rien faire par complaisance pour madame d'Orléans, abbesse de Chelles, qui s'est retirée depuis dans cette maison. A la mort de madame de Villemont, madame de Chelles fit donner ce prieuré à madame d'Artagnan; mais ayant mieux connu depuis tout le mérite de madame de Veni, elle a eu beaucoup de regret de n'avoir pas employé son crédit pour elle.

Madame de Veni est originaire d'une famille de petits marchands de Riom en Auvergne, dont la boutique avait pour enseigne le Saint-Esprit, avec la prière en légende : *Veni, Sancte Spiritus*. En changeant leur nom de

Quand tout ce que ... de
nous disent de son ... s
... serait en quelque ...
... serait pas moins vrai ; ...
... lieutenant de police faisait ser...
tous les lieutenans de police, ... venir, les attributions de sa place à l'... sement de ses loisirs.

Le marquis d'Argenson, l'un de ses fils, n'a pu malgré les éloges qu'il donne à son père, se dissimuler son inconduite, et avoue que ses mœurs secrettes n'étaient *pas parfaitement pures* : l'expression est modeste, mais elle signifie beaucoup de la part de celui qui l'emploie.

Le garde des sceaux eut deux fils ; 1° le comte d'Argenson, qui naquit à Paris en 1696 ; après avoir rempli différens emplois, il fut nommé lieutenant général de police de Paris et chef du conseil du duc d'Orléans régent.

Les occupations de cette dernière charge l'obligèrent à se démettre de la première ; il fut nommé, en 1724, conseiller d'état.

Le chancelier d'Aguesseau travaillait alors à la rédaction des ordonnances et des lois avec plusieurs magistrats distingués, au nombre desquels il admit d'Argenson.

alors), il voulut, en 1757, armer toute la France sur terre, et par-là ruiner le ministre de la marine. Hardi dans ses projets, timide dans les moyens d'y tendre, il voulut faire son fils officier général, et n'osant le faire passer par dessus ses anciens, il fit nommer une multitude d'officiers généraux qui surchargèrent et embarrassèrent les armées, dévorèrent les provisions par le luxe et ruinèrent les finances. Sans être avide d'argent pour lui-même, il a obéré l'état par les fortunes immenses qu'il a procurées dans les vivres, les hôpitaux, à mille de ses créatures, indépendamment du brigandage de sa famille. Avec beaucoup d'esprit et le goût qu'il avait inspiré pour lui au roi, il aurait pu se maintenir en place; d'ailleurs dégagé de tout principe moral, le bien et le mal lui furent indifférens; mais par faiblesse de caractère, il obéit souvent à la passion d'autrui, et s'est perdu. Il a voulu concourir avec la comtesse d'Estrades pour détruire madame de Pompadour, à qui la comtesse devait tout, et il s'est perdu par cette intrigue ourdie par l'ingratitude et la jalousie. Il fut exilé. »

2°. L'autre fils du garde des sceaux, aîné du précédent, fut Louis, marquis d'Argen-

régence et le commencement du règne de Louis XV, il en a fait connaître diverses particularités peu connues; nous en avons fait quelquefois usage pour l'intelligence des pièces que nous rapportons.

Ces Mémoires furent composés vers 1737, et imprimés long-tems après : ils sont assez bien écrits et annoncent beaucoup de philosophie dans l'écrivain; en un mot peu de ministres ont été capables d'en faire de semblables, ou en ont laissé d'aussi intéressans.

# TABLE

## Des matières contenues dans le second Volume.

*NOTICES historiques, anecdotes et pièces satiriques sur le duc de Bourbon et madame de Prie* . . . . . Pag. 1
Le duc de Bourbon. . . . . *Ibid.*
Satire sur M. le duc de Bourbon, premier ministre (1726). . . . . 6
Les deux ministres, le duc d'Orléans et le duc de Bourbon (1726). . . . . 7
Vers satiriques sur madame de St.-Sulpice. . . . 10
Parodie d'Oreste, Satire contre M. le duc après sa disgrace (1726). . . . . 11
Mademoiselle de Charolais. . . . . 13
La marquise de Prie. . . . . 16
*Notices historiques, anecdotes et pièces satiriques sur madame de Tencin et le cardinal de Tencin.* 29
Madame de Tencin. . . . . *Ibid.*
Abrégé de la Vie de madame de Tencin. Mort de M. de la Frenaye (1726). . . . . 33
Testament de M. de la Frenaye. . . . . 41
Lettre de madame de Tencin au pape, pour le remercier de son portrait qu'il lui avait envoyé (Janvier 1742) . . . . . 45
Le cardinal de Tencin . . . . . 47

hiers et le gouverneur de Prague
. . . . . Page 142
. . . . . 144
1742. . . . . .
Domine, quid multi-
l'Hongrie (1742). 146
. . . . . 150
. . . . . 152
. . . . . 156
743). . . . . .
is d'août sur les théâtres
l'Europe (1744). . . . . 160
usseau (1735). . . . . 169
. . . . . *Ibid.*
empereur, lors de la guerre de 1735. 171
vers satiriques sur les affaires de la Bulle
. . . . . 172

*ces historiques, anecdotes et pièces satiriques sur Louis XV, ses Ministres et ses Maîtresses.* 187
. . . . . *Ibid.*

Louis XV. . . . . .
Plainte à MM. de l'Académie française, sur leur silence lors de la convalescence du roi (1744). . . 200
Plainte à MM. de la comédie française (1745). . . 202

*Notices historiques, anecdotes et pièces satiriques sur madame de Mailly et madame de Châteauroux* . . . . . 205
. . . . . *Ibid.*
Madame de Mailly. . . . . 216
Vers à madame de Mailly. . . . . 217
Disgrace de madame la comtesse de Mailly (1742). 221
Parodie d'Iphigénie, acte IV (1742). . . . . 225
Vers sur madame de Mailly (1743). . . . . .

Scène entre M. de Thiers et le gouverneur de Prague (1741). . . . . Page 142
Etat de la France en juillet 1742. . . . . 144
Paraphrase du pseaume III : *Domine, quid multiplicati sunt, etc.*; pour la reine d'Hongrie (1742). 146
Le *Te Deum* de l'Europe (1742). . . . . 150
Le Logement des nations (1743) . . . . . 152
Catalogue de livres nouveaux (1743). . . . . 156
Pièces représentées dans le mois d'août sur les théâtres des différentes cours de l'Europe (1744). . . . . 160
Quatrain attribué à Rousseau (1735). . . . . 169
Réponse. . . . . *Ibid.*
Epigramme sur l'empereur, lors de la guerre de 1735. 171
Anecdotes et vers satiriques sur les affaires de la Bulle (1734). . . . . 172

*Notices historiques, anecdotes et pièces satiriques sur Louis XV, ses Ministres et ses Maîtresses.* 187

Louis XV. . . . . *Ibid.*
Plainte à MM. de l'Académie française, sur leur silence lors de la convalescence du roi (1744). . . 200
Plainte à MM. de la comédie française (1745). . . 202

*Notices historiques, anecdotes et pièces satiriques sur madame de Mailly et madame de Châteauroux* . . . . . 205

Madame de Mailly. . . . . *Ibid.*
Vers à madame de Mailly. . . . . 216
Disgrace de madame la comtesse de Mailly (1742) . 217
Parodie d'Iphigénie, acte IV (1742). . . . . 221
Vers sur madame de Mailly (1743). . . . . 225

alors), il voulut, en 1757, armer toute la France sur terre, et par-là ruiner le ministre de la marine. Hardi dans ses projets, timide dans les moyens d'y tendre, il voulut faire son fils officier général, et n'osant le faire passer par dessus ses anciens, il fit nommer une multitude d'officiers généraux qui surchargèrent et embarrassèrent les armées, dévorèrent les provisions par le luxe et ruinèrent les finances. Sans être avide d'argent pour lui-même, il a obéré l'état par les fortunes immenses qu'il a procurées dans les vivres, les hôpitaux, à mille de ses créatures, indépendamment du brigandage de sa famille. Avec beaucoup d'esprit et le goût qu'il avait inspiré pour lui au roi, il aurait pu se maintenir en place; d'ailleurs dégagé de tout principe moral, le bien et le mal lui furent indifférens; mais par faiblesse de caractère, il obéit souvent à la passion d'autrui, et s'est perdu. Il a voulu concourir avec la comtesse d'Estrades pour détruire madame de Pompadour, à qui la comtesse devait tout, et il s'est perdu par cette intrigue ourdie par l'ingratitude et la jalousie. Il fut exilé. »

2°. L'autre fils du garde des sceaux, aîné du précédent, fut Louis, marquis d'Argen-

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 05843 8139